

SUPPLÉMENT Le Monde TÉLÉVISION France 2, le sacre de Napoléon

HANDICAPS

Dépendance, incapacité, handicap : 12 millions de Français souffrent p. 10

CORSE

Un ex-préfet mis en examen pour escroquerie p. 11

ROUMANIE

L'adoption des enfants abandonnés p. 2



SUPER-MARIO

L'ancêtre du jeu vidéo a 22 ans p. 13

BÉBÉS-BULLES

Thérapie génique suspendue p. 25

FINANCES

Citigroup dans la tourmente p. 17



FOOTBALL

Platini redoute une rupture entre amateurs et professionnels. Entretien p. 23

International.....	2	Marchés.....	21
Union européenne.....	5	Aujourd'hui.....	23
France.....	6	Météorologie.....	27
Société.....	9	Jeux.....	27
Régions.....	12	Culture.....	28
Horizons.....	13	Radio-Télévision.....	33
Entreprises.....	17	Carnet.....	34
Communication.....	20	Abonnements.....	34

PORTRAIT

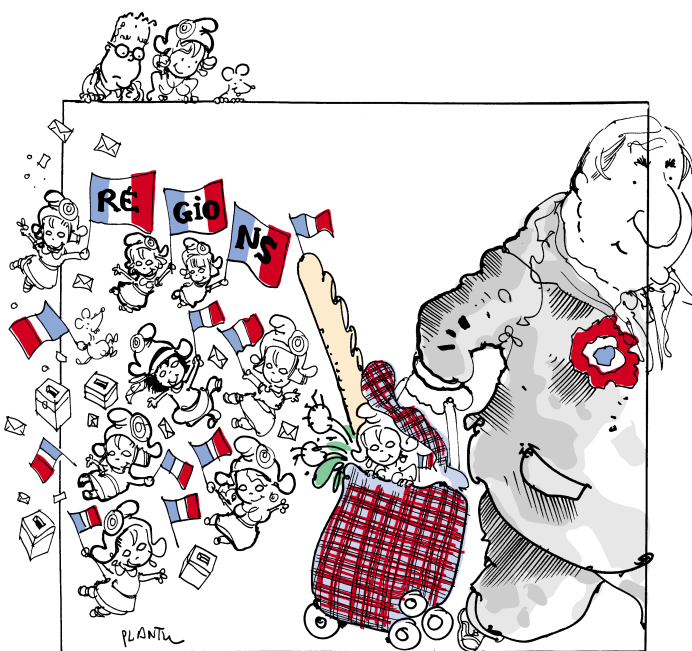
Jessye Norman, la Voix



C'EST une diva, une des voix les plus somptueuses que l'on puisse entendre. Elle chante à Paris *La Voix humaine* de Francis Poulenc. Lire page 32

Raffarin veut proclamer la République décentralisée

« LA FRANCE est une République. (...) Son organisation est décentralisée. » La Constitution s'ouvrira par ces phrases, dès son article premier, si le projet de loi de révision constitutionnelle préparé par le gouvernement va à son terme. *Le Monde* dévoile le texte du projet préparé par Jean-Pierre Raffarin et son gouvernement, tel qu'il a été transmis pour avis au Conseil d'Etat. Inscrivant dans la Constitution l'existence des régions, ce texte prévoit la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à la loi de façon transitoire et à titre « expérimental ». Il précise également que des collectivités « à statut particulier » peuvent être créées par la loi. Dans nos colonnes, le constitutionnaliste Guy Carcassonne estime que ce projet va dans le bon sens, mais il craint qu'après la phase d'expérimentation il ne débouche finalement sur « l'uniformité ».



► « Le Monde » révèle le projet de loi du gouvernement

► « L'organisation de la République est décentralisée »

► Vingt ans après la décentralisation de Gaston Defferre, la fin du jacobinisme ?

► Expérimentations et statuts particuliers

Lire page 12 et notre éditorial page 14

Sécurité : un projet amendé est soumis au Conseil d'Etat

LE MINISTRE de l'intérieur a transmis, jeudi 3 octobre, son projet de loi sur la sécurité intérieure au Conseil d'Etat. Une copie de travail, publiée par *Le Monde*, avait suscité de vives réactions. Depuis, le premier ministre a amendé le texte, dont plusieurs dispositions ont été abandonnées tandis que d'autres sont renvoyées à un autre projet, élaboré par la chancellerie. Le texte de la place Beauvau n'évoque plus les amendes pour l'absentéisme à l'école ou la limitation de la présence de l'avocat en garde à vue. Mais il durcit effectivement la législation contre les prostituées, les mendiants, les gens du voyage ou les jeunes. Contrairement à ce que prévoit la loi, l'extension des fichiers de police n'a pas été soumise pour avis à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Lire page 9 et les points de vue page 16

Croissance réduite à 1 %, selon l'Insee

CROISSANCE réduite à 1 % en 2002, taux de chômage à 9,3 % fin décembre, investissements des entreprises en baisse : les dernières prévisions de l'Insee, publiées vendredi 4 octobre, remettent en cause le scénario de reprise du gouvernement. Francis Mer compte sur un rythme de croissance de 2 % à la fin de l'année, ce qui permettrait d'obtenir 2,5 % en 2003. Le gouvernement parie sur une stabilisation des investissements des entreprises, alors que l'Insee prévoit un recul de 0,6 % en 2002.



► Recul prévu des investissements, hausse du chômage

► Le gouvernement « comprend » le signal des manifestants du service public

Lire pages 6 à 8

LA FÊTE, MODE D'EMPLOI

Paris s'offre une Nuit blanche



DURANT la nuit du 5 au 6 octobre, la Ville Lumière deviendra ville des arts et de la fête. L'espace de quelques heures, un parcours artistique composé de créations inédites sera proposé gratuitement au public en des lieux souvent méconnus ou traditionnellement inaccessibles, comme les anciennes Pompes funèbres de Paris ou un temple maçonnique. Inventée par l'équipe de Bertrand Delanoë, le maire de Paris, et conçue par Jean Blaise, cette Nuit blanche aura également son « off ». Lire pages 28 et 29, et Pierre Georges page 35

Le rebelle Jean Cardonnel mis à la porte de son couvent

C'EST COMME si le ciel lui était tombé sur la tête. Jean Cardonnel, le « dominicain rouge », idole d'un catholicisme nourri à la sève de Vatican II et de mai 1968, pourfendeur des hypocrisies de son Eglise, « fidèle rebelle » comme il se qualifiait lui-même, a été « mis à la porte » de son couvent de Montpellier. De retour d'un voyage à la Réunion, en septembre, il a retrouvé sa cellule vide et une partie de ses affaires dans des sacs-poubelle. On a tenté de le convaincre de déménager à Quillan (Aude) chez des religieuses qui accueillent des « cas sociaux » !

Agé de 82 ans, il ne décolère pas et veut porter plainte contre ses supérieurs pour violation de domicile. Depuis 44 ans, Jean Cardonnel, électron libre de son ordre et de l'Eglise, avait fait du couvent de Montpellier son quartier général. C'est là qu'il travaillait, priait, professait la réforme d'un christianisme qui ne s'agenouille devant aucun système. Il brocardait les adorateurs de Jean Paul II - la « wotjylâtrie » - et résumait sa théologie en deux traits : « dé-romaniser l'Eglise » et « évangéliser Dieu ». Cet homme, qui avait « épousé la parole du tribun Jésus », protesta toute sa vie : contre la condamnation par Rome des prêtres-ouvriers, contre la torture en Algérie. Il fut de tous les combats pacifistes, féministes,

tiers-mondistes des cinquante dernières années. Mais la hiérarchie religieuse a une tout autre version des faits de ce démenagement musclé.

Jean Cardonnel avait accepté depuis longtemps de quitter un couvent où l'atmosphère était devenue irrespirable. Il ne prévenait jamais ses frères de ses départs et de ses arrivées. Il n'a pas tenu son engagement de quitter à temps un couvent en crise, « restructuré » par la province dominicaine de Toulouse pour mettre fin à l'immobilisme et au vieillissement, et refaire de cette maison célèbre à Montpellier un pôle d'attraction pour la jeunesse étudiante (65 000).

D'autres frères âgés ont été invités à partir. Le couvent a choisi de vivre une « année sabbatique », et le prieur se défend de tout « oukase idéologique » et de « repli » sur un catholicisme traditionnel étranger à la tradition dominicaine. L'affaire n'en restera pas là. Un comité de défense des « héritiers de Jean Cardonnel » s'est constitué pour répliquer au prieur de Montpellier, qui a déclaré à la presse locale que l'« ère Cardonnel est révolue ».

Henri Tincq

ANALYSE

De la relativité de l'antiaméricanisme

EN FRANCE, à l'heure où le président George W. Bush rêve d'en découdre avec Saddam Hussein, le thème de l'antiaméricanisme fait florès. Dans son dernier ouvrage, éloquentement intitulé *L'Obsession antiaméricaine* (Pion), Jean-François Revel explique en substance que l'animosité à l'égard des Etats-Unis a augmenté depuis l'époque de son *Ni Marx ni Jésus*, publié en 1970, et qu'on attaque l'« hyperpuissance », de façon le plus souvent inconséquente, à la fois comme modèle de société et comme force prépondérante dans les relations internationales. Revel dénonce avec sa fougue coutumière une diabolisation poussée aux extrêmes par les auteurs des attentats du 11 septem-

bre 2001. Il suggère que l'antiaméricanisme incite certains, dans bien des pays, à partager plus ou moins ouvertement les sentiments qui ont inspiré ces crimes.

Philippe Roger, chercheur au CNRS et directeur de la revue *Critique*, s'intéresse très spécifiquement à la généalogie de l'antiaméricanisme français. Dans *L'Ennemi américain* (publié au Seuil), cet auteur démontre avec une grande érudition que notre antiaméricanisme « se présente comme une stratification de discours négatifs qui forment en France tradition, au sens où ils passent, enrichis, d'une génération à l'autre et où ils forment un lien entre des Français idéologiquement divisés ». Les exemples cités par Revel,

souvent tirés d'articles de presse, apportent comme une confirmation de cette thèse. Pour Roger, l'antiaméricanisme ainsi précisé est autre chose que la critique des Etats-Unis.

Ce point est capital. Ainsi, pour analyser une situation aussi complexe que l'état du système international depuis le 11 septembre, importe-t-il de séparer rigoureusement ce qui est de l'ordre du dénigrement systématique et ce qui appartient à la critique légitime, non pas d'un pays mais d'une politique.

Thierry de Montbrial pour *Le Monde*

Lire la suite page 14 et nos informations page 3



CERRUTI 1881

Paris - Antibes - Deauville
Lyon - Strasbourg - Toulouse

La Roumanie est soumise à de **FORTES PRESSIONS** pour régler la question sensible des enfants abandonnés. La **DICTATURE** de Ceausescu avait laissé en héritage 100 000 enfants dispersés dans des orpheli-

nats. Aujourd'hui, Bucarest a bloqué les adoptions internationales dans l'attente d'une réforme complète. Les **ETATS-UNIS** demandent une libéralisation des règles, et menacent Bucarest de retarder son

entrée dans l'OTAN si rien n'est fait. L'**UNION EUROPEENNE** préférerait une réorganisation d'ensemble de la protection de l'enfance. A ces désaccords et pressions s'ajoutent les hésitations du gouverne-

ment roumain et les réticences de la bureaucratie. Les projets de loi envisagés mettent en avant le rôle de l'Etat et établissent une **PROCEDURE COMPLEXE** susceptible de décourager les familles candidates.

La Roumanie tente de réformer l'adoption d'enfants abandonnés

Les Etats-Unis font pression sur Bucarest pour une libéralisation des règles. L'Union européenne, en désaccord avec Washington, plaide pour une réorganisation d'ensemble de la protection de l'enfance. Six mille procédures engagées par des familles étrangères sont aujourd'hui bloquées

BUCAREST

de notre correspondant

Entre le marteau américain et l'enclume européenne, la Roumanie s'efforce de manœuvrer sur la question sensible des enfants abandonnés. En novembre 2001, le premier ministre, Adrian Nastase, a instauré un moratoire d'un an bloquant l'adoption d'environ 6 000 enfants roumains par des familles résidant essentiellement dans l'Union européenne ou aux Etats-Unis. Et ce en attendant l'adoption de quatre projets de loi créant un nouveau cadre juridique roumain pour la protection de l'enfance.

Ce volet législatif est important pour l'image de la Roumanie qui, depuis la chute de Ceausescu, traîne comme un boulet la question des orphelinats-mourours. Il l'est aussi pour les Etats-Unis et pour l'Europe. Le problème, pour Bucarest, est que les deux puissances exercent d'énormes pressions, parfois opposées, pour que soit réglé une fois pour toutes la situation des enfants abandonnés. Ceux-ci sont ainsi devenus l'enjeu d'intérêts contradictoires dans une lutte où la politique officielle se double de chantages en coulisses.

Depuis la chute de Ceausescu, à Noël 1989, un fort lobby américain pousse en faveur d'une libéralisation des adoptions internationales en Roumanie. Les familles américaines ont été parmi les plus nombreuses à adopter des enfants roumains au début des années 1990 quand le pays « fournissait » les deux tiers des adoptions internationales dans le monde. A nouveau, ce groupe de



Des enfants roumains fêtent la Pâque orthodoxe dans un orphelinat de Brazov, en Transylvanie, en mai 2002. Selon les chiffres officiels, le nombre d'enfants abandonnés est passé de 100 000 sous le régime communiste à 87 665 aujourd'hui, parmi lesquels 48 000 sont encore hébergés dans des institutions d'Etat.

pression s'active. Un document officieux, que *Le Monde* s'est procuré, rédigé par la mission américaine auprès de la Commission européenne de Bruxelles sur « la politique roumaine d'adoptions », lie ainsi directement la question de l'intégration de la Roumanie dans l'OTAN – priorité numéro un du pays en politique étrangère – au déblocage des adoptions internationales.

NOTE INTERNE

Contactée à ce sujet, la Commission de Bruxelles nie l'existence d'un tel document. Pourtant, une note interne du directeur pour l'élargissement de la Commission, elle aussi en possession du *Monde*, répond sur trois pages aux problè-

mes soulevés par le « non-paper » américain. L'Europe rappelle à l'ordre les Etats-Unis et considère que « les experts américains ne seraient pas les conseillers adéquats dont la Roumanie a besoin dans ce domaine ». Le même document avertit : « Les Etats-Unis sont le seul pays au monde, mise à part la Somalie, qui n'a pas signé la Convention de l'ONU sur les droits des enfants et n'a pas ratifié la Convention de La Haye. Les Etats-Unis n'ont pas développé la capacité administrative pour appliquer cette Convention. » L'ambassade des Etats-Unis à Bucarest se refuse à tout commentaire à ce sujet.

L'Europe ne fait pas preuve de cohérence non plus. La baronne britannique Emma Nicholson of Win-

terbourne, rapporteuse sur la Roumanie au Parlement européen, a, elle aussi, fait pression sur les autorités roumaines, mais cette fois pour arrêter les adoptions internationales. Adversaire farouche de ce concept, M^{me} Nicholson a encouragé Bucarest à mettre fin aux adoptions internationales en brandissant la menace d'un rapport négatif concernant le respect des droits de l'homme en Roumanie.

Son opinion ne fait pas l'unanimité au Parlement européen. Le député espagnol José Maria Gil-Robles a regretté que « plus d'un millier de familles espagnoles ont déjà entamé les procédures d'adoption en Roumanie ; elles m'envoient des messages désespérés pour que l'on fasse quel-

que chose ».

A Bruxelles, les avis sur cette question sont plus nuancés. « Je ne suis ni pour ni contre les adoptions internationales », déclare Eneko Landaburu, directeur du département pour l'élargissement à la Commission. « Néanmoins, je crois que la question mérite un vrai débat en Roumanie et en Europe », ajoute-t-il. L'UE aimerait que la question soit intégrée dans un plan plus général de protection de l'enfance et que des garde-fous permettent d'éviter que les adoptions ne deviennent un commerce débridé très lucratif nourri de la corruption des services sociaux et judiciaires.

UN ENJEU POLITIQUE

A Bucarest, les nouveaux projets de loi circulent dans un milieu très restreint avec la mention « *Confidentiel* ». Les enfants abandonnés sont un enjeu politique interne pour redorer l'image d'un gouvernement suspecté de corruption. C'est dans le cadre de ces imbroglios politiques et administratifs que la Roumanie entame la réforme de son système de protection de l'enfance, risquant de compliquer une situation qui s'était pourtant améliorée depuis quelques années. « Pour nous, c'est une question morale et de crédibilité », confirme le premier ministre, Adrian Nastase. « Nous avons besoin d'une projection positive à l'étranger. Les adoptions internationales ont été bloquées car nous ne pouvions pas réparer le moteur d'une voiture avec la clé dans le contact. Il fallait donc arrêter la machine. »

Nicolae Ceausescu a laissé en

héritage environ 100 000 enfants abandonnés dispersés dans 600 orphelinats. Sous les deux premières présidences de Ion Iliescu (1990 à 1996), la Roumanie n'a entamé aucune réforme sérieuse dans ce domaine. Les quelque 70 millions d'euros débouqués par l'UE ont été dépensés de manière plus ou moins obscure. Et de nombreux consultants occidentaux ont multiplié, aux frais de Bruxelles, les rapports.

Il a fallu attendre l'alternance politique, fin 1996, pour qu'une première réforme voie le jour. Le système rendait obligatoire la médiation d'associations accréditées. Mais sur la centaine d'associations concernées, seulement une quarantaine semblaient de bonne foi. En revanche, la décentralisation des services de protection de l'enfant, malgré quelques handicaps, a commencé à fonctionner.

Depuis la réélection de Ion Iliescu en décembre 2000, le dossier s'est à nouveau enlisé. Le ministère de la justice, auquel a été confié ce dossier sensible, n'a rien fait pendant un an et le rapport commandé par le premier ministre à un groupe d'experts cherche avant tout à démontrer l'échec de la réforme de 1997. Les nouveaux dirigeants entendent faire leur propre réforme de tout le système de protection de l'enfance. Mais les projets de loi sont confus et la future procédure s'annonce tellement compliquée qu'elle risque de décourager les adoptions, pas seulement internationales.

Mirel Bran

Adrian Nastase en visite à Paris

L'immigration illégale, la criminalité, l'Union européenne et des entretiens avec les PDG de Renault, Eurocopter et Lagardère étaient au programme de la visite du premier ministre roumain, Adrian Nastase, vendredi 4 octobre à Paris. M. Nastase devait s'entretenir avec le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, venu fin août à Bucarest pour signer un protocole sur la lutte contre la criminalité et la traite des êtres humains. Il devait également déjeuner à Matignon, où il espérait obtenir confirmation de l'appui de Paris pour l'élaboration de la « feuille de route » du processus d'intégration de la Roumanie à l'Union européenne.

La ministre des affaires européennes, Noëlle Lenoir, avait souligné, début septembre à Bucarest, « la forte relance du processus d'adhésion de la Roumanie », qui se trouve en queue de peloton des pays candidats. Sur le plan bilatéral, elle avait aussi évoqué les « petits soucis » de certaines entreprises françaises en Roumanie. — (AFP)

Lady Nicholson, une baronne anglaise en guerre contre l'adoption internationale

LONDRES
de notre envoyé spécial

« Il est naturel que les riches tentent d'adopter les enfants des pays pauvres », reconnaît la baronne Emma Nicholson of Winterbourne

■ PORTRAIT

« J'ai parlé aux enfants roumains, et ils m'ont tous dit qu'ils ne voulaient pas quitter leur pays »

dans son bureau situé au bord de la Tamise, 1, Millbank Street à Londres. Députée européenne, rapporteuse sur la Roumanie au Parlement européen, membre à vie de la Chambre des lords, envoyée spéciale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la Méditerranée orientale, cette aristocrate a des opinions tranchées. « Si les pays développés connaissent un taux de natalité en baisse, les pays pauvres sont touchés par un taux à la hausse », affirme-t-elle. S'agissant de la Roumanie, ce point de vue mérite d'être nuancé,

car ce pays connaît une baisse dramatique du taux de natalité. Selon les chiffres officiels, le nombre d'enfants a diminué d'un million ces dix dernières années. « De toute façon, l'adoption internationale est un traumatisme pour l'enfant, ajoute la baronne. J'ai parlé aux enfants roumains, et ils m'ont tous dit qu'ils ne voulaient pas quitter leur pays. »

M^{me} Nicholson a acquis cette conviction lors d'une opération médiatique montée à Bucarest. En juin, un concours retransmis en direct à la télévision roumaine a offert des prix à une poignée d'enfants abandonnés. A cette occasion, la baronne s'est félicitée des progrès du gouvernement en la matière.

VEDETTE DES MÉDIAS

Depuis qu'elle a été nommée rapporteuse sur la Roumanie au Parlement européen, M^{me} Nicholson est la vedette des médias roumains. Chacun de ses voyages à Bucarest, où elle se rend fort souvent, lui assure une place de choix dans les journaux, et les autorités de Bucarest se montrent très sensibles aux opinions qu'elle exprime. Le premier ministre, Adrian Nastase, et le président, Ion Iliescu, ont su gagner sa sympathie.

« Dès la première rencontre avec ces hommes, j'ai compris qu'ils avaient la volonté politi-

que de régler les problèmes des enfants », déclare-t-elle. Et, pour régler ces problèmes, il fallait d'abord interdire les adoptions internationales, soutient-elle. Selon M^{me} Nicholson, des enfants roumains adoptés à l'étranger ont été utilisés pour le trafic d'organes et la prostitution. Ces suppositions graves exigeraient des preuves irréfutables. « Mais tout le monde en parle ! », s'exclame-t-elle.

Si des cas isolés d'enfants victimes de trafics ont été signalés en Roumanie, associer l'adoption internationale aux trafics les plus odieux semble pour le moins excessif. La législation roumaine a donné lieu à des dérapages dans les procédures d'adoption. Chacun convient qu'il est nécessaire de l'améliorer. Mais geler pendant deux ans les adoptions pour mettre en place un cadre juridique si contraignant qu'il fera de l'adoption internationale quelque chose de symbolique est vivement contesté.

Agée de 61 ans, la baronne Nicholson est considérée par la presse de son pays comme une fine politicienne. Née en 1941 dans une famille qui a su marier les affaires et la politique depuis la fin du XIX^e siècle, elle se passionne d'abord pour l'étude de la musique et des religions. Plus tard, elle se lance dans des opérations humanitaires qui la font

entrer, avec le soutien de sa famille, dans le monde fermé de la politique britannique. Comme ses ancêtres, elle adhère au Parti conservateur où elle obtient le poste de vice-présidente chargée des femmes. Mais l'idylle avec les conservateurs, nouée en 1983, s'achève en 1995, date à laquelle elle rejoint les rangs des libéraux-démocrates. C'est sur la liste de ce parti qu'elle est élue au Parlement européen en 1999.

CHEVAL DE BATAILLE

Nommée rapporteuse sur la Roumanie, elle a fait de la question des enfants abandonnés de ce pays son cheval de bataille. Ses propos au sujet des trafics d'enfants roumains lui ont valu une attention particulière des médias. L'arrêt des adoptions internationales en Roumanie a prouvé que les autorités de Bucarest avaient intégré son point de vue sur cette question. De son côté, la presse britannique s'est fait un malin plaisir de relever que cette adversaire farouche des adoptions internationales a elle-même adopté un enfant irakien, Amar, âgé aujourd'hui de 15 ans. Citée par le quotidien *The Independent* du 26 novembre 2001, elle témoigne : « Amar est une joie constante ! ».

M. B.

Bernard & GELIS

LIGNES DE PARTAGE

Service au Cameroun
1949 - 1958

Bernard de GELIS
459 pages - 28 €

Les antagonismes des civilisations et leurs symbioses précèdent moins de la rapidité des communications que de leurs héritages.

Parce qu'il explique une partie de notre passé, le témoignage de l'ancien administrateur franco-camerounais éclaire ce présent et sert notre avenir.

NOUVELLES EDITIONS LATINES
1, rue Palatine - 75006 PARIS

Le rôle de l'Etat placé au-dessus des droits de l'enfant

La réforme risque aussi de décourager les candidatures de familles d'accueil roumaines

BUCAREST

de notre correspondant

Ceux qui croient que les enfants des orphelinats roumains vivent toujours dans la misère la plus noire se trompent. Douze ans après la chute de Nicolae Ceausescu, la Roumanie a connu dans ce domaine des évolutions positives qui ont permis de sortir des institutions étatiques plus de la moitié des enfants abandonnés hérités du régime communiste. Selon l'Agence nationale pour la protection de l'enfant, leur nombre a baissé de 100 000 à 87 665, dont 48 000 se trouvent encore placés en institution. Les autres ont été pris en charge par des familles d'accueil ou adoptés.

Alors que la réforme entamée en 1997, qui a surtout visé à décentraliser les services de protection, commence à porter ses fruits, quatre projets de loi se proposent de remettre à plat tout le système de protection de l'enfance. Leur princi-

pal inconvénient est la multiplication des rouages administratifs dans un pays où la bureaucratie est déjà très pesante. Au sujet de l'adoption, la philosophie de ces textes est simple : privilégier l'adoption nationale, suivie du placement de l'enfant en institution, l'adoption internationale n'étant qu'une solution de dernier recours.

EFFET PERVERS

La loi ne précise pas qui vérifie la qualité des services de protection étatiques et qui fait quoi dans ce domaine. Quant à la hausse des adoptions nationales, soulignée par les autorités, les chiffres officiels viennent la démentir : en 1999, les Roumains ont adopté 1 710 enfants, en 2000 seulement 1 291, en 2001 encore 1 274 et, de janvier à juin 2002, 698. En 2000, avant l'arrêt des adoptions internationales, 3 035 enfants roumains ont trouvé une famille après une procédure de

ce type. Par ailleurs, tous les ans, environ 2 000 enfants sont placés en institution dans ce pays où la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Selon les nouveaux projets de loi, le rapport entre l'enfant et l'Etat prime sur la relation de filiation avec une famille adoptante de l'étranger. Mais pourquoi le droit d'un enfant à avoir une famille est-il plus faible que le droit de l'Etat à le prendre en charge ? Rien qu'en France, 30 000 familles sont actuellement autorisées à adopter un enfant. « Pourquoi les empêcher d'adopter en Roumanie, un pays qui veut adhérer à l'Europe ? », se demande François de Combret, président de l'association Solidarité enfants roumains abandonnés de Paris. « Pourquoi ne pas envisager une sorte de citoyenneté européenne pour ces enfants ? »

Les nouvelles procédures, draconiennes, vont freiner les adoptions internationales. Mais elles risquent

aussi, par un effet pervers, de rendre plus difficile l'adoption nationale. Quant à l'Union européenne, elle a dépensé en douze ans 80 millions d'euros pour l'aide humanitaire et 48 millions d'euros pour l'assistance technique ; mais, début septembre, la délégation de la Commission à Bucarest n'avait pas encore lu les projets de loi concernant les enfants et se passionnait surtout pour des débats sémantiques.

« Il n'y a plus d'orphelinats en Roumanie, mais des centres de placement », s'insurge Anne de Ligne, première secrétaire à la délégation. « Peut-on imaginer qu'en France on laisserait des reporters photographes entrer dans ces institutions pour prendre des photos ? » Un point de vue que partagent les autorités roumaines, pour lesquelles les enfants abandonnés nuisent avant tout à l'image du pays à l'étranger...

M. B.

L'envoi d'inspecteurs à Bagdad suspendu à un accord à l'ONU

Hans Blix s'en remet à une nouvelle résolution du Conseil de sécurité

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Les conseillers britanniques sont sortis les premiers de la réunion du Conseil de sécurité où Hans Blix, le chef des inspecteurs de l'ONU, faisait, jeudi 3 octobre, le compte rendu de ses entretiens de Vienne avec les Irakiens. Inutile de s'attarder, ils avaient le mot-clé : « loose ends », des dispositions « pas très bien ficelées », autrement dit des questions « en suspens », et ceci de l'aveu même de M. Blix ! Cela justifiait donc bien, comme ils le pensaient, une nouvelle et « forte » résolution du Conseil de sécurité, « pour clarifier » le mandat des inspecteurs de l'ONU, avant qu'ils puissent envisager un quelconque retour à Bagdad.

Aussitôt après, les Américains sortaient à leur tour et se félicitaient : « Nous sommes très contents d'avoir entendu ce mot de "loose ends", disait un officiel. Cela veut dire que les inspecteurs ont besoin d'une nouvelle résolution pour clarifier ces questions en suspens. » Les mêmes responsables annonçaient en même temps que M. Blix allait se rendre à Washington vendredi pour des entretiens avec le secrétaire d'Etat Colin Powell et Condoleezza Rice, la conseillère à la sécurité nationale du président Bush.

Quand Hans Blix a quitté la salle du Conseil, après plus de trois heures d'entretiens, il n'a pu que confirmer. Oui, il restait des questions « en suspens » que les entretiens de Vienne n'avaient pas réglées : l'inspection des sites présidentiels, soumis à un régime particulier afin de respecter la « dignité » des Irakiens, en vertu d'un accord spécial conclu entre Kofi Annan et Tarek Aziz en février 1998 ; la question des entretiens de scientifiques que les inspecteurs souhaitent pouvoir conduire sans les sempiternels accompagnateurs irakiens. Et la question de la sécurité des inspecteurs dans les zones de non-survol, du nord et du sud de l'Irak, problème que le régime de Bagdad s'est fait une joie de mettre en avant, d'autant que ce sont des avions américains et britanniques qui risqueraient de tirer sur des compatriotes contrevenants.

« Est-ce que vous allez retarder votre départ ? », ont demandé les journalistes. Sans états d'âme, Hans Blix a indiqué que si, juridiquement, rien ne lui interdisait de partir sur le champ, il n'était plus très sûr de décoller comme prévu le 17 octobre pour Bahrein et le 19 pour Bagdad.

« Il ne serait pas habile de commenter les inspections puis de recevoir de nouvelles directives du Conseil de sécurité », a-t-il dit. « Pour des inspections efficaces, nous avons besoin du soutien unanime du Conseil », a ajouté, à ses côtés, Mohammed Al-Baradei, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne.

Alors qu'il s'était engouffré sans rien demander dans la brèche ouverte par le revirement de Saddam Hus-

Tracts et bombes dans le Sud irakien

Des avions de la coalition anglo-américaine ont bombardé, jeudi 3 octobre, à deux reprises, des infrastructures antiaériennes près de Tallil, dans le sud de l'Irak. « Nous avons jeté des tracts, a expliqué un porte-parole du commandement américain de Tampa (Floride), pour demander aux servants de la DCA irakienne de ne pas pister nos avions avec leurs radars, ni de tirer contre eux. Puis, on nous a tiré dessus et nous avons alors attaqué. »

L'armée irakienne affirme, au contraire, que les raids ont visé des installations civiles et qu'ils ont fait 5 morts et 11 blessés. « La destruction qu'ont subie vos collègues sur d'autres sites de défense antiaérienne, était-il écrit dans le tract à l'adresse des Irakiens, est une réponse à l'agression continue contre les avions des forces de la coalition. Ce pourrait être bientôt votre tour. »

Le dernier raid meurtrier remonte au 25 août, dans la région de Bassorah, avec 8 tués et 9 blessés. Depuis le début 2002, on compte 36 raids de la coalition anglo-américaine dans le sud de l'Irak, et 11 dans le nord. — (Reuters, AFP.)

sein, le 16 septembre, M. Blix a choisi cette fois d'attendre raisonnablement que le Conseil, son « employeur », se détermine sur une nouvelle résolution. « Nous espérons que les délais ne seront pas trop longs », a-t-il dit. Pendant le tour de table qui a suivi, la Russie a estimé que les questions « en suspens » étaient somme toute assez mineures, tout en soulignant la nécessité de « respecter la souveraineté » des Irakiens. La France a insisté de son côté pour que les inspecteurs continuent leurs préparatifs, en espérant que le Conseil parviendra à un accord dans les deux semaines.

Selon certaines sources, France et Russie auraient échangé des idées en vue d'un nouveau projet de résolution.

Dans l'après-midi, les cinq membres permanents (Chine, Royaume-Uni, France, Etats-Unis, Russie) se sont retrouvés pour poursuivre les discussions. Il semble que le Conseil ait désormais trouvé une méthode de travail et décidé de ne se saisir que de ce qui ne le divise pas trop, renvoyant le sujet de conflit le plus lourd – la menace du recours à la force contre l'Irak, qui n'a même pas été mentionnée jeudi – aux ministres dans les capitales. Ne seraient alors discutées pour l'instant à New York que les modalités pratiques d'inspection.

Faut-il encadrer les inspecteurs par des militaires (de préférence des casques bleus) qui garderaient leur base ? Comment exiger des entretiens sans témoins avec les scientifiques irakiens sans mettre en danger leur sécurité ou celle de leur famille ? Ayant mis de côté le problème principal, le Conseil s'attaque désormais vaillamment aux chapitres secondaires de ses désaccords.

Corine Lesnes

Moscou négocie avec Washington l'après-Saddam Hussein

Persuadés que la guerre est inévitable, les responsables russes veulent préserver leurs intérêts économiques en Irak

MOSCOU

de notre correspondante

Comment préserver « les intérêts nationaux de la Russie dans le conflit américano-irakien » ? La question était débattue, jeudi 3 octobre, dans un hôtel de Moscou, lors d'une table ronde réunissant le vice-ministre russe des affaires étrangères, Alexandre Saltanov, des élus russes, des hommes d'affaires, ainsi qu'une délégation venue de Bagdad, où figurait le vice-ministre irakien du pétrole, Hussein Salman Al-Hassidi, et un haut responsable du parti Baas, Abdel Razak Al-Hashimi.

Moscou rejette le projet de résolution mis en avant par les Etats-Unis qui permettrait un déclenchement automatique des opérations armées. Mais le sentiment dominant, jeudi, était celui d'une guerre devenue inévitable, et qu'il s'agissait de faire contre mauvaise fortune bon cœur, afin d'assurer la meilleure issue possible en termes de retombées diplomatiques et économiques pour la Russie.

La délégation irakienne venue à Moscou n'a eu droit qu'à de maigres déclarations de soutien de la part de ses interlocuteurs russes, et essuya même une remontrance, M. Salta-

nov rappelant que si l'Irak avait accepté le retour des inspecteurs de l'ONU « il y a un an déjà, comme le lui demandait la Russie », tout le monde n'en serait pas là.

La position officielle de Moscou reste inchangée, et « elle est très proche de la ligne adoptée par la France », s'est réjouie une élue russe de centre droit, Irina Khakamada, soulignant que « la Russie doit choisir ses priorités. Une dégradation de ses relations avec les Etats-Unis ne répondrait pas aux intérêts nationaux de la Russie ».

« DIVIDENDES » ESPÉRÉS

La question de l'impact d'une guerre sur des intérêts économiques russes importants en Irak a été abondamment évoquée. « L'Irak est la deuxième puissance pétrolière au monde », a noté l'ancien ministre russe de l'énergie, Iouri Shafraïnik. « Nous avions de très grands projets en Irak, interrompus par le régime des sanctions. Où est aujourd'hui la Russie, avec son influence ? »

Il se trouva peu de personnes pour contredire le député russe Vladimir Jirinovski, qui a multiplié depuis dix ans les voyages à Bagdad, et dont les prises de position, sur

des questions sensibles, prennent rarement le contre-pied de la ligne officielle du Kremlin. Pour lui, le « lâchage » de l'Irak par Moscou est une affaire entendue : « Il y aura la guerre. Pas seulement pour le pétrole, mais parce que le monde musulman représente un danger pour les Etats-Unis, ainsi que pour les régions du sud de la Russie. L'Irak doit savoir que notre pays n'est plus du tout l'Union soviétique. La Russie a commencé à aller vers l'Ouest. »

Plusieurs participants ont rappelé que des « dividendes » étaient espérés en contrepartie de la nouvelle coopération avec Washington. « Nous sommes en contact avec nos entrepreneurs [russes] et évoquons tous les scénarios pour que les dégâts [économiques] soient limités », a commenté M. Saltanov concernant les contrats russes en Irak. Jeudi soir, le secrétaire d'Etat américain Colin Powell faisait écho à ces préoccupations, en déclarant que Washington avait « des conversations avec ses amis russes » concernant « les implications économiques et en matière de sécurité régionale » d'une intervention armée en Irak.

Natalie Nougayrède



HOGAN



Coups de feu sur l'ONU et embarras de « Chief McCann »

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Alors que le Conseil de sécurité était en pleine réunion sur l'Irak, une voix de robot est sortie des haut-parleurs de l'ONU. « Attention, attention, un problème de sécurité est intervenu devant l'immeuble du secrétariat. La police est intervenue. » Les caméras de CNN avaient déjà capté l'incident depuis longtemps, au grand dam des gardes de sécurité qui s'efforçaient de fermer les rideaux des vastes baies vitrées du deuxième étage de « l'immeuble de verre ».

En fait de problème de sécurité, il s'agissait d'un homme, américain d'origine coréenne, qui s'était introduit dans le périmètre extérieur de l'immeuble, et qui avait réussi à tirer sept coups de feu en l'air, avec un revolver 350. Les 18^e et 20^e étages (sur 39) avaient été atteints, une vitre avait été perforée, sans faire de blessés. Le protestataire avait aussi lancé en l'air des tracts appelant au respect des droits de l'homme en Corée du Nord avant de retourner vers le mur extérieur, et attendre d'être arrêté.

RÉNOVATION URGENTE

Promptement, le responsable de la sécurité, Michael McCann, alias « Chief McCann », a été amené dans la salle de presse pour expliquer comment ses troupes avaient pu laisser un individu armé sauter au-dessus des barrières de sécurité et tirer tranquillement sept coups de feu sans le moindre mouvement, comme le montrent les images de CNN.

Le chef de la police de l'organisa-

tion a expliqué que ses agents étaient armés, et avaient le droit de recourir à la force, en vertu de dispositions « agréées par le département des affaires juridiques » de l'ONU : un usage « minimum » de la force, donc, et seulement en cas de légitime défense ou d'attaque du bâtiment.

Des agents des services secrets américains et du département d'Etat étaient intervenus pour arrêter le forcené. Ils étaient là comme chaque fois qu'un chef d'Etat se trouve dans les locaux, en vertu d'un accord ONU-Etats-Unis. Jeudi, l'ONU accueillait la première journée d'un sommet sur Chypre entre Rauf Denktas, le leader de la partie turque de l'île, et Glafkos Cléridès, de la partie sud.

« Chief McCann » a aussi indiqué que le renforcement des grilles de sécurité faisait justement partie des sujets dont l'organisation était en train de se préoccuper, au travers du plan global présenté le 30 septembre par Kofi Annan pour l'horizon... 2004-2009, le « capital master plan ».

Selon ce projet, l'immeuble de l'ONU, qui, conçu au lendemain de la deuxième guerre mondiale (notamment par Le Corbusier), est truffé d'amiante, a besoin d'une rénovation urgente. L'idée est de déménager vers un immeuble qui serait construit sur un terrain voisin, grâce à la Ville de New York, en attendant que des travaux de rénovation et de renforcement de la sécurité soient effectués dans le bâtiment actuel.

C. Ls

En Côte d'Ivoire, les militaires rebelles acceptent le cessez-le-feu proposé par les médiateurs africains

Un accord mettant fin aux hostilités, préalable à un « règlement général de la crise », devait être signé vendredi à Yamoussoukro

BOUAKÉ

de notre envoyé spécial

Une heure et demie de négociations a suffi, jeudi après-midi 3 octobre, au groupe de contact de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), venu d'Abidjan, pour atteindre son objectif : convaincre les militaires rebelles qui contrôlent près de la moitié du pays de signer un cessez-le-feu. C'est donc chose faite.

Une cérémonie officielle, vendredi, à Yamoussoukro, la capitale administrative de la Côte d'Ivoire, devait officialiser l'accord, a annoncé l'un des sept ministres africains venus à Bouaké, deuxième ville du pays et « capitale » du mouvement rebelle. De son côté, le chef de la délégation des mutins, l'adjudant Tuo Fozie, a parlé à l'issue de la rencontre, organisée en plein air au lycée français de Bouaké, d'un « accord de principe » sur le cessez-le-feu, les discussions devant se poursuivre, selon lui, vendredi matin, pour le finaliser.

Arrivée en milieu d'après-midi, sous la protection d'éléments de l'armée française, pour les premières rencontres avec les rebelles, la délégation africaine (représentée par les ministres des affaires étrangères du Nigeria, du Niger, du Mali, du Togo et du Ghana) agissait dans le cadre du mandat défini, fin septembre, lors du sommet des chefs d'Etat de la Cedeao à Accra (Ghana). Celui-ci faisait de la cessation des hostilités un préalable avant de négocier un « règlement général de la crise » qui secoue le pays depuis le 19 septem-



Mohammed Ibn Chambas, secrétaire exécutif de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), entouré des membres de la mission de médiation africaine, s'adresse à la presse, jeudi 3 octobre, sur l'aéroport de Yamoussoukro.

bre et a fait plusieurs centaines de morts. L'objectif final des rebelles reste flou. « Nous sommes des militaires. Notre mouvement n'est pas politique », a répété, jeudi, l'adjudant Tuo Fozie. Mais d'autres militaires qui participaient à la réunion avec la Cedeao tiennent un discours différent. L'un d'eux, Cherif Ousmane, avait ainsi annoncé, en début de semaine, la création d'un Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) dont il dit être le porte-parole.

« ARMÉE FRANÇAISE, DEHORS ! »

Certains des meneurs du mouvement rebelle avaient été recrutés par le général Gueï, patron de la junte militaire au pouvoir de décembre 1999 à octobre 2000. Ils avaient fui le pays après le départ de ce dernier, battu à l'élection présidentielle par l'actuel chef de l'Etat, Laurent Gbagbo. D'autres, dont Tuo Fozie,

étaient recherchés par la justice ivoirienne depuis la tentative de coup d'Etat de janvier 2001.

Installés à Bouaké, les mutins bénéficient de l'appui d'une bonne partie de la population locale, qui appartient en majorité aux ethnies baoulé (chrétiens) et dioula (musulmans), et ne se retrouvent pas dans le régime du président Gbagbo, accusé de xénophobie. La démonstration de cette popularité des rebelles parmi les Ivoiriens du centre et du nord du pays s'est vérifiée, une nouvelle fois, jeudi matin. Comme la veille, mais en plus grand nombre, plusieurs milliers d'habitants de Bouaké se sont retrouvés dans le centre-ville aux cris de « On veut pas Gbagbo ! ».

Un autre slogan a été martelé avec autant de véhémence deux heures durant par la foule : « Armée française, dehors ! » Positionnés sur la route qui mène à Yamoussoukro,

les éléments de l'armée française constituent de fait l'obstacle principal des rebelles sur la route qui mène à la capitale de la Côte d'Ivoire et, de là, à Abidjan. Sans leur présence, il est probable que les militaires rebelles se seraient rendus maîtres du pays.

Jeudi matin, officiellement à l'appel des jeunes de Bouaké, une foule de 4 000 à 5 000 personnes est sortie de la ville en direction du poste occupé, à 5 kilomètres de là environ, par les légionnaires français. Arrivés à quelques centaines de mètres de leur objectif, les manifestants ont été arrêtés par un cordon de rebelles armés de kalachnikovs qui leur ont interdit d'aller plus loin. Après un sit-in d'une dizaine de minutes, les manifestants ont rebroussé chemin en direction de Bouaké.

Jean-Pierre Tuquoi

Luis Miotti, économiste de la Caisse des dépôts et consignations, professeur à l'université Paris-XIII

« Le Brésil est au bord d'une crise financière majeure »

Vous n'écarterez pas l'hypothèse d'un scénario catastrophe au Brésil. Pourquoi ?

L'accord du FMI, annoncé début août, pour une aide au Brésil de 30 milliards de dollars, n'a fait que repousser l'éventualité d'une crise à très court terme, mais le fantasme d'une crise, à un an, plane.

Quelle est la réalité de la situation du Brésil ?

Le seul indicateur au vert, c'est l'excédent primaire des finances publiques, d'environ 3 % du PIB. Il sert à payer la dette. Les autres fondamentaux sont mauvais : le change a explosé (le réel se situe entre 3,8 et 3,9 par rapport au dollar, soit une dépréciation de 30 % en un an) ; la croissance, dans le meilleur des cas, sera de 1 % en 2002. La bonne combinaison des fondamentaux, ce serait : 3 % de croissance, un taux d'intérêt réel de 9 % (contre 15 % aujourd'hui), une dépréciation du change non supérieure à 3 % et un excédent primaire de 3 % à 3,5 %.

Le volume de la dette ne constitue-t-il pas un problème ?

La dette publique brésilienne représentait, il y a un an, 50 % du PIB. C'est inférieur à la dette de la France, qui est de 60 %. En revanche, si l'on poursuit la comparaison, cela se complique : la durée moyenne de remboursement de la dette de la France est de 7 à 8 ans. Pour le Brésil, le taux de roulement est de 6 à 7 mois. Fin septembre 2002, la dette publique brésilienne représentait

62 % du PIB, soit environ 300 milliards de dollars. Si les fondamentaux s'écartent de la bonne combinaison d'équilibre, la dette explosera.

Comment expliquez-vous la réaction négative des marchés ?

Au début, ils ont joué à se faire peur. Le problème est qu'ils ont déplacé les fondamentaux vers une combinaison qui n'assure pas la stabilité de la structure de la dette. Les attaques des marchés ont bousculé le Brésil. En économie, il y a des points d'irréversibilité et la possibilité de dégradation est la plus probable. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation de déséquilibre durable ; il est au bord d'une crise financière majeure.

Quand le FMI fait l'éloge du Brésil et raille d'Argentine, c'est de la propagande ?

Non. Pour une fois, le Fonds a bien fait les choses avec le paquet de 30 milliards. C'est la bonne technique, la bonne manière et le bon montant. C'est dans sa mission d'éviter les crises, d'intervenir au moment où les marchés se trompent. C'est au FMI de dire aux marchés : « Vous vous trompez » et de leur prouver en intervenant. La question est de savoir s'il n'est pas intervenu trop tard.

Comment appréciez-vous l'arrivée annoncée au gouvernement de « Lula » et des cadres du Parti des travailleurs ?

Même si leur programme est

« light », voire orthodoxe et s'ils ont prouvé, dans quelques Etats, qu'ils pouvaient gérer correctement, ma réponse est qu'aujourd'hui ce n'est pas cela la question. La question, ce sont les fondamentaux dégradés et le risque d'irréversibilité. Le problème de Lula est qu'il devra satisfaire ses électeurs et rassurer les marchés.

Vous pensez qu'il va gouverner pour rassurer les marchés ?

Il va avoir du mal à revenir à l'équilibre, car la demande d'un changement sera très forte. Et cela passe par le budget de l'Etat. Le problème est qu'il est bouclé ; cela a été signé avec le FMI : l'excédent primaire de 2003 à 2005 a été fixé à 3,75 % du PIB. Et Lula l'a validé en acceptant « le pacte de transition » proposé par le président Cardoso.

Cela limite donc les marges d'action de tout gouvernement ?

C'est pire. Le Brésil doit faire encore mieux que l'année dernière. Cela signifie plus d'impôts et moins de dépenses. Si les finances publiques ne dégagent pas un excédent, cela sera mal vu par les marchés et il

n'y aura pas d'argent. Dans le cas contraire, il y aura une forte insatisfaction sociale.

Peut-il dénoncer l'accord avec le FMI, qu'il a ratifié ?

S'il ne respecte pas l'accord, s'il remet en cause les engagements du Brésil ce sera catastrophique, comme en Argentine. Il ne peut pas faire cela ; il peut faire peu de choses, très peu de choses.

Vous dites clairement qu'il est condamné à l'immobilisme. Il peut agir sur la fiscalité, son assiette, ses taux, par exemple ?

Oui, mais cela suppose qu'il ait une majorité au Congrès. Or les simulations montrent que le PT et ses alliés seront très minoritaires. Comment fera Lula pour faire voter les lois ? Après les élections, il y a un risque d'ingouvernabilité. L'exécutif va être obligé de négocier et ces tractations vont lui coûter cher.

Vous êtes très pessimiste...

Dans le contexte international actuel, le pire est à redouter.

Propos recueillis par
Alain Abellard

Affrontements lors du procès de Marouane Barghouti

La foule a tenté de molester les deux avocats du dirigeant palestinien accusé de terrorisme

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La troisième audience du procès intenté par les autorités israéliennes au secrétaire général du Fatah pour la Cisjordanie, Marouane Barghouti, accusé de terrorisme, a été accompagnée, jeudi 3 octobre, par les débordements désormais rituels qui ont fait en soirée l'ouverture des journaux télévisés israéliens. Il n'était pourtant pas encore question d'aborder au fond le dossier et la question de la trentaine de morts israéliens dont serait responsable l'accusé. Il s'agissait seulement de décider de la prolongation de sa détention. Cependant, les deux avocats de ce dernier ont choisi cette étape formelle pour remettre en cause, chacun à sa manière, la légitimité du procès.

Pour l'avocat arabe israélien Jaouad Boulos, l'arrestation à Ramallah et la procédure judiciaire lancée à l'encontre du responsable politique palestinien constituent des violations du droit international, en l'espèce les différents

accords conclus entre les Israéliens et les Palestiniens pendant les premières années du processus de paix.

Israël, a estimé le juriste, n'a pas le moindre pouvoir légal sur les citoyens palestiniens résidant dans les zones où les institutions palestiniennes disposent, selon ces accords, d'une autorité totale, a fortiori dans le cas d'un membre d'un Parlement élu conformément à ces mêmes accords. L'avocat a également attaqué le transfert en Israël du responsable palestinien après son arrestation, le 15 avril, en contradiction selon lui avec les conventions de Genève, ainsi que les conditions dans lesquelles ont eu lieu ses interrogatoires.

ÉVOCACTION BIBLIQUE

Coiffé d'une kippa blanche, son jeune confrère juif israélien Chammai Leibowitz, petit-fils du philosophe Yeshayahou Leibowitz, a choisi pour sa part de solliciter la Bible et, plus précisément dans l'Exode, l'épisode du meurtre par Moïse de

Turquie : Abdullah Öcalan ne sera pas exécuté

ANKARA. La peine de mort prononcée par la justice turque à l'encontre du chef rebelle kurde Abdullah Öcalan a été commuée, jeudi 3 octobre, en réclusion à perpétuité après l'abolition, cet été, de la peine capitale, en temps de paix, par le Parlement turc. Le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) avait été condamné à la peine capitale, en juin 1999, pour trahison et séparatisme. La décision de la Cour devait être immédiatement notifiée à Abdullah Öcalan sur l'île prison d'Imrali (en mer de Marmara, au sud d'Istanbul), où il est le seul détenu. Agé de 54 ans, Abdullah Öcalan restera derrière les barreaux jusqu'à la fin de ses jours sans espoir d'amnistie, selon la décision du tribunal. Le commissaire européen à l'élargissement, Günter Verheugen, a immédiatement réagi, jeudi soir, à l'annonce de la décision de la justice turque. « Je me félicite de cette décision qui est manifestement conforme à l'esprit des réformes adoptées récemment en Turquie », a déclaré le commissaire européen. — (AFP.)

Le Pakistan a lancé un missile de moyenne portée

ISLAMABAD. A moins d'une semaine des élections législatives et alors que la tension remonte à la frontière avec l'Inde, le Pakistan a testé, vendredi 4 octobre, un nouveau missile sol-sol d'une portée moyenne de 750 km. Selon l'agence officielle Associated Press of Pakistan, l'Inde en avait été avertie, comme c'est la règle. Ce missile fait partie de la série des Shaheen, qui peuvent être équipés de têtes nucléaires ou conventionnelles. Qualifié d'« essai de routine » par un porte-parole militaire, ce test intervient dans une atmosphère qui se tend de nouveau dangereusement avec l'Inde, dont l'armée est toujours mobilisée en force le long de la frontière avec le Pakistan. Dans des récentes déclarations, des responsables indiens n'ont pas exclu la possibilité d'une « frappe préventive » contre le Pakistan, qu'ils accusent de soutenir les militants séparatistes cachemiris. La dernière phase des élections locales au Cachemire sous administration indienne, qui sont boycottées par les séparatistes, est prévue le 8 octobre. — (Corresp.)

Berlin a fêté les douze ans de la réunification

BERLIN. Environ un million de personnes ont participé, jeudi soir 3 octobre à Berlin, aux cérémonies du douzième anniversaire de la réunification allemande, au cours desquelles a été dévoilée la nouvelle porte de Brandebourg (photo), après deux années de travaux de rénovation. L'ancien président Bill Clinton, qui avait été le premier chef d'Etat américain à franchir la porte de Brandebourg après la réunification, s'est adressé à la foule. « La Porte a été un symbole de la division. Aujourd'hui c'est un véritable symbole de la liberté », a-t-il déclaré en allemand. L'ancien président des Etats-Unis a ensuite traversé le monument aux côtés du chancelier Gerhard Schröder, du président Johannes Rau et du maire de la ville, Klaus Wowereit. Toute la journée, les avenues menant à la porte de Brandebourg avaient été envahies par une foule nombreuse. — (AFP.)



FABRIZIO BENSCH/REUTERS

L'ultranationaliste Seselj appelle à boycotter la présidentielle serbe

BELGRADE. Le leader ultranationaliste Vojislav Seselj, éliminé au premier tour de l'élection présidentielle en Serbie (23,4 % des voix), a appelé, jeudi 3 octobre, ses électeurs à boycotter le second tour de scrutin, qui risque ainsi d'être invalidé faute d'atteindre le seuil obligatoire de 50 % de participation. « Nous appelons tous ceux qui ont voté pour moi au premier tour à ne pas se rendre aux urnes et à ne voter ni pour Kostunica ni pour Labus », a-t-il déclaré. Le président yougoslave et son adversaire ont obtenu respectivement 30,89 % et 27,36 % des suffrages exprimés. « Nous ne pouvons soutenir M. Labus, car il s'agit d'un espion, d'un mafieux, d'un criminel, d'un traître », a lancé M. Seselj. Quant à Vojislav Kostunica, a-t-il ajouté, « nous ne pouvons lui donner notre voix car il est le principal responsable de l'arrivée au pouvoir de la DOS » (la coalition qui a renversé le régime de Slobodan Milosevic, en octobre 2000). Au premier tour, la participation n'avait été que de 55 %. — (AFP.)

Conférence-Débat

L'embargo, la paix et l'Irak

organisée par

Le Centre de Recherche sur la Paix et l'Association des Amitiés franco-irakiennes

avec la participation du Centre d'Etudes et de Recherche de l'Association Espérance

A l'Institut Catholique de Paris

le lundi 7 octobre à 18h30

21, rue d'Assas

Paris (M° Saint Placide ou Rennes)

Gilles Paris

MARKETING INDUSTRIEL
Conservatoire National des Arts et Métiers

Cours et séminaires d'études de cas (150 heures sur 9 mois : soirs et samedis)
Coût : 216 €

Brochure sur demande écrite au :
CNAM - Marketing Industriel
292, rue Saint-Martin - 75003 PARIS
☎ 01 40 27 29 78 - mail : nehme@cnam.fr

Limite d'inscription :
15 octobre 2002

3ème Cycle
CNAM

UNION EUROPÉENNE

Les pays candidats connaissent un problème croissant de consommation de drogues

L'Observatoire européen invite l'UE à aider au développement de politiques de prévention

BRUXELLES

de notre bureau européen

Alors que la consommation de drogues se stabilise dans l'Union européenne, elle augmente considérablement dans les pays d'Europe centrale et orientale, a expliqué le directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Georges Estievenart, jeudi 3 octobre à Bruxelles.

L'Observatoire, créé en 1993 à Lisbonne, sous la forme d'une agence communautaire, dresse des bilans annuels de l'état de la drogue dans l'Union européenne. Il vient pour la première fois de consacrer une étude complète aux pays candidats.

Il entend ainsi tirer la sonnette d'alarme à trois mois du sommet de Copenhague, qui doit donner le feu vert à leur entrée dans l'Union européenne : ces pays n'ont pas les moyens de faire face à leurs problèmes de drogue. Il faut les encourager à renforcer leurs politiques et à consacrer l'argent nécessaire.

Le problème de la drogue est récent dans les anciens pays de l'Est : il est apparu dans les années 1990, avec l'effondrement de l'Union soviétique et l'ouverture de ces pays aux organisations criminelles internationales.

Selon le rapport, les saisies importantes confirment que les pays de l'Europe centrale et orientale jouent un rôle de transit pour le trafic de l'héroïne. La Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie servent de plaque tournante pour la drogue venue d'Afghanistan par la « route des Balkans », tandis que la Pologne et les Etats bal-

La Lituanie et l'Estonie connaissent une « augmentation rapide et alarmante » du VIH parmi les toxicomanes

tes jouent ce rôle pour la marchandise qui arrive d'Asie centrale par la Route de la soie.

Mais, ce qui est nouveau, ces pays sont également aujourd'hui eux-mêmes des marchés importants. Ils « sont devenus une cible claire en matière de consommation de la drogue », indique M. Estievenart. La plupart des drogues tradi-

tionnelles qui étaient fabriquées « à la maison », en vue d'une consommation personnelle, ont disparu ou décliné. Le cannabis, comme dans l'Union européenne, est la drogue la plus consommée, mais l'héroïne a aussi trouvé un nouveau « débouché » à l'Est.

Le nombre d'utilisateurs à problèmes (ceux qui pratiquent l'injection intraveineuse ou qui sont dépendants de drogues dures) n'est pas toujours facile à évaluer, faute de données disponibles. En Bulgarie, en Slovaquie, dans la République tchèque ainsi qu'à Malte, le pourcentage de ces utilisateurs est le même que dans l'Union européenne : 0,5 %, soit cinq personnes sur mille. Il s'élève à 1 % dans les trois Etats baltes, qui sont parmi les plus touchés par le phénomène.

Du fait de son apparition récente, l'héroïne n'a pas encore causé les mêmes ravages sanitaires - sida, hépatite B - que dans l'Union européenne. Toutefois, la situation pourrait se détériorer, en raison des comportements à risque qui sont observés (comme le partage des seringues). La Lituanie et l'Estonie connaissent une « augmentation rapide et

alarmante » du VIH parmi les toxicomanes.

L'Observatoire constate que ces pays sont confrontés à d'énormes difficultés dans la mise en œuvre de mesures que les pays de l'Union ont mis vingt ans à concrétiser et invite ceux-ci à les aider. Il demande que des mesures préventives soient mises en place : distribution de seringues, de préservatifs, de tests de dépistage du VIH. Il demande aussi que soient développés des traitements appropriés, notamment les traitements de substitution (méthadone ou buprénorphine).

La Slovaquie est le seul Etat qui propose une offre correcte, depuis 1995, dans des centres appropriés. Dans la plupart des pays candidats, les traitements à la méthadone ne sont fournis que par des centres psychiatriques spécialisés, inaccessibles à une partie de la population, qui habite trop loin.

« Dans l'Union européenne, on compte 300 000 places de traitement à la méthadone pour 380 millions d'habitants, alors que, dans les pays candidats, il n'y a que 6 000 places pour 100 millions d'habitants », a déploré M. Estievenart.

Rafaële Rivaïs

La Commission dénonce le blocage des Quinze sur les transports

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

Le projet Galileo de radionavigation bloqué ; Marco Polo, un plan pour la création d'un réseau transeuropéen de transports, renvoyé ; l'indemnisation des passagers victimes de surréservations et de retards sur les lignes aériennes reportée à novembre, pour causes de divergences entre les Etats, ainsi qu'entre les Etats et la Commission : jeudi 3 octobre à Luxembourg, le conseil des ministres des transports a montré à quel point l'Europe peut se montrer divisée et lente lorsqu'il s'agit de traduire des principes dans la réalité.

Loyola de Palacio, commissaire européenne chargée des transports et de l'énergie, s'en est émue. Réputée pour son franc-parler et son libéralisme, la commissaire espagnole a estimé que le blocage constaté à Luxembourg remettrait en cause les résolutions adoptées par les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement, où sont souvent esquissées d'ambitieuses perspectives.

« Je redoute qu'une majorité d'Etats membres fassent preuve d'incohérence par rapport aux décisions du conseil », a expliqué M^{me} de Palacio, évoquant notamment la stratégie adoptée en mars 2000 à Lisbonne, où les chefs d'Etat et de gouvernement avaient décrété la naissance d'une « économie de la connaissance, de la compétitivité et de l'innovation », fondée sur « un

modèle social européen » et une croissance annuelle de 3 %. Les temps ont changé, la tonalité de plusieurs gouvernements et le contexte économique également. Dès lors, quand il s'agit, comme dans la capitale grand-ducale, d'adopter des mesures précises réclamées lors des derniers sommets (Göteborg, Barcelone ou Laeken), les ministres s'enlisent.

A Luxembourg, ceux-ci devaient examiner l'extension des grands projets de transports ou la mise en point de l'intermodalité, destinée à désengorger le transport de marchandises par la route. Là aussi, ils ont renoncé à prendre des décisions. « Surprise », « déçue », M^{me} de Palacio a évoqué une Union « qui perd son élan ».

MAINTENIR « L'ESPRIT DE LISBONNE »

La commissaire a mesuré les difficultés d'une harmonisation européenne dans un autre domaine, celui des garanties d'Etat aux assurances prises par les compagnies aériennes. C'est le 31 octobre, en principe, que devait s'arrêter un système que Bruxelles considère comme une aide publique indirecte, contraire à la réglementation communautaire. M^{me} de Palacio a fait observer aux quinze ministres que des compagnies d'assurances recommencent à proposer des contrats couvrant les risques de guerre et de terrorisme, qu'elles ne couvraient plus après les attentats du 11 septembre 2001.

Soumis à la pression de leurs entreprises nationales, qui critiquent le coût des contrats proposés et font remarquer que le gouvernement américain continue, de son côté, d'apporter sa garantie à leurs concurrentes, les ministres des transports se sont dits favorables à la prorogation de la mesure. C'est le conseil Ecofin qui tranchera définitivement, la semaine prochaine.

Soucieuse malgré tout, dit-elle, de maintenir « l'esprit de Lisbonne » et d'approfondir le marché intérieur, la Commission européenne allait pourtant se heurter à une autre difficulté dès vendredi. Au menu du conseil consacré à l'énergie figurait, en effet, l'énigme des directives sur la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité pour les particuliers, que la présidence danoise et certains Etats membres avaient, eux aussi, espéré conclure. Pressée par M^{me} de Palacio d'aller vers une libéralisation pour laquelle le président Jacques Chirac avait pourtant donné son accord au sommet de Barcelone, en mars dernier, Nicole Fontaine, ministre de l'Industrie, a refusé de se prononcer.

Confrontée à domicile aux manifestations pour la défense du service public, l'ancienne présidente du Parlement européen a déclaré au Monde qu'elle réclamerait du temps et le respect de la « sensibilité française » sur cette question.

Jean-Pierre Stroobants

La gauche relance le débat sur l'Europe sociale à la Convention

Une pétition demande la création d'un groupe de travail ad hoc

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le social tente un retour par la fenêtre à la Convention sur l'avenir de l'Europe. Après avoir docilement débattu sur la personnalité juridique de l'Union, quarante-cinq conventionnels, essentiellement de gauche, ont demandé jeudi 3 octobre qu'un groupe de travail soit créé sur le sujet et qu'un débat ait lieu.

Pour la néocommuniste allemande Sylvia-Yvonne Kaufmann, il s'agit que l'Europe ne se réduise pas au marché unique et à la monnaie unique, mais prenne en compte les soucis des gens, comme la pauvreté ou le chômage. « En Espagne, le premier souci des citoyens, c'est le chômage. Comment expliquer que la Convention ne parle pas de leur premier souci ? », lance un Espagnol.

« Cela devient la tarte à la crème. Le social, on en parle tout le temps, et il ne se passe rien. Même sous la gauche, à partir de 1997, on n'a rien fait », rétorque dans les couloirs le sénateur français UMP Hubert Haenel. « Les socialistes veulent-ils que l'Union s'occupe de la sécurité sociale ? Si oui, qu'ils le disent » demande l'eurodéputé français Alain Lamasour, tandis que le président de la Convention Valéry Giscard d'Estaing confie que « s'il y a des propositions pour transférer de nouvelles compétences au niveau européen, on les attend ». Grand seigneur, il accorde un débat qui aura lieu en séance plénière début

novembre tout en mettant en garde les conventionnels-pétitionnaires : « Si on parle pour ne rien proposer ou ne rien dire, le résultat de cette action sera perçu comme négatif ».

Pour ceux-ci, la Convention n'a pas à s'occuper d'un tel sujet. « Dans les constitutions de nos Etats membres, les politiques ne sont pas définies, il y a seulement les instruments des politiques », estime VGE. « On fixe les règles du jeu, on jouera le match après », résume M. Lamasour.

ERREUR DE MÉTHODE

Le représentant du gouvernement allemand, le social-démocrate Peter Glotz, est sur la même longueur d'onde, qui a refusé de signer la pétition : « C'est comme si on créait un groupe de travail sur l'agriculture ». En revanche, le socialiste Pierre Moscovici, qui représente l'exécutif français, l'a, lui, signée.

« Je ne crois pas qu'on puisse séparer les institutions du contenu des politiques », a-t-il estimé. Lorsque la Convention parle de gouvernance économique, c'est pour que l'Europe soit mieux gérée, plus active, dit-il. Lorsqu'elle parle de politique extérieure, c'est pour être plus présente sur la scène internationale. Pourquoi en exclure le social ? « Si la Convention refusait de traiter de la question de l'Europe sociale, elle perdrait de sa capacité à convaincre les citoyens qui ont trop tendance à croire qu'elle est le cheval de Troie de la mondialisation », ajoute M. Moscovici.

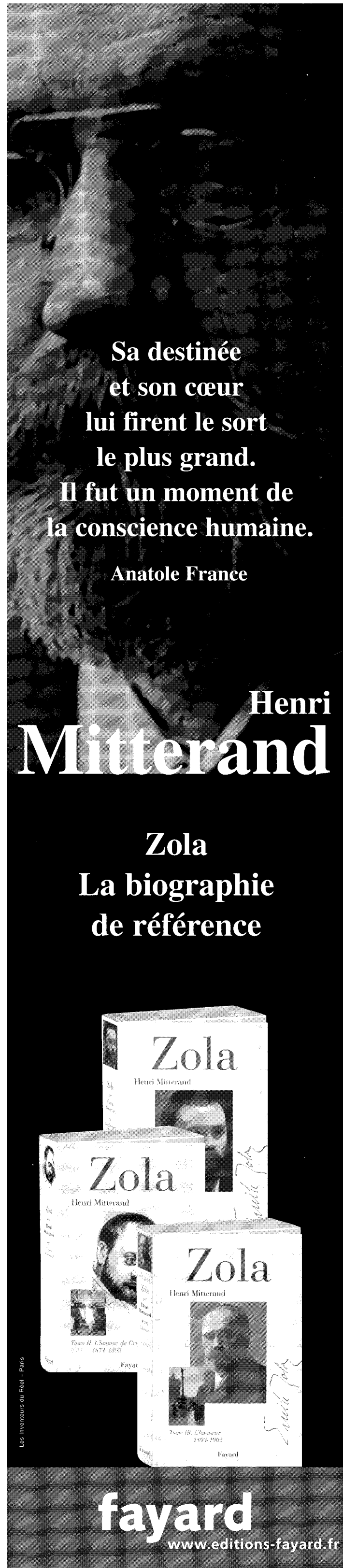
On en oublierait que les Britanniques voient dans la Convention du social partout et craignent que l'inclusion de la charte des droits fondamentaux dans la constitution législative toute une série de revendications et de droits sociaux. Il n'empêche que certains estiment que la

Convention commet une erreur de méthode en parlant essentiellement institutions. « Les Conventions se comportent comme si l'Europe était un Etat, à tort », analyse un commissaire de gauche. « Dans un Etat le problème de l'affectio societatis ne se pose pas. En Europe, il faut se demander en permanence ce qu'on fait ensemble. Ne travailler que sur l'architecture institutionnelle, c'est risqué ».

Le Français Michel Barnier, représentant de la Commission à la convention, confirme qu'« il faut refaire la preuve de l'Europe » et « mettre les politiques dans les traités ». Faute de quoi, la question du « que voulons nous faire ensemble au niveau européen ? » risque d'être largement traitée lorsqu'il faudra fixer les perspectives budgétaires de l'Union après 2006 : les politiques agricoles, régionales, de la recherche, découleront directement de ces marchandages financiers.

Mais le pire ne serait pas certain. Peter Glotz estime qu'en modifiant les processus de décision, la Convention aidera à mieux trancher ces questions politiques. L'idéal serait aussi que la Convention règle le problème des ressources budgétaires de l'Union : « Le problème du financement, c'est que cela n'est pas dans le mandat de Laeken, car on n'a pas osé le mettre. Si on ne le traite pas, on va passer un peu à côté des problèmes », estime le vice-président de la Convention, le Belge Jean-Luc Dehaene.

Arnaud Leparmentier

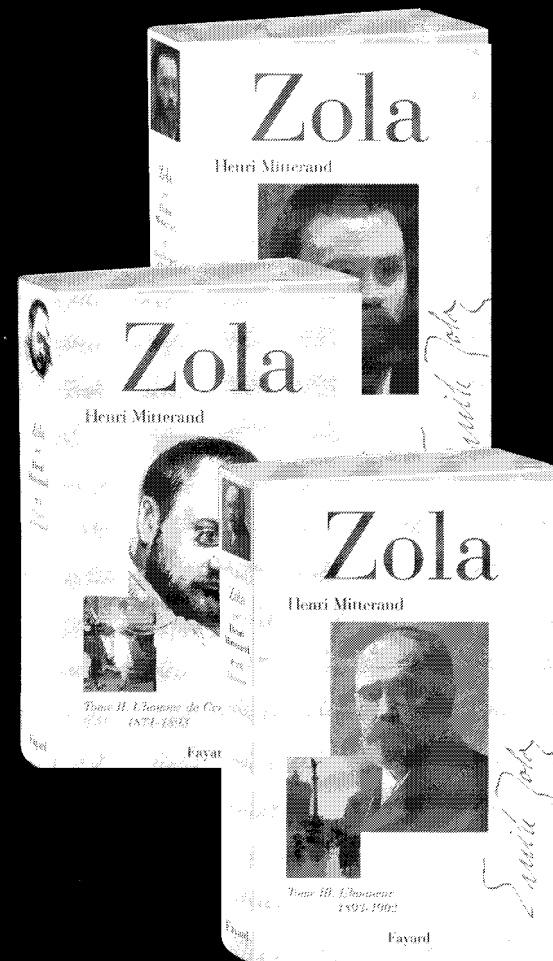


Sa destinée
et son cœur
lui firent le sort
le plus grand.
Il fut un moment de
la conscience humaine.

Anatole France

Henri
Mitterrand

Zola
La biographie
de référence



fayard
www.editions-fayard.fr

80 000 personnes, selon les organisateurs (40 000 selon la police) ont manifesté, jeudi 3 octobre à Paris, à l'appel des syndicats d'EDF-GDF, pour la défense du service public, le maintien du statut des

personnels et contre la « privatisation ». Jean-François Copé, porte-parole du gouvernement, a affirmé qu'il s'agissait de d'un « message d'ATTACHEMENT AU SERVICE PUBLIC que nous recevons cinq sur cinq

car nous le partageons ». Soucieux, lui aussi, de déminer le conflit, FRANÇOIS FILLON, ministre des affaires sociales, a jugé que ce défilé était un « élément du débat social ». FRANÇOIS HOLLANDE, premier secré-

taire du PS, qui ne participait pas à la manifestation, a expliqué, sur France 2, que l'ouverture du capital d'EDF-GDF comportait le RISQUE « que les critères de rendement l'emportent sur ceux du service public ».

Le gouvernement dit « partager le message » des manifestants

Le défilé des agents d'EDF-GDF pour la défense du service public a réuni, jeudi 3 octobre à Paris, plusieurs dizaines de milliers de personnes. Les ministres se sont attachés à désamorcer le conflit. Jean-François Copé assure que Matignon a « reçu cinq sur cinq » le signal

LA MANIFESTATION des agents d'EDF-GDF n'était pas terminée, jeudi 3 octobre à Paris, que les membres du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin se félicitaient presque de sa réussite. Interrogée dans la cour de Matignon, au sortir d'une réunion interministérielle, la ministre déléguée à l'industrie, Nicole Fontaine – qui devait représenter la France au conseil européen sur l'énergie à Luxembourg, vendredi – a ainsi assuré qu'elle était « très heureuse » du poids que donnerait cette mobilisation aux arguments français dans les négociations sur l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie.

« Très sincèrement, a déclaré M^{me} Fontaine, je serai très heureuse de pouvoir dire à mes collègues européens qu'en France nous avons un certain nombre d'exigences, de spécificités dont nous souhaitons qu'elles figurent dans les directives européennes. Je leur dirai l'attachement que nous avons au service public. »

Dans une communication visiblement concertée, le gouvernement s'est attaché à minimiser le caractère protestataire du défilé. Dès mercredi, à l'Assemblée, le ministre de l'économie, Francis Mer, avait évoqué un simple « déplacement » pour désigner la manifestation annoncée. Le porte-parole du gouvernement, Jean-François Copé, n'y a vu aucune contestation : « Personne ne pense un instant qu'il s'agit là d'une manifestation contre le gouvernement », a-t-il indiqué, évoquant « un message d'attachement au service public que nous recevons cinq sur cinq, car nous le partageons. »

Rassurer les agents des entreprises publiques, comprendre, voire « partager », leurs préoccupations : tels sont les mots d'ordre distillés par le gouvernement, qui veut empêcher ce mouvement social de s'étendre et qu'un conflit se cristalli-



CHAMUSSE/MTT/SIPA

se autour de l'épineux dossier des retraites.

Pour mieux chasser le spectre des manifestations de l'automne 1995, les ministres affirment sur tous les tons que la situation actuelle n'est en rien comparable. Dans les couloirs de l'Assemblée, jeudi, le ministre des affaires sociales, François Fillon, soulignait que la manifestation n'était pas « le signe d'une mobilisation syndicale tous azimuts », mais « un élément du débat social ». Et d'assurer, à l'évocation des grèves de 1995, qu'« on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve ».

M. Copé a toutefois admis que le

gouvernement avait « tiré de cette période-là beaucoup d'enseignements », précisant : « Ça ne veut pas dire qu'on vit dans l'angoisse, mais on essaie de travailler la réforme en la rendant heureuse. »

A gauche, il y a ceux qui y étaient et ceux qui « soutenaient », sans participer. Parmi ces derniers, les dirigeants du Parti socialiste, qui, à l'issue d'un bureau national, mardi 1^{er} octobre, avait apporté son « soutien à la manifestation » des agents d'EDF-GDF pour la défense du service public, le maintien du statut des personnels et contre la « privatisation ». Mais voilà... Cet attachement du

PS aux « missions du service public », comme l'a affirmé François Hollande, interrogé jeudi soir sur France 2, dissimule mal un changement de cap par rapport à la politique mise en œuvre par le gouvernement de Lionel Jospin.

VOLTE-FACE

Aussi M. Hollande a-t-il dû se livrer à un délicat exercice d'autocritique. « Ouvrir le capital d'EDF, c'est prendre le risque que les critères de rendement l'emportent sur les critères du service public », a estimé le premier secrétaire du PS. Le gouvernement précéderait n'avait-il pas entériné l'ouverture du capital de

France Télécom ? « Je pense qu'il fallait sans doute faire différemment », admet M. Hollande, ajoutant que ce n'était pas la « bonne méthode ». Tentant de définir une position médiane, il précise : « Ce qu'il faudra faire, à l'avenir, c'est préserver les missions du service public et voir comment on peut développer l'entreprise à l'étranger. »

L'argumentation, en forme de « droit d'inventaire », ne convainc pas dans les rangs mêmes du PS. Il est vrai que le sujet a donné lieu à de multiples volte-face. Au cours de son intervention sur France 2, le 21 février, qui avait suivi l'annonce de sa candidature à l'élection prési-

dentielle, Lionel Jospin se prononçait pour une ouverture « maîtrisée » du capital d'EDF. Dans son projet, il précisait : « Les objectifs de politique industrielle guideront nos décisions. » Mais le programme du PS pour les législatives, en revanche, excluait désormais toute ouverture du capital d'EDF-GDF ou de toute autre entreprise publique.

Cette position n'a cessé de nourrir les échanges entre les tenants d'« une certaine ouverture », tels Laurent Fabius et Dominique Strauss-Kahn, et les partisans de la « possession à 100 % du capital par l'Etat », parmi lesquels le cofondateur du courant Nouveau Monde, Henri Emmanuelli. Ce dernier est d'ailleurs apparu lors de la manifestation du 3 octobre, aux côtés de Jean-Luc Mélenchon. La Gauche socialiste, représentée par Julien Dray et Harlem Désir, avait également tenu à se joindre aux manifestants.

Plusieurs dirigeants du PCF, de la LCR et des Verts ont fait une apparition dans le cortège. Le député (Verts) de Paris Yves Cochet a affirmé que « tout ce qui est régalien et stratégique doit rester dans le giron public ». Pour Marie-George Buffet, la « privatisation » d'EDF-GDF reviendrait à « remettre en cause l'accès égal à l'énergie pour la population » ; la secrétaire nationale du PCF ajoutant que cette manifestation est « un avertissement donné par les salariés ». Le porte-parole de la LCR, Olivier Besancenot, a quant à lui estimé que « la France d'en bas, chère à la com' de Raffarin, se dresse contre la droite hautaine en refusant massivement la marchandisation des biens collectifs ». De quoi nourrir les débats futurs sur la « reconstruction » de la gauche.

Jean-Baptiste de Montvalon et Patrick Roger

Des sociologues analysent la mutation des monopoles d'Etat

LES ANNÉES 1990 auront été, pour les entreprises publiques, celles de profonds changements. Chacune à son rythme, elles se sont engagées dans des stratégies d'adaptation au marché que les choix européens de la France – de la signature du traité de Rome en 1957 à celui d'Amsterdam en 1996 – imposaient. Le rapport à l'usager, le contenu du travail, les relations sociales, les formes de management s'en sont trouvés bouleversés. On ne passe pas impunément du statut d'administration d'Etat ou de monopole intégré à celui d'entreprise évoluant dans un univers concurrentiel.

Entre 1990 et 2000, explique le sociologue Pierre-Eric Tixier, qui a mené des enquêtes sur les entreprises publiques pendant plus de dix ans, « il y a eu une transformation lente des modes de gestion de la main-d'œuvre. Ces entreprises sont devenues des systèmes hybrides, dans lesquels coexistent des caractéristiques du public et des caractéristiques du privé ».

France Télécom, par exemple, est sortie d'une « gestion administrée de l'emploi dans laquelle le retour au pays des personnels recrutés en région parisienne était la norme ». « Cette forme de mobilité a été mise en cause. La part des concours a été réduite, et le recrutement sur des contrats privés dans les filiales s'est développé », poursuit ce chercheur qui a dirigé un ouvrage collectif sur les stratégies de modernisation des entreprises publiques (*Du monopole au marché*, La Découverte, 2002). Les notions de gestion prévisionnelle des emplois, de carrière, de performance, de mobilité en fonction des besoins de l'entreprise font alors leur apparition.

De la RATP à la SNCF ou à EDF-GDF, toutes les entreprises ont connu des évolutions de cet

ordre. Mais, d'une société à l'autre, le rythme de ces transformations et la manière dont elles ont été accueillies par les salariés ont beaucoup varié. « Il y a eu des allers et retours. Des moments de crispation et des avancées », analyse Elie Cohen, directeur de recherche au CNRS, auteur de *La Tentation hexagonale et du Nouvel Ordre économique mondial* (Fayard).

Pour ce chercheur passionné par les dynamiques de changement, le contexte actuel est « redevenu peu porteur ». « Entre les perceptions simplistes des évolutions à l'étranger, avec le cas de British Rail, et le contre-exemple terrifiant de France Télécom, on est à nouveau dans une phase de régression », regrette M. Cohen.

« COMME LES AUTRES »

L'effondrement de France Télécom « crée une inquiétude majeure et vient légitimer les craintes des salariés », confirme M. Tixier. « Le modèle de l'entreprise publique d'antan n'est plus tenable dans une Europe qui a remis en cause les monopoles. Quant au modèle de l'entreprise privée, il est plus que questionné. Conduire le changement dans ces conditions est extraordinairement difficile », relève ce professeur à l'IEP Paris.

Faire de Renault, d'EDF, de la SNCF « des entreprises comme les autres » : tel a été l'objectif affiché des dirigeants des entreprises publiques. A l'heure des scandales Enron et WorldCom, ce slogan n'est plus de mise. « La question demeure de savoir quel type d'entreprise il faut entre marché et service public. Ce qui ne veut pas dire pour autant que le fantasme de la renationalisation soit jouable », conclut M. Tixier.

C. Gu.

« Le service public, c'est pas la vache à lait des actionnaires »

Le cortège était essentiellement composé d'électriciens et de gaziers

« ON ne veut pas qu'EDF-GDF devienne un France Télécom bis. Personne ne s'y retrouverait. Ni les électriciens, ni les gaziers, ni les usagers. » A l'image de Gérard, 24 ans,

REPORTAGE

« Raffarin touche à rien, EDF appartient aux citoyens ! »

technicien à la centrale nucléaire de Saint-Laurent des Eaux (Loir-et-Cher), des dizaines de milliers de salariés – 80 000 selon la CGT, 40 000 selon la police – ont défilé à Paris, jeudi 3 octobre, pour la défense du service public et contre la privatisation. Comme prévu, les troupes sont essentiellement composées d'électriciens et de gaziers venues de toute la France. Retraités, cadres, chercheurs, techniciens, ouvriers : tous ont fait le déplacement pour participer à cette manifestation unitaire, doublée d'une grève largement suivie (64 % de grévistes selon les directions, 80 % selon les syndicats). Quelques milliers de salariés d'Air France, plusieurs centaines de cheminots, de postiers, d'agents de France Télécom et de filiales d'entreprises publiques se sont joints au cortège.

En tête du défilé, parti de la place de la Nation à midi, ont pris place les secrétaires généraux des fédérations syndicales d'EDF et GDF, notamment Denis Cohen (CGT), et Jacques Khelif (CFDT), et certains leaders des confédérations – Jean-Luc Cazettes (CGC), Bernard Thibault (CGT), Marc Blondel (FO), Jacky Dintinger (CFTC) – venus dire non à l'ouverture du capital d'EDF. Le secrétaire général de la

CFDT, François Chèreque, brille par son absence, la confédération ayant choisi d'envoyer à cette manifestation « strictement professionnel » son numéro 2, Michel Jalmain. Les militants de la fédération chimie-électricité de la CFDT, qui entretient des relations compliquées avec la confédération, ouvrent la manifestation, suivis des troupes plus clairsemées de la CFTC et de la CGC, et d'imposants bataillons CGT et FO.

Les slogans politiques « Raffarin t'es foutu, EDF est dans la rue », « Raffarin touche à rien, EDF appartient aux citoyens » sont rares, les banderoles nombreuses. Toutes insistent sur la communauté d'intérêts des personnels et des usagers. « Nous nous battons pour vous », proclame ce militant cégétiste qui arbore, comme des milliers d'autres, un T-shirt défendant l'entreprise intégrée (EDF-GDF) : « Privatiser c'est con, fusionner c'est bon », peut-on y lire. Jean-Christophe, 43 ans, se promène avec un panneau qu'il a bricolé lui-même. Côté pile : « Usager, t'as payé, ne te laisse pas plumer ». Côté face : « Cadre supérieur à EDF cherche tuyau pour un nouvel emploi ». « Je suis là pour une question de morale publique, d'éthique », explique ce chercheur cégétiste, basé à Villeurbanne (Rhône). L'usager a financé le programme nucléaire pendant douze à treize ans. C'est lui qui a supporté les investissements et le risque industriel. Aujourd'hui que tout cela est pratiquement amorti, on lui dit : il faut ouvrir aux intérêts privés. »

Les cadres sont nombreux dans les rangs des manifestants. « C'est normal. Ce sont des salariés comme les autres », explique Olivier, chef d'agence. A ses côtés, Jean-Luc, membre du département « expertise nationale » d'EDF, défile en costume-cravate. « L'électricité n'est

pas un produit comme les autres. Les lois du marché ne peuvent s'appliquer. Moi je ne suis pas opposé par principe à l'ouverture du capital. Mais je trouve que sur EDF, la direction et le gouvernement agissent par dogmatisme », affirme-t-il.

Les Franc-Comtois sont venus avec des clarines. Sur le thème : « le service public c'est la propriété des Français, pas la vache à lait des actionnaires, des trusts et des financiers ». Les électriciens du Finistère, eux, se sont vissés des casques d'Astérix sur la tête. « C'est peut-être parce que l'on est l'un des derniers villages d'irréductibles à résister », rigole l'un d'eux. L'exemple de France Télécom nourrit les argumentaires, comme les ratages des compagnies privées d'électricité en Californie ou la situation du rail britannique.

Couvert de badges CFDT, Guy a « vingt-deux ans d'EDF ». « C'est surtout l'exemple de France Télécom qui fait peur » indique-t-il. « On a peur que la course aux bénéfices à court terme prenne le dessus. On voit aujourd'hui où cela mène. Moi, je ne veux pas que l'électricité ce soit comme l'eau dont le prix du mètre cube varie d'une ville à l'autre, tout cela pour faire Vivendi. Déjà, aujourd'hui, la direction nous explique qu'une partie des accueils en milieu rural devra être supprimée d'ici deux à trois ans ». Son copain Robert, cégétiste lui aussi et venu de Villefranche-sur-Saône, est d'accord : « C'est incroyable que le premier ministre ne tire pas de leçons de France Télécom. » Richard est pilote de centrale nucléaire à Saint-Laurent-des-Eaux : « Regardez ce qui se passe en Angleterre. On a privaté le rail, on s'aperçoit que c'était une bêtise. Et bien, en France, on fait quand même, s'indigne-t-il. De toute façon, le seul dans la famille à être content, c'est mon beau-frère qui est flic et qui va recevoir plein de

pognon. » Pour Christiane, « ceux qui disent les gens d'EDF ce sont des nantis, eh bien ils vont voir leurs factures ! Bien sûr qu'on trouve très bien notre statut, nos retraites, mais dans les banques, vous croyez qu'ils n'en ont pas, des avantages ? »

Dans les rangs CGT, les calicots sont clairs. « Non à la privatisation, non à l'ouverture du capital ». Une tonalité qui réduit la marge de manœuvre du secrétaire général de la fédération de l'énergie, Denis Cohen, qui a dû récemment affronter une commission exécutive fédérale houleuse. « Le deal éventuel ouverture du capital contre gestion d'un fonds d'épargne retraite salariale, c'est un leurre. On ne doit pas se laisser tenter par cela », explique un responsable cégétiste.

Boulevard Voltaire, des responsables Verts comme Marie-Christine Blandin, Yves Cochet et Francine Bayav, patientent comme le gros du cortège qui a du mal à démarrer. « Au moins, ils ne sont pas rancuniers », plaisante un agent du nucléaire. Marie-George Buffet, secrétaire nationale du PCF, se fait discrète et papote avec les électriciens de son département de Seine-Saint-Denis. A quelques mètres de là, le porte-parole de la LCR, Olivier Besancenot avale un sandwich : « A la poste, on n'a pas fait grève. J'ai été obligé d'aller bosser ». Les socialistes Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon étreignent leurs autocollants « Nouveau Monde », fond jaune et rose au poing. On les félicite parfois, on les prend à parti souvent. « Les gens me disent : si la gauche était restée au pouvoir, on aurait quand même dû descendre dans la rue, vous ne croyez pas ? Je suis obligé de leur dire peut-être que oui », soupire M. Emmanuelli.

Claire Guélaud et Caroline Monnot

EDF et GDF entrent dans le vif de la réforme des retraites

50 milliards d'euros sont nécessaires pour pérenniser leur régime

LES BANDEROLES repliées et la démonstration de force des syndicats faite, il reste le plus difficile pour EDF et GDF et le gouvernement : négocier. En recevant les syndicats à Bercy, jeudi 3 octobre, Francis Mera a rappelé, dans un communiqué calibré au millimètre, que l'objectif final est de donner aux deux entreprises « les moyens de poursuivre leurs projets de développement industriel grâce à une ouverture minoritaire du capital, sans remettre en cause le statut particulier des agents ».

La France a un an pour préparer EDF et GDF à la prochaine étape de l'ouverture du marché européen de l'énergie, qui permettra à tous les clients professionnels de choisir librement leur fournisseur de gaz ou d'électricité à partir de 2004. Et Paris peut compter sur Bruxelles pour maintenir la pression : Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie, se félicitait, jeudi, d'une manifestation qui allait lui permettre, dès vendredi, au conseil des ministres de l'énergie réuni à Luxembourg, de mieux défendre les services publics à la française ; la commissaire européenne à l'énergie, Loyola de Palacio, a répliqué que la France a « intérêt à libéraliser » ses marchés. Ses deux entreprises publiques « éprouvent des difficultés à se développer à certains endroits, précisément parce que la France traîne des pieds avec la libéralisation de l'électricité et du gaz », a-t-elle rappelé. Allusion à la levée de boucliers rencontrée par EDF lors de ses acquisitions en Espagne, en Allemagne et surtout en Italie.

Négocier, donc. L'issue a déjà été fixée par Jacques Chirac, et répétée sur tous les tons par les ministres concernés : garantir les acquis prévus par le statut des industries élec-

triques et gazières (IEG), dont le bénéfice a été étendu par la loi de février 2000 à l'ensemble des salariés du secteur, qu'ils travaillent pour des entreprises publiques ou privées, et notamment le régime de retraite. Celui-ci, qui concerne environ 300 000 actifs et retraités, permet actuellement aux salariés de partir au bout de 37,5 années de cotisation, en bénéficiant d'une pension égale à 75 % du dernier salaire.

« UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR »

La parole, désormais, est aux partenaires sociaux. « Nous avons indiqué aux organisations syndicales que nous étions désireux de donner un coup d'accélérateur à un certain nombre de négociations au niveau de la branche », a déclaré, jeudi, Bernard Brun, le président de l'Union française de l'électricité, principale organisation patronale du secteur, qui a proposé la date du 22 octobre pour entrer dans le vif de la discussion. Les termes de l'équation sont bien connus. Ils ont été rappelés par François Roussely, le président d'EDF, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, le 18 septembre : « 2,5 milliards d'euros de charges de retraite sont inscrits dans le compte d'exploitation, financés par une cotisation sur salaire [de 7,85 %] et par une contribution d'équilibre de l'entreprise, à hauteur de 54 % de la masse salariale. Aujourd'hui, les commissaires aux comptes demandent à EDF de provisionner la dette relative à cet engagement qui s'élève à 41,6 milliards d'euros [et 8 milliards pour Gaz de France], soit à peu près l'équivalent du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise. Le problème est à traiter à la fois pour des raisons comptables et pour des raisons d'équité ».

Pour décharger les deux entreprises publiques d'une partie de ce fardeau, qu'elles assument aujourd'hui intégralement, tout en assurant le financement du régime spécifique, l'idée est d'adosser le système au régime général, donc à la solidarité nationale, et de le compléter par un « régime chapeau », financé par les entreprises et les salariés. Une transformation qui se fera « indépendamment de la réforme générale des retraites » confiée à François Fillon, dit-on à Bercy – même s'il permettra, le moment venu, d'englober le régime spécifique des IEG dans cette réforme générale.

« Les retraites ne relèvent pas d'une problématique attachée à l'ouverture du capital », a affirmé M. Roussely à l'Assemblée. Voire. Il s'agit bien de nettoyer le bilan des entreprises, afin de pouvoir passer leurs comptes aux normes internationales, en vue de leur changement de statut, puis de l'ouverture de leur capital. Dans cette optique, il est clair que, si le sort d'EDF et de GDF est lié le temps de la négociation et jusqu'au vote de la loi sur le changement de statut, probablement au printemps 2003, il sera dissocié pour l'ultime étape. Le gazier, en excellente santé financière et moins sensible socialement, sera le premier à entrer en Bourse, peut-être dès l'été prochain, si l'état des marchés financiers le permet.

On n'en est pas là. Un véritable parcours d'obstacles attend le gouvernement Raffarin au cours des prochains mois. Personne, à droite, n'oublie que le mouvement social de 1995 s'était justement amorcé sur le projet de réforme des retraites dans une autre grande entreprise de service public, la SNCF.

Pascal Galinier

35 heures : François Fillon mécontente le Medef et l'UDF

La droite a voté le premier article mais une députée de l'UMP, membre de Génération Entreprise, évoque un « texte complètement de gauche »

SANS SOUCI. Jeudi 3 octobre, François Fillon, ministre des affaires sociales, a fait adopter le premier article de son projet de loi réformant les 35 heures. Les députés n'ont rien modifié du plan d'harmonisation du smic à l'horizon 2005 proposé par le gouvernement. L'opposition a bien ferrailé, mais sans illusion compte tenu du rapport de forces politique. A droite, la stratégie du « rien dire, rien entreprendre », pour ne pas gêner le gouvernement, a continué à prévaloir dans les rangs de l'UMP. Seule l'UDF a cherché à infléchir, sans succès, le texte à travers quelques amendements.

A l'ouverture des débats, la veille, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, avait tenté une ultime démarche en conviant à un petit déjeuner, au siège de l'organisation patronale, plusieurs élus de la majorité, dont Hervé Morin, président du groupe UDF (Eure), et Claude Gaillard (UMP, Meurthe-et-Moselle), porte-parole désigné de son groupe sur le projet Fillon. « Seillière a tapé sur le gouvernement, en lui reprochant de faire n'importe quoi sur les hypothèses de croissance et de ne rien changer aux 35 heures, raconte un participant. Cela a été très violent. »

M. Fillon a veillé au grain. Quelques heures plus tard, mercredi, il a réuni pour un déjeuner quelques députés au premier rang desquels M. Morin, Bernard Accoyer, vice-président du groupe UMP à l'Assemblée (Haute-Savoie), ou encore Chantal Brunel, un chef d'entreprise ex-Démocratie libérale (UMP, Seine-et-Marne). Pour le ministre, l'objectif consistait avant tout à convaincre l'UDF de ne rien tenter. « Je lui ai dit que nous voterions le texte, ce qui n'était pas acquis », explique M. Morin. « François Fillon a insisté

sur le fait que si l'on touchait à trop de choses, on risquait de tout mettre en l'air. » « Le gouvernement a les pétoches, c'est le syndrome Juppé », résume un convive de M. Fillon.

« ORDRE DE NE PAS BRONCHER »

Jeudi, l'entourage du ministre affichait sa sérénité, en assurant que si l'UDF présentait bien des amendements, il ne les soumettrait pas au vote. « Cela leur permet de s'exprimer », déclarait un collaborateur de M. Fillon. Erreur. L'UDF a maintenu ses propositions. En plus de l'allongement du délai d'harmonisation du smic (de 2005 à 2007), l'une d'entre elles prévoyait de compenser la majoration du paiement des heures supplémentaires par

Les astreintes assimilées à du repos

L'examen du projet Fillon se poursuivra mardi 8 octobre. Au menu figure notamment l'examen de l'amendement sur les astreintes présenté par l'UDF et adopté, jeudi 3 octobre, par la commission des affaires sociales de l'Assemblée. Cette proposition revient sur un arrêt de la Cour de cassation du 10 juillet 2002 qui avait jugé que la période d'astreinte à laquelle peut être soumis un salarié ne pouvait être assimilée à du repos.

Le gouvernement aurait donné son accord : seules seront décomptées les heures où le salarié aura réellement travaillé pendant l'astreinte, le reste étant considéré comme du repos. La commission a par ailleurs adopté un amendement qui valide un peu plus les accords de branche sur les 35 heures, notamment ceux de la métallurgie, du BTP et du textile, qui ne retraits pas dans le cadre des lois Aubry.

une nouvelle exonération des charges sociales patronales. Une autre visait à permettre aux entreprises et non plus aux branches de fixer le taux de majoration de ces heures supplémentaires en dessous des limites fixées par la loi.

Dans l'hémicycle, M. Morin a été le seul à voter pour ces propositions. Disciplinés, tous les élus UMP s'y sont opposés. « Ils ont reçu ordre de ne pas broncher, même ceux qui auraient voulu aller plus loin », affirme M. Morin. « Les boulons sont bien vissés, c'est vrai », convient M^{me} Brunel.

Membre de Génération Entreprise, un groupe de travail qui réunit une trentaine de parlementaires de droite, cette dernière ne cache pas certaines frustrations : « C'est le monde à l'envers. Un gouvernement de droite présente un texte complètement de gauche. L'harmonisation du smic était certes incontournable, mais, en revanche, sur les allègements de charges, on est train de pénaliser les entreprises parce qu'il n'y a plus de sous dans les caisses de l'Etat. » Dirigeante de quatre entreprises déjà passées aux 35 heures, elle ajoute : « J'aurais voulu libéraliser un peu plus le temps partiel, mais j'ai compris que le ministre avait un accord avec les partenaires sociaux. »

Frustrée, la gauche prétend l'être également. « M. Fillon refuse systématiquement de nous répondre sur les effets pour l'emploi de son projet », a déploré Gaëtan Gorce (PS, Nièvre) qui n'a eu de cesse d'interpeller le ministre sur le sujet. Tout comme, pour le PCF, Maxime Gremetz (Somme), qui a accusé « la majorité, comme le Medef », d'avoir « la volonté d'en finir avec les 35 heures ».

Philippe Le Cœur et Isabelle Mandraud

PRIX DU 55^{ème} FESTIVAL CANNES 2002

9 OCTOBRE

BOWLING FOR COLUMBINE

UN FILM DE MICHAEL MOORE

France inter, Le Monde, Télérama, www.michaelmoore.com - www.allianceartist.com - www.diaphana.fr

En prévoyant 1 % de croissance en 2002, l'Insee contredit le scénario de reprise du gouvernement

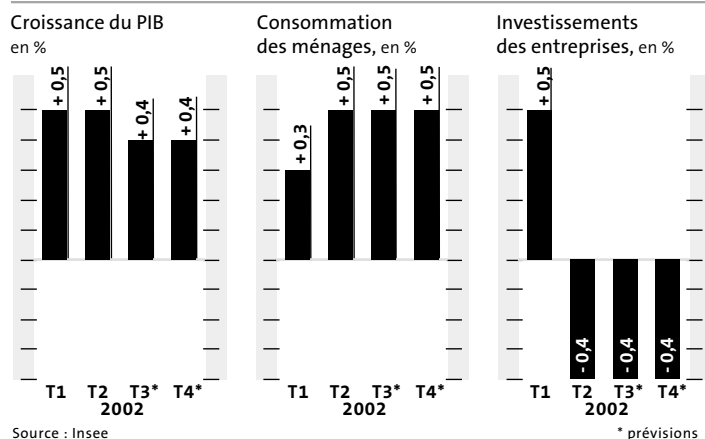
Dans son point de conjoncture, publié vendredi 4 octobre, l'institut estime que le taux de chômage remontera à 9,3 % fin décembre. Les investissements des entreprises continueraient de reculer

JEAN-PIERRE RAFFARIN aura bien du mal à convaincre que les prévisions du gouvernement en matière de croissance (1,2 % en 2002 et 2,5 % en 2003) sont réalistes. L'Insee, qui a publié vendredi 4 octobre ses dernières prévisions pour 2002, lui rend la tâche quasiment impossible : à sa manière, l'Institut de la statistique enterre le scénario de reprise du gouvernement. Dans ce dernier point de conjoncture, titré « La reprise différée », sans qu'il soit précisé jusqu'à quand, l'Insee prévoit une progression du PIB de 1 % en 2002. Certes, entre la prévision pour 2002 de l'Insee et celle du gouvernement, l'écart n'est que de 0,2 point. Mais les scénarios qui conduisent à ces résultats, eux, divergent très nettement. Et augurent deux profils bien différents pour 2003.

Comme tentera de l'expliquer Francis Mer aux économistes du groupe technique de la commission économique de la nation, vendredi, le gouvernement anticipe, dès la fin 2002, une reprise des investissements que les entreprises ne cessent de reporter depuis un an, une reconstitution de leurs stocks, qui se sont effondrés ces derniers mois, et la création de 60 000 emplois au second semestre, après un premier semestre 2002 où aucun poste n'a été créé. Cette dynamique permettrait à la croissance française de revenir à un rythme annuel supérieur à 2 % à la fin de l'année, et donc de rebondir à 2,5 % dès 2003.

L'Insee voit les choses autrement, dans un environnement international pour le moins incertain, entre une conjoncture américaine hésitante et l'éventualité d'une intervention en Irak. Dans ce contexte, les entreprises qui ont vu leurs exportations ralentir et leurs

LA CONSOMMATION, SEUL MOTEUR DE L'ÉCONOMIE



profits se réduire depuis plus d'un an cherchent d'abord à restaurer leurs marges. D'autant que l'affaire Enron, et plus encore l'effondrement des Bourses, effrayent les banques, qui durcissent leurs conditions de crédit.

DÉCRUE DES STOCKS

Pour l'Insee, les stocks devraient donc poursuivre leur décrue et participer négativement à la croissance aux troisième et quatrième trimestres, à hauteur respectivement de -0,2 point et de -0,1 point. Au total, en 2002, en préférant puiser dans leurs stocks plutôt que de produire pour répondre à la demande, les entreprises coûteraient 0,9 point de PIB à la croissance.

Dans la même logique, l'Insee prévoit que les investissements des entreprises vont continuer à reculer de 0,4 % par trimestre entre juillet et décembre. Au total, en 2002, ils baisseraient de 0,6 %, alors que le gouvernement parie sur une stabilisation. En toute logique, les

entreprises, qui ne reconstitueraient pas leurs stocks et qui ne reprendraient pas leurs investissements, ne se remettraient pas à embaucher. L'Insee ne prévoit donc aucune création d'emplois dans le secteur marchand, et attend une remontée du taux de chômage de 9 % aujourd'hui à 9,3 % fin 2002. Ce serait la première fois, depuis 1993, que l'économie française ne créerait pas d'emplois. Cette année-là, l'économie française avait plongé dans la récession, avec une croissance négative (-0,9 %), et détruit 210 000 emplois.

« La hausse du taux de chômage continuerait de peser sur la progression des salaires », poursuit l'Insee, qui attend également une légère augmentation des prix à la consommation à partir du troisième trimestre, « suite notamment à l'accélération des prix de l'énergie et de la santé ». En glissement annuel, l'inflation atteindrait 2,3 % en décembre. Par ailleurs, l'Institut de la statistique estime que les baisses

d'impôt prévues par le gouvernement seraient, pour l'essentiel, épargnées, et n'alimenteraient donc pas la consommation.

Les nombreuses créations d'emplois jusqu'en 2001 et la progression du pouvoir d'achat des salariés ont cependant garanti aux Français un revenu suffisamment dynamique pour qu'il assure encore une hausse de leurs dépenses de consommation à un rythme de 2 % par an à la fin de l'année. Celle-ci « pourrait apparaître plus dynamique au quatrième trimestre, compte tenu du niveau historique élevé atteint par le taux d'épargne » (18,3 % au quatrième trimestre selon l'Insee, contre 16,1 % en moyenne en 2001), modère l'Insee.

A l'inverse, « en cas de tensions aggravées avec l'Irak, l'hypothèse retenue d'un prix du baril à 27 dollars devrait être revue en hausse : les dépenses de consommation en France et dans les pays industrialisés », estiment les experts de l'Institut, qui évoquent un autre aléa à la baisse : un ralentissement plus fort que prévu aux Etats-Unis dont pâtiraient les exportations, et donc les entreprises.

Pour 2003, l'Insee ne se prononce pas. Mais, si l'on retient ses hypothèses pour 2002, un simple calcul montre qu'il faudrait que la croissance française progresse de quelque 0,8 % par trimestre l'an prochain pour atteindre les 2,5 % escomptés par le gouvernement. Ce qui, en l'état actuel des choses, paraît improbable. « Au second semestre 2002, le rythme de progression annuelle du PIB serait de l'ordre de 1,5 % », écrit l'Insee. Il faudrait donc qu'il double pour rendre réalistes les hypothèses de M. Raffarin.

Virginie Malingre

Le Sénat étend le recrutement des juges de proximité

LES SÉNATEURS ont adopté en première lecture, jeudi 3 octobre, le projet de loi organique relatif aux juges de proximité (*Le Monde* du 3 octobre). Plusieurs amendements proposés par la commission des lois du Sénat ont été intégrés. Ainsi, le recrutement de ces juges, qui pourront être nommés pour sept ans renouvelables une fois (contre sept ans non renouvelables dans le texte initial), sera élargi aux personnes ayant « une expérience des choses de la vie », selon le rapporteur, Pierre Fauchon (UC, Loir-et-Cher). Cette définition recouvre les personnes ayant 25 ans d'activité dans des fonctions de direction ou d'encadrement, les anciens fonctionnaires de catégorie A, « les anciens militaires et autres anciens agents de l'Etat et des collectivités territoriales que leur expérience qualifie pour l'exercice des fonctions judiciaires ». Les sénateurs ont également reporté à 35 ans, au lieu de 30, l'âge minimal de recrutement. Pour être adopté définitivement, le texte, qui va maintenant être soumis aux députés, doit être voté dans les mêmes termes par les deux Assemblées.

Conditions de séjour assouplies pour les Algériens et les Tunisiens

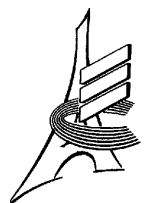
LES DÉPUTÉS ont voté, jeudi 3 octobre, des avenants aux accords conclus par la France avec l'Algérie et la Tunisie, assouplissant les conditions de séjour en France des ressortissants de ces deux pays. Adoptés sans débat, ces deux textes étaient réclamés par les autorités algériennes et tunisiennes afin que leurs ressortissants bénéficient des dispositions de la loi Réséda de 1998, dont ils étaient exclus en raison des accords bilatéraux passés antérieurement entre la France et ces deux pays.

Cette loi prévoit l'octroi de titres de séjour comportant les mentions « vie privée et familiale », « scientifique », « profession artistique et culturelle » ou « retraité », valables un an et renouvelables si les conditions restent remplies. Ces deux avenants doivent être soumis au Sénat avant leur approbation définitive.

DÉPÊCHES

■ **DROITE : Charles Pasqua est favorable à un accord de coopération avec l'UMP.** Le président du Rassemblement pour la France (RPF) a toutefois déclaré qu'il ne voulait pas « que le RPF se fonde dans l'UMP », mais qu'il était partisan d'un accord de coopération ou de partenariat avec le nouveau parti chiraquien. « Je ne crois pas du tout à l'émergence d'un courant souverainiste puissant à l'intérieur de l'UMP », a estimé M. Pasqua.

■ **SONDAGE : la côte de confiance de Jacques Chirac s'établit à 50 %**, soit une hausse de 3 % par rapport au mois précédent, et celle du premier ministre Jean-Pierre Raffarin à 56 % (+1 %), selon le baromètre Sofres à paraître samedi dans *Le Figaro Magazine*. 8 % des Français font « tout à fait confiance » et 42 % « plutôt confiance » au chef de l'Etat « pour résoudre les problèmes qui se posent en France actuellement », selon cette enquête réalisée auprès de 1 000 personnes les 25 et 26 septembre.



ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL RÉGIONAL PARIS/ILE-DE-FRANCE

LES EXPERTS-COMPTABLES PARIS
ILE DE FRANCE A LA SORBONNE

CONFERENCE-DEBAT : CAPITALISATION DES SAVOIRS - STRATEGIE ET INITIATIVES

En présence de **Monsieur René BLANCHET**, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités de Paris, parrain de la promotion 2002, représentant de **Monsieur Luc FERRY**, Ministre de l'Education Nationale

Avec la participation :

- de l'Agence pour la Création d'Entreprises, présidée par **Michel HERVE** et représenté par **François HUREL**, Délégué général,
- de la Direction Générale des Impôts, représentée par **Alain LELOUEY**, Directeur Départemental, responsable des études concernant les redevables professionnels au programme Copernic du MINEFI (Ministère des Finances),
- du Club Fiscal du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, présidé par **Jean-Charles de LASTEYRIE**,
- du Tribunal de Commerce de Paris, présidé par **Gilbert COSTES** et représenté par **Jean-Pierre MARTEL**, Président de Chambre,
- d'INTERFIMO, présidé par **Jean-Paul CADAYS**,
- du CNAM, représenté par **Laurence PAYE JEANNENEY**, Administratrice Générale,
- de l'Education Nationale, représentée par **Jean-Guy DEGOS**, Président du diplôme d'expertise comptable

Les services et outils de la profession : ASFOREF, BIBLIOTIQUE, CLUB EDITO, INFODOC EXPERTS

Les actualités professionnelles avec :

Claude CAZES, Président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables,
William NAHUM, Vice-Président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables,
Agnès BRICARD, Présidente du Conseil régional Paris Ile de France de l'Ordre des experts-comptables
Vincent BAILLOT, Président de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles
Bernard LELARGE, Président de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

Le jeudi 10 octobre 2002 de 14 h 00 à 18 h 00
à LA SORBONNE 45, rue des Ecoles 75005 PARIS

SOCIÉTÉ

SÉCURITÉ

Le ministère de l'intérieur a transmis, jeudi 3 octobre, son projet de loi sur la sécurité intérieure **AU CONSEIL D'ÉTAT**. Après arbitrage du premier ministre, la première version du texte (*Le Monde* du 27 septem-

bre), qui avait suscité de **VIVES RÉACTIONS**, a été amendée. Certaines mesures ont été abandonnées, d'autres sont renvoyées à un texte sur la « *grande criminalité* », début 2003. Le projet de la Place Beauvau,

qui a suscité de fortes **TENSIONS AVEC LA PLACE VENDÔME**, durcit en revanche la loi contre la prostitution, la mendicité, les gens du voyage ou les jeunes regroupés dans les halls d'immeubles. L'extension

des fichiers de police n'a par ailleurs pas fait l'objet d'une consultation de la **COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUES ET LIBERTÉS** (CNIL), pourtant prévue par la loi.

Nicolas Sarkozy transmet un projet amendé au Conseil d'Etat

Le projet de loi sur la sécurité intérieure, après arbitrage du premier ministre, a été modifié sur plusieurs dispositions controversées. Il entérine cependant un net durcissement de la législation contre les prostituées, les mendiants, les gens du voyage ou les jeunes dans les halls d'immeubles

AMENDÉ jusqu'à la dernière minute, délesté de certaines mesures polémiques, le projet de loi pour la sécurité intérieure a été transmis, jeudi 3 octobre, au Conseil d'Etat par le ministère de l'intérieur. Moins radical que les versions ébauchées ces dernières semaines (*Le Monde* du 27 septembre), le projet final issu des arbitrages rendus par Matignon, dont *Le Figaro* publie le contenu dans ses éditions du 4 octobre, confirme toutefois les moyens inédits que Nicolas Sarkozy souhaitait accorder aux policiers et aux gendarmes. En 44 articles – plus 12 qui sont des mesures d'adaptation pour les départements et territoires d'outre-mer –, le ministère de l'intérieur étend les pouvoirs des enquêteurs et crée de nouveaux délits.

Certaines des dispositions les plus contestées de l'avant-projet ont disparu du texte définitif. Ainsi, le principe de la présence de l'avocat dès la première heure de garde à vue ne sera pas remis en cause et la durée de l'enquête de flagrance ne sera pas doublée de huit à seize jours. D'autres mesures sensibles qui modifiaient le code de procédure pénale – notamment celles qui ont trait à la garde à vue – devraient figurer dans un texte sur la « *grande criminalité* » que le ministre de la justice défendra début 2003. Quant à l'instauration d'une amende de 2 000 euros pour les parents d'élèves absenteïstes, elle disparaît du texte, un groupe de travail du ministère de l'éducation nationale étant chargé d'en examiner l'éventualité.

Le projet présenté aujourd'hui par M. Sarkozy vise, selon l'exposé des motifs de la loi, à accélérer les enquêtes judiciaires ou administratives, « *ralenties ou affaiblies par cer-*



Nicolas Sarkozy, en visite à la Préfecture de police de Paris, le 4 juillet. A l'issue des arbitrages rendus par Matignon, le ministre de l'intérieur a obtenu des moyens inédits pour les policiers et les gendarmes.

taines lourdeurs et contraintes procédurales ». Les préfets sont désignés comme les responsables de « *l'ensemble du dispositif de sécurité intérieure* », façon de dire qu'ils seront aussi comptables de « *la culture du résultat* », appelée de ses vœux par Nicolas Sarkozy.

Le projet de loi donne les coudees franches aux policiers et aux gendarmes. Il pérennise le dispositif dérogatoire adopté lors de la loi sur la sécurité quotidienne du 15 novembre 2001, et qui devait cesser au 31 décembre 2003 : ainsi, les policiers pourront, dans le cadre de l'enquête préliminaire, perquisitionner sans le consentement de la personne, sous le contrôle d'un juge, mais aussi de nuit, hors les locaux d'habitation. Le projet va même au-delà, en élargissant le droit de fouiller des voitures, qu'elles soient à l'arrêt ou

en circulation, aux affaires de vol et recyclé – ce droit était réservé jusqu'ici aux dossiers de stupéfiants ou de terrorisme.

Plusieurs articles du projet de loi précisent également les conditions d'alimentation et d'exploitation des traitements informatiques. Dans ce domaine, le projet de loi est en deçà

des intentions affichées encore récemment. Il modifie toutefois les conditions d'alimentation du système de traitement des infractions constatées (STIC). Ce fichier, qui renseigne à la fois sur les auteurs de crimes ou délits et sur les victimes, a longtemps été utilisé par les services de police, en dépit de son absen-

Le calendrier du projet de loi

Soucieux d'aller vite, le ministère de l'intérieur a fixé un calendrier serré à son projet de loi pour la sécurité intérieure. Place Beauvau, on espère que le Conseil d'Etat se prononcera le 17 octobre, après avoir reçu copie du texte jeudi 3 octobre. Le projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres le 23 octobre, avant d'être examiné en première lecture au Sénat le 5 novembre, seul créneau parlementaire disponible.

Dans le courant du mois de décembre, le texte devrait être étudié en commission à l'Assemblée nationale, avant la discussion plénière qui sera organisée en janvier. C'est également à cette période que devrait être déposé le projet de loi sur « *la grande criminalité* », rédigé par le ministère de la justice.

ce de reconnaissance officielle. Jusqu'à présent, les données pouvaient être conservées pendant quarante ans ; le projet de loi prévoit qu'elles le soient jusqu'à la mort de la personne, sauf en cas de relaxe ou d'acquiescement. Le texte prévoit également la possibilité d'accès pour les autorités administratives aux fichiers de la gendarmerie et de la police dans certains cas : la demande de titres d'entrée et de séjour, l'acquisition de la nationalité française, le recrutement dans des secteurs sensibles comme la défense ou la sécurité.

LES RÉSEAUX DE MENDICITÉ VISÉS

Par ailleurs, le fichier des empreintes génétiques (Fnaeg) voit son périmètre étendu. Concernant à l'origine les seules personnes définitivement condamnées dans des infractions à caractère sexuel, le Fnaeg a été étendu à certains crimes par la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne. Le ministère de l'intérieur se propose d'aller plus loin en y faisant figurer les personnes à l'encontre desquelles existent « *des indices graves ou concordants de nature à motiver leur mise en examen pour un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement d'au moins trois ans* ». Ce seuil n'était pas prévu dans le document de travail dont *Le Monde* s'était fait l'écho. Les personnes refusant de se soumettre aux prélèvements seront passibles de six mois de prison.

Le second volet du projet de loi pour la sécurité intérieure vise à lutter contre les agissements qui troublent la « *tranquillité des citoyens* » en créant de nouveaux délits. Premier phénomène visé, la prostitution. Jugeant l'arsenal juridique existant

« *parfois inadapté, souvent insuffisant* », le ministère de l'intérieur a décidé de frapper fort, en ne distinguant pas le racolage passif et actif. De simple contravention, le racolage se transforme en délit, puni de six mois d'emprisonnement.

Le ministère souhaite également protéger « *le droit à la propriété* ». Au nom de la lutte contre « *la loi du plus fort* » et l'occupation abusive, les gens du voyage qui s'installent sur un terrain privé et les squatters seront passibles de six mois d'emprisonnement.

Autre cible, déjà largement médiatisée par le ministère de l'intérieur : les réseaux de mendicité. L'« *exploitation de la mendicité* » devient passible de trois ans de prison, voire cinq s'il s'agit de mineurs ou de handicapés. Quant aux mendiants eux-mêmes, les concepteurs du projet de loi ont confirmé leurs intentions initiales en créant un délit de « *demande de fonds sous contrainte* », lorsque les personnes agissent en groupe, se montrent agressives, ou sont accompagnées d'« *animaux dangereux* ». Là encore, la peine encourue est de six mois. Cette incrimination offre surtout un cadre juridique aux forces de l'ordre pour intervenir dans les centres villes, dans la lignée des arrêtés municipaux anti-mendicité, qui se sont multipliés ces dernières années.

Dernière nouveauté enfin, les policiers pourront intervenir dans les cages d'escalier et les halls d'immeubles afin de disperser les jeunes qui se tiennent là. Pour s'être rassemblés en groupe et avoir gêné le passage, ces derniers risquent deux mois d'emprisonnement.

Piotr Smolar

L'élaboration de la loi a suscité des tensions entre les ministères de l'intérieur et de la justice

Le garde des sceaux a dû s'effacer lors des débats au sein du gouvernement

LES DISCUSSIONS se sont poursuivies jusqu'au dernier jour. A la veille de la transmission au Conseil d'Etat du projet de loi du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin sur la

RÉCIT

Fin mai, les rôles ont été répartis entre la Place Beauvau et la Place Vendôme

sécurité intérieure, jeudi 3 octobre, les ministères de l'intérieur et de la justice peaufinaient encore quelques-uns des 44 articles finalement contenus dans le texte. « *Ces débats*

ont été surtout techniques », précise-t-on au ministère de l'intérieur, où l'on affirme n'« *avoir jamais été en conflit avec le ministère de la justice, ni sur le périmètre, ni sur le contenu du texte de loi* ».

La prééminence de l'intérieur dans la conduite de l'élaboration du projet de loi semblait pourtant avoir provoqué l'agacement de la chancellerie. L'entourage du garde des sceaux, Dominique Perben, s'était notamment ému du fait que des réformes touchant à la procédure pénale pouvaient être portées par le ministère de l'intérieur, et non celui de la justice. Cette crispation s'était fait sentir lors des trois journées de travail consacrées à la mise au point du texte, les 16, 17, et 18 septembre, et conclues par une réunion plénière à Matignon, le 20 septembre.

EXASPÉRATION

La publication par *Le Monde* du 27 septembre d'une copie de travail émanant du ministère de l'intérieur avait ajouté à l'exaspération, tout en provoquant un vif émoi dans les rangs des syndicats de magistrats et des associations de défense des droits de l'homme. Ceux-ci dénonçaient notamment la subordination de la chancellerie à l'intérieur, des magistrats aux policiers. Sollicité par *Le Monde*, jeudi 3 octobre, le ministère de la justice ne souhaitait cependant faire « *aucun commentaire* ». Un membre de l'entourage de M. Perben soulignait toutefois que le garde des sceaux était « *sorti souriant* » de la réunion interministérielle d'arbitrage qui s'est tenue mardi 1^{er} octobre chez le premier ministre.

A l'issue de cette rencontre, le périmètre du projet de loi de M. Sarkozy a été définitivement recadré. La plupart des articles qui concernaient la réforme de la procédure pénale, tels la présence de l'avocat à la première heure de garde à vue ou le doublement de la

durée de l'enquête de flagrance, ont été renvoyés au projet de loi qui doit être présenté à la fin de l'année par M. Perben. Au ministère de l'intérieur, l'entourage de Nicolas Sarkozy tient à minimiser l'ampleur des différends, soulignant que Matignon n'avait pas eu « *à tenir vraiment un rôle d'arbitrage ou à trancher dans le vif* ».

Dans l'élaboration d'un projet qui compte au rang des priorités du gouvernement, le ministère de l'intérieur avait bel et bien été dès l'origine le maître d'œuvre. A la fin du mois de mai, une première rencontre avait été organisée entre la justice et l'intérieur sous l'égide du premier ministre, dans le cadre de la préparation des lois de programmation des deux ministères. Une répartition des rôles aurait alors été décidée qui laissait au ministère de l'intérieur la maîtrise de la réforme de la procédure pénale liée aux enquêtes policières, et la définition des nouveaux délits liés à d'éventuels troubles à l'ordre public (prostitution, mendicité, attroupement dans les halls d'immeubles).

Supervisés par Claude Guéant, le directeur du cabinet du ministre de l'intérieur, les travaux avaient repris au début du mois de septembre. Certains articles écrits par le ministère de l'intérieur étaient alors rédigés à nouveau par le ministère de la justice. La polémique suscitée par la publication de l'avant-projet de loi intervenait à son tour dans les discussions interministérielles, au bénéfice d'« *une plus grande précision* » dans la rédaction, expliquait-on au ministère de l'intérieur. C'est ainsi que le délit de mendicité agressive a disparu, remplacé par celui de demande de fonds sous la contrainte.

Vendredi 4 octobre, le souci du gouvernement était d'effacer tout sentiment de désaccord entre le numéro deux du gouvernement, M. Sarkozy, et le garde des sceaux.

Pascal Ceaux

La CNIL a été tenue à l'écart de la rédaction du texte

Le fichier des empreintes génétiques sera élargi aux suspects de délits

LA COMMISSION nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est-elle encore de quelque utilité ? Les conditions de l'élaboration du projet de loi pour la sécurité intérieure, transmis jeudi 3 octobre au Conseil d'Etat, posent en tout cas très sérieusement la question. A aucune étape du processus de rédaction du texte, la CNIL n'a en effet été sollicitée, alors même, souligne un spécialiste du dossier, que « *ce projet de loi est le plus important depuis trente ans en matière de fichiers de police* ».

Dans le document de travail dévoilé fin septembre (*Le Monde* du 27 septembre), il n'est d'ailleurs fait aucune mention de l'autorité chargée de veiller au respect des libertés à l'ère de l'informatique. Tout juste est-elle poliment – et rapidement – évoquée dans la dernière mouture du projet de loi.

Les membres de la CNIL ont découvert les grandes lignes du texte dans la presse. Etonnante, la situation l'est d'autant plus que le décret du 17 juillet 1978, pris pour l'application de la loi informatique et libertés, précise que « *tout projet de loi portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives est transmis au Parlement accompagné de l'avis de la CNIL* ».

Est-ce pour faire amende honorable que le ministère de l'intérieur a, semble-t-il, renoncé à certaines dispositions entrant dans le champ de compétences de la CNIL ? Toujours est-il que le projet de loi se trouve délesté de plusieurs points qui, présents dans ses premières versions, avaient suscité l'indignation des principales associations de défense des droits de l'homme. Notamment, un article élaboré en application de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (Lop-si), promulguée le 30 août, qui doit permettre aux enquêteurs « *les perquisitions informatiques sur les réseaux* » et les « *saisies à distance par voie télématique* », présent dans les premières versions de travail, est absent de la version définitive. Loin d'y voir un simple aménagement technique, plusieurs associations

s'étaient déjà élevées, en juillet, contre cette extension de la notion de perquisition. De même, la possibilité pour les forces de police, dans le cadre de la recherche d'un fugitif, d'avoir accès à toutes les informations contenues dans « *des fichiers nominatifs détenus par des organismes publics ou des établissements privés* », évoquée dans l'avant-projet, a disparu du texte final. Autant de dispositions qui pourraient toutefois resurgir dans le texte présenté en janvier par le ministère de la justice.

La tonalité générale du texte n'en reste pas moins sécuritaire. « *Sur un plan technique, la philosophie est simple : il s'agit d'organiser l'accroissement de tous les fichiers de police* », résume Franck Boezec, président de la commission pénale du Syndicat des avocats de France (SAF). De fait, la présence d'un individu dans un fichier de police ou de gendarmerie, aujourd'hui limitée à quarante

ans est désormais suspendue au décès de l'intéressé. De même, l'entrée dans le fichier d'empreintes génétiques sera élargie aux personnes impliquées dans des crimes ou des délits passibles de trois ans d'emprisonnement au moins. Pour finir, les policiers et les gendarmes pourront consulter librement leurs fichiers respectifs ce qui, affirme Alain Weber, avocat et responsable de la section informatique et libertés de la Ligue des droits de l'homme (LDH), « *équivalait à la fusion de fichiers aux entrées distinctes, formant une mégabase de données fondée sur des faits délictueux ou non* ». Ce type de dispositions, estime pour sa part M. Boezec, « *est pris dans un souci d'extrême efficacité d'éclaircissement* ». « *Il permet au moins de poser clairement la question du type de société que nous voulons avoir* ».

Stéphane Foucart

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix
Rembourse la différence si vous trouvez moins cher 1 mois suivant l'achat

MIEUX QUE DES SOLDÉS

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
**SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX**
Garantie 5 et 10 ans

CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas

MOBECO
247, rue de Belleville - Paris 19^{ème}
148, av. de Malakoff - Paris 16^{ème}
50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème}
01.42.08.71.00 - 7/17
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

POUR ÊTRE SÛR DE NE PLUS SE TROMPER !

PROMO DE RENTRÉE

PAUL BEUSCHER

RIVE DROITE
15-27, BD. BEAUMARCHAIS
PARIS 4^{ÈME}
MÉTRO BASTILLE
TEL : 01 44 54 36 00

RIVE GAUCHE
66, AV. DE LA MOTTE PICQUET
PARIS 15^{ÈME}
MÉTRO LA MOTTE PICQUET
TEL : 01 47 34 84 70

www.paul-beuscher.com

12 millions de Français subissent un handicap

Pour la première fois, l'Insee dresse un portrait statistique de la population souffrant d'incapacités. De la difficulté à monter un escalier aux déficiences lourdes, il révèle des situations très diversifiées et permettra de mieux évaluer les besoins d'aides

UN VOILE se lève sur le monde du handicap. A travers son enquête « Handicaps, incapacités, dépendance » (HID), l'Insee livre une somme statistique sans précédent. Présentée à l'occasion d'un colloque organisé à Paris jeudi 3 et vendredi 4 octobre, cette étude, la plus vaste jamais menée en France sur le sujet, donne, pour la première fois, une vision d'ensemble des personnes handicapées ou dépendantes en France, qu'elles vivent en institution ou à un domicile ordinaire. De la difficulté à monter un escalier aux déficiences lourdes, tous les types d'incapacités ont été abordés.

Ainsi, cette enquête révèle que « plus d'une personne sur quatre (26,4 % de la population générale, soit 11 840 208 individus) déclare avoir au moins une incapacité ou une limitation d'activité ou une reconnaissance de leur handicap ». La diversité des populations observées « ébranle le mythe selon lequel il existerait une population handicapée suffisamment homogène pour justifier d'un traitement global, et montre au contraire que le handicap se conjugue au pluriel ».

A partir de la base de données de cette enquête, le colloque, organisé par l'Insee, l'Inserm et la direction de la recherche et des études (Drees) du ministère des affaires sociales, a été l'occasion de présenter une dizaine de synthèses de travaux de recherche.

Derrière ce chiffre énorme de 11 840 208 personnes se cachent sept groupes de population dont les incapacités ou déficiences ont des degrés de gravité extrêmement divers. Le premier groupe, et le plus important (5,3 millions d'individus), correspond à des « incapacités isolées et mineures » (difficulté pour se couper les ongles des orteils, pour voir de près, pour entendre correctement). Il s'agit le plus souvent de femmes vivant seules et travaillant. Le second (2,3 millions) pourrait être celui des personnes âgées dépendantes, suggère l'enquête : ce sont majoritairement des femmes âgées qui ont au moins deux déficiences (motrices, sensorielles,...) surtout liées au vieillissement, mais qui ne touchent pas d'allocation.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le troisième groupe (1,2 million) rassemble le « *nouveau dur du handicap* ». Souvent des hommes, âgés de 40 à 69 ans, inactifs, ils perçoivent une allocation au titre de leur taux d'invalidité et l'origine de leurs déficiences sévères est fréquemment liée à la naissance. De même importance (1,2 million de personnes), le quatrième groupe rassemble surtout des hommes, entre 30 et 39 ans, qui reçoivent une allocation et signalent une ou deux déficiences parmi lesquelles on trouve l'épilepsie, l'incapacité

motrice d'une jambe et la dépression. L'origine du handicap de cette population est avant tout l'accident du travail.

Le cinquième groupe (800 000), appelé « *incapacités diffuses non repérées* », se compose essentiellement de femmes de moins de 30 ans, souvent étudiantes et souf-

Quatre ans d'enquête, 50 000 entretiens

Quatre années de travail, 800 agents recenseurs, 400 enquêteurs de l'Insee et plus de 50 000 entretiens ont été nécessaires pour mener à bien l'enquête « Handicaps-incapacités-dépendance » (HID), qui a coûté 10 millions d'euros.

Après une enquête de filtrage « *vie quotidienne et santé* » (VQS), réalisée à l'occasion du recensement général de la population de 1999 auprès d'un échantillon représentatif de 360 000 personnes, une interrogation détaillée de 37 700 individus a été menée à deux années d'intervalle.

frant de douleurs qui entraînent un manque de souplesse, des difficultés à monter les escaliers ou à porter un poids. Le sixième groupe (650 000) réunit des personnes déficientes intellectuellement ou

mentalement qui sont principalement des hommes inactifs de moins de 70 ans qui perçoivent une allocation et déclarent au moins deux déficiences parmi lesquelles le retard mental arrive en première position.

Enfin, le septième groupe (325 000) s'intitule « *Des maladies limitantes* ». Il s'agit là encore d'hommes, de 30 à 59 ans, inactifs, percevant une allocation et qui souffrent d'une déficience motrice, viscérale ou métabolique dont les origines principales sont la maladie et l'accident. Selon l'enquête, « *il semble exister des disparités de sexe et d'âge en matière de reconnaissance sociale d'un handicap en défaveur des femmes et des personnes âgées* ».

L'Insee s'est également penché sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des personnes handicapées. On apprend, pêle-mêle, que, sur les 217 000 personnes partiellement ou totalement aveugles, près des deux tiers ont plus de 70 ans ; que 370 000 individus utilisent un fauteuil roulant (moins d'un dixième disposent d'un fauteuil électrique) ; que le taux de chômage des « *travailleurs handicapés* » (au sens de la loi) s'élève à 24 % et qu'il n'a pas baissé pendant la reprise économique entre 1997 et 2001 ; que les adaptations au logement les plus largement diffusées

sont celles qui facilitent l'hygiène et la toilette.

Loisirs, sports, scolarité, vie culturelle et sociale, toutes les thématiques sont abordées et peuvent fournir des points d'appui aux débats sur la scolarisation des enfants handicapés, l'accès à l'emploi ou le maintien à domicile des personnes âgées. A l'heure où l'insertion des personnes handicapées est devenue un des trois grands chantiers du quinquennat de Jacques Chirac, cette somme de données devrait permettre d'adapter les politiques de solidarité trop souvent menées « *à l'aveugle* ». « *Jusqu'à présent, nous n'avions pas de chiffres fiables*, note Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. *Pour la première fois, nous avons une enquête scientifique qui s'appuie sur les réalités du terrain. Il était temps.* »

Cette enquête devrait notamment aider les collectivités locales et l'Etat à évaluer les besoins d'aides, notamment pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée aux personnes âgées dépendantes dont le nombre ne va cesser de croître. Elle renforce également la nécessité d'avoir une approche individualisée et non catégorielle de la prise en charge du handicap.

Sandrine Blanchard

Les inégalités sociales aggravent les déficiences et leurs conséquences

UNE « *DOUBLE PEINE* ». Pour les personnes présentant un handicap ou des déficiences, le milieu social va entraîner des écarts « *tout à fait considérables* ». Inégalités qui vont se retrouver dans les modes de prise en charge de ces déficiences et dans leur traduction en incapacités. Comme c'est le cas pour l'espérance de vie ou la santé, les résultats de l'enquête « Handicaps, incapacités, dépendance » (HID), dirigée par l'Insee, montrent que « *les écarts entre familles de cadres supérieures et d'ouvriers (...) vont presque du simple au double* » pour les déficiences. La tendance, qui ne tient ni au sexe ni à l'âge, est même d'autant plus marquée que le nombre de déficiences est élevé : la proportion de personnes déclarant au moins une déficience est 1,65 fois plus importante chez les ouvriers que chez les cadres ; elle est 2,5 fois plus élevée pour celles déclarant au moins cinq déficiences. Et encore, les responsables de l'étude estiment que « *les déclarations relevées par les enquêteurs sous-estiment probablement l'ampleur des écarts* ».

Analysant ces résultats, Pierre Mormiche (Insee) avance « *deux arguments suggérant que l'inégalité sociale explique au moins une partie des écarts de déficiences* ». Tout d'abord, le fait que leur fréquence est plus fai-

ble pour les enfants dont les parents appartiennent aux catégories les plus favorisées. De telles « *inégalités sociales observées chez les enfants plaident donc en faveur d'une influence forte du milieu social sur la santé, les accidents et les déficiences* », estime-t-il. Par ailleurs, « *on retrouve pour les déficiences apparues à l'âge adulte l'inégale distribution selon le milieu social d'origine, déjà constatée chez les enfants* ».

Les inégalités selon le milieu social apparaissent également dans les modes de prise en charge des déficiences, au point que l'on peut parler de « *surreprésentation populaire dans les institutions* ». « *L'hébergement en institution socio-sanitaire est deux fois et demie plus fréquent chez les ouvriers-employés que chez les cadres et professions intermédiaires* », écrit M. Mormiche. Pour les 45-49 ans, la fréquence est même six fois plus élevée chez les ouvriers et employés. Partant du fait que pour les adultes de moins de 60 ans, la majorité des personnes vivant en institution présentent des déficiences intellectuelles ou mentales, les auteurs de l'étude se sont demandé si, en empêchant l'acquisition de diplômes et donc l'accès à des emplois qualifiés, ces déficiences pourraient expliquer les inégalités sociales apparentes. Un argument vient con-

treindre cette hypothèse. Les enfants et adolescents de moins de 16 ans vivent dans le milieu social de leurs parents, qui préexiste à leurs déficiences. « *Or l'inégalité sociale est ici très forte : le rapport entre les taux d'institutionnalisation des enfants d'ouvriers et de cadres est supérieur à 6 ; plus largement, celui entre les enfants d'ouvriers-employés et de cadres ou professions intermédiaires est de 3,5.* »

« INÉGALE GESTION DES ENFANTS »

Cette inégalité sociale dans le mode de prise en charge vient en fait s'ajouter à celle constatée pour l'existence de déficiences. « *Il y aurait donc une "inégale gestion des enfants déficients" dans les divers milieux sociaux, conduisant à une entrée en institutions plus fréquente pour les enfants de milieux populaires* », avance M. Mormiche. Une constatation corrobore cette explication : la sévérité des atteintes des enfants de cadres hébergés en institutions pour enfants handicapés est nettement plus prononcée que celle des enfants d'ouvriers.

De même, à l'âge adulte : 89 % des hommes pensionnaires d'établissements pour handicapés sont classés en milieu ouvrier. La non-prise en compte de ceux qui travaillent en centre d'aide par le travail (tous classés comme

ouvriers) ne modifie pas considérablement le déséquilibre : les ouvriers représentent quand même 73 % des hommes pensionnaires d'établissements pour handicapés, alors que cette catégorie sociale ne constituait que 39 % de la population générale en 1998.

Finalement, « *tout se passe comme si l'inégalité sociale cumulait ses effets à chacune des étapes du processus*, conclut Pierre Mormiche. *Dans un premier temps, elle génère une inégalité de santé et de déficiences ; dans un second temps, elle amplifie cette inégalité en la traduisant en incapacités ; dans un troisième temps, elle l'accroît encore lors de la confrontation avec l'environnement social, qui débouche sur les désavantages.* »

L'enquête HID met au jour d'autres inégalités sociales, par exemple en ce qui concerne le recours à des aidants professionnels pour les personnes vivant en milieu familial : les cadres, les professions intellectuelles et intermédiaires y recourent plus souvent (46 %) que les employés et les ouvriers (35 %). Dernier constat, « *la sous-utilisation d'aides techniques en regard des besoins exprimés, notamment en raison de leur coût pour les usagers* ».

Paul Benkimoun

Près de 1,4 million de personnes âgées ne sont pas totalement autonomes

6,4 % des plus de 65 ans sont aujourd'hui « dépendants », leur nombre devrait augmenter de moitié d'ici à 2040

POUR L'ADMINISTRATION, il n'y a plus de handicapés au-delà de 60 ans. Ne demeurent que des personnes dépendantes ou « *en perte d'autonomie* », qui seraient près de 1,4 million. L'enquête « Handicaps, incapacités, dépendance » (HID) dénombre et décrit, pour la première fois aussi précisément, ces personnes âgées dépendantes ; elle cerne également au plus près leurs modes de vie.

Jusqu'à présent, les contours plutôt flous de la notion de dépendance faisaient grandement varier les évaluations chiffrées. L'enquête HID a défini la dépendance à partir d'une série de questions très concrètes sur les activités quotidiennes (toilette, habillement, alimentation, mobilité, tâches ménagères, communica-

tion à distance, orientation, vue, ouïe, parole, etc.).

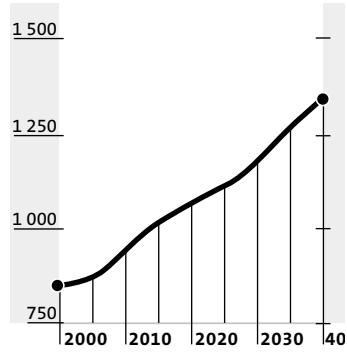
Résultat : environ 225 000 personnes de 60 ans et plus sont confinées au lit ou en fauteuil, et 403 000, non confinées, ont besoin d'aide pour la toilette et l'habillement. Parmi elles, près de la moitié présentent également une perte d'autonomie mentale. A ces 628 000 personnes lourdement dépendantes physiquement, s'ajoutent 789 000 personnes qui ne sont ni confinées ni aidées pour la toilette et l'habillement, mais qui ont besoin d'aide pour sortir de leur domicile, soit un total de plus de 1,4 million de personnes.

LES FEMMES PLUS DÉPENDANTES

Contrairement aux idées reçues, la dépendance physique n'a pas progressé en France au cours des années 1990. Le nombre de personnes de 65 ans et plus lourdement dépendantes physiquement était estimé en 1990 à 670 000. L'enquête HID (avec, certes, de nouvelles sources statistiques) les évalue à 600 000. Or, pendant la même période, de 1990 à 1999, la population des 65 ans et plus est passée de 7,9 millions de personnes à environ 9,4 millions. « *Il semble donc, indique l'étude, qu'entre 1990 et 1999, la proportion de personnes lourdement dépendantes physiquement ait baissé de deux points, passant de 8,5 % à 6,4 %.* » Entre 2000 et 2020 en revan-

L'INÉLUCTABLE AUGMENTATION

Nombre de personnes dépendantes de 60 ans et plus, en milliers



Source : Bontout, Colin, Kerjose (2002)

che, l'augmentation du contingent de personnes dépendantes de 60 ans et plus devrait se situer entre 23 % et 26 %. D'ici à 2040, elle atteindra 53 %.

Très logiquement, les risques de dépendance augmentent fortement avec l'âge. C'est à partir de 75-80 ans que les incapacités se multiplient. L'enquête montre ainsi qu'avant 80 ans les impossibilités ou difficultés à réaliser des actes élémentaires comme se lever, s'habiller, faire sa toilette, sont rares. Un seul exemple : le besoin d'aide pour la toilette concerne 5 % des personnes de 70-79 ans, mais 44 % des

90 ans et plus. Les femmes sont bien plus souvent confrontées à la dépendance que les hommes : les deux tiers des personnes lourdement dépendantes sont des femmes. Ces dernières vivent, il est vrai, plus longtemps que les hommes (l'écart d'espérance de vie à la naissance était de sept ans en 2001), mais sont aussi, à tout âge, plus fréquemment dépendantes que les hommes.

« *Le domicile reste le lieu privilégié de vie des personnes âgées* », qu'elles soient autonomes ou non, souligne encore l'enquête. Quelque 95,9 % des 11,5 millions de personnes âgées de 60 ans et plus vivent chez elles, et non en institution. A 80 ans et plus, 81 % des personnes vivent encore à domicile. Quant aux personnes âgées dépendantes, les deux tiers d'entre elles échappent encore à la maison de retraite ou à l'unité de soin de longue durée.

C'est, la plupart du temps, la famille qui revient le mérite du maintien à domicile. « *En plus de l'aide concrète à l'accomplissement de certaines tâches essentielles à la vie quotidienne, elle apporte sans doute dans certains cas une aide financière.* » L'entourage familial des plus de 60 ans qui vivent à domicile est deux fois plus large que celui des personnes qui vivent en institution. Les aidants familiaux principaux des personnes dépendantes sont le

conjoint dans la moitié des cas, l'un des enfants dans un tiers des cas. L'aidant principal est âgé en moyenne de 71 ans s'il est le conjoint, de 55 ans quand il est l'un des enfants.

L'enquête éclaire judicieusement la charge qui pèse sur cette personne aidante - une femme dans les deux tiers des cas. Environ 40 % des aidants informels ne peuvent plus partir en vacances, 75 % ressentent une fatigue physique et du stress.

UN RÉSEAU FAMILIAL PEU ACTIF

En institution, on dénombre 480 000 personnes de plus de 60 ans (5 % des moins de 80 ans, 20 % des 80 ans et plus ou le tiers des plus de 90 ans). Une population que les enquêteurs définissent comme « *féminine, très âgée, veuve* ». Les deux tiers des pensionnaires de maisons de retraite ou d'unités de soins de longue durée sont en effet des femmes âgées de 75 ans et plus.

L'âge, la dépendance physique, le célibat ou le veuvage, un réseau familial peu actif et l'appartenance à une catégorie sociale peu aisée accroissent le risque de vivre en institution où les visites familiales sont moins fréquentes qu'à domicile, et où le confort laisse souvent à désirer. Un tiers des pensionnaires de maison de retraite n'ont pas de chambre individuelle.

Pascale Krémer

Sept ans ferme pour le père qui a tué ses bébés en les secouant

TOUTE LA JOURNÉE, il a gardé son blouson. Comme pour sortir plus vite. Pas envie de parler, de s'expliquer. Thierry Bellanger est resté les yeux hagards dans le box des accusés. Au moment du verdict, il n'a pas cillé : sept ans de prison ferme, pour avoir tué ses deux enfants, en les secouant violemment. C'est la décision rendue, jeudi 3 octobre, par la cour d'assises du Val-de-Marne. Sa femme, Murielle, a été condamnée à deux ans de prison avec sursis, pour avoir maltraité ses bébés, Caroline et Benjamin, âgés de 1 et 2 ans au moment de leur décès. Pendant les sept heures d'audience, elle n'a cessé de pleurer.

La petite Caroline avait débarqué, « *par surprise* » selon sa mère, au milieu d'un couple sans argent, sans foyer, sans équilibre. Elle chouinait sans cesse, trop au goût de son père, qui l'avait tuée un jour de mai 1999, en la secouant comme un prunier. Murielle n'avait pas assisté à la scène. Un an plus tard, c'était le tour de Benjamin. La cour a retenu contre M. Bellanger le chef de « *violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* ».

« *Il était très mal armé pour affronter sa paternité* », a déclaré l'expert psychiatre, Henri Grynszpan, à la barre des témoins. « *M. Bellanger a une image de lui-même très dévalorisée.* » Dans sa famille, c'était « *le vilain petit canard* », le mal-aimé, au QI limité. Il a dû attendre 32 ans pour avoir sa première expérience sexuelle, avec Murielle. Ses frères et sœurs avaient des enfants, pas lui. Alors l'arrivée de Caroline n'est pas tombée si mal : « *L'accès à la paternité a été vécu comme une manière d'être réintégré dans sa propre famille* », analyse le psychiatre. Mais cette quête affective est restée sans réponse et l'enfant a reçu toute l'agressivité du père. Chez Murielle, la violence est un héritage familial. Sa maman, enfant de la Ddass et alcoolique, la fouettait avec un martinet. A la maison, elle avait installé un désert affectif sur lequel rien n'avait pu pousser. Seule sa sœur apportait un brin de chaleur. Le jour où Murielle a été accusée de maltraitance, la sœur a pourtant disparu de la circulation. « *De peur de se voir transmettre le virus de la mauvaise mère* », a expliqué Henri Grynszpan.

CARENCE DES SERVICES SOCIAUX

A l'encontre de Thierry Bellanger et de sa femme, l'avocate générale a respectivement requis quinze ans et trois ans de prison, dont un avec sursis. Elle a stigmatisé « *un homme dangereux pour la société* », pointé le risque de récidive. Montrant le banc vide qui s'étalait sous son perchoir, elle a regretté l'absence de parties civiles. « *Personne ne s'est présenté pour réclamer des réparations* », s'est-elle étonnée. Comme si les familles n'avaient pas regretté les bébés. « *Cette vacuité est agressive* », a tonné Claire Marsat.

Sur les bancs des avocats de la défense, commis d'office, on a plaidé la misère humaine et dénoncé la « *carence* » des services sociaux. Avocate de Thierry Bellanger, M^{me} Marie-Emmanuelle Kirfel a critiqué l'inaction des puéricultrices et assistantes sociales. Quelques-unes avaient tenté d'aider le jeune couple, de l'entourer, après le premier décès, mais Murielle les avaient mises à la porte. « *Alors on n'a rien fait ?* », s'est indignée M^{me} Kirfel, suggérant qu'on aurait dû s'imposer, prendre en charge le bébé. Son collègue, M^{me} Goutmann, a conclu les plaidoiries ainsi : « *Thierry Bellanger, c'est nous tous qui l'avons engendré.* »

Mathilde Mathieu

STEINER, A FLEUR DE PEAU
venez découvrir la collection des CANAPÉS STEINER à des prix tout à fait exceptionnels.

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LE DIMANCHE 6 OCTOBRE

Topper Espace Steiner
63, rue de la Convention - Paris 15^e
Tél.: 01 45 77 80 40 - M^o Boucicault - Parking gratuit

CREATIONS TESORO
Joaillier - Fabricant Expert - Gemmologue

7 avenue Victor Hugo - Paris 16^e
Tél. : 01.45.00.72.55

Un ex-préfet de Corse mis en examen pour « escroquerie »

Henri Hurand est poursuivi dans l'enquête sur les prêts abusifs consentis par le Crédit agricole

L'AFFAIRE du Crédit agricole de Corse a franchi un cap important, mercredi 2 octobre, avec la mise en examen – à laquelle le parquet s'est opposé – pour « escroquerie », de l'ancien préfet de Haute-Corse (de janvier 1990 à avril 1992), Henri Hurand. M. Hurand est poursuivi dans le cadre de l'enquête conduite par le juge de Bastia, Charles Duchaine, sur le détournement d'aides publiques à l'agriculture insulaire, notamment l'octroi de prêts abusifs distribués par la caisse régionale du Crédit agricole au début des années 1990.

Sollicité jeudi, l'avocat de M. Hurand, M^e Bertrand Dome-nach, a fait parvenir au Monde un communiqué qui assure que « l'accusation qui est faite à M. Hurand d'être un escroc est sans fondement [...] Elle paraît injuste à tous ceux qui connaissent ce haut fonctionnaire ». « Dans son activité de préfet à Bastia, ajoute le texte, celui-ci a eu à mettre en œuvre des dispositions complexes et généreuses, décidées par les gouvernements de l'époque, pour aider l'agriculture corse à faire face aux difficultés conjoncturelles et structurelles qui accablaient cet important secteur économique ». Le communiqué conclut que « la manière dont [M. Hurand] a assuré cette mission n'a jamais été désavouée par les autorités publiques qui ont eu à en connaître et il n'en a, évidemment, tiré aucun profit personnel ».

En octobre 2001, M. Hurand avait déjà été interrogé par le juge Duchaine en qualité de « témoin assisté ». M. Hurand a exercé ses fonctions pendant la période d'application des « mesures Nallet » – du nom de l'ancien ministre (PS) de l'agriculture – qui avaient pour but de transférer au budget de l'Etat le remboursement des dettes d'environ 1 600 agriculteurs.

Emblématique de l'opération « Mains propres » déclenchée par l'Etat au lendemain de l'assassinat du préfet Claude Erignac, en février 1998, l'affaire du Crédit agricole a symbolisé la volonté de mettre de l'ordre dans la gestion de la manne publique sur l'île. Le scandale avait éclaté à la suite d'un rapport des inspections générales des finances et de l'agriculture.

Depuis le déclenchement de l'enquête, en avril 1998, une quarantaine de personnes ont été mises en examen : bénéficiaires ayant usuré la qualité d'agriculteurs ou utilisé les fonds alloués à des fins personnelles, mais aussi figures du monde agricole et responsables locaux de la banque, dont l'ancien président de la caisse régionale, François Musso. Poursuivi pour « abus de biens sociaux » et « détournement de fonds publics », M. Musso fut député (RPR) européen puis chargé de mission auprès de Jacques Chirac à la Mairie de Paris. En septembre 1998, une commission d'enquête parlementaire avait évalué à 600 millions de francs le montant des prêts jamais remboursés.

L'incrimination retenue à l'encontre de M. Hurand – qui correspond dans le nouveau code pénal au délit de « détournement de fonds publics » –, signifie que les enquêteurs semblent considérer que l'Etat, à travers ses principaux représentants sur l'île, a consciemment dilapidé des crédits afin d'« acheter » la paix sociale en Corse. Au cours de l'enquête, des dirigeants du Crédit agricole ont affirmé que, de 1986 à 1996, les gouvernements successifs avaient insisté pour que la banque soutienne les agriculteurs corses, quitte à s'affranchir des règles bancaires.

Fabrice Lhomme

Attentats de 1995 : la cour se heurte aux dénégations de Boualem Bensaïd

Les parties civiles désespèrent d'obtenir des réponses à leurs questions



HUIT MORTS et deux cents blessés, pourquoi ? C'est au fond la question qui a hanté la cour d'assises spéciale de Paris, jeudi 3 octobre, au troisième jour du procès des deux auteurs présumés des attentats de 1995, Boualem Bensaïd et Smaïn Aït Ali Belkacem. Terrible question, pauvres réponses. Au fil du témoignage de Gérard Masson, ancien fonctionnaire de la direction nationale de lutte contre le terrorisme (DNAT), qui avait été chargé pour les besoins de l'enquête policière d'un rapport sur le GIA, la cour a poussé la porte de cette organisation nourrie de logorrhée politico-religieuse, ravagée par ses divisions, aussi faiblement équipée en moyens et en hommes que fortement hiérarchisée, avec ses émissaires qui tiennent lieu de guides militaires et spirituels.

On est alors au lendemain de la guerre du Golfe. Dans les banlieues de Paris et de Lyon, des jeunes s'enflamment pour cette cause qui leur apporte à la fois une identité et une aventure. On leur demande de trouver des armes, des faux papiers, des médicaments, voire d'aller se former dans les camps afghans pour rejoindre ensuite les maquis algériens. Sans trop de peine, le GIA recrute. Mais lorsqu'il décide d'exporter son combat vers la France en lançant une campagne d'attentats meurtriers, les volontaires se raréfient. En Algérie, deux hommes sont prêts. L'un, Boualem Bensaïd, est éducateur sportif, l'autre, Smaïn Aït Ali Belkacem, est infirmier. Le GIA semble compter beaucoup sur le premier. Peu à peu, dans le récit de M. Masson, se dessine le portrait

d'un homme déterminé, expérimenté, scrupuleux, qui se présente devant les jeunes recrues françaises avec une « aura de guerrier et de combattant ».

Dans le box des accusés, le « combattant » d'hier a triste allure. Sa cause s'est perdue, son groupe a été décapité et lui-même, quel que soit le degré de responsabilité qui lui sera reconnu à l'issue de ce procès dans les trois attentats de Saint-Michel, Maison-Blanche et Musée d'Orsay, est déjà condamné à purger des peines de dix et trente ans d'emprisonnement pour association de malfaiteurs et participation à un autre attentat. Alors Boualem Bensaïd nie tout, même l'évidence,

Dans le box, le « combattant » d'hier a triste allure. Alors il nie tout, jusqu'à l'absurde

nie jusqu'à l'absurde. A la demande du président, Jean-Pierre Getti, on lui présente une carte d'identité avec sa photo, établie sous un faux nom, ainsi qu'une carte de transport de la RATP, munie elle aussi de sa photo. Elles ont été trouvées sur lui lors de son interpellation. « C'est vous ? », lui demande M. Getti. « C'est une photo qui me ressemble. » « Je vous demande si c'est vous », insiste le président. « Je ne sais pas, ça pourrait être moi. »

Des scellés, M. Getti exhume maintenant un carnet, saisi lui aussi lors de la fouille au corps de Boualem Bensaïd, qui contient des numéros de téléphone identifiés comme

étant ceux de l'émir du GIA à Londres, Rachid Ramda. « Il est à vous, ce carnet ? » « Ça remonte à trop loin, mais je crois l'avoir déjà vu », consent tout juste l'accusé. Le président évoque alors les appels téléphoniques passés dans les jours qui précèdent ou suivent les attentats, d'une cabine proche du domicile qu'occupait Boualem Bensaïd. « Qu'est-ce que j'ai à voir dans cette affaire ? La cabine, elle est pas à moi ! », s'empêche-t-il.

Vient le tour d'un récépissé de banque, là encore trouvé dans les poches de Boualem Bensaïd, qui témoigne d'un retrait de fonds dont l'enquête a établi qu'ils avaient été envoyés par Rachid Ramda. « Je ne connais pas Rachid Ramda ! » Et cet autre appel, passé de la place de Barcelone, juste après le retrait à la banque, sur le portable de Rachid Ramda ? « La place de Barcelone, comme son nom l'indique, c'est une place, elle est à tout le monde avec ses différences ! » Entre les deux hommes, le ton monte. « Moi, ce que je veux, c'est des trucs avec des preuves ! », lance l'accusé. « Ce ne sont pas des preuves, ça ! Mais qu'est-ce qu'il vous faut ? », s'exclame le président, qui poursuit son interrogatoire. « Qu'êtes-vous venu faire en France ? » « Je suis libre d'aller où je veux ! Et puis parlez-moi calmement, je suis présumé innocent ! » « De quoi viviez-vous ? », reprend M. Getti. « Ça, c'est une question à laquelle je préférerais ne pas répondre. C'est personnel, c'est mon problème. » « C'est le mien aussi », tranche sèchement le président. Les avocats de la défense, impuissants, laissent passer l'orage. Sur le banc des parties civiles, l'interrogation reste entière. Huit morts et deux cents blessés, pourquoi ?

Pascale Robert-Diard

M. de Robien veut assouplir les objectifs de mixité sociale

GILLES DE ROBIEN, ministre du logement, a déclaré, jeudi 3 octobre à Lyon, qu'il ne remettrait pas en cause l'« objectif de mixité sociale » contenu dans la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Cependant, a-t-il ajouté en clôture du congrès annuel de l'Union nationale des HLM, ce texte, qui oblige plusieurs centaines de communes à compter 20 % de logements sociaux sous peine de sanctions financières, sera retouché. M. de Robien souhaite que les communes qui s'engagent à construire des HLM ne soient pénalisées qu'en dernière extrémité, dans l'hypothèse où elles n'ont pas atteint leurs objectifs dans un délai de plusieurs années ; en revanche, la loi SRU restera inchangée pour celles qui ne font aucun effort.

DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ ROUTIÈRE** : les accidents de la route ont été la première cause d'accidents du travail mortels en 2001. Selon l'assurance-maladie, 836 accidents (soit 61,2 % des accidents du travail mortels) ont eu lieu sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail ou dans le cadre du travail. Le nombre de conducteurs impliqués dans des accidents corporels sans permis de conduire ou avec un titre non valable a bondi de 66 % en cinq ans.

■ **JUSTICE** : dans l'affaire du *Winner*, la chambre d'instruction de la cour d'appel de Rennes a rejeté, jeudi 3 octobre, les requêtes en annulation de la procédure déposées par les avocats de onze marins du cargo arraisonné le 13 juin. Ces requêtes contestaient la compétence de la France à intervenir dans les eaux internationales ainsi que la rétention des marins à bord. – (Corresp.)

Le Diesel au tarif de l'essence

Gagnez à tous les pleins.

Portes Ouvertes 12 et 13* octobre

DIESEL

Opel Corsa 1.7 DI 16V
1 200 € d'économie

Opel Zafira 2.2 DTI 16V
1 400 € d'économie

Opel Astra berline et break Diesel
2 100 € d'économie

Opel. Des idées fraîches pour de meilleures voitures.

Exemple :	Modèle	Corsa Comfort 1.7 DI 16V 5p	Astra Fashion 2.0 DTI 16V 3p	Coupé Astra 2.2 DTI 16V	Zafira Executive 2.2 DTI 16V	Combo Tour Comfort 1.7 DI 16V
	Prix (offre déduite)	11 100 €	16 100 €	23 500 €	24 000 €	13 850 €
	Offre Opel	1 200 €	2 100 €	1 300 €	1 400 €	1 100 €

Offres Diesel au tarif de l'essence, non cumulables, réservées aux particuliers, valables pour toute commande d'une Opel Astra Break ou Berline, Corsa N'Joy ou Comfort 1.7 DI 16V, Zafira Executive et Combo Tour jusqu'au 19/10/02. Consommations : Corsa 1.7 DI 16V (l/100 km) urbaine 5.9 / extra 4.2 / mixte 4.8 et CO₂ (g/km) 130. Astra 2.0 DTI 16V (l/100 km) urbaine 7.6 / extra 4.6 / mixte 5.7 et CO₂ (g/km) 154. Zafira 2.2 DTI 16V (l/100 km) urbaine 8.8 / extra 5.8 / mixte 6.9 et CO₂ (g/km) 186.

*Selon autorisation.

M. Raffarin propose une « organisation décentralisée » de la République

Le gouvernement devrait présenter, au conseil des ministres du 16 octobre, un projet de loi constitutionnelle qui renforce fortement les pouvoirs des collectivités territoriales. Celles-ci y gagneront un droit d'expérimentation et une autonomie financière

LE 10 AVRIL, à Rouen, le candidat à l'élection présidentielle Jacques Chirac avait pris l'engagement de « repenser hardiment l'architecture des pouvoirs dans un projet global et cohérent ». Mercredi 16 octobre, le gouvernement devrait adopter en conseil des ministres un projet de réforme constitutionnelle qui aboutira à une profonde réorganisation de la répartition des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités (*Le Monde* du 20 septembre). Ce texte, dont *Le Monde* s'est procuré une copie est actuellement en lecture au Conseil d'Etat.

Le projet de loi modifie l'article premier de la Constitution, qui définit les valeurs fondamentales de la République. Cet article disposera désormais que l'« organisation [de la République] est décentralisée ». Le caractère indivisible de la République et le principe d'égalité des citoyens devant la loi restent affirmés. Cependant, « l'idée selon laquelle ces principes exigeraient que l'on bride les initiatives locales appartient au passé », affirme l'exposé des motifs.

► **Quatre niveaux de collectivités territoriales.** La région fait son entrée dans la Constitution. Créée en 1972, la région n'avait en effet pas d'existence constitutionnelle jusqu'alors. Désormais, elle figurera, à l'article 72, au rang des « collectivités territoriales de la République » au même titre que la commune et le département.

Le projet de loi ne supprime pas le département. Cependant, des redécoupages territoriaux (fusion de deux départements dans une région, ou de deux régions, par exemple) seront possibles. Le législateur peut en effet créer des collectivités territoriales à « statut particulier ».

Les nouvelles collectivités ainsi créées par le législateur pourront se voir transférer une « part substantielle » des attributions normalement exercées par les collectivités classiques auxquelles elles se substituent.

« Lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités », le projet ouvre également la possibilité au législateur de confier à l'une d'entre elles le rôle de « chef de file » lui permettant de fixer les modalités de l'action commune.

► **L'expérimentation.** Le texte prévoit désormais que « sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit fondamental », les collectivités pourront être autorisées par la loi ou le décret à « déroger, à titre expérimental, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences ».

Par ailleurs, jusqu'à maintenant, le champ de l'expérimentation, à l'intérieur de la loi, pour les collectivités se limite à l'exercice de leurs compétences (par exemple l'expérimentation de la régionalisation des transports fer-



roviaires). Les expérimentations pourraient désormais aussi porter sur leurs ressources et leur organisation. L'expérimentation devient ainsi selon l'exposé des motifs, un « instrument (...) de réforme ». Celui-ci précise aussi qu'à « l'issue de l'expérience, c'est une règle unique qui s'appliquera de nouveau ». Et ce sera au Parlement d'en décider.

Sans que le mot y figure, le principe de subsidiarité est introduit

dans la Constitution à travers l'article 72. Il dispose que les collectivités « ont vocation à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à l'échelle de leur ressort ». Ce principe pourra être appliqué, à titre expérimental.

► **Pouvoir réglementaire.** Les collectivités disposent déjà d'un pouvoir réglementaire. Mais ce droit est souvent bafoué par l'Etat. L'article 72 modifié lui

accorde une reconnaissance constitutionnelle. Il prévoit que « pour l'exercice de leurs compétences », les collectivités « disposent d'un pouvoir réglementaire ». Celui-ci reste donc limité.

► **Autonomie financière des collectivités.** Désormais, l'article 72 de la Constitution précisera les conditions dans lesquelles s'exerce le principe de libre administration des collectivités, qui figure déjà dans la Loi fondamentale. Il consacra la faculté pour les collectivités de recevoir « tout ou partie des impositions de toute nature ». En clair, les collectivités pourront désormais non seulement percevoir des impôts locaux mais également se voir transférer une partie des impôts nationaux. La Constitution leur reconnaîtra également la faculté de fixer, dans les limites définies par la loi, le taux et l'assiette de ces différents prélèvements fiscaux.

L'article 72 précise aussi que ces recettes fiscales, les autres ressources propres des collectivités, et les « dotations qu'elles reçoivent d'autres collectivités territoriales » devront représenter « une part déterminante » de leur budget. Cet article stipule aussi, clairement, que « tout transfert de compétence entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution des ressources équivalentes à celles qui leur étaient consacrées ». Désormais, les inégalités de ressources entre collectivités seront corrigées

« notamment » par la « péréquation » financière.

► **Démocratie directe.** « La décentralisation des compétences doit aller de pair avec le développement de la faculté d'expression directe dont disposent les citoyens au niveau local », souligne l'exposé des motifs du projet de loi. La Constitution reconnaîtra désormais le droit aux collectivités d'organiser des référendums décisionnels -et non plus simplement consultatifs- sur des questions relevant de leurs compétences. Ces référendums ne concerneront pas l'ensemble des habitants des collectivités concernées mais seulement leurs électeurs.

La Loi fondamentale reconnaîtra également à ces mêmes électeurs, dans les conditions fixées par la loi, un « droit de pétition » pour obtenir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de leur collectivité d'une question relevant de sa compétence.

► **Le Sénat.** Le projet consacre son rôle de représentant des collectivités territoriales. L'article 39 modifié dispose que les projets de loi qui concernent directement les collectivités « sont soumis en première lecture au Sénat ».

Contrairement à ce que souhaitait le Sénat, le projet ne retient pas le principe selon lequel le gouvernement ne pourra pas décréter l'urgence sur ces textes.

► **L'outre-mer.** Le projet substitue à la notion de « territoire » celle de « collectivités d'outre-mer ». Il donne une reconnaissance constitutionnelle à des dispositions déjà en vigueur. Il prévoit, au terme du nouvel article 73 que ces collectivités pourront « être habilitées à fixer, elles-mêmes, les règles applicables sur leur territoire, y compris dans certaines matières relevant du domaine de la loi ». Le nouvel article 74 prévoit pour chacune de ces collectivités un « statut particulier » qui fixera, au terme d'une loi organique et après avis de la collectivité, « les conditions dans lesquelles les lois et les règlements y sont applicables ». Au terme d'une loi organique également, la collectivité pourra prendre des « mesures justifiées par les nécessités locales (...) en faveur de ses habitants, en matière d'accès à l'emploi (...) ou de protection du patrimoine foncier ». Enfin, l'Etat pourra « associer » la collectivité « à l'exercice des compétences » qu'il conserve.

Béatrice Jérôme

et Laetitia Van Eeckhout

Le patrimoine naturel également concerné

La ministre de l'écologie, Roselyne Bachelot, devait présenter, vendredi 4 octobre, à Millau, les grandes lignes du projet gouvernemental visant à « décentraliser la gestion du patrimoine naturel ». L'Etat conserverait la responsabilité de classer des sites et de créer des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des parcs naturels régionaux (PNR). Mais la gestion des deux premiers serait déléguée aux collectivités territoriales, comme c'est déjà le cas pour les PNR. La question des transferts de ressources financières n'est pas abordée.

La décentralisation de la gestion des espaces naturels s'accompagnera de la déconcentration des pouvoirs restant dévolus à l'Etat et représentés par les préfets et les directions générales de l'environnement (Diren). Une consultation devrait avoir lieu avant une éventuelle inscription au calendrier législatif, en 2004 au plus tôt.

Le premier ministre revendique la paternité du projet de loi

« SOYEZ SÛRS d'une chose ! C'est moi qui tient la plume ! » : à ceux qui voudraient apposer une autre signature que la sienne au bas du projet de réforme constitutionnelle, Jean-Pierre Raffarin répond sans ambages : la décentralisation, c'est lui. Si le scénario original est de Jacques Chirac, la mise en scène - ou en texte - relève bien du premier ministre.

Le candidat Chirac avait énoncé les deux justifications de la réforme dans son discours de Rouen, le 10 avril 2002 : apporter des garanties juridiques aux lois de décentralisation de 1982-1983 pour éviter « un retour en arrière », et « ouvrir la voie » à une « République des proximités ». Toute la difficulté pour le gouvernement était de ne pas rompre avec les principes fondamentaux de la République, tout en allant au-delà d'une simple révision technique.

M. Raffarin s'est appuyé sur l'avis d'un groupe de constitutionnalistes, juristes et politologues. Pendant l'été, au fil des consultations, alors que le candidat Chirac n'avait évoqué, à Rouen, que la modification du titre XII de la Constitution, le gouvernement a très tôt décidé de s'attaquer aussi à l'article premier,

qui définit les principes fondamentaux de la République.

Dans une première mouture, mi-septembre, le gouvernement avait envisagé que la République, dans l'article premier, garantisse « l'exercice des libertés locales ». Mais M. Raffarin a arrêté finalement une autre formulation. L'article premier indiquera : « La France est une République. (...) Son organisation est décentralisée. » Ministre délégué aux libertés locales, Patrick Devedjian avait aussi, de son côté, constitué un groupe d'experts en droit et de politologues. Il jugeait que le terme « décentralisé » risquait de donner lieu à des querelles d'interprétation entre juristes. Ministre de la fonction publique, Jean-Paul Delevoye avait, lui, plaidé pour une troisième solution : « L'Etat est décentralisé. » M. Raffarin a tranché.

QUERELLE SÉMANTIQUE

Le gouvernement a, en revanche, renoncé à modifier l'article 34, qui définit le domaine de la loi. M. Raffarin a toujours considéré que le transfert d'un pouvoir législatif aux collectivités locales serait de nature à réveiller les oppositions les plus farouches et à compro-

mettre l'avenir de la révision. Le projet du gouvernement n'introduit cette possibilité que de façon « expérimentale » et dans le cadre d'un contrôle par le Parlement.

M. Raffarin s'est montré plus audacieux sur les garanties financières. La révision de l'article 72, dont la nouvelle rédaction aborde la question des moyens des collectivités locales, a donné lieu à une querelle sémantique entre les ministres. Le ministre des finances plaide pour que la part des ressources propres des collectivités (impôts, emprunts, etc.) dans leur budget soit définie comme « significative » dans la Constitution. Le Sénat avait suggéré l'adjectif « prépondérante ». Matignon, en phase avec le ministère de l'intérieur, a opté pour « déterminante ».

M. Raffarin s'est également laissé convaincre par MM. Sarkozy et Devedjian sur deux points : l'introduction de la notion de « statut particulier » et la reconnaissance, dans la Constitution, du principe de la péréquation financière entre les collectivités, également souhaitée par M. Delevoye.

B. J.

Guy Carcassonne, constitutionnaliste « Le principe d'unité n'implique plus l'uniformité »

Les modifications apportées changent-elles le caractère de la V^e République ?

Elles n'en changent pas l'esprit. On a pu faire vingt ans de décentralisation sans toucher à une virgule de la Constitution. Aujourd'hui, cependant, on a atteint la limite de l'exercice et une révision constitutionnelle s'impose pour avancer.

Si le principe d'unité repose toujours sur celui d'égalité, il n'implique plus désormais l'uniformité. Et ce de deux façons. La première, la plus importante à mes yeux, est la possibilité ouverte que plusieurs collectivités s'associent. Demain, de manière non pas expérimentale mais pérenne, les départements d'Alsace par exemple pourront se fondre dans la région sans que tous les départements doivent faire de même.

Par ailleurs, le droit à l'expérimentation ouvre la possibilité de faire des législations expérimentales qui ne soient pas les mêmes pour tous, à tout moment. Je regrette cependant que l'expérience doive déboucher sur l'uniformité. Il vaudrait mieux dire que la loi et le règlement comportent des « dispositions dérogatoires », plutôt que des « dispositions à caractère expérimental ». Car le caractère expérimental signifie qu'à la fin de l'expérience, on revient à l'uniformité, soit pour imposer à tout le

monde le retour au statu quo ante, soit pour imposer à tout le monde l'expérience jugée réussie. Cela est regrettable. Pourquoi certaines collectivités n'exerceraient-elles pas, de manière pérenne, telle compétence que d'autres ne tiennent pas particulièrement à exercer ?

Ce texte ne conduit-il pas plus à une déconcentration qu'à une véritable décentralisation ?

A partir du moment où des compétences sont transférées aux collectivités locales, il s'agit bien de décentralisation. La difficulté va, cependant, être de faire coexister la fin de l'uniformité avec le principe d'égalité. Jusqu'à présent, l'uniformité était une exigence constitutionnelle. L'égalité est aussi un principe constitutionnel mais sa réalité est avant tout une question de volonté politique. Selon que les gouvernements et leur majorité veulent accroître ou diminuer la part de la péréquation, l'égalité est plus ou moins assurée.

Il reste que des dispositions vont mettre le Conseil constitutionnel dans une position inconfortable. C'est lui, notamment, qui va devoir apprécier la péréquation. Inscrire dans la Constitution que la correction des inégalités doit se faire par des mécanismes de péréquation est une invitation à saisir le Conseil constitutionnel constamment. Il aurait mieux valu inscrire

un principe de solidarité entre les collectivités locales. Cela aurait laissé le législateur à peu près souverain pour traduire ce principe et le Conseil constitutionnel n'intervenir qu'en cas d'erreur manifeste.

L'autonomie financière des collectivités est-elle assurée ?

Cet article renforce une mise en garde faite en 2001 par le Conseil constitutionnel : à force de restreindre les ressources des collectivités, la loi va finir par porter atteinte au principe de libre administration. Ce principe devenant constitutionnel, le contrôle du Conseil pourra s'exercer dans des conditions plus rigoureuses. Il faudra déterminer à partir de quand la part des ressources propres issues de l'impôt cessera d'être déterminante. Mais il ne me paraît pas indispensable de parler de ressources « prépondérantes ». Cela signifierait que, quelle que soit la situation d'une collectivité, toutes devraient avoir plus de 50 % de leurs ressources propres issues de l'impôt. Il suffit que l'on dise, au cours des travaux parlementaires, que la part déterminante ne peut descendre en dessous d'un certain niveau. Lorsqu'il y aura interprétation par la suite, on pourra toujours s'appuyer sur ces travaux.

Propos recueillis par L. V. E.

Rhône-Alpes veut expérimenter un transfert de compétences sur l'ensemble du « bloc éducatif »

APRÈS la Lorraine, le 17 juillet, la Corse, le 27 juillet, et l'Alsace, le 6 septembre, Jean-Pierre Raffarin devait poursuivre, lundi 7 octobre à Lyon, sa tournée d'explication et de concertation avec les élus locaux sur la réforme de la décentralisation. Les vœux de la présidente (UDF) de la région Rhône-Alpes, Anne-Marie Comparini, qui seront débattus lors des assises régionales des libertés locales, le 10 décembre, sont connus : ils ont été rendus publics, le 27 septembre, devant les élus du conseil régional.

M^{me} Comparini a notamment indiqué que sa région, traditionnellement en pointe en matière de décentralisation, était désormais « prête » à recevoir une « compétence exclusive, pleine et entière » dans le domaine de la formation. Evoquant l'« anticipation historique » et « l'expérience avérée » de la région dans les lycées et le transport ferroviaire, allant « bien au-delà des compétences légales », M^{me} Comparini a assuré que Rhône-Alpes était « prête pour cette grande réforme ». Se prononçant notamment pour « une autonomie plus grande des universités », elle a assuré aux élus régionaux que cette démarche ne remettrait en cause ni la reconnaissance des diplômes ni le statut des enseignants.

Dans un communiqué publié

mardi 1^{er} octobre, la présidente de la région a précisé les contours de cet éventuel transfert de compétences. Dans son esprit, il s'agirait « de recevoir en compétence exclusive, pleine et entière tout ce qui concerne le bloc éducatif, tant en formation initiale que continue », soit « la totalité de l'apprentissage, du

dente de Rhône-Alpes souhaite que sa région obtienne « la responsabilité de la carte des formations et du patrimoine », ainsi que des enseignements artistiques.

M^{me} Comparini, qui se dit soucieuse de ne pas « rater l'occasion qui se présente par des expérimentations mal préparées », prend soin

La Corse et le « statut particulier »

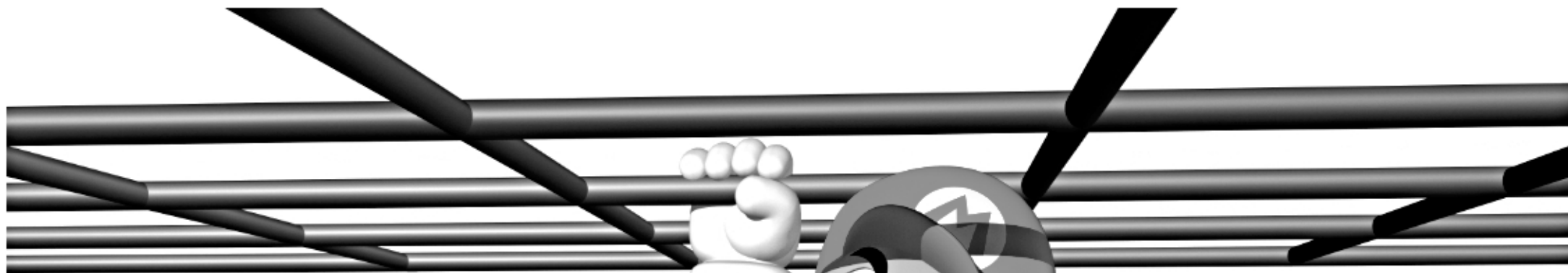
Plusieurs dispositions du projet de loi constitutionnelle transmis au Conseil d'Etat sont susceptibles d'être appliquées au cas particulier de la Corse. Ainsi l'article 4 (qui modifierait l'article 72 de la Constitution) indique : « Toute autre catégorie de collectivité territoriale [que les communes, les régions et les collectivités d'outre-mer] est créée par la loi. La loi peut également créer une collectivité à statut particulier, en lieu et place [des collectivités classiques]. » L'article 5 évoque la possibilité, pour l'Etat, d'organiser un référendum local pour consulter les électeurs sur le statut de leur propre territoire : « Lorsqu'il est envisagé de créer une collectivité territoriale dotée d'un statut particulier ou de modifier son organisation, le président de la République (...) peut décider de consulter les électeurs inscrits dans le ressort de cette collectivité. » Mais le texte ne précise pas si le résultat d'un tel référendum - par exemple sur un nouveau statut particulier de la Corse - aurait ou non valeur décisionnelle.

fonctionnement des lycées et du dispositif d'information-orientation des lycéens comme des publics jeunes qui s'adressent aux missions locales ». S'agissant de la formation continue, ajoute M^{me} Comparini, « tout ce qui relève actuellement des financements d'Etat pourrait être transféré à la région ». Pour l'enseignement supérieur, la prési-

de pointer certaines « conditions préalables ». Selon elle, le transfert de compétences doit être « complet », « réunir les moyens dans les mains d'un seul intervenant » et, surtout, « bien sûr s'accompagner des moyens financiers et ressources humaines » transférés par l'Etat.

Jean-Baptiste de Montvalon

HORIZONS



LA moustache n'a pas pris un poil blanc. La casquette rouge et la salopette bleue composent toujours l'essentiel d'un costume de scène qui n'a pas varié depuis les débuts. Quant au visage, magie du jeu vidéo oblige, il a conservé son éternel teint de jeunesse et sa bonhomie légendaire. Inusable Mario ! Six ans après sa dernière apparition, le plus célèbre héros de l'univers du jeu vidéo fait aujourd'hui sa grande rentrée dans une nouvelle aventure intitulée Super Mario Sunshine. Une rentrée qui tombe à pic puisqu'elle coïncide avec la célébration du vingt-deuxième anniversaire de ce petit plombier italien qui aura su se jouer de toutes les modes et de toutes les innovations technologiques pour acquérir une longévité inégalée dans le milieu du jeu vidéo.

Surtout, ne pas se fier aux apparences. Du haut de ses quelques centimètres de pixels bariolés, Mario est un monstre sacré. Avec plus de 160 millions d'exemplaires de ses aventures écoulés par son éditeur Nintendo au cours des deux dernières décennies, cette créature digitale est la plus grande star du jeu vidéo. Et dans une industrie qui aime de plus en plus se comparer à celle du cinéma, à l'instar des grands acteurs hollywoodiens, Mario est une formidable source de revenus. Plus de 30 milliards de dollars de chiffres d'affaires en vingt ans. Un record. Même les Pokemon ou la belle Lara Croft, il est vrai plus récents, ne lui arrivent pas à la cheville en termes de ventes et de notoriété. A la fin des années 1980, période où la « Mariomania » a réellement pris son essor, plusieurs études ont montré que, notamment aux Etats-Unis, le personnage était plus populaire auprès des

Après vingt-deux ans de courses folles sur des poutrelles pour délivrer une princesse ou se jouer de mille pièges, la créature du japonais Shigeru Miyamoto, petit plombier moustachu en bleu de chauffe, tient toujours le haut de l'affiche dans l'univers des jeux vidéos

avait pas de télévision chez mes parents. Pour me distraire, j'allais donc souvent me promener, et, un jour, j'ai découvert une caverne dans la campagne. Après de nombreuses hésitations, j'y suis rentré et j'ai découvert d'autres galeries que j'ai explorées avec ma lampe de poche. »

Pas surprenant alors de retrouver Mario dans les égouts de Brooklyn dès sa première véritable aventure (Super Mario Bros, 1983). Là, dans cette jungle urbaine de tuyauteries et de canalisations, il doit une nouvelle fois remettre la main sur une princesse disparue. Par la même occasion, Mario inaugure une nouvelle catégorie de jeu, dit de « plate-forme », où le héros saute, plonge, nage, court sans cesse d'un point à un autre, et qui continue à faire les beaux jours des éditeurs.

Vingt ans plus tard, rien n'a changé. Mario poursuit sa quête, infatigable aventurier des territoires numériques, dans des décors toujours nouveaux mais encore marqués par les aventures souteraines du jeune Miyamoto. Et c'est finalement cela qui a fait la force du personnage. Ses histoires, empreintes de mystère, de portes dérobées et de cachettes, éveillent en chaque joueur des souvenirs enfantins de cabanes perchées dans les arbres et de chasse au trésor. « Dans la BD comme dans le cinéma, il y a deux types de héros, analyse encore Alain Le Diberder. Il y a, d'un côté, des héros sans saveur et d'autres avec une véritable épaisseur psychologique et une histoire riche. Mario fait partie de la première catégorie. Il n'a pas d'histoire. C'est Tintin en pire. Il n'a pas d'opinion, il ne parle pas et il a mis longtemps avant d'émettre des

la carrière de leur poulain, sans jamais galvauder son nom dans des productions de mauvaise qualité. Pourtant, le plombier apparaît dans plus de soixante-dix jeux, qu'il s'agisse de courses de karting, de tennis, de golf ou de jeux de réflexion. Seule ombre au tableau : en 1993, une transposition ratée au cinéma, avec Bob Hoskins dans le rôle titre, qui est venue confirmer que les joueurs n'avaient aucune envie de voir leur héros quitter ses habits de pixels pour prendre corps en chair et en os devant leurs yeux.

« Mario n'est pas une icône, c'est avant tout un symbole de qualité, une signature, explique David Choquet, auteur d'un ouvrage intitulé 1 000 Game Heroes (Taschen). A chaque fois que Miyamoto et ses équipes sortent un nouveau Mario, ils inventent, ils inventent de nouvelles choses tout en gardant assez d'éléments pour que les joueurs retrouvent le plaisir ressenti la fois précédente. » La plus marquante de ces évolutions fut sans conteste le passage de Mario en trois dimensions, en 1996, à l'occasion de la sortie de Super Mario 64. Pour la première fois de son histoire, le personnage prend une véritable épaisseur graphique et évolue dans des décors en relief, grâce aux évolutions techniques de la génération de consoles qui apparaît alors. Cette prouesse fut unanimement saluée à l'époque et, aujourd'hui encore, Super Mario 64 est considéré comme le meilleur jeu de plate-forme de l'histoire. « Lorsque nous créons un nouveau jeu Mario, même s'il s'agit de la suite d'un épisode précédent, nous nous efforçons d'exploiter toutes les ressources technologiques du moment, confiait récemment Shigeru Miyamoto. Nous voulons pouvoir déclarer au terme de l'aventure que nous ne pouvons pas faire mieux avec le matériel de cette génération. »

Cette année, en guise de cadeau d'anniversaire, Shigeru Miyamoto a choisi d'offrir à sa créature une aventure plus mature, plus adulte. Garant d'un univers familial non violent, plus proche de Lewis Carroll que de Rambo, Mario est aujourd'hui équipé d'un pistolet. Une première. Bien sûr, il ne s'agit que d'une arme projetant de l'eau, servant, qui plus est, à nettoyer des graffitis. La cause est juste et l'honneur est sauf. Mais les habitués de la série découvriront sans déplaisir que Shigeru Miyamoto, désormais considéré comme le Steven Spielberg ou le Walt Disney du jeu vidéo, a décidé de casser quelque peu l'image de son jouet. Dans Super Mario Sunshine, le plombier doit ainsi affronter son double maléfique et combattre des plantes carnivores qui vomissent de la peinture marron. Le tout dans un monde aux couleurs criardes, kitch à souhait et volontairement psychédélique. « Vous trouvez Mario plus mûr ? C'est possible, constate amusé Shigeru Miyamoto, mais, vous savez, si nous voulons suivre la mode, il nous faut créer un nouveau Mario chaque année ! Plus sérieusement, j'essaie de respecter une charte en injectant des nouveautés à doses homéopathiques. »

LA GLOIRE DE MARIO, CHARLOT PIXÉLISÉ

enfants que des icônes consacrées comme Mickey ou Donald. « Avant les années 1990, Mario était le seul personnage connu de l'univers du jeu vidéo, explique Alain Le Diberder, ancien directeur des nouveaux programmes de Canal+ et auteur d'une récente étude sur l'industrie du jeu vidéo en France pour le ministère de la culture. C'était une vraie création. Il me fait penser à Charlot, qui fut l'un des premiers personnages du cinéma mondial. C'était un immigré moustachu. Soixante-dix ans plus tard, Mario débarque et il est amusant de constater que c'est lui, aussi, un immigré, et qu'il est également moustachu. »

Si Mario passe sa vie à courir, à bondir dans tous les sens, il parle peu. Dommage, car il aurait beaucoup à raconter sur ses vingt années passées dans l'univers agité du jeu vidéo. Il pourrait, par exemple, évoquer son duel fratricide avec Sonic, le hérisson teigneux créé par Sega, le rival de Nintendo, pour le faire tomber de son piédestal. Il se serait souvenu de cette époque pas si lointaine où, dans les cours de récréation, on « était » Mario ou Sonic, comme on avait été Beatles ou Stones vingt-cinq ans auparavant. Il aurait aussi évoqué ses débuts, modestes, alors qu'il n'était que le personnage secondaire de Donkey Kong, le tout premier jeu vidéo de Nintendo. C'était en 1980. A cette époque, il se prénommait Jumpman, l'homme qui saute pour éviter les tonneaux envoyés par un gorille. Il n'était pas encore plombier d'ailleurs, mais un charpentier, courant sur des poutrelles métalliques afin d'aller délivrer une princesse kidnappée par ce sosie de King Kong. C'est seulement en 1983 que l'on retrouve celui qui ne s'appelle pas encore Mario dans une histoire écrite tout spécialement pour lui.

« Au début des années 1980, Nintendo America connaissait quelques difficultés financières, se souvient Stéphane Bole, directeur général de Nintendo France. Alors,

pour amadouer le propriétaire de l'immeuble, Mario Segali, dans lequel la société était installée, l'équipe de développeurs a décidé de donner son nom à l'un de ses personnages. C'est comme ça que l'histoire a réellement débuté. »

Personne ne se doute alors un seul instant du fabuleux destin qui attendait le plombier fraîchement baptisé. Pas même Shigeru Miyamoto, son père créateur, illustrateur diplômé d'une école d'arts appliqués japonaise, entré chez Nintendo en 1977 à l'âge de 25 ans, alors que l'entreprise ne fabriquait encore que des jouets. C'est lui qui se voit confier la réalisation du premier jeu vidéo de cette vieille firme nipponne, plus habituée aux jeux de cartes qu'aux loisirs numériques. C'est lui encore qui va façonner cette silhouette rondouillarde, aujourd'hui emblème de la marque, en se pliant aux contraintes technologiques de l'époque. La moustache et le gros nez servent ainsi à masquer la bouche, alors trop compliquée à faire bouger, et à rendre visible le visage du personnage sur

des écrans à cristaux liquides minuscules. De même, la casquette évite aux développeurs d'avoir à dessiner des cheveux, trop mobiles pour cette période qui restera comme la préhistoire des jeux vidéo.

Mais Shigeru Miyamoto ne se laisse pas impressionner par ce carcan technique. Ce qu'il veut faire passer, c'est le plaisir de s'amuser. « Quand je crée un jeu, ce qui compte avant tout, c'est l'émotion que j'éprouve en l'utilisant. En privilégiant l'émotion, qui est un sentiment humain qui n'a rien à voir avec l'âge, j'espère toucher un vaste public. » Et qu'importe si son personnage est une sorte de working class hero, ne répondant pas aux canons de l'esthétique publicitaire ou marketing. Miyamoto préfère se concentrer sur l'action et sur les décors et, pour cela, il puise abondamment dans ses souvenirs d'enfance. « Quand j'étais petit, il n'y

transmettent le virus à leurs enfants. C'est un peu comme James Bond ou Indiana Jones au cinéma. Ce n'est pas l'ampleur de leur background qui les étouffe, mais on les retrouve toujours avec plaisir. Mario peut être partout, dans le désert ou sur la lune, et personne ne trouve rien à y redire », renchérit Alain Le Diberder. Shigeru Miyamoto et Nintendo ont ainsi su gérer intelligemment

sons. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que Miyamoto était graphiste et non dessinateur. Mais, grâce à ces défauts et à ce simplisme, Mario passe partout et se démode moins que des personnages plus étoffés. »

Personnage sans intérêt, Mario a donc survécu grâce au plaisir ludique qu'il procure à des millions de personnes. Il a réussi la prouesse d'accompagner année après année toute une génération de joueurs qui l'ont découvert dans leur jeunesse, et qui

« Mario n'a pas d'histoire. Il n'a pas d'opinion et il ne parle pas. Grâce à ces défauts et à ce simplisme, il se démode moins que des personnages plus étoffés »

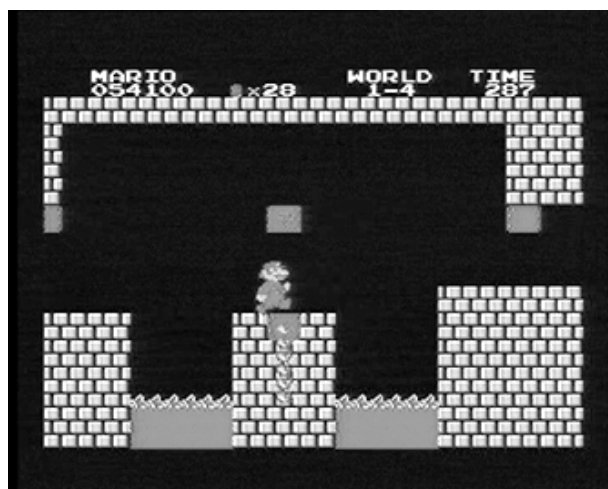
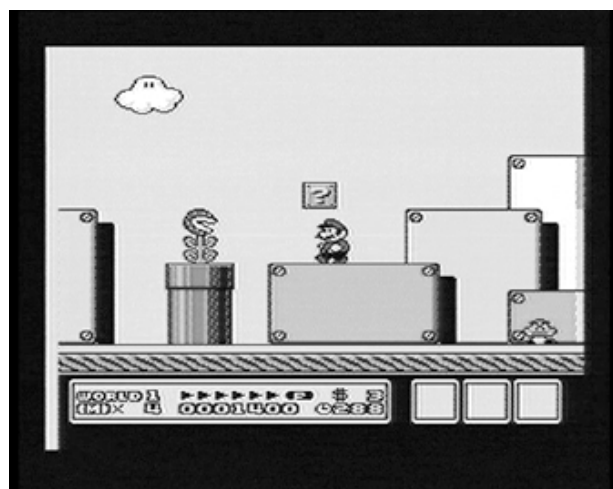
transmettent le virus à leurs enfants. « C'est un peu comme James Bond ou Indiana Jones au cinéma. Ce n'est pas l'ampleur de leur background qui les étouffe, mais on les retrouve toujours avec plaisir. Mario peut être partout, dans le désert ou sur la lune, et personne ne trouve rien à y redire », renchérit Alain Le Diberder. Shigeru Miyamoto et Nintendo ont ainsi su gérer intelligemment

Pour l'instant, le succès n'a jamais abandonné le petit immigré italien. Avec cette alchimie savamment dosée d'innovations et de respect des traditions, Mario a su conquérir les jeunes joueurs au fil des ans et garder auprès de lui les initiés de la première heure.

Mais, en cette fin d'année 2002, la concurrence ne semble jamais avoir été aussi forte. Lara Croft, avec ses atouts anatomiques autrement plus séduisants qu'un vulgaire bleu de travail, va ainsi faire son grand retour dans les prochaines semaines. Sans parler des nombreux guerriers et autres soldats de l'espace qui peuplent désormais un univers vidéo ludique beaucoup plus violent qu'au moment où Shigeru Miyamoto crayonnait ses premières esquisses. Comment le placide Mario résistera-t-il face à ces nouveaux héros ? Mystère. Une chose est d'ores et déjà sûre : Miyamoto n'est pas prêt à lâcher sa créature. « Je vais fêter mes 50 ans cette année. Mario est en passe de devenir l'œuvre de ma vie et j'espère bien concevoir de nombreux titres avec lui. » A 22 ans, Mario a encore toute la vie devant lui.

Guillaume Fraissard
(Le Monde interactif)

Du début des années 1980, où il promenait sa silhouette sur les premières consoles (ci-contre), jusqu'à son retour en cette année 2002, sur la nouvelle console GameCube (en haut), Mario a su séduire des millions de joueurs.



Le Monde
ÉDITORIAL

La France girondine

C'EST UNE RÉVOLUTION institutionnelle de grande ampleur que s'apprête à soumettre au Parlement le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin : pour la première fois dans l'histoire de la République, la Constitution va proclamer en effet, si le texte est adopté, que l'organisation de la France est « décentralisée ». Le rejet de la tradition jacobine, consacrée par la Révolution française au détriment du girondisme et maintenant depuis lors, est affirmé avec force : il sera désormais solennellement consigné dans la Loi fondamentale de la République.

Ce n'est certes pas une surprise. Jacques Chirac s'y était en effet engagé au cours de sa campagne, et Jean-Pierre Raffarin en a fait l'un des axes principaux de son action. Dans sa déclaration de politique générale, le 3 juillet, le premier ministre a rappelé avec insistance sa volonté de développer la démocratie locale et souligné que la décentralisation serait aussi « un formidable levier pour enfin réformer l'Etat ». Nous y voilà : le projet qui sera présenté au conseil des ministres le 16 octobre avant d'être examiné au Sénat le 29, puis à l'Assemblée nationale, donne forme à cet engagement.

Jean-Pierre Raffarin a reconnu, au cours de son entretien télévisé du 26 septembre, que la gauche avait donné l'impulsion il y a vingt ans en faisant voter les premières lois de décentralisation. La droite va plus loin. Et elle veut « aller vite », comme l'a dit le premier ministre, parce qu'aujourd'hui « la République est bloquée » et qu'il faut la rendre « efficace ».

Un meilleur partage des responsabilités, qui encourage les initiatives, devrait contribuer, selon lui, à débloquent l'Etat. Certes, la République demeurera « indivisible », comme l'assure l'article premier de la Constitution. M. Raffarin l'a également rappelé il y a une semaine : « Nous ne sommes pas dans un Etat fédéral. » Aussi bien les « expérimentations » qui seront mises en place devront-elles ensuite, si elles donnent satisfaction, être étendues à l'ensemble du pays. Mais les collectivités territoriales disposeront d'un pouvoir accru, en particulier les régions, qui seront enfin reconnues par la Constitution au même titre que les communes et les départements.

Reste à voir quelle sera l'étendue de ce nouveau pouvoir. Une fois le principe de la décentralisation clairement posé, c'est du contenu des transferts de compétences que dépendra la portée de la réforme. Qu'en penseront, par exemple, les nationalistes corses, dont les revendications ne sont pas étrangères à cette relance de la décentralisation ? Le texte de M. Raffarin s'inscrit assurément dans la continuité du processus de Matignon, notamment lorsqu'il évoque la possibilité de créer des collectivités à statut particulier. Mais il faudra en préciser la nature. De même, les transferts de ressources qui accompagneront, selon la promesse de M. Raffarin, les transferts de compétences devront être définis.

Le mouvement est lancé : il appartiendra au gouvernement de veiller à ce qu'il aille à son terme.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolicton
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ; Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

PRÉCISIONS

JEUX BIBLIQUES. Après la publication, en page « Kiosque » (Le Monde du 28 septembre), d'un article sur « L'Evangile en mots croisés », le journal suisse protestant évangéliste *Certitudes* nous précise que, depuis cinquante ans, il publie des grilles de mots croisés à remplir Bible en main. D'autres jeux « bibliques » sont également proposés sur le site Internet www.paroles.ch

BOYCOTTAGE. Après la publication de l'analyse consacrée au « boycottage des cerveaux et des produits israéliens » (Le Monde du 2 octobre), la Coordination des appuis pour une paix juste au Proche-Orient (CAPJO) nous demande pré-

ciser qu'elle n'est pas un collectif regroupant diverses associations, mais une association loi 1901, née en février, et que cette association n'est qu'une de celles qui ont appelé au boycott. L'adresse correcte de son site est en outre www.paixjusteaproche-orient.com

RECTIFICATIF

SAINT-SÉBASTIEN. C'est l'actrice espagnole Mercedes Sampietro qui a obtenu la Concha de plata de la cinquantième édition du festival de Saint-Sébastien (Le Monde du 2 octobre) de la meilleure actrice pour son rôle dans le film argentin *Lugares Comunes*, d'Adolfo Aristarain, et non l'interprète du film russe *Lubovnik* (L'Amant).

Penser la revendication identitaire

LA CONSTRUCTION européenne comme le projet de décentralisation cher à Jean-Pierre Raffarin semble devoir accélérer le mouvement qui, depuis les années 1980, pousse en direction de l'émancipation des régions. Pourtant, des nuages s'amoncellent aussi devant l'horizon des partisans des identités régionales dans un monde globalisé. Le retour de la guerre, la montée en puissance de la demande d'autorité de la part des opinions publiques redonnent vie et couleurs à une figure d'Etat-nation centralisé à laquelle il était prédit naguère un irrésistible déclin.

« L'Europe des régions » rêvée par certains des précurseurs de l'union du Vieux Continent, à la fois régionalistes et europhiles, comme l'écrivain suisse Denis de Rougemont (1906-1985), s'éloigne au profit de perspectives plus fédérales ou confédérales. Et les attentats du 11 septembre 2001 ont mis un peu de plomb dans l'aile des revendications multiculturalistes.

Cet incontestable changement de climat était perceptible aux premières rencontres « Identités et démocraties », qui se sont tenues à Rennes du jeudi 19 au samedi 22 septembre. Le sociologue Nathan Glazer, l'une des figures de la gauche intellectuelle américaine, professeur émérite à l'université Harvard et auteur, en 1997, d'un ouvrage intitulé *Nous sommes tous multiculturalistes maintenant*, a mis en évidence un tel tournant en affirmant que le « choc des civilisations » était désormais interne aux sociétés démocratiques et que celles-ci devaient s'interroger sur les limites de leur tolérance en matière d'islam fondamentaliste – ces propos provoquant les sifflets d'une partie de la salle.

Une salle en revanche visiblement satisfaite des propos du sociologue Michel Wievorka, assurant que « l'identité bretonne était ce qu'il y avait de plus réussi dans la tentative d'être à cheval sur plusieurs cultures ». Le diapason général vibrat au multiculturalisme et, sans doute, manquait-il quelques représentants de « l'autre camp » celui des défenseurs d'une République jacobine que les autonomistes accusent d'être à l'origine de l'écrasement de la langue bretonne et de la pollution du littoral.

Organisées à l'initiative d'une petite association qui rassemble des chercheurs travaillant sur l'identité bretonne – fortement épaoulés par la mairie de Rennes et par la région –, ces rencontres ont connu un succès retentissant. Succès d'affluence, puis-

De la relativité de l'anti-américanisme

Suite de la première page

Pour s'en tenir à la France, l'existence d'un fond antiaméricain est, en effet, une réalité, avec un courant de droite et un courant de gauche. Le courant de droite trouve sa source dans l'opposition à la République et dans l'antisémitisme. Le courant de gauche s'alimente originellement au rejet du capitalisme et au refus d'une société considérée comme darwinienne. Sur un autre plan, il est clair qu'une partie de nos compatriotes ont la nostalgie du temps où la France avait une influence majeure sur l'ensemble de la planète, où sa culture imprégnait les élites internationales, où dans le monde entier on pouvait parler français. Le recul de la France est l'une des conséquences de l'autodestruction européenne de la première moitié du XX^e siècle. Les Etats-Unis ont supplanté l'Europe, et notamment la France. L'écart s'est à nouveau creusé à la fin du siècle car la mentalité américaine est remarquablement adaptée aux exigences de la science, de la technologie et de l'économie. De tout cela, nous éprouvons du dépit, lequel se reflète dans les discours antiaméricains alors même que les Américains ne sont pour rien dans nos insuffisances ou dans nos échecs. Mais de là à conclure qu'il existe en France, et a fortiori dans les autres pays européens, un antiaméricanisme profond, chronique et donc actif, il y a un pas qu'aucune étude sérieuse n'autorise à franchir. En France même, au contraire, le sentiment d'admiration pour la société américaine s'est considérablement développé depuis la

que plusieurs centaines de personnes se sont déplacées. Succès international, puisque la qualité des invités et des interventions témoigne du dynamisme de la sphère intellectuelle « néobrettonne » et de sa capacité d'insertion dans les grands courants de la philosophie politique actuelle. Certains des pionniers des recherches sur la mondialisation, comme les universitaires britanniques Paul Hirst ou Roland Robertson, étaient au rendez-vous, ainsi que le philosophe allemand Axel Honneth, successeur de Jürgen Habermas à Francfort (« Le Monde des livres » du 23 juin 2000).

« UN ESPACE ALTERNATIF »

L'intérêt des débats est d'abord d'avoir mis en évidence la nature complexe – « construite » dit un certain jargon sociologique – de l'identité aujourd'hui. L'écart entre l'homogénéisation engendrée par un capitalisme mondialisé, ou anglosaxon, et l'identité locale n'est-il pas devenu tel que seules des élites intellectuelles seraient en mesure d'investir temps et intelligence pour se réappropriant l'identité et les langues régionales perdues, s'est ainsi inquié-

té le jeune sociologue Ronan Le Coadic, l'un des initiateurs de l'événement ?

Non, à condition que l'on conçoive cette identité de façon dynamique et non figée, a répondu l'Américaine Saskia Sassen, de l'université de Chicago, qui appelle à prendre en compte les « micro-histoires » des sujets qui débordent les cadres traditionnels de la citoyenneté. « Entre le pouvoir du capitalisme mondialisé et les masses victimisées, la région représente un espace alternatif », pense-t-elle.

Si la satisfaction des revendications émanant des « nations sans Etats », selon l'expression utilisée par la Catalane Montserrat Guibernau, entrent dans un projet démocratique modernisé, comment concilier les statuts spéciaux qui en découlent avec l'idéal d'égalité – autre face de l'exigence démocratique ? Deux exemples ont été mis en avant. Celui de l'Irlande d'abord : Michael Keating, de l'Institut universitaire européen de Florence, a montré que les mêmes stéréotypes qui servaient autrefois à stigmatiser le « retard » de ce pays (ruralité, villes de petites dimensions, etc.) font aujourd'hui

l'attrait du « modèle irlandais ». La Catalogne, ensuite, fournirait l'illustration d'une autonomie réussie tant sur le plan du développement économique que de la paix civile. Il a été toutefois noté qu'une partie de l'opinion espagnole manifeste le sentiment qu'on serait allé « trop loin » en matière d'autonomie régionale. La encore, des limites ont peut-être été atteintes.

La philosophie israélienne Yaël Tamir, qui fut ministre de l'intégration du gouvernement d'Ehoud Barak, a rappelé qu'aux yeux de certains philosophes du XIX^e siècle, comme John Stuart Mill (1806-1873), la continuité culturelle constituait l'un des principes de la démocratie. Elle a critiqué la récente théorie du philosophe canadien Will Kymlicka, auteur de *La Citoyenneté multiculturelle*, lequel croit possible la constitution d'une société faite d'« îlots de continuité » dont la diversité ne serait perceptible qu'en surplomb. « La revendication ethnoculturelle ne doit pas être considérée comme un repli », a objecté Patrick Savidan, un proche du philosophe Alain Renaut. Mais à l'heure de la dépolitisation accélérée, « l'Etat-nation unitaire se porte-t-il si bien ? » a-t-il demandé.

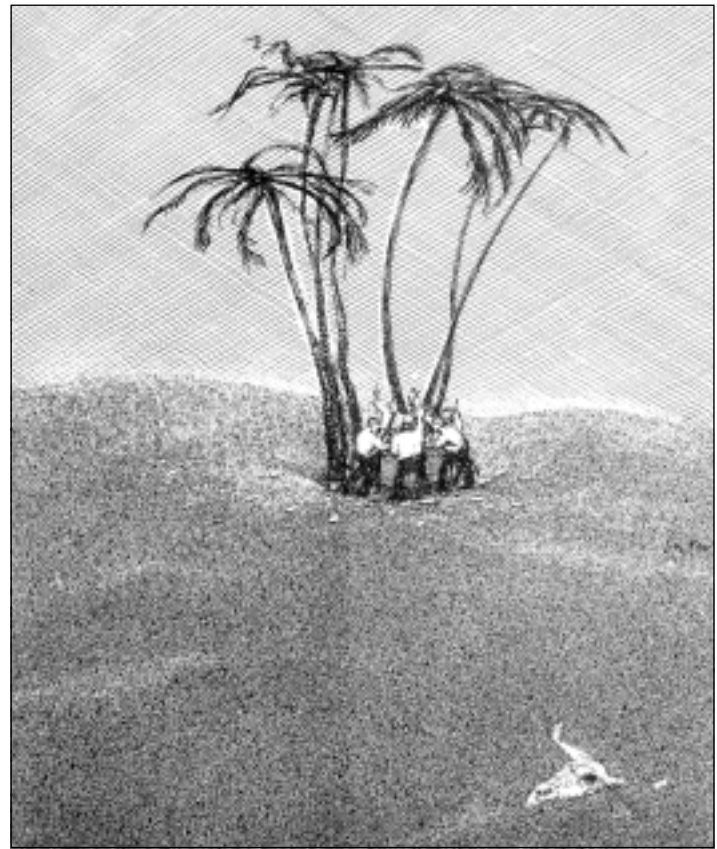
LA NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT

Comme l'a observé notre collaborateur François Grosrichard, la décentralisation, conçue pour rapprocher le citoyen des pouvoirs, peut n'aboutir qu'à un « empilement d'institutions » fauteur de bureaucratie supplémentaire. Aussi bien la décentralisation n'est-elle, à la différence de l'autonomie, qu'une « délégation », non un « transfert » de pouvoir à une région, selon Ruth Lapidot, une juriste de l'Université hébraïque de Jérusalem et l'une des meilleurs spécialistes de la question de l'autonomie.

Peut-être la meilleure manière de concilier démocratie et diversité consiste-t-elle, en définitive, à restaurer l'Etat dans sa neutralité, tout en le délestant de la tâche qui fut la sienne au XIX^e siècle de porter une langue et une culture, a suggéré le philosophe de l'université de Montréal Daniel Weinstock. L'autonomie personnelle ou territoriale serait-elle la forme la plus adéquate du respect politique de la diversité et des minorités (lesquelles ne sont pas toutes ethniques) ? Pourvu que « les droits humains des minorités à l'intérieur des minorités soient respectés » eux aussi, a précisé M^{me} Lapidot, non sans malice.

Nicolas Weill

La Bourse PAR LEITER



Seconde Guerre mondiale, à mesurer que nos élites économiques, financières, universitaires, politiques, apprennaient à connaître les Etats-Unis et, il faut bien le dire, la langue anglaise. Contrairement aux idées reçues, cette langue est difficile et la société américaine n'est facilement pénétrable qu'en apparence. A l'époque du *Défi américain* de Jean-Jacques Servan-Schreiber ou du *Ni Marx ni Jésus*, de Jean-François Revel, bien peu de Français connaissaient vraiment les Etats-Unis. Les choses ont profondément changé depuis lors, et dans l'ensemble nos compatriotes ont une appréhension meilleure de la première puissance du monde que de leurs voisins immédiats, à commencer par l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou l'Espagne.

L'EXEMPLE DU GÉNÉRAL

Pour comprendre le contexte international actuel, il me paraît donc essentiel de distinguer entre la question toute relative de l'antiaméricanisme, et celle de la critique de la politique étrangère des Etats-Unis, critique parfaitement légitime. Le général de Gaulle fut-il antiaméricain ? Certes sa culture était celle d'un homme de sa génération, toute centrée sur l'Europe et ses racines gréco-latines et judéo-chrétiennes. Mais lorsque le chef de la France libre puis le fondateur de la V^e République s'opposa à Washington, ce ne fut pas pour des raisons subjectives, mais politiques. Je m'en tiendrai au seul exemple de son célèbre discours prononcé à Phnom-Penh le 1^{er} septembre 1966, alors que le président Lyndon B. Johnson enfonçait son pays dans la guerre du Vietnam. Il osa dire : « La France considère que les combats qui ravagent l'Indochine n'apportent, par eux-mêmes et eux non plus, aucune issue. Suivant elle, s'il est invraisemblable que l'appareil guerrier américain vienne à

être anéanti sur place, il n'y a, d'autre part, aucune chance pour que les peuples de l'Asie se soumettent à la loi de l'étranger venu de l'autre rive du Pacifique, quelles que puissent être ses intentions et si puissantes que soient ses armes. Bref, pour longue et dure que doive être l'épreuve, la France tient pour certain qu'elle n'aura pas de solution militaire. » A l'époque, ce discours a été interprété comme le comble de l'antiaméricanisme. La suite a montré que de Gaulle avait raison et, à l'heure de la chute de l'Union soviétique, les Etats-Unis n'étaient pas encore remis des conséquences internes du conflit dans lequel Kennedy et Johnson les avaient entraînés. A quoi il faut ajouter que le général de Gaulle fut toujours présent aux côtés des Etats-Unis aux moments critiques, en particulier lors de la crise du mur de Berlin, en 1961, et de celle de Cuba, en 1962. La réaction immédiate de la France le 11 septembre 2001 s'inscrit dans cette ligne.

Aujourd'hui, la politique étrangère du président George W. Bush est mise en cause presque partout dans le monde. Pour l'essentiel, ce n'est pas par antiaméricanisme. Au contraire, bien des amis de l'Amérique redoutent qu'en multipliant des actions comme le rejet méprisant (en politique, le style, c'est important) des accords de Kyoto (certainement très imparfaits sur le fond, mais cela est une autre histoire), ou l'opposition brutale à la Cour pénale internationale, elle ne suscite des réactions antiaméricaines dans des pays où la protection de l'environnement ou la mise en place d'une justice internationale sont des questions sensibles. Le plus grave, évidemment, concerne l'Irak.

Sans doute le chef de la Maison Blanche n'a-t-il pas encore décidé officiellement d'attaquer Saddam Hussein l'hiver prochain. Il lui reste quelques semaines pour le faire.

Mais il donne l'impression d'avoir fait son choix en son for intérieur. Seules la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne ont estimé de leur intérêt de s'aligner. Une écrasante majorité des Etats de la planète ne voit aucune justification à une intervention immédiate dont elle redouterait, au contraire, les éventuelles conséquences politiques désastreuses. Seul pays occidental susceptible de refléter ce point de vue, parce que membre permanent du Conseil de sécurité, la France s'efforce de faire prévaloir une action plus progressive. Entre le calendrier que s'est apparemment fixé Bush et la légitimité de l'action envisagée, un compromis est-il possible qui permette de ménager les deux.

A l'approche des *Mid-term elections*, l'hôte de la Maison Blanche commence à être critiqué par des compatriotes éminents, démocrates et républicains. Peut-il encore reculer ? Essaiera-t-il, à l'inverse, de faire passer en force une résolution équivalente à une déclaration de guerre, et, dans ce cas, la France oserait-elle faire usage de son droit de veto ? Le président des Etats-Unis décidera-t-il plutôt de passer outre et, comme sans doute il le croit sincèrement, de défendre les Nations unies contre elles-mêmes, c'est-à-dire d'attaquer l'Irak sans une nouvelle résolution du Conseil de sécurité ?

Quel que soit le cas de figure, le monde ne sortira pas du présent imbroglio sans d'importants dégâts collatéraux. A Phnom-Penh, de Gaulle ne fut pas antiaméricain. Ceux qui, depuis des semaines et des mois, auront essayé de mettre les Etats-Unis en garde contre les risques d'une intervention politiquement mal préparée en Irak, ne le sont pas davantage, pas plus qu'ils ne sont « munichoïses ».

Thierry de Montbrial pour Le Monde

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975 ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

La tragique série de bévues qui a précédé le 11 septembre

L'hebdomadaire allemand « Die Zeit » dresse la liste tragique des coupables négligences qui ont jalonné le travail d'enquête des services spéciaux américains sur Al-Qaida. Beaucoup d'éléments sont troublants

ON PEUT TOUJOURS refaire l'histoire, étaler les mille petits signes qui, après coup, font système et auraient dû alerter ; expliquer que l'événement inattendu était en réalité prévisible s'il n'y avait pas eu de coupables négligences.

Face aux révélations sur les dysfonctionnements de la CIA et du FBI avant le 11 septembre, nombre de familles de victimes doivent penser que tout n'a pas été fait pour empêcher les avions de s'écraser sur New York et Washington.

L'administration Bush n'a pu éluder la question, tant abondent les éléments troublants. Mais les reproches faits aux services américains de renseignement et de lutte antiterroriste sont-ils mérités ? *Die Zeit*, qui semble le penser, publie un épais dossier intitulé « *Fautes mortelles* ». « *Les enquêteurs américains savaient que des attaques terroristes étaient en préparation, mais ils*

DIE ZEIT

ont laissé agir les suspects », affirme l'hebdomadaire allemand, qui assure que la CIA et le FBI auraient pu tout empêcher. De là à penser – ce qui n'est ni affirmé ni suggéré – que Washington aurait monté toute l'affaire, il n'y a qu'un petit pas, que les adorateurs de la théorie du complot ont déjà franchi.

Oliver Schröm a classé chronologiquement toutes les négligences et erreurs d'interprétation commises par les services américains, qui, avant même le 11 septembre, enquêtaient sur le réseau Al-Qaida. On en ressort avec le sentiment d'une inéluctable marche vers la catastrophe menée par des services insensibles aux mises en garde proférées par les plus lucides.

Tout commence, pour *Die Zeit*,

le 2 janvier 2000, à Kuala Lumpur, où des agents malaisiens et américains espionnent une réunion de partisans d'Al-Qaida. Autour d'un proche d'Oussama Ben Laden sont présents deux Saoudiens, Nawaf Al-Hasmi et Khalid Al-Midhar, et un Yéménite, Ramzi Ben Al-Shaiba. Ces Saoudiens habitent les Etats-Unis sous leurs vrais noms. On les retrouvera dans l'avion qui s'écrasera, vingt mois plus tard, sur le Pentagone. Quant au Yéménite, il vit à Hambourg. Il a été arrêté à Karachi le 11 septembre dernier par les Pakistanais et remis aux Américains. Il est accusé d'avoir été le « *logisticien* » du complot, celui qui, dans l'ombre de Mohammed Atta, son principal concepteur, a géré tous les aspects techniques et financiers de l'opération.

Les enquêteurs pensent que la réunion de Kuala Lumpur a jeté les bases de l'opération-suicide, mais, à l'époque, la CIA n'a pas

jugé utile de demander au FBI ou à l'immigration de surveiller les deux Saoudiens, qui sont tranquillement rentrés aux Etats-Unis puis se sont inscrits dans une école de pilotage. Alhasmi a même vu son visa de séjour renouvelé quelques mois plus tard. Les services allemands n'ont pas non plus été prévenus des soupçons qui pesaient sur Ben Al-Shaiba, ce qui les a pas empêchés d'observer, en juin 2000, une nouvelle rencontre avec Al-Midhar, à Francfort cette fois.

LA LISTE DU MOSSAD

Die Zeit décrit les indices qui s'accumulent au fil des mois sans être suivis d'effets. Inattentions, concurrences interservices, conflits de compétences, lourdeurs bureaucratiques, mauvaise appréciation des enjeux ? Tout à la fois sans doute. Au passage, il décrit le rôle du Mossad, qui semblait lui aussi sur la piste d'Al-Qai-

da, qu'il soupçonnait de préparer des attentats contre les intérêts israéliens à l'étranger. Déjà évoqué dans *Le Monde* (6, 7 et 8 mars 2002), le rôle des services israéliens n'a pas fini de susciter interrogations et polémiques. Pour l'hebdomadaire, les agents du Mossad, installés en Floride sous l'apparence d'« étudiants en art », s'intéressaient de fort près à Mohamed Atta et à Marouane Alshehi, qui y prenaient des leçons de pilotage. Ces derniers seront aux commandes des avions lancés contre le World Trade Center. « *Selon nos informations, conclut Die Zeit, le Mossad, quelques semaines avant les attaques, a fourni aux Américains une liste de suspects établis aux Etats-Unis pour y préparer des attentats.* » La liste contenait le nom de 4 des 19 kamikazes.

Georges Marion

★ www.zeit.de

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Brésil

Le 6 octobre, le Brésil organise des élections générales. Le Tribunal électoral supérieur, qui supervise le scrutin, publie sur son site un ensemble de documents, manuels et textes réglementaires à ce sujet. www.tse.gov.br/eicoes

On peut tester sur Internet une machine à voter brésilienne. www.tse.gov.br/eicoes/eleicoes2002/

On peut tester sur Internet une machine à voter brésilienne. www.tse.gov.br/eicoes/eleicoes2002/urna/SimulaUrna/SimUrna.html

Les résultats seront publiés en ligne dès qu'ils seront disponibles. www.tse.embratel.net.br/divnet2002/

Luiz Inacio Lula da Silva est donné grand favori par les sondages pour la présidentielle.

<http://www.estadao.com.br/ext/eleicoes2002/perfis/lula/>
http://oglobo.globo.com/especiais/eleicoes2002/foto_galeria/pres/lula/hist/default.asp?1

Son parti, le Parti des travailleurs, détaille en ligne son programme de gouvernement au moyen d'une multitude de brochures.

http://200.155.6.2/site/programa_de_gov/documentos.html

Le journal *O Estado de Sao Paulo* présente « Les grands défis du prochain président ».

www.estadao.com.br/ext/eleicoes2002/dossie/

O Globo a constitué un dossier complet sur les élections, présentant, pour chaque candidat, une biographie, un agenda, une liste des « petites phrases » et une revue de presse en ligne. <http://oglobo.globo.com/oglobo/especiais/eleicoes2002/>

vincent.truffly@lemonde.fr

LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

Le crucifix à l'école vu par la presse italienne

Cette exigence de la Ligue du Nord a été diversement appréciée

TOUT A COMMENCÉ le 19 septembre avec une proposition de loi émanant d'un responsable de la Ligue du Nord, le parti régionaliste et xénophobe d'Umberto Bossi. Federico Bricolo – et avec lui une soixantaine de députés de la Maison des libertés (droite gouvernementale) – a réclamé que le crucifix, « cet emblème de la civilisation et de la culture chrétiennes », soit suspendu dans tous les lieux publics, sous peine de sanctions. Le jour même, la ministre de l'éducation, Letizia Moratti, a annoncé qu'elle souhaitait, pour sa part, imposer le crucifix dans les écoles. Coïncidence ou pas, la controverse a été lancée. La question, toujours brûlante en Italie, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat était mise en jeu. Comme celle de la tolérance.

« *La Ligue demande des crucifix partout pour faire pièce à l'islam. L'image sacrée devra être affichée dans toutes les écoles, hôpitaux, gares,...* Pour que les « *dangereux et insolents islamiques* » n'oublient pas qu'ils sont installés en pays chrétien. » Pour *La Repubblica*, la requête de la Ligue n'est qu'une preuve supplémentaire de sa xénophobie, dont le seul but est au fond « *de diviser, de faire du crucifix un motif de polémiques et de fractures. C'est une initiative qui offense la croix en l'utilisant à des fins qui sont à l'opposé des valeurs que le crucifix représente.* »

Si la proposition de la Ligue ne surprend pas le quotidien de centre gauche, l'attitude de Mme Moratti suscite l'incompréhension. « *Comment se fait-il que la*

ministre de l'éducation, qui semble être une personne fine et sensible, s'associe à ce mauvais procédé ? Devons-nous y voir un signe de la légèreté et de l'improvisation qui semblent caractériser tant d'actes du ministère dont elle a la charge ? », se demande Pietro Scoppola dans un éditorial flamboyant intitulé « *Le crucifix ne s'impose pas par décret.* » Sa conclusion ? « *Cette initiative n'est qu'une gros-*

sière instrumentalisation du premier des symboles chrétiens. Le symbole de la souffrance humaine ne peut pas servir à exclure ceux qui sont différents de nous. »

RELIGION D'ÉTAT ?

Même ton acerbe dans le très à gauche *Manifesto*, qui voit dans la proposition de la Ligue du Nord « *l'amorce d'un retour à l'idée rétrograde d'une religion d'Etat.* » Le

quotidien s'insurge contre « *l'offense qui serait faite à la laïcité ainsi qu'aux citoyens italiens non catholiques* » si le projet était adopté.

Et notamment, *La Stampa* de Turin renvoie aussi la question du crucifix obligatoire à celle de la multiethnicité et de la pluralité religieuse. Le quotidien proche de la famille Agnelli remarque que « *la proposition de loi parle du crucifix comme d'un "emblème universel de civilisation". Mais une telle affirmation n'a de valeur qu'au sein de notre culture. Elle n'est guère évidente pour les autres.* » Et l'éditorialiste d'insister sur l'importance de la laïcité. « *L'Europe a indéniablement des racines chrétiennes, mais elle a aussi mûri et développé son identité au travers de comportements et de raisonnements laïques.* »

Le *Corriere della sera*, pour sa part, refuse de prendre position. « *La présence du crucifix dans les écoles est opportune* », explique le quotidien modéré milanais. « *Elle est dans la logique d'une société qui se veut chrétienne.* » Reste que l'éditorialiste du *Corriere* n'aime pas ces ligueurs « *qui rêvent de recenser les écoles où le crucifix a été retiré et de soigneusement relever le nom de celui qui l'a ordonné.* » Non, décidément, conclut le journal, « *le crucifix n'est pas le signe d'une quelconque suprématie.* »

Un communiqué laconique du ministère de l'éducation a toutefois mis un terme à la polémique en indiquant qu'« *il n'y aura pas de décret et, donc, pas de crucifix obligatoire dans les salles de classe.* »

« THE BALTIMORE SUN » (Etats-Unis)



Génération. « *Euh, alors, p'pa, qui c'est le plus vieux, toi ou les Rolling Stones ?* » Quarante ans après ses débuts, le plus ancien groupe de rock de la planète effectue une nouvelle tournée mondiale

DESSIN DE MIKE LANE

AU COURRIER DU MONDE

L'ONU, la France et la Côte d'Ivoire

A propos de l'intervention française en Côte d'Ivoire, j'espère que M. Chirac, notre président de la République, a sollicité, au préalable, l'autorisation de l'ONU pour envoyer des troupes sur le terrain. Ou serait-ce une « *formalité* » exclusivement à l'usage des Américains ?

Théo Gregnors

Vence (Alpes-Maritimes)

L'Europe en gestation

L'ancien ministre des affaires étrangères, M. Védrine, nous invite à avancer vers l'Europe les yeux ouverts (*Le Monde* du 27 septembre). Il se demande quel prix nous sommes prêts à payer « *pour que l'Union européenne élargie à vingt-cinq membres soit dotée d'institutions vraiment efficaces* », admettant par là même qu'elle n'en dispose pas aujourd'hui et que le traité de Nice ne suffira pas à l'en doter.

S'adressant aux « *pro-européens* », dont il déclare faire partie, Hubert Védrine passe en revue

les questions à propos desquelles nous pourrions avoir à souffrir de décisions majoritaires qui iraient à l'encontre de nos vues ou de nos intérêts : politique agricole, exception culturelle, statut de la langue française, services publics, politique étrangère, institutions. Sur la plupart de ces points, on pourrait lui objecter qu'une politique européenne cohérente, même différant quelque peu de nos vues, vaudrait mieux et serait plus conforme à nos intérêts dans le long terme que les atterrissements ou la cacophonie d'aujourd'hui. Pour prendre la question principale, celle de la politique étrangère et de sécurité commune, la crise irakienne apporte une fois de plus la démonstration de la totale incapacité de la coopération intergouvernementale soutenue par la France à faire exister sur la scène mondiale une Europe sans porte-parole, sans diplomatie, sans armée, sans budget de souveraineté. (...)

Mais l'essentiel est ailleurs. Le drame de la France d'aujourd'hui, droite et gauche confondues, est que ses élites, en retard sur le sentiment populaire, sont incapables d'imaginer la formidable capacité

d'optimisme et de confiance dans l'avenir que représenterait un saut qualitatif vers une Union politique démocratique. Sans doute faudrait-t-il des années avant d'y parvenir. Puisse la Convention que préside Valéry Giscard d'Estaing en montrer le chemin.

Robert Toulemon
Paris

Vote républicain à Vitrolles

La clarté, lorsqu'il y a un danger d'extrême droite, ce n'est pas pour un chef de parti, même de droite, de tergiverser sur l'opportunité de faire voter en faveur de la liste de gauche. La clarté, c'est d'appeler sans délai au rassemblement et de se mobiliser pour le ou les candidats républicains.

Nous vivons dans un régime démocratique où, d'élection en élection, se pratique l'alternance entre formations concurrentes qui se reconnaissent comme telles, qui se considèrent dignes de se succéder au pouvoir, dans le respect des institutions républicaines et du vote des Français. (...)

Si par malheur l'extrémisme des Mégret l'emportait diman-

che, M. Juppé en aurait sa part de responsabilité pour n'avoir pas eu le courage d'assumer pleinement son rôle de leader républicain d'un parti républicain.

La gauche n'a pas tergiversé et s'est mobilisée pour voter massivement le 5 mai en faveur de Jacques Chirac. S'il souhaite un conseil, M. Juppé peut toujours téléphoner au président de la République.

Gérard Denecker

Brive (Corrèze)

La guerre fait la mode

A votre supplément « *Styles* » (*Le Monde* du 27 septembre) il manque, pour mettre en valeur les uniformes, pantalons d'aviateur et « *amazones-vigiles* » que vous présentez, un environnement de belles mitraillettes et d'obus flambant neufs, pour ne pas parler des derniers missiles sol-sol. Les articles du dossier, pour distancés soient-ils, ne parviennent pas à masquer la moralité inquiétante qui se dégage de ces tendances de la mode (...). Lorsque vous écrivez : « *Les classiques de la première et de la seconde guerre mondiale retrouvent,*

dans le civil, la gloire de leur âge d'or », faites-vous allusion aux costumes des gueules cassées et des déportés ?

Il est surprenant que dans un journal comme le vôtre, qui depuis des décennies raconte les dérives sanglantes d'une banalisation du fait militaire, on ne mesure pas la portée d'une telle promotion. « *Sous le signe de la mobilisation générale, l'appel du feu, quand la peur s'abat sur la ville, l'esprit bataillon de l'hiver, une icône prête à tous les combats...* » N'en jetez plus, je garde mon mohair de l'an dernier...

Pierre Desirat

Paris

Pour nous écrire :

Le courrier des lecteurs de *Monde*, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Pour nous envoyer une télécopie : 01-42-17-21-74. Pour nous envoyer un courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr Pour saisir le médiateur : mediateur@lemonde.fr ou par courrier. Merci d'indiquer votre adresse complète.

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ LCI

Pierre-Luc Séguillon

Les dernières prévisions de croissance avancées par l'Insee pour l'année en cours une fois encore revues à la baisse et la totale incertitude affichée quant aux performances de la croissance de 2003 confirment la dépression économique qui guette notre pays tout comme les autres pays de l'Union européenne. Devant cette situation fort préoccupante, les pays de la zone euro peuvent adopter deux attitudes opposées : trouver dans le marasme économique une excuse au délitement de la construction européenne ou saisir cette opportunité pour relancer le dynamisme communautaire. La première attitude semble être aujourd'hui la plus répandue. Pourtant, les difficiles circonstances économiques, la dégradation incessante des marchés financiers, les incertitudes géopolitiques engendrées par l'éventualité d'une opération militaire américaine contre l'Irak devraient incliner au contraire les Etats de la zone euro à ne pas retomber dans leurs vieux tropismes individualistes et laxistes et à conjuguer leurs efforts pour stimuler la croissance et afficher une claire et commune ambition.

■ LES ÉCHOS

Favilla

Les syndicats français mobilisent l'opinion pour la défense des services publics et de leurs régimes sociaux exorbitants du droit commun. Au même moment, le capitalisme mondial connaît une crise de confiance dont l'effondrement des valeurs boursières est la résultante la plus spectaculaire. La concomitance de ces deux événements n'est pas une pure facétie du calendrier. Elle exprime au contraire l'angoisse du citoyen, du salarié, du retraité, devant ce qui a pu paraître un moment comme une vague irrésistible de libéralisme économique absolu. Devant la crise de confiance dans certains mécanismes fondateurs de l'économie libérale, n'est-ce pas le moment de réfléchir à un meilleur équilibre entre l'univers purement concurrentiel et celui du service public ? Cela ne signifierait pas que l'un vive sans contrôle, ni l'autre sans contrainte d'efficacité, mais que la bonne marche de notre monde est dans la cohabitation harmonieuse de ces deux logiques.

■ LIBÉRATION

Jacques Amalric

[A propos des romans Rose Bonbon et Il entrerait dans la légende.] N'en déplaise à Nicolas Sarkozy, il n'y a pas une bonne et une mauvaise censure. Soit il y a censure, soit il n'y a pas censure. Soit il y a liberté d'écriture et de publier – même des romans qui tombent des mains ou qui font vomir –, soit il y a menace permanente d'un arbitraire dépendant de l'air du temps. Or l'air du temps n'est pas favorable à la pédophilie et c'est une excellente chose. Ce crime, qui a mutilé et gâché des dizaines de milliers de vies, a trop longtemps bénéficié de silences et de complaisances impardonnables. Ceux qui le commettent doivent être traqués, débusqués, jugés, condamnés et soignés. Croire ou faire croire que la censure littéraire est une arme légitime dans ce combat relève en revanche de la démagogie.

SALONS HAUT DE GAMME, canapés et fauteuils CLUB

155 x 85 x 86
90 x 90 x 85
76 x 90 x 78
90 x 90 x 85
75 x 85 x 80
*1500 € la paire

meubles
Decor Actuel
80, rue Claude-Bernard
75005 PARIS - Tél. : 01.45.35.08.69

La pensée caporale *par Patrick Declerck*

JE ne suis pas un premier ministre caporal», a expliqué le 26 septembre, sur France 2, Jean-Pierre Raffarin, ajoutant que la France était «une société ouverte», que lui-même appartenait à «la famille de l'humanisme» et qu'il croyait à «l'obligation du droit, de protéger les plus faibles». A lire l'avant-projet de loi sur la sécurité émanant du ministère de l'intérieur, de tout cela rien n'est moins sûr.

La prostitution n'est pas interdite, mais «le fait par tout moyen et y compris par son attitude sur la voie publique, de procéder au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende». Quel possible reste-t-il alors, sinon la prostitution pratiquée en maisons closes, elles aussi interdites ?

De l'hypocrisie, passons à la brutalité. Si les termes de «squatteurs» ou de «gens du voyage» n'apparaissent pas, la création du délit de «violation de propriété pour installation illicite sur une propriété publique ou privée» règle leur sort. Est aussi puni d'emprisonnement et d'une amende le «groupement abusif de personnes dans les parties communes d'immeubles», et voilà balayé d'un trait de plume toute

une microsociologie, une culture de jeunes de banlieue qui n'ont que ces lieux à investir, ces failles du vivant face au mortifère des tours de HLM et au néant de leurs horizons bouchés.

De la brutalité à la honte enfin. La mendicité, elle non plus, n'est pas interdite. Certaines formes seulement : il est interdit «en réunion et de manière agressive, soit en étant accompagné de mineurs, soit en présence d'animaux menaçants ou dangereux, soit en produisant une gêne pour la circulation des piétons ou des véhicules, de solliciter, même contre une prestation de service la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien» (6 mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende). Bref, il n'est pas interdit de mendier à condition de ne rien demander, de ne rien proposer, et de le faire assis sur un nuage.

Honte à ceux qui s'attaquent aux plus pauvres et aux plus faibles et n'ont même pas le courage de leurs actes. Honte à ceux qui veulent mettre les pauvres à l'amende parce qu'ils sont pauvres. Honte à ceux qui rêvent de les ruiner encore un peu plus. Faut-il donc répéter jusqu'à la nausée que la mendicité n'est pas un choix, un plaisir, un luxe pervers, le mou passe-temps des oisifs ? Qu'elle est un travail, une obligation, un esclavage, la dernière des stratégies de survie ? Que tous les experts s'accordent sur la

réalité élémentaire que le RMI, par exemple, permet à ses bénéficiaires – qui ne sont pas, et de loin, les plus démunis – soit de se loger, soit de se nourrir, mais pas les deux ? Que pour la centaine de milliers de personnes en France qui sont les plus désocialisées, incapables de fonctionner à minima dans les contrain-

PATRICK DECLERCK est psychanalyste et ethnologue.

tes administratives, la mendicité constitue le seul revenu possible ?

Et le projet de soupirer avec nostalgie que «jusqu'en 1994 le délit de mendicité existait et était puni de deux ans d'emprisonnement». Je suis de ceux qui ont connu sur le terrain la réalité de ce passé édifiant. De ceux qui ont vu les plus pauvres parmi les pauvres arrêtés et emmenés de force à ce qui s'appelaient à l'époque la Maison de Nanterre. De ceux qui ont entendu leurs cris et leurs vaines protestations. De ceux qui ont vu les coups qu'ils recevaient. L'emprisonnement des pauvres parce qu'ils sont pauvres est une chose injuste, grave et laide.

Il sourd de l'ensemble de ces propositions malheureuses la trouble rêverie d'une société qui ne se supporte plus elle-même. Non pas – tant s'en faut – l'imagination au pouvoir, mais le pouvoir de l'imagi-

naire. Un imaginaire de mauvaise foi, où la société, écoeuvée d'elle-même, de son propre corps, de ses failles, de ses ratages, de ses fautes, ne se reconnaît plus, ne veut plus se reconnaître, ne veut plus, ne peut plus, assumer ni sa culpabilité ni ses responsabilités.

Devant la complexité de ces manques, de ces pathologies, devant le vertige de cette inquiétante étrangeté, la tentation la plus bête, la plus primaire, consiste à interdire. Comme si l'interdiction, par magie, allait permettre de faire disparaître la chose même. C'est la pensée caporale. Et ce n'est pas, *in fine*, de la sanction de tel ou tel délit dont il est ici question, mais bien de la tentative affolée de forclure des pans d'un réel qui submerge certains d'angoisse. Parce qu'ils ont peur. Tellement peur...

Mais au travers de leurs gesticulations d'interdictions s'opère un glissement terrible du délicieux à l'existential. Au-delà du simple faire, c'est l'être qui est visé. C'est être qui est interdit. Et voilà que ce n'est plus contre la prostitution, le désespoir d'une jeunesse ou la pauvreté que l'on lutte, mais contre leurs victimes. Ce n'est plus avec la pauvreté et la marginalité que l'on rêve d'en finir, mais avec les pauvres et les marginaux eux-mêmes.

L'accusation de fascisme n'a pas à être bradée, mais comment,

devant ce fantasme d'une société malade de normes, sans taches, enfin lisse, enfin pure, sans sexualité louche, sans jeunes qui traînent, sans errants, sans mendiants, ne pas reconnaître les effluves lointains de son parfum de charogne.

La gauche avançait, lors de la dernière élection présidentielle, l'idée d'une «couverture logement universelle». Faisant pendant à la couverture médicale universelle, elle aurait fait du logement décent un droit effectif de la personne. L'asymptote en eût été l'accès au logement des sans-abri. M. Raffarin et M. Sarkozy aussi, rêvent de loger les sans-abri. Tous les sans-abri. Mais c'est du toit écrasant de la prison qu'ils veulent leur faire

cadeau... Le gouvernement Raffarin prétend représenter «la France d'en bas». Comme d'habitude un autre sens se love, insidieux, au cœur même du choix des mots et en subvertit l'intention première et consciente. C'est le littéral, ici, qui trahit le latent : c'est effectivement bien de bassesse qu'il s'agit. Ce n'est pas la France du peuple et de son noble effort de vivre, dont M. Raffarin et M. Sarkozy se font les porte-parole, encore moins la France de la noire grandeur de la misère, mais la France de l'étroitesse grise de la médiocrité. La France boutiquière. La France frileuse. La France pétocharde. La France, non pas des pauvres gens, mais celle des pauvres types.

La « protection » de la jeunesse

par Ruwen Ogien

LES nouveaux croisés de l'ordre moral ont trouvé (ou retrouvé) un argument imparable : la protection de la jeunesse. Qui pourrait être contre ? Mais comment la protéger et de quoi exactement ? Ils disent que l'exposition aux livres et aux films à « caractère pornographique » est un « danger ». Quel danger ? Physique ? Psychologique ? Idéologique ?

On peut exclure le danger physique pour le consommateur de pornographie. Aucun jeune, je suppose, ne s'est retrouvé aux urgences médicales après avoir vu un film ou lu un livre pornographique (à moins d'avoir essayé de l'avaler !). Restent les dangers psychologiques personnels (les jeunes seraient traumatisés à vie : ils auraient des troubles d'identité personnelle, des difficultés à distinguer la réalité de la fiction, etc.) ; les dangers idéologiques (les jeunes se feraient une certaine conception de la sexualité : ils sépareraient, entre autres, amour et sexualité) ; et les dangers physiques et psychologiques pour autrui impliqués par les deux précédents (viols, agressions, violences verbales, etc.).

Que peut-on dire de ces « dangers » ? Il existe une tendance (évidente dans les médias) à confon-

dre des résultats d'études psychologiques. Que nous apprennent ces dernières ? Aucune ne nie que l'exposition à la pornographie provoque des effets émotionnels immédiats (excitation, dégoût, amusement, ennui, etc.). Mais aucune, jusqu'à présent, n'a établi que des effets psychologiques trau-

RUWEN OGIEN est philosophe, directeur de recherches au CNRS.

matisants, des atteintes durables à l'identité personnelle pourraient être provoqués par l'exposition à la pornographie dans les conditions habituelles, c'est-à-dire finalement assez fugaces.

Pour les « dangers » idéologiques, il faudrait donner des raisons de penser que ce sont vraiment des dangers. Est-il tellement dramatique de séparer d'une certaine façon amour et sexualité ? Ne s'agit-il pas d'un mouvement de société profond qu'il faut accepter ? Ce sont surtout les adultes qui se sentent menacés par ces « dangers » idéologiques et non les jeunes, qui n'ont, a priori, aucune raison de ne pas être ouverts sur ces questions.

L'argument dit du « danger pour la jeunesse » et son compagnon naturel, l'argument dit de la « protection de la jeunesse », sont souvent utilisés de façon incohérente ou hypocrite. Ainsi la conception que se fait le gouvernement actuel de la protection de la jeunesse n'est pas très cohérente. En même temps qu'un de ses représentants demande l'interdiction des films pornographiques à la télévision au nom de la « fragilité » des mineurs qui risquent d'y être exposés, les autres font passer la loi Perben qui autorise l'incarcération des jeunes soupçonnés d'un délit, à partir de 13 ans, sans trop se soucier de leur « fragilité ». A 13 ans, on est trop petit pour voir des films pornos, mais on est assez grand pour aller en prison !

Par ailleurs, toutes sortes d'associations et de fondations familiales d'inspiration religieuse ont commencé à persécuter des artistes au nom de la « protection de la jeunesse ». Je me permets de douter de la sincérité de ces associations, car leur obsession du bien-être des jeunes est très relative. Leur peu d'empressement à se mettre du côté des enfants lorsqu'ils sont victimes des agissements de certains parents (accidents en mer, harcèlement sexuel, etc.) montre, à mon avis, que la protection des mineurs n'est leur souci principal que lorsqu'il s'agit de combattre la bête « moderniste » ou « progressiste ».

Au total, ceux qui se préoccupent sincèrement des dangers qui menacent la jeunesse dans son rapport à la sexualité ont tout intérêt à concentrer leur attention et leurs moyens sur ces dangers réels que sont le manque d'éducation ou d'information, les maladies, l'exposition à l'ignorance, la stupidité, la violence, la cruauté de certains adultes, etc., et à ne pas perdre leur temps avec les dangers douteux ou imaginaires de l'exposition plus ou moins fugace à la pornographie.

Adibou
Rien ne vaut la tendresse et la magie pour s'épanouir

Adibou, 10 ans de complicité!

Avec Adibou, votre enfant plonge au cœur de nouvelles missions variées et amusantes dans un univers magique et plein de tendresse. Il progresse à son rythme grâce à une toute nouvelle méthode d'apprentissage basée sur la découverte, l'observation et l'action.

Pour participer au jeu-concours, connectez-vous à www.education.com ou www.vugames.fr

DES AVENTURES DRÔLEMENT INTELLIGENTES !

ENTREPRISES

BANQUE

Les **SCANDALES** financiers qui secouent Wall Street depuis la chute d'Enron et de WorldCom n'épargnent pas Citigroup, premier groupe financier mondial. La réussite de celui-ci reposait sur le principe de

la **BANQUE UNIVERSELLE**. Mais des enquêtes montrent que certaines pratiques du groupe n'étaient pas exemptes de reproches. Des soupçons se portent en particulier sur un des analystes-vedettes de la

banque qui aurait été « influencé » par son patron. Au-delà de Citigroup, c'est le modèle même des banques universelles qui est remis en question par les autorités américaines. Le **RALENTISSEMENT**

des activités et les scandales financiers déstabilisent également le groupe **CRÉDIT SUISSE**, qui n'a pas su gérer les ambitions et les excès de sa filiale américaine révélés par le retournement de conjoncture.

Citigroup, premier groupe financier mondial, dans la tourmente

Le président Sandy Weill avait été porté aux nues pour avoir marié en 1997 son groupe financier Travelers et la banque commerciale Citibank, créant un véritable supermarché financier. Il est aujourd'hui au cœur de nombreuses polémiques

NEW YORK

de notre correspondant

Sanford (Sandy) I. Weill était considéré, à la fin des années 1990, comme un visionnaire de la banque. Il a pensé et façonné Citigroup, le supermarché mondial de la finance, le seul établissement capable de donner des conseils en fusions et acquisitions et de vendre des cartes de crédit sur tous les continents. Son coup de génie a été de marier en 1997 Travelers, son groupe de services financiers, avec Citibank. L'action Citigroup a progressé ensuite en moyenne de plus de 40 % par an jusqu'à la fin du siècle. Une performance supérieure à celle de toutes les autres grandes entreprises américaines, y compris Microsoft et General Electric. Au deuxième trimestre de 2002, la banque a encore annoncé un résultat de plus de 4 milliards de dollars, supérieur – comme toujours – aux prévisions. Et pourtant, les investisseurs n'y croient plus. Après avoir soulevé l'enthousiasme, le modèle inquiète.

L'action Citigroup a perdu plus de 40 % depuis le début de l'année. Pour de nombreux analystes, Sandy Weill a construit un mastodonte trop compliqué pour être géré et, surtout, devenu trop risqué dans un environnement difficile. Un raisonnement tenu en public par Eliot Spitzer, le procureur de l'Etat de New York, parti en croisade pour assainir Wall Street : « La plupart des conflits d'intérêts que nous essayons de démêler sont le fruit de cette croyance selon laquelle la concentration des services financiers est à la fois saine et bonne pour l'économie. » Quant aux risques, on commence à peine à les mesurer.



Selon Edward Altman, professeur à l'université de New York, 880 milliards de dollars d'obligations et de crédits sont potentiellement en défaut et une part non négligeable se transformera en créances douteuses dans les bilans bancaires.

RATTRAPÉ PAR LA RÉCESSION

Il faut y ajouter le coût des actions en justice menées contre les établissements financiers par les victimes de fraudes et de mauvais conseils. Il pourrait s'élever à des milliards de dollars. Ainsi, par exemple, le célèbre fonds Calpers a engagé avec d'autres des poursuites contre JP Morgan et Citigroup,

les deux établissements qui ont mis sur pied la dernière émission de 11 milliards de dollars d'obligations de WorldCom, aujourd'hui en faillite.

L'éclatement de la bulle, la baisse continue depuis deux ans et demi de la Bourse de New York, la récession, la mauvaise santé financière des entreprises et des ménages américains et les scandales à répétition ont fini par rattraper Citigroup. La taille et la diversité de ses métiers ne le protègent pas éternellement. Sandy Weill, hier incontesté, doit aujourd'hui donner des gages. Il est allé chercher hors de l'entreprise un numéro deux et a

annoncé sa démission des conseils d'administration d'AT & T et de United Technologies.

Michael Masin, ancien président de Verizon, est devenu le 1^{er} octobre directeur général de Citigroup. Il a pour mission de diriger un tout nouveau comité dont la mission est d'introduire plus d'éthique dans les pratiques de la banque. « La nomination de M. Masin montre notre détermination à améliorer dans tous les domaines notre fonctionnement », a déclaré M. Weill. Il a aussi décidé lors des derniers jours de comptabiliser comme des dépenses les stock-options des employés et de renforcer les règles sur les conflits d'intérêts de la filiale de courtage Salomon Smith Barney.

LA CIBLE DU PROCUREUR

Comme toutes les grandes maisons de Wall Street, Citigroup se débat dans les procès et multiples enquêtes judiciaires, parlementaires et réglementaires visant notamment Salomon Smith Barney et son ancien analyste « vedette » des télécommunications Jack Grubman, qui a démissionné en août. M. Grubman avait maintenu des recommandations positives sur des groupes aujourd'hui en règle de procédure judiciaire, comme WorldCom et Global Crossing, jusqu'à un dernier moment. La justice cherche à déterminer si ces conseils étaient dictés par un quelconque intérêt personnel.

Eliot Spitzer s'en est même pris personnellement à Sandy Weill. Il a ouvert en août une enquête sur la décision prise en avril 2000 par AT & T de choisir Salomon, pour réaliser une importante émission d'ac-

tions. Le procureur s'est notamment interrogé sur le rôle joué par Sandy Weill lorsque Jack Grubman a porté au même moment son appréciation sur le titre AT & T de « neutre » à « positive ». Citigroup nie catégoriquement toute pression du patron d'AT&T sur M. Weill pour qu'à son tour celui-ci cherche à influencer son salarié.

Goldman Sachs soupçonnée à son tour

La banque d'affaires Goldman Sachs (GS) a généreusement alloué à 21 hauts dirigeants de célèbres firmes américaines des actions de sociétés en passe d'être introduites en Bourse, en échange de l'obtention de juteux contrats de banques d'investissement, selon l'édition électronique du *Wall Street Journal* du mercredi 3 octobre, citant des enquêteurs d'une commission spécialisée du Congrès. Les faits datent de la fin des années 1990, et concernent deux dirigeants de clients majeurs de Goldman : Margaret Whitman, directrice générale d'eBay, et Jerry Yang, cofondateur de Yahoo! Ils auraient bénéficié de plus de 100 introductions en Bourse dirigées par GS depuis 1996. Trois autres figures d'eBay, dont son fondateur Pierre Omidyar, ainsi que Michael Eisner, PDG de Walt Disney, John Sidgmore, actuel PDG de WorldCom, ou encore Dennis Kozlowski, ex-PDG de Tyco, comptent parmi les bénéficiaires. Goldman a fermement démenti les accusations de « spinning », pratique consistant à négocier des mandats de banques d'affaires en proposant des allocations sur les comptes personnels des dirigeants.

Le 30 septembre, le procureur de New York a aussi inculpé cinq dirigeants de QWest Communications, WorldCom, Metromedia Fiber Network et McLeod USA pour avoir fait des affaires avec Salomon Smith Barney en échange d'un accès privilégié aux très lucratives introductions en Bourse, au plus fort de la bulle Internet. « Quand les actions s'envolaient après l'introduction, elles étaient souvent vendues, permettant aux dirigeants de réaliser des millions de dollars de bénéfices », a expliqué M. Spitzer. Les gains réalisés par ces PDG atteindraient 28 millions de dollars.

perdu plus de 1 milliard de dollars, et au Brésil. Même l'activité pour les particuliers aux Etats-Unis, notamment les crédits, qui assurent la moitié de ses profits, est menacée par la dégradation continue de la situation financière des ménages.

« Les multiples excès du système bancaire sont comme un train lancé à grande vitesse dont le déraillement semble inéluctable », estime D. Quinn Mills, professeur de finance de Harvard. « Il va être difficile de l'empêcher », ajoute-t-il.

Eric Leser

Enquête conjointe des régulateurs

La Commission des opérations en Bourse (SEC) américaine a annoncé jeudi 3 octobre un accord avec le procureur de l'Etat de New York, Eliot Spitzer, et les Bourses américaines pour réunir leurs différentes enquêtes sur les pratiques des banques d'investissements et proposer des réformes communes.

Les différentes autorités de régulations et associations vont mettre en commun les résultats de leurs enquêtes et les informations fournies par les banques pour formuler un plan commun publié « dans quelques semaines ».

Ce plan vise à résoudre les conflits d'intérêts au sein des banques entre les départements de recherche financière et de conseil, ainsi que les problèmes soulevés par l'allocation, comme chez Goldman Sachs, d'actions d'entreprises en passe d'être introduites en Bourse.

Ces mesures serviront ensuite de base pour définir des règlements à l'amiable avec les banques faisant actuellement l'objet d'une enquête et proposer des nouvelles règles, y compris des réformes structurelles. Ces établissements pourront alors proposer des amendements.

Le modèle de « banque universelle » se voit aujourd'hui remis en question

LES « SUPERMARCHÉS » bancaires comme Citigroup survivront-ils aux scandales qui les frappent presque quotidiennement ?

Le modèle du groupe intégré de

ANALYSE

L'idée est d'éviter les conflits d'intérêts entre les analystes et les banquiers d'affaires

services bancaires incarné par Citigroup, proposant des activités de titres, de conseil, de banque de financement comme de banque de détail, est aujourd'hui fortement remis en cause. La synergie des métiers – saluée en son temps par les analystes – a induit une dangereuse porosité entre les activités de financement, de titres et de conseil. Au point que certains en viennent à regretter le temps du Glass Steagall Act, une loi de 1933 qui séparait les activités de banque d'affaires et de banque commerciale.

Aboli en novembre 1999, ce texte cloisonnait strictement les activités de titres et de crédit bancaire. Le Glass Steagall Act visait à prévenir les risques de contagion liés à un nouveau krach boursier. Il a en outre, pendant plusieurs décennies, évité qu'une banque prêteuse ne soit trop généreuse avec un client dans le but d'obtenir des mandats de banque d'affaires, nettement plus rémunérateurs. Sous la pression des banques de dépôt et de crédit, alléchées par les marges du courtage ou du rachat d'entreprises, ce système fut finalement aboli, ouvrant l'ère des mégafusions bancaires.

Mais, trois ans après sa naissance, ce modèle de banque universelle semble avoir fait long feu. Citigroup est invité à cloisonner ses activités. Le Crédit suisse envisage de vendre sa banque d'affaires CSFB. JP Morgan Chase est soupçonné d'avoir accordé des prêts trop généreusement, notamment dans le secteur des télécommunications ou à Enron, afin d'obtenir des mandats de banque d'affaires, et vient de passer 1,4 milliard de dollars (1,42 milliard d'euros) de

provisions pour créances douteuses. La fusion avec Chase Manhattan laisse aujourd'hui sceptiques les observateurs.

Alertés par un représentant démocrate, les deux autorités de contrôle – le président de la Réserve fédérale Alan Greenspan et le contrôleur des changes John D. Hawke – ont dit qu'ils se penchaient sur la question.

« MURAILLES DE CHINE »

Va-t-on effectivement vers une nouvelle séparation des activités de banque commerciale et de banque d'affaires ? L'idée fait bondir les banques concernées. « Les banques sont accusées d'avoir prêté des milliards de dollars pour obtenir des mandats de banque d'affaires, ce qui n'aurait soi-disant pas été possible sous le Glass Steagall Act, s'insurge dans les colonnes du *Wall Street Journal* William B. Harrison, PDG de JP Morgan Chase. Mais, avant son abolition, les banques n'avaient pas d'autre choix que de vendre des crédits. (...) Ce texte a été aboli pour leur permettre de diversifier leurs sources de revenus et d'éviter qu'elles soient trop dépendantes du cré-

dit. Le fait que le système bancaire ait survécu à la bulle des télécommunications et d'Internet montre justement que la nouvelle législation est adaptée. » Selon les banquiers, les pressions viennent en outre le plus souvent des clients eux-mêmes : ce sont les entreprises qui conditionnent les mandats de banques-conseils à l'octroi de prêts.

Aujourd'hui, ceux qui, comme Harvey Pitt, le président du gendarme de la Bourse américaine, souhaitent rétablir des murailles de Chine entre les différentes activités sont encore plus sévères que les rédacteurs du Glass Steagall Act, puisqu'ils prônent la stricte séparation de certaines divisions des banques d'affaires. L'idée est d'éviter les conflits d'intérêts entre les analystes financiers et les banquiers d'affaires. « Les entreprises doivent refuser de mandater des banques dont les analystes donnent des conseils d'achat et de vente sur une société cotée qu'elles voudraient racheter, affirmait cet été dans nos colonnes Edouard de Rothschild, associé-gérant de la Banque Rothschild et Cie (*Le Monde* du 9 août). On va se diriger vers

une réglementation proche du Glass Steagall Act. Je ne suis pas sûr que, sur la distance, on ait des banques qui fassent à la fois des activités de marché et de conseil. »

Là encore, les intéressés s'insurgent. Ce sont encore les clients, affirmant-elles, qui menacent de changer d'établissement lorsqu'un analyste de la maison signe une note de recherche qui leur est défavorable. Les banques sont en outre sceptiques à l'idée de séparer les activités de recherche de celles de conseil : « J'ai du mal à comprendre comment un service de recherche, qui est un centre de coût, peut fonctionner sans être financé par la banque d'affaires, note un banquier d'affaires parisien. Les clients ne sont pas prêts à payer pour la recherche. Le bon modèle reste celui de l'intégration, mais avec des règles strictes. » Même constat pour l'idée d'isoler les services chargés des introductions en Bourse. « Ce sont des activités de banque d'affaires ! note un banquier. L'introduction en Bourse d'une entreprise ou d'une filiale est une opération financière stratégique qui relève donc aussi des équipes de conseil. »

Tous reconnaissent en tout cas qu'un changement dans leur façon de travailler s'impose et plusieurs reconnaissent y réfléchir. Citigroup s'est même déclaré prêt à scinder certaines de ses activités. A condition que toutes les autres banques le fassent.

Elsa Conesa

Le PDG du Crédit suisse Group paie les erreurs de sa filiale américaine

Certaines équipes encaissaient jusqu'à 50 % de commissions sur les affaires qu'elles géraient

EMBLÉMATIQUE du secteur, Credit Suisse First Boston (CSFB) traîne aujourd'hui tous les boulets de l'industrie de la banque d'affaires. La division américaine de la grande banque zurichoise Credit Suisse Group (CSG) était très engagée sur le marché des entrées en Bourse (IPO) de sociétés technologiques. Elle en subit donc le contre-coup depuis mars 2000.

En acquérant Donaldson, Lufkin & Jenrette (DLJ) pour 12 milliards de dollars en août 2000, CSFB ambitionnait de grimper rapidement à Wall Street. Ce sont les coûts qui ont pris l'ascenseur en 2001, alors que le marché des IPO s'effondrait. La crise en Argentine, la faillite d'Enron et les placements dans les

sociétés non cotées n'ont pas épargné la firme, révélant son profil de risque élevé et inscrivant ses comptes dans le rouge. Numéro deux mondial dans les fusions et acquisitions, CSFB subit de plein fouet, cette année encore, le marasme sur ce marché et sur celui des nouvelles cotations. L'évolution mal contrôlée des coûts de la division new-yorkaise a contribué à la mise au ban de Lukas Mühlemann. Le PDG de CSG sera remplacé dès janvier 2002 par les deux codirigeants John Mack et Oswald Grubel.

Malgré sa reprise en mains en juillet 2001 par le restructurateur John Mack, la banque d'affaires coûte aujourd'hui plus qu'elle ne rapporte. Elle accusera une perte

opérationnelle au troisième trimestre. Ancien PDG de Morgan Stanley Dean Witter, John Mack avait remplacé Allen Wheat à la tête de CSFB avec effet immédiat, alors qu'une enquête des autorités américaines commençait à ternir l'image de la firme et d'autres banques de Wall Street.

LA FIN DE L'ÂGE D'OR

CSFB est soupçonné d'avoir illégalement privilégié certains clients en 1999 et 2000 lors d'entrées en Bourse lucratives, en échange de mandats réservés à la banque par ces mêmes clients.

Le long chapitre de démêlés judiciaires de CSFB a porté un coup à la firme. Ventes illégales de pro-

duits dérivés au Japon (juillet 1999), manipulations de prix en Inde (mars 2001), irrespect d'un délai de blocage en Nouvelle-Zélande (juin 2001)... Le groupe issu de la fusion en 1988 du Credit Suisse et de la firme américaine First Boston doit ce parcours à sa culture agressive et à sa propension au risque qui l'ont distingué lors des années d'euphorie.

John Mack s'est attelé à éliminer les abus de l'ère de son prédécesseur. Il a supprimé 15 % des effectifs et renégocié les salaires. Avec la fin de l'âge d'or, les rémunérations stratosphériques de quelques pontes comme le chef de la recherche en valeurs technologiques Frank Quattrone et son équipe

devenaient un obstacle majeur à la rentabilité. Sous la direction d'Allen Wheat, un conglomérat de fiefs rivaux s'était constitué et des « barons » avaient imposé leur manière de faire des « deals ». Ils encaissaient jusqu'à 50 % de commissions sur les revenus qu'ils généraient, sans compter les bonus et stock-options garantis. Au premier trimestre 2002, les charges du personnel ont été ramenées à 56,5 % des revenus. Mais la mission de John Mack n'est pas terminée. La structure de coûts de CSFB reste trop élevée et la banque devra encore se serrer la ceinture.

Myret Zaki
(Le Temps)



Le groupe Fiat envisagerait la suppression de 7 000 emplois supplémentaires selon les syndicats

Leurs responsables du constructeur italien auraient présenté un plan de restructuration au président du conseil Silvio Berlusconi. La vente au groupe General Motors aurait été évoquée

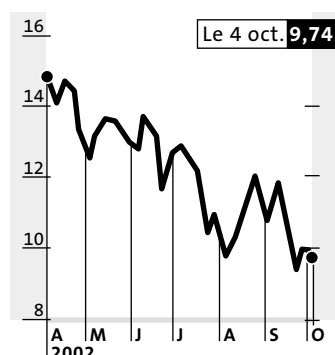
FIAT POURRAIT annoncer la semaine prochaine une nouvelle vague de plusieurs milliers de licenciements sur ses sites de Turin, Arese et Termini Imerese. Après un premier plan de rigueur en juillet, et malgré une très légère reprise du marché de l'automobile, le groupe a enregistré une baisse des ventes en septembre.

La semaine prochaine est prévue une rencontre entre la direction et les syndicats pour un plan de restructuration dont les grandes lignes ont fait l'objet d'une rencontre d'une heure, jeudi 3 septembre, à Rome, entre les responsables de Fiat et le président du conseil, Silvio Berlusconi, accompagné du ministre de l'économie Giulio Tremonti. De ce qui a filtré de cette discussion, tout reste au conditionnel. Il semble que l'on ait également débattu de la vente possible et très prochaine du secteur auto du groupe à l'américain General Motors, qui détient déjà 20 % de Fiat Auto. Là encore la prudence est de mise. Paolo Fresco et Gabriele Galateri, respectivement président et administrateur délégué de la Fiat, avaient sollicité ce rendez-vous « pour informer le gouvernement de leurs projets de restructuration » s'est contenté de déclarer le chef du gouvernement, « je ne peux pas en dire plus ».

Les dirigeants du groupe espèrent pouvoir bénéficier du dispositif d'urgence qui existe en Italie, fait de certains avantages financiers et d'accès aux caisses d'indemnité

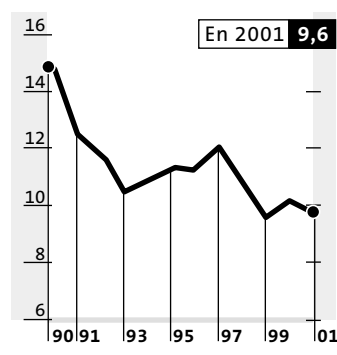
COURS ET PART DE MARCHÉ EN BAISSÉ

Action Fiat, en euros à Milan



Source : Bloomberg, Comité des constructeurs français d'automobiles

Part de marché du groupe Fiat en Europe, en pourcentage



de chômage, qui les aideraient dans le difficile retour à l'équilibre qu'ils visent dès 2003 pour leur groupe.

CHUTE DES VENTES

Le secteur auto a perdu depuis trois ans quelque trente mille postes de travail (passant, au niveau mondial, de 82 500 salariés en 1999 à 55 100 fin 2001). Il y a quelques jours, au Mondial de l'Auto à Paris, l'administrateur délégué de Fiat auto, Giancarlo Boschetti avait déclaré qu'il n'envisageait pas à court terme de nouvelles réductions d'effectifs. « Nous aurons réduit à la fin de l'année nos capacités de 20 % par rapport à 2001 », avait-il annoncé, faisant référence aux 2 400 postes de la branche auto qui auront été supprimés d'ici au

31 décembre. Mais M. Boschetti avait prévenu que « si le marché se dégrade, Fiat devra s'adapter à ces nouvelles conditions ». De fait, les conditions de marché se dégradent pour le constructeur italien. Au mois de septembre, ses ventes ont encore chuté de 7,5 % en Italie par rapport à la même période de 2001, alors que le marché transalpin était en légère hausse de 3,39 %. Du coup, le groupe (marques Fiat, Alfa Romeo et Lancia) ne détient plus que 28,72 % du marché italien (contre 32,11 % en septembre 2001), un niveau historiquement bas.

La mission confiée par la famille Agnelli à M. Boschetti de revenir aux bénéfices en 2004 se complique, d'où une probable accélération des restructurations. Les syndicats

redoutent que sur les 35 000 salariés de Fiat auto en Italie 7 000 soient menacés. Le site de Termini Imerese (1 900 salariés, et qui fabrique la Punto) serait fermé pour restructuration, redoute-t-on de source syndicale, celui d'Arese (carrosserie, 750 personnes) condamné à stagner faute de nouveaux modèles et celui de Turin (Mirafiori, la légendaire citadelle ouvrière, 9 900) verrait le nombre de ses lignes passer de cinq à deux.

« En octobre », a commenté Guglielmo Epifani, le nouveau secrétaire général de la CGIL, la principale confédération, « vont intervenir de lourdes décisions pour la Fiat ». Le gouvernement aurait demandé à ses dirigeants de n'annoncer leur plan qu'au lendemain de la grève générale le 18 octobre lancée par la CGIL. En Bourse, le titre Fiat jeudi a terminé la séance à 9,90 euros. L'avenir de Fiat reste suspendu à l'alliance avec General Motors, qui comporte une option permettant à Fiat de lui vendre sa branche automobile à partir de 2004. M. Boschetti à Paris, lors du Mondial de l'Auto estimait : « ce que nous faisons actuellement doit être fait, quel que soit le propriétaire de Fiat. Qu'en sera-t-il dans trois ans ? Tout est possible ». Le but étant pour la famille Agnelli de présenter Fiat auto sous le meilleur jour possible. La restructuration du groupe doit y contribuer.

Stéphane Lauer et Danielle Rouard (à Rome)

Craig Barrett, PDG d'Intel « La révolution Internet reste à venir »

Les puces intégreront la communication sans fil

La crise du secteur des hautes technologies semble s'éterniser. Comment l'expliquer ?

Ce n'est pas la première brutale récession que nous traversons, les crises sont récurrentes et habituellement vite oubliées dans la high-tech, comme dans tout secteur en vigoureuse expansion. Celle-ci est plus profonde pour trois raisons.

D'abord, il y a une rare synchronisation du ralentissement économique aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Ensuite, nous sommes encore sous le choc de l'explosion économique et boursière de la bulle Internet. Enfin, il existe des surcapacités énormes dans les réseaux de télécommunications, bâtis pour une croissance exponentielle du trafic Internet alors qu'elle n'est « que » soutenue.



Comment Intel, numéro un mondial des semi-conducteurs, y fait-il face, alors que votre action a chuté de 37 % depuis le début de l'année ?

En tant que l'un des premiers fournisseurs de l'industrie, nous sommes très affectés. Nous avons perdu plus de 20 % de notre chiffre d'affaires en 2001 mais nous sommes l'un des seuls du secteur à être restés rentables. En 2002, nos ventes se sont stabilisées et nous serons toujours bénéficiaires. La meilleure preuve de notre foi en l'avenir est qu'Intel a encore été capable d'investir plus de 4 milliards de dollars (4,06 milliards d'euros) dans la recherche et développement cette année [15 % du chiffre d'affaires], soit plus que les 3,8 milliards (3,86 milliards d'euros) de 2001 et de 2000, et nous n'avons aucune intention de baisser de rythme. De même, nous n'avons pas annoncé de plan de restructuration drastique. Nous ne comptons pas non plus accroître notre recours à la sous-traitance, contrairement à certains concurrents. Nous estimons fabriquer des produits à l'avant-garde de la technologie et c'est un savoir-faire stratégique. Nous ne deviendrons pas une entreprise sans usines.

En quoi votre stratégie a-t-elle évolué ces dernières années ?

Notre inflexion stratégique a été claire : profiter de l'avènement d'Internet pour élargir nos activi-

tés des seuls processeurs pour ordinateurs à tous les composants pour la « connectivité ». Le marché du PC est déprimé, et notre part de marché de 80 % ne nous laisse plus beaucoup de marge de manœuvre. Encore 80 % de notre chiffre d'affaires proviennent de l'univers du PC, et je voudrais baisser cette part à 70 % d'ici cinq ans.

Trois classes d'objets électroniques se sont rendus indispensables à notre vie quotidienne : la télévision, l'ordinateur et le téléphone mobile. Grâce à Internet, ils pourraient communiquer entre eux dans une complémentarité riche de possibilités. Notre vision du futur proche est que tout appareil devrait pouvoir se connecter à tout autre appareil, automatiquement, sans fil partout et tout le temps.

La priorité de nos laboratoires est donc de travailler sur la convergence entre l'informatique et les télécommunications, et de concevoir des puces qui la mettront en pratique. Il s'agit donc de puces toujours plus petites pour qu'elles puissent s'intégrer dans tous les appareils nomades, moins consommatrices d'énergie pour allonger la durée d'autonomie des appareils et surtout capables d'offrir la puissance de calcul et les capacités de communication sans fil sur la même puce.

Dès début 2003 seront commercialisés des ordinateurs portables intégrant ces nouvelles puces. Avec de tels ordinateurs, on pourra accéder à Internet n'importe où sans fil. L'ordinateur se connectera automatiquement aux réseaux d'Internet à haut débit sans fil, quel que soit le standard, et pourra dialoguer avec les autres accessoires comme le téléphone mobile, l'assistant électronique, l'ordinateur du bureau, etc. La vraie révolution Internet, tant promise, reste à venir (achats, musique, cinéma et jeux en ligne, télétravail, enseignement et médecine, vidéo...).

Vos relais de croissance dépendent donc de la généralisation de l'Internet haut débit sans fil.

Intel investit massivement pour rendre les appareils nomades connectables au réseau Internet à haut débit. Maintenant, c'est aux opérateurs de télécoms de développer la présence et l'usage de ces réseaux pour qu'ils deviennent accessibles partout. Les gouvernements ont un rôle à jouer, notamment en Europe. Les pouvoirs publics devraient encourager le déploiement des infrastructures, promouvoir les nouvelles technologies à l'école et développer l'e-administration. Le problème est moins dans la technologie que dans le modèle économique : pour le consommateur, il faut que le prix soit correct, l'usage simple et l'offre de services attractive. C'est loin d'être le cas.

Propos recueillis par Gaëlle Macke

Junichiro Koizumi veut une restructuration drastique du système bancaire

TOKYO

de notre correspondant

Bien que le remaniement ministériel auquel a procédé, en début de semaine, le premier ministre Junichiro Koizumi ait pu paraître une affaire de routine, le renforcement du rôle du ministre chargé de la politique économique et budgétaire, Heizo Takenaka, qui tient désormais aussi les fonctions de chef de l'Agence pour les affaires financières, est pris au sérieux par les investisseurs. Depuis lundi, l'indice Nikkei n'a cessé de baisser pour franchir, le 3 octobre, la barre des 9 000 points, son niveau le plus bas en dix-neuf ans. Les valeurs bancaires ont été particulièrement affectées.

La nomination le même jour, par M. Takenaka, d'un farouche partisan de la fermeté vis-à-vis des banques, Takeshi Kimura, comme membre de l'équipe chargée au sein de l'Agence pour les affaires financières de présenter d'ici la fin d'octobre un plan d'action, n'a fait que renforcer l'idée que le gouvernement entendait prendre des mesures drastiques pour apurer le système bancaire.

M. Takenaka s'est toujours opposé à son prédécesseur, Hakuo Yanagisawa, qui estimait que les banques étaient en mesure d'apurer progressivement leurs mauvaises dettes (dont le mon-

tant s'élève officiellement à 52 000 milliards de yens, soit 10 % du PIB) et qui refusait leur renflouement par de l'argent public. Il en va de même de Takeshi Kimura, ancien fonctionnaire de la Banque du Japon devenu président d'une société de consulting, KPMG Financial KK, farouche partisan d'une restructuration vigoureuse du système bancaire japonais.

Pour l'instant, les orientations de la nouvelle équipe restent vagues. M. Takenaka s'est contenté de déclarer que l'injection de fonds publics n'était pas un « objectif » de sa politique mais qu'elle pouvait en être « une conséquence ». Un renflouement direct impliquerait, selon la loi, de déclarer une situation de crise que le gouvernement ne souhaite pas ; aussi agira-t-il vraisemblablement par le biais de l'organisme public de rachat des créances douteuses en mettant en place un système similaire à celui utilisé dans le cas du Crédit lyonnais en France.

C'est la première fois qu'un homme qui ne provient pas du sérail politique occupe une position aussi importante dans un cabinet. Agé de 51 ans, professeur d'économie à l'université Keio et commentateur connu de télévision, Heizo Takenaka est un pro-

che conseiller de Junichiro Koizumi. Après avoir travaillé à la Banque de développement puis comme économiste au ministère des finances, il a enseigné à Harvard en tant que professeur associé.

En faisant de Heizo Takenaka le ministre le plus puissant de son cabinet, Junichiro Koizumi joue un va-tout de sa politique de réforme qui confirme aussi un revirement de celle-ci. Il est clair que son engagement antérieur de limiter les émissions d'obligations

Un renflouement direct impliquerait de déclarer une situation de crise

d'État afin de contenir le déficit des finances publiques à 30 000 milliards de yens est désormais lettre morte. M. Koizumi cherche désormais à mener un combat coordonné sur deux fronts : apurement des mauvaises créances et lutte contre la déflation.

La politique précédente avait le mérite d'éviter un « atterrissage brutal » en réglant le problème de l'endettement des banques sur

une période de cinq à dix ans. Mais la détérioration du marché boursier, au cours de ces derniers mois, a rendu problématique une telle politique en entamant le portefeuille des banques et en compromettant ainsi leur ratio de solvabilité. Et le gouvernement a décidé d'accélérer le mouvement d'assainissement en prenant le risque de provoquer la dépression que le Japon a su éviter au cours des douze dernières années, estime Jean-Pascal Rolandez, responsable de l'analyse financière chez BNP-Paribas.

L'inquiétude des investisseurs, qui semblent soudain mesurer les risques qu'implique la politique drastique prônée par la plupart des analystes de marché, ne signifie pas que les effets de celle-ci se feront immédiatement sentir. Le gouvernement prendra vraisemblablement quelques mois pour procéder à une nouvelle exploration de l'état du bilan des banques avant de leur demander des efforts supplémentaires qui seront assortis de mesures facilitant l'accès aux fonds publics et une extension de cinq à dix ans de la période des reports fiscaux déficitaires afin de leur permettre de maintenir leur niveau de solvabilité.

Philippe Pons

Rebondissement dans l'affaire Executive Life

La Chambre américaine des représentants crée une commission d'enquête

L'AFFAIRE DU RACHAT contesté de la compagnie d'assurances californienne Executive Life par une ancienne filiale du Crédit lyonnais, Altus, entre 1991 et 1993, devient l'objet d'un enjeu de politique intérieure aux Etats-Unis dans la perspective des élections américaines du mois de novembre. La commission d'enquête parlementaire permanente de la Chambre des représentants a décidé, fin septembre, d'étudier les conditions dans lesquelles le ministère de la justice fédérale a géré ce dossier, ouvert en 1999. Cette instance ne dispose pas de pouvoir coercitif. Les auditions, qui sont publiques et télévisées, doivent débuter le 10 octobre.

Alors qu'un principe de règlement amiable, avec transaction financière, est en cours entre la Réserve fédérale (Fed), le ministère de la justice, d'une part, et la partie française, Etat français, CDR et Crédit lyonnais, d'autre part, ce

nouvel épisode replace le dossier sur le terrain politique.

ENJEU ELECTORAL

Les parlementaires californiens, dont le démocrate Henry Waxman et le républicain Doug Ouse semblent désireux d'en faire un enjeu électoral en pointant le rôle de la banque française suspectée d'avoir escroqué plus de 300 000 assurés d'Executive Life en le rachetant à un prix très réduit. Mais en soulignant aussi l'impéritie des autorités politiques et administratives américaines chargées, au moment des faits, de traiter cette affaire. Cette orientation devrait conduire Bercy à intervenir officiellement pour faire valoir les arguments de la partie française.

Si les premières interrogations des membres de cette commission d'enquête portent sur la qualité du travail des fonctionnaires fédéraux de la justice, cette initiative vise également le fond du dossier.

Altus est soupçonnée d'avoir violé la législation américaine afin de mettre la main sur les actifs de la compagnie d'assurances Executive Life. L'acquisition de cette société et, surtout, de son portefeuille d'obligations à haut risque (junk bonds), a permis aux Français, et plus particulièrement à François Pinault et à sa holding patrimoniale l'Artémis, reprenneur final d'Executive Life et des junk bonds, de réaliser des plus-values estimées à près de 10 milliards de dollars.

Les parlementaires américains désirent savoir pourquoi le commissaire californien aux assurances de l'époque aurait distingué la compagnie d'assurances et son portefeuille de junk bonds, et les motifs pour lesquels, selon eux, le Crédit lyonnais aurait dissimulé des informations aux autorités dans cette dernière opération.

Jacques Follorou

robustaflex
LA SEMAINE DE LA LITERIE
SUISSE DU 03/10 AU 08/10

Venez découvrir, en exclusivité, l'alliance de la technologie et du naturel selon Robustaflex lors de la semaine suisse du 03/10 au 08/10. L'occasion de tester en avant première les dernières innovations dédiées à la relaxation, les systèmes de literie TL 500 et Prestige et de profiter de conditions exceptionnelles. Un technicien Robustaflex sera présent pour vous conseiller. Ouverture exceptionnelle le dimanche 6 octobre.

TOPPER ESPACE (robustaflex)
63, rue de la convention 75015 Paris
Tél. : 01 45 77 80 40
M^o Boucicaut - Parking gratuit

MENSUEL N° 307 OCTOBRE 2002

Le Monde de l'éducation

Sciences en crise

Pourquoi le courant ne passe pas à l'école

● **ALTERNANCE**
L'entreprise au secours du collège

● **ENTRETIEN**
Claude Cohen-Tannoudji
Conférencier et un Prix Nobel de physique

● **BRÉSIL**
L'éducation, un enjeu électoral

● LES CENTRES FERMÉS SERONT-ILS EDUCATIFS ?

● LA DISGRACE DES INNOVATEURS PEDAGOGIQUES

● Université : la fuite des étudiants

● Au lycée, la sélection, pas la séduction

● Les filles sauveront-elles les sciences ?

● Comment l'Asie fabrique des mathéux

● Interview : Claudie Haigneré, ministre de la recherche, veut changer l'image des sciences

VIENT PARAITRE

Le patron de l'antitrust américain rejoint Chevron

LE CHEF DE LA DIVISION antitrust au département de la justice (DoJ) américain, Charles James (photo), va démissionner pour rejoindre le groupe pétrolier ChevronTexaco, dont il devient le vice-président et conseiller juridique, d'ici la fin de l'année.

Agé de quarante-sept ans, avocat dans l'un des plus grands cabinets de Washington, Charles James a eu une expérience aussi solide dans le privé que dans le public. En juin 2001, il était nommé par le président George W. Bush à la tête de la division antitrust du département de la justice qu'il avait déjà dirigée, neuf ans auparavant, durant la dernière année de la présidence de George Bush père. Charles James a été notamment l'architecte de l'accord à l'amiable conclu en novembre 2001 entre le département de la justice et Microsoft.



DÉPÊCHES

■ **RÉASSURANCE-OCDE** : les membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) ont décidé le 4 octobre de renforcer la surveillance des groupes de réassurance, dont la fragilité financière actuelle fait courir un risque potentiel à l'ensemble du secteur financier. La mise en œuvre de ce projet, datant de 1998, a été accélérée suite à l'effondrement des marchés combiné à l'augmentation des sinistres et aux attentats du 11 septembre 2001.

■ **SWISSAIR** : les dirigeants de l'ex-compagnie aérienne helvétique auraient sciemment menti en promettant, à l'été 2001, d'injecter près de 430 millions d'euros dans leur filiale belge Sabena, selon des informations dévoilées jeudi devant le Parlement belge. La compagnie aurait déjà décidé dès le printemps de lâcher la Sabena et se serait entendue avec trois banques suisses pour abandonner ses filiales, en échange d'argent frais pour survivre.

■ **XEROX** : le groupe américain va faire appel de la décision d'un tribunal de l'Illinois du 30 septembre lui ordonnant le versement de 284 millions de dollars de dommages et intérêts pour un plan de retraite, insuffisamment alimenté, a indiqué le groupe jeudi 4 octobre.

■ **BAYER** : le groupe de chimie-pharmacie allemand a annoncé, vendredi 4 octobre, la cession de sa filiale chimique Rhein Chemie Rheingau à la société américaine de participations Advent International pour 215 millions d'euros, dettes incluses.

■ **EMC** : la société américaine informatique, numéro un mondial du stockage de données, va supprimer 1 300 emplois supplémentaires. En proie de graves difficultés, EMC a déjà réduit ses effectifs, passés de 23 000 salariés à moins de 17 000 en un an.

■ **BOUYGUES TELECOM** : l'opérateur téléphonique prévoit de lancer le 15 novembre son système multimedia mobile i-Mode, a annoncé jeudi son directeur général Gilles Péllisson. Bouygues Telecom, qui a passé en avril une alliance avec le japonais NTT DoCoMo pour développer ce système, avait prévu initialement de le lancer en avril 2003.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Merrill Lynch

À la suite de notre article « La chute de la maison Merrill Lynch » (Le Monde du 3 octobre), nous avons reçu de la banque américaine la mise au point suivante.

Nous contestons avec vigueur le titre comme le contenu de l'article concernant Merrill Lynch publié dans les pages « Horizons » du Monde daté du 3 octobre 2002. Merrill Lynch a toujours eu la volonté de communiquer activement avec la presse française et internationale. La santé financière de Merrill Lynch n'est bien entendu en aucune façon compromise, comme le montre le résultat net de 1,3 milliard de dollars réalisé au premier semestre 2002. Notre notation auprès des agences financières Standard & Poor's et Moody's est AA-/Aa3, une note égale ou supérieure à celle de tous nos concurrents.

Le bilan de Merrill Lynch est solide, avec un capital de 21 milliards de dollars et une trésorerie importante. Contrairement à ce que laisse entendre l'article, notre situation financière est donc extrêmement saine et nous sommes plus que jamais déterminés à servir les besoins de nos clients en France et dans le monde.

Nous avons fait le choix de continuer à améliorer la rentabilité de l'entreprise plutôt que de nous limiter à la seule recherche de parts de marché. Les résultats montrent que cette stratégie porte ses fruits. Notre résultat net du deuxième trimestre 2002 a augmenté de 17 % par rapport à celui de l'année précédente pour atteindre 634 millions de dollars.

La rentabilité de toutes les lignes de métiers s'est accrue malgré une conjoncture particulièrement difficile.

Dans le domaine de la gestion privée, la collecte nette de nouveaux avoirs s'est élevée à 4 milliards de dollars au cours des six premiers mois de l'année.

Dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers, nous avons enregistré de bons résultats. Près de 75 % des encours de nos clients ont obtenu une performance supérieure à leurs indices de référence.

En juillet 2002, notre président, David Komansky, et notre directeur général, Stan O'Neal, déclaraient : « Nos résultats démontrent que nous continuons à améliorer notre rentabilité tout en développant notre capacité à servir nos clients et à maintenir nos parts de marché. Certes, nous restons prudents sur la tendance des revenus à court terme. Mais notre configuration générale est aujourd'hui bien adaptée et nous permettra de profiter d'autant mieux de la reprise économique. Nous nous concentrons sur la croissance de nos activités et sur une stricte discipline de gestion. »

Nous regrettons également que l'auteur n'ait pas permis à Merrill Lynch de répondre dans son article à une série d'accusations sur ses liens d'affaires avec Enron.

Merrill Lynch entretenait une relation d'affaires limitée avec Enron. Il est clair que si nous avions eu connaissance à l'époque des informations dont nous disposons aujourd'hui, nous ne serions pas rentrés en relation d'affaires avec Enron. Rappelons qu'Enron était alors la septième plus grande société au monde et l'une des plus respectées.

Contrairement à ce qu'affirme l'article du Monde, les analystes de Merrill Lynch ont toujours donné leur opinion sur le titre Enron en toute indépendance. Notons que notre ancien analyste M. Olson, évoqué dans l'article, releva sa recommandation de neutre à positive sur le titre Enron après avoir quitté Merrill Lynch et rejoint une autre société. L'analyste qui lui succéda chez Merrill Lynch fut parmi les premiers à revoir sa recommandation à la baisse au courant de l'été 2001.

Nous prenons acte du rectificatif publié par le journal Le Monde daté du 4 octobre qui reconnaît que Merrill Lynch est «... une banque rentable, disposant d'importants fonds propres et d'un crédit international intact. » Nous restons cependant choqués par les propos alarmistes de l'article. Nous estimons qu'ils sont irresponsables, préjudiciables à Merrill Lynch, ses clients et ses employés et dommageables pour la crédibilité du journal Le Monde.

Le réseau ferré britannique a été de fait renationalisé

LONDRES
de notre correspondant

Les voies ferrées et les gares de Grande-Bretagne ont changé de mains jeudi 3 octobre. Le nouvel opérateur s'appelle Network Rail. Il remplace Railtrack, placé sous administration judiciaire il y a un an après avoir été contraint de déposer son bilan. Railtrack était une des vingt compagnies privées nées de la privatisation de British Rail en 1996 par le gouvernement conservateur de John Major.

Network Rail est une société ad hoc, à but non lucratif, privée mais dépourvue d'actionnaires. Il s'agit d'une renationalisation inavouée puisqu'elle bénéficie d'un prêt de son régulateur, la Strategic Rail Authority (SRA), et qu'elle pourra compter sur 21 milliards de livres de subvention du gouvernement jusqu'en 2010. Network Rail a racheté le réseau britannique pour 500 millions de livres (790 millions d'euros). Railtrack a vendu, pour 375 millions de livres (590 millions d'euros), la ligne du tunnel sous la Manche à London and Continental Railways, la branche britannique du consortium qui exploite Eurostar.

Le réseau ferré britannique a été de fait renationalisé

Une société à but non lucratif et dépourvue d'actionnaires a racheté pour 500 millions de livres les voies et les gares de Railtrack. Seule la ligne du tunnel sous la Manche reste dans le privé

La mise sous tutelle de Railtrack avait scandalisé ses actionnaires – dont plus de 200 000 petits porteurs –, indignés de voir leurs titres gelés du jour au lendemain. Ceux-ci valaient alors 280 pence (4,38 euros). Douze mois plus tard, Railtrack estime que les actionnaires devraient pouvoir récupérer envi-

accablant tient largement à l'état désastreux des chemins de fer. Chaque jour, les millions d'usagers vivent des difficultés en tout genre : pannes, accidents, retards, entassement dans les voitures. En outre, les billets de train sont les plus chers d'Europe, Danemark et Suède mis à part. Pour un trajet

ble sur l'avenir du rail. « Nous avons la vision et l'argent, déclarait jeudi son vice-président, Adrian Montague. Nous proposerons une meilleure façon de gérer le réseau. Nous allons le rénover et fournir une infrastructure sûre, fiable et efficace. » L'opérateur s'est fixé un délai de dix-huit mois pour améliorer de manière visible le réseau. Cette tâche gigantesque coûtera environ 17 milliards de livres (26 milliards d'euros) en deux ans. Elle s'inscrit dans un plan plus large de modernisation du rail qui concerne aussi le matériel roulant (1 700 trains seront livrés d'ici à 2004).

Les transports sont, avec la santé et l'école, l'un des services publics que le gouvernement de Tony Blair veut en priorité réformer en faisant appel au capital privé pour limiter le fardeau imposé au contribuable. Cette semaine, lors du congrès travailliste de Blackpool, les syndicats ont demandé, en vain, au gouvernement d'engager un audit sur ces programmes qui associent public et privé.

Jean-Pierre Langellier

Nouvel accident ferroviaire en Angleterre

Jeudi 3 octobre, deux trains se sont percutés en gare de Chichester, dans le sud de l'Angleterre, faisant quatre blessés légers. Au cours des cinq dernières années, six catastrophes ferroviaires et une quinzaine d'autres accidents ont fait une soixantaine de morts et plusieurs centaines de blessés au Royaume-Uni. La plus spectaculaire et la plus grave (31 morts) eut lieu le 5 octobre 1999 lors d'une collision à la sortie de la gare de Londres-Paddington. Le 10 mai de cette année, un train a déraillé à Potters Bar, au nord de Londres, faisant 7 morts. Cette série noire a fait de Railtrack le symbole du délabrement, de la mauvaise gestion et de l'insécurité du réseau.

ron 250 pence par action, grâce au produit de la vente à Network Rail. Leur assemblée générale, convoquée le 18 octobre, dissoudra alors la société.

L'héritage de Railtrack est lourd. En janvier, une commission officielle avait établi que la Grande-Bretagne possède le pire système de transports d'Europe. Ce verdict

moyen, le Britannique dépense 60 % de plus que le Français. Le rail souffre depuis trente ans d'un sous-investissement chronique et d'une négligence coupable de la part de tous les gouvernements. Sa privatisation n'a fait qu'aggraver les choses.

La direction de Network Rail fait montre d'un optimisme raisonna-

---- ASF : croissance des résultats semestriels ----

L'introduction en bourse qui a largement mobilisé le Management du Groupe durant le premier trimestre n'a pas nui à la qualité de nos résultats semestriels. L'ensemble des agrégats du compte d'exploitation est en progression. Notre structure financière est solide. En tant que leader du secteur autoroutier européen, ASF dispose de nombreux atouts pour envisager son avenir avec sérénité.

Bernard VAL - Président d'ASF

Chiffres clés			
En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2001	1 ^{er} semestre 2002	Variation
Chiffre d'affaires	869	958	+ 10,2 %
EBITDA (résultat brut d'exploitation)	512	566	+ 10,6 %
EBIT (résultat d'exploitation)	313	356	+ 13,8 %
Résultat courant avant impôt	96	108	+ 12,9 %
Résultat net	68	71	+ 4,7 %

Chiffre d'affaires
En millions d'euros

+ 10,2 %

Résultat d'exploitation
En millions d'euros

+ 13,8 %

Chiffre d'affaires : +10,2 %. Cette progression, essentiellement liée à la croissance des recettes de péage, est le reflet de la croissance du trafic à réseau stable, d'un supplément de trafic lié à l'ouverture de nouvelles sections et d'une hausse de tarif.

Résultat d'exploitation : + 13,8 %. Les résultats du premier semestre sont traditionnellement affectés par les travaux de réparation, de maintenance et d'entretien du réseau effectués pendant la première partie de l'année en prévision du fort trafic estival (juillet/août) dont la comptabilisation des revenus n'intervient qu'au second semestre. Malgré le retour à un taux d'impôt effectif de 35 %, le résultat net du 1^{er} semestre 2002 est en progression par rapport à la même période de 2001.

Suite à l'augmentation de capital de mars 2002 et à la progression des résultats, la structure financière poursuit sa consolidation.

Le Groupe a reçu de la part de l'agence Standard & Pooors la notation AA- en février 2002.

Perspectives favorables pour 2002

En dépit des intempéries qui ont frappé la Vallée du Rhône au mois de septembre, le groupe ASF anticipe une croissance soutenue de ses résultats pour l'ensemble de l'année 2002*.

La conjonction de la croissance du chiffre d'affaires avec la maîtrise des coûts d'exploitation permet d'envisager une marge opérationnelle (EBITDA/CA) de l'ordre de 61,3 % en 2002 et un résultat avant impôts en progression d'environ 17 %.

* en l'absence de tout autre événement d'une ampleur exceptionnelle qui pourrait avoir une incidence sur l'activité

ASF confirme ses objectifs d'amélioration de la marge opérationnelle et de la structure financière énoncés lors de son introduction en bourse.

Autoroutes du Sud de la France

Agenda :

- 24/10/2002 : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2002
- 24/01/2003 : Chiffre d'affaires annuel 2002
- 20/03/2003 : Résultats de l'exercice 2002

Code Euroclear 18415
www.asf.fr

Relations.actionnaires@asf.fr

N° Vert 10 800 015 025

Relations.investisseurs@asf.fr

FAITES LA ROUTE AVEC NOUS

Bruxelles réfléchit à une directive restreignant la liberté de la presse

Les services de la Commission européenne préparent un texte dont les dispositions sur la diffamation alimentent une controverse. Le Conseil de l'Europe, à Strasbourg, tente au contraire de faire adopter des standards libéraux à ses 44 pays membres

MONDORF-LES-BAINS (Luxembourg)

de notre envoyée spéciale

Ce n'est qu'un embryon de texte, même pas une vraie directive, mais il a déjà fait frémir les éditeurs de journaux, réunis le 30 septembre et le 1^{er} octobre par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe pour discuter de l'amélioration de la liberté d'expression.

D'ici un à deux ans, les journalistes européens pourraient être obligés de connaître la législation en matière de diffamation de chacun des pays de l'Europe des 15 (et de bientôt 25) avant d'écrire la moindre ligne sur une personnalité politique qui n'habite pas dans le pays dans lequel le journal se trouve. Imaginons, par exemple, qu'un journaliste français soit poursuivi par les tribunaux portugais : il pourrait se retrouver, comme récemment l'un de ses confrères lusitanien de *L'Espresso*, détenu en prison et interrogé de façon musclée pendant plusieurs heures pour « *désobéissance* » parce qu'il refuse de révéler ses sources.

Les services de la direction générale affaires justice intérieure de la Commission européenne à Bruxelles – qui n'ont rien à voir avec le

Conseil de l'Europe –, travaillent à une modification de la législation en matière de diffamation sur la base de l'article 7 de la Convention de Rome 2, qui stipule qu'une personne s'estimant atteinte dans sa vie privée ou dans ses droits comme personnalité peut attaquer le journaliste dans le pays de « *sa résidence habituelle* ». Le maintien d'un tel article est jugé « *inapplicable* » par les éditeurs en raison des grandes différences qui existent d'un pays à l'autre. « *La Commission semble s'orienter vers une telle absurdité qui n'est rien de moins qu'une atteinte voulue ou non à la liberté d'expression* », a critiqué Alvin Sold, directeur du journal luxembourgeois *Tageblatt* et membre du bureau de l'Association européenne des éditeurs de journaux.

Car, sur le Vieux Continent, qu'il s'agisse de l'Europe communautaire ou des 44 pays composant le Conseil de l'Europe – chargé de la protection des droits de l'homme, de la promotion des valeurs démocratiques ainsi que du renforcement permanent de l'état de droit –, la liberté d'information est encore un droit à géométrie variable.

Les jeunes démocraties ne sont pas forcément les plus critiquées



MURAD REZER/AP

La Turquie, est fréquemment condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme. Ici, le journaliste Ocak Isik Yurctu, à sa sortie de prison, le 15 août 1997.

puisque leurs lois initiales sont expertisées par les institutions européennes. En revanche, certaines « *vieilles démocraties* » sont désormais ouvertement montrées du doigt.

La Grande-Bretagne a, par exemple, l'un des systèmes judiciaires les plus répressifs en matière de protection des sources, affirme le professeur Dirk Voorhoof, du Centre de recherche des médias et communication de l'université de Gand (Belgique). Mais Londres a aussi, a contrario, le texte plus laxiste sur la question de la vie privée. En France, pays qui dispose d'une loi datant de 1881 sur la presse qui est jugée « *archaïque* » par le Conseil de l'Europe, la question du secret des sources est épineuse pour la presse, sans parler de délits tels que « *l'offense à chef d'état étranger* » (*Le Monde* du 27 juin), qui n'existent dans aucune autre démocratie. En Allemagne, les tribunaux ont déjà condamné des journalistes pour avoir critiqué les conditions de vie carcérale.

« *On dit souvent que la liberté des médias est l'oxygène des démocraties. Vu sous cet angle, les démocraties de certains endroits de l'Europe continuent à avoir des problèmes de*

respiration », analyse, Peter Schieder, le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le fait est avéré : les régimes durs comme la Turquie – candidate à l'élargissement de l'Union –, mais aussi la Grande-Bretagne, la France, et dans une moindre mesure la Norvège, la Belgique ou le Luxembourg font l'objet de condamna-

tions pour violation de la liberté d'expression et d'information (article 10 de la Convention des droits de l'homme) par la Cour européenne des droits de l'homme, l'outil de sanction du Conseil de l'Europe.

« UNE DIMENSION POLITIQUE »

Les choses doivent changer, affirme en chœur le Conseil de l'Europe, mais aussi l'OSCE. « *Le temps est venu de s'interroger sur l'opportunité pour les États membres du Conseil de l'Europe de revoir leur législation touchant à la liberté d'expression et aux médias* », estime Lydie Polfer, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, actuelle présidente du Comité des ministres du Conseil. Le Luxembourg veut donner l'exemple avec un nouveau texte soumis au parlement. Les autres États sont à leur tour, fermement, appelés – alors que parallèlement les textes répressifs destinés à lutter contre le terrorisme se multi-

plient –, à se doter de nouveaux textes de lois sur la liberté d'expression des médias – qui n'excluent pas leur responsabilité civile. Ils sont censés s'inspirer de la recommandation 7 du Conseil de l'Europe sur la non-obligation de divulguer des informations sur les sources. Mais aussi, des arrêts prononcés par la Cour européenne des droits de l'homme. « *Les pays commencent à comprendre que le non-respect de ces règles prend maintenant une dimension politique* », estime Gustle Glattfelder, président de la Fédération européenne des journalistes (EFJ).

Pour agir plus rapidement dans les cas de violations flagrantes de la liberté d'information, un « *mécanisme d'action rapide* » conjoint au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à l'OSCE est désormais à l'étude.

Florence Amalou

Luzius Wildhaber, président de la Cour européenne des droits de l'homme « Priorité à la confidentialité des sources »

La Cour européenne des droits de l'homme a déjà condamné à six reprises la France pour violation de l'article 10 de la Convention des droits de l'homme, qui garantit la liberté d'information. Faut-il en déduire qu'il existe un problème spécifique à notre pays ?

Je dirais que non. C'est vrai qu'il y a beaucoup de cas français qui concernent la liberté d'expression. Mais souvent, il s'agit de cas sophistiqués que l'on veut nous soumettre, une fois toutes les voies de recours internes épuisées, pour voir comment, nous, nous trancherions la question posée.

Le système des lois sur la presse en France est acceptable en tant que tel, même s'il faut bien dire que quelques jeunes démocraties comme la Hongrie, la République tchèque ou la Pologne peuvent parfois donner des leçons en matière de liberté d'expression à de vieilles démocraties qui peinent à se défaire d'anciennes et vilaines habitudes.

Nous voyons fleurir en Europe depuis le 11 septembre des projets de loi de « *sûreté nationale* » ou de « *sécurité intérieure* ». Le gouvernement français prépare un texte élargissant la capacité de la police à pratiquer des



perquisitions. Cette approche de la lutte contre le terrorisme, qui, dans d'autres pays, peut prendre la forme d'un renforcement des écoutes téléphoniques, ne menace-t-elle pas l'exercice journalistique, dont l'une des dimensions essentielles est la protection du secret des sources ?

Il m'est difficile de porter un regard sur ce que fait un pays, surtout quand il s'agit d'une loi en préparation. Sachez qu'il n'y a pas de texte qui garantisse à la Cour européenne le secret professionnel absolu, mais nous donnons depuis l'arrêt Goodwin (27 mars 1996) la priorité à la confidentialité des sources journalistiques. Il me sem-

ble clair que des cas concernant ces lois sécuritaires nous arriveront bientôt. Je suis assez surpris de voir que, pour l'instant, nous ne sommes pas saisis. C'est sans doute en raison des délais qui imposent de recourir, d'abord, aux tribunaux nationaux. A propos des écoutes téléphoniques, nous avons, depuis une douzaine d'années, posé des principes, ce qui ne veut pas dire réprimer toutes les lois qui autorisent ces méthodes.

Quels sont ces principes ? Il faut que la décision de surveillance ait une base légale, que le but poursuivi soit légitime et que la restriction de liberté soit nécessaire au fonctionnement d'une société démocratique. Il y a un élément de flexibilité dans ces notions. Nous évaluons, aussi, l'évolution des capacités technologiques des États à lutter contre les terroristes.

Etes-vous favorable, comme les juges du TPI pour l'ex-Yougoslavie, à ce que les journalistes témoignent dans les procès des ex-chefs de guerre ?

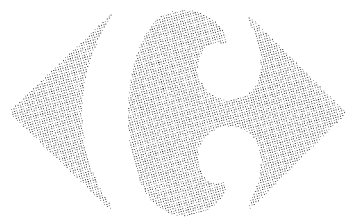
Il y a tellement de problèmes avec cette cour internationale qu'il serait souhaitable d'avoir recours à tous les témoins possibles.

Propos recueillis par F. Am.

Débat au TPIY sur le témoignage des journalistes

Une trentaine de médias ont plaidé, jeudi 3 octobre, devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en faveur d'une immunité partielle qui permettrait aux journalistes de ne pas être contraints de témoigner systématiquement devant cette juridiction internationale. Ce plaidoyer a eu lieu lors de l'examen par la chambre d'appel du TPIY d'une requête de l'ancien journaliste du *Washington Post* Jonathan Randal, passible, en raison de son refus de témoigner, d'une peine maximale de sept ans de prison et d'une amende maximum de 100 000 euros (*Le Monde* du 12 septembre). Contraindre les correspondants de guerre à témoigner devant la justice internationale porterait atteinte à leur crédibilité et à leur indépendance, ont expliqué les médias, qui demandent l'établissement de règles claires qui fassent jurisprudence. Le procureur du TPIY a indiqué que les critères proposés seraient difficiles à mettre en place.

UNE INTERVIEW HYPER INTÉRESSANTE



ANNE SINCLAIR
REÇOIT
DANIEL BERNARD,
PRÉSIDENT DU GROUPE CARREFOUR.

LES MANAGERS SONT SUR RTL.
SAMEDI 5 OCTOBRE 9H15

RTL

Claude Perdriel explique la stratégie du « Nouvel Observateur »

DANS un contexte économique morose pour la presse, le groupe du *Nouvel Observateur*, qui édite, outre l'hebdomadaire éponyme, le bimensuel économique *Challenges* et le mensuel *Sciences et Avenir*, s'en sort plutôt bien, se félicite Claude Perdriel, directeur du *Nouvel Observateur*, patron et propriétaire du groupe. L'hebdomadaire, premier news magazine français, a vu sa diffusion progresser de 3,1 % sur les six premiers mois de l'année, à 510 952 exemplaires (diffusion payée en France à juin 2002), selon les chiffres de Diffusion contrôlée.

Bénéficiaire, le groupe table, selon M. Perdriel, sur un résultat consolidé de 2,2 millions d'euros en 2002, soit le même montant qu'en 2001. Le chiffre d'affaires devrait afficher une hausse d'environ 7 %, à 150 millions d'euros.

« *Nous vivons une crise publicitaire importante* », tempère cependant M. Perdriel. L'hebdomadaire a perdu 800 pages de publicité par rapport à 2000. Pour autant, dans un marché déprimé, il n'a pas vu son chiffre d'affaires publicitaire baisser (+ 1,1 % à fin août, selon les chiffres de Carat). Mais 2003 s'annonce difficile, avec une stagnation de la publicité, si ce n'est une baisse dans certains cas, prévoit l'éditeur.

Afin de poursuivre son développement, *Le Nouvel Observateur* a noué des liens avec le groupe *Le Monde*, qui devient actionnaire à hauteur de 6 % du groupe du *Nouvel Observateur*, ce dernier entrant à hauteur de 5,5 % dans son capital. Jean-Marie

Colombani, président du directoire du *Monde*, a fait son entrée au conseil d'administration du *Nouvel Observateur*. Des synergies sont notamment à l'étude entre les deux groupes dans le domaine publicitaire : le rachat du groupe Express-Expansion par la Socpresse, qui change la donne sur le marché publicitaire, impose une telle réaction. *Le Nouvel Observateur* et *Le Monde* envisagent aussi un rapprochement avec *Le Point* pour les offres d'emplois.

Lors de l'annonce du rapprochement avec *Le Monde*, en mai, la rédaction du *Nouvel Observateur* s'était prononcée contre ces accords capitalistes « *sans manifester d'hostilité sur des accords techniques* », se souvient M. Perdriel. « *Nous sommes vigilants sur le fait que Le Monde n'ait aucun droit de préemption sur le reste du capital du groupe* », précise René Backmann, président de la Société des rédacteurs. A ces inquiétudes, M. Perdriel répond qu'il conserve 91 % du capital du groupe. S'il n'est pas opposé à un renforcement des liens avec *Le Monde*, il pose des conditions. Primo, « *il est hors de question que « L'Obs » abandonne jamais son indépendance et ne cède le contrôle* », assure M. Perdriel, qui prétend de rester « *pendant au moins cinq ans à la tête du journal* ». Secundo, affirme-t-il, « *je ne vendrai pas une action. Toute modification du capital ne peut se faire que par échange capitalistique* ».

Pascale Santi

M. Mer objet de polémique à France 3

LE MINISTRE de l'économie, des finances et de l'industrie n'est pas venu s'exprimer sur le plateau du « 19-20 » de France 3 comme prévu, après les manifestations des services publics, jeudi 3 octobre. De source syndicale, Francis Mer aurait renoncé en apprenant que les techniciens grévistes de l'unité de fabrication de la chaîne souhaitaient profiter de sa venue pour le rencontrer. Au ministère, on affirme que c'est au contraire l'hypothèse d'un mouvement de grève à France 3, risquant d'empêcher le déroulement normal du journal télévisé, qui a conduit la rédaction à hésiter à inviter le ministre toute la journée. Finalement, Francis Mer est brièvement intervenu à France 2. Le président de France Télévisions a été contraint de s'excuser par écrit auprès du ministre.

DÉPÊCHES

■ **RADIO** : les salariés de BFM ont voté, jeudi 3 octobre, le déclenchement d'une nouvelle grève illimitée. Ils protestent contre le « *manque de transparence du plan social* » envisagé par Nextradio. Ce plan (*Le Monde* du 3 octobre) devrait se traduire par le départ de 77 employés sur 120.

■ **PRESSE** : l'association Diffusion contrôle a annoncé, jeudi 3 octobre, qu'elle allait contrôler la diffusion des journaux gratuits *20 Minutes* (Paris, Lyon et Marseille), *Metro*, ainsi qu'*A Nous Paris*.

LA TENDANCE FINANCIÈRE

L'Europe amplifie la chute de Wall Street

LES PLACES boursières européennes ont amplifié le pessimisme de Wall Street, à l'issue de la séance du jeudi 3 octobre, et elles ont affiché des variations de grande ampleur qui n'étonnent plus les professionnels des marchés financiers.

France et Allemagne ont évolué de concert : le CAC 40 a perdu 2,71 %, à 2 861,04 points, et le DAX des trente premières capitalisations allemandes a abandonné 3,88 %, à 2 813,30 points. Seule Londres a été relativement épargnée puisqu'elle ne se replie que de 0,64 %, selon le niveau de son indice de référence, le Footsie, qui a terminé à 3 880,30 points.

Aux Etats-Unis, l'indice Dow Jones n'a perdu que 0,50 %, à 7 717,19 points, après avoir hésité durant la séance entre gain et per-

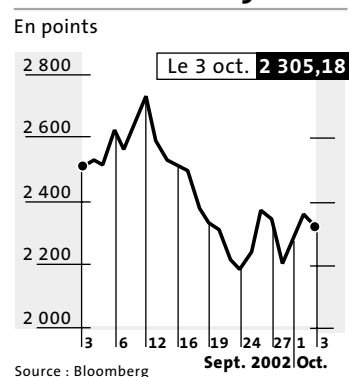
te. L'indice Standard & Poor's 500, composé de 500 sociétés, a cédé 1,08 %, à 818,95 points. L'indice composite du Nasdaq, représentant les valeurs technologiques, a terminé la séance avec une perte de 1,83 %, à 1 165,56 points. Il est revenu sur ses niveaux les plus bas depuis septembre 1996.

L'un des facteurs déstabilisants a été la découverte, par les investisseurs, que le fabricant de microprocesseurs Advanced Micro Devices (AMD), principal concurrent d'Intel, n'était pas parvenu à atteindre sa prévision initiale pour son chiffre d'affaires au troisième trimestre. Le titre a perdu près du tiers de sa valeur, affichant une chute de 32,40 %, à 3,63 dollars.

Le secteur bancaire a une nouvelle fois été secoué dans son ensemble après que le *Wall Street Journal* eut indiqué que Goldman Sachs avait, à l'époque de l'euphorie boursière, réservé à vingt et un hauts dirigeants de groupes américains de généreuses allocations d'actions en passe d'être introduites en Bourse, en échange de contrats d'investissements. L'action Goldman Sachs a perdu 4,04 %, à 62,90 dollars. Merrill Lynch a cédé 5,76 %, à 31,24 dollars. Morgan Stanley a abandonné 6,82 %, à 31,68 dollars. JP Morgan Chase s'est dépréciée de 3,45 %, à 17,62 dollars, et Citigroup de 3,68 %, à 28,51 dollars.

Cécile Prudhomme

INDICE EUROSTOXX 50

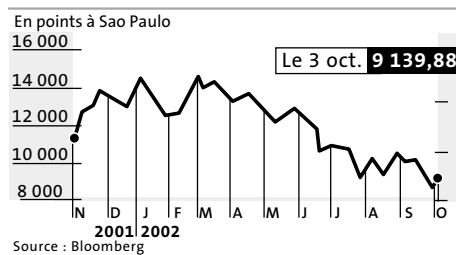


Source : Bloomberg

Au Brésil, la possibilité de la victoire de Lula à la présidentielle agite les opérateurs

CHRONIQUE DES MARCHÉS

INDICE BOVESPA



Source : Bloomberg

LA PERSPECTIVE d'une victoire du candidat du Parti des travailleurs, Luis Ignacio da Silva, dit Lula, à l'élection présidentielle brésilienne, dont le premier tour se déroule le 6 octobre, a déclenché une vague de spéculation à la baisse sur les marchés financiers brésiliens, qui préféreraient la victoire du social-démocrate José Serra, dauphin du président sortant Fernando Cardoso.

CHUTE DU REAL ET DE LA BOURSE

En septembre, la Bourse de Sao Paulo et la devise nationale, le real, ont fait l'objet d'attaques massives sur les marchés. L'indice de référence Bovespa a perdu un quart de sa valeur en dollars au cours du mois, sous l'effet conjugué de spéculations boursières et sur le marché des changes. Le 30 septembre, le Bovespa a atteint son plancher annuel, à 8 352,30 points, son plus bas niveau depuis février 1999. Le monnaie brésilienne a atteint le même jour son record historique de baisse, à 3,95 pour un dollar. Le marché obligataire s'est aussi fortement dégradé, les investisseurs demandant des taux d'intérêt de plus en plus élevés, de l'ordre de 25 % par an, pour souscrire les emprunts d'Etat à dix ans. Depuis le début de l'année, l'indice Bovespa de la Bourse de Sao Paulo a perdu 32,68 %, à 9 139,88 points, et 60 % en dollars. Le real a perdu 37,47 % de sa valeur face au billet vert, cotant 3,695 reals le 3 octobre pour un dollar.

RESPECT DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Fin septembre, Lula, présenté par certains commentateurs politiques comme proche des dirigeants vénézuélien Hugo Chavez et cubain Fidel Castro, a dénoncé le « terrorisme économique des marchés » et les « banques qui spéculent ». « Si je connaissais les auteurs [des

attaques spéculatives], je les ferais incarcérer », a-t-il déclaré. Au-delà de la rhétorique, l'ancien métallurgiste, figure emblématique de la résistance syndicale au régime militaire lors des grèves de 1980, a pourtant nettement modéré son programme économique à l'occasion de sa quatrième candidature présidentielle. Il a réaffirmé clairement que le Brésil remplirait toutes ses obligations internationales, tournant le dos à ses déclarations passées sur la nécessité d'un moratoire sur la dette, qui atteint 236 milliards de dollars. D'autre part, il se présente aux élections avec comme colistier à la vice-présidence l'industriel du textile José Aloncar, sénateur du Parti libéral, classé à droite sur l'échiquier politique. De plus, sa formation politique ne peut pas espérer détenir plus d'un cinquième des sièges aux élections législatives, et il devra composer avec les partis centristes actuellement au pouvoir.

Face à la tempête des marchés, Lula a donc reçu le soutien de plusieurs porte-parole du patronat brésilien, qui ont jugé la spéculation exagérée. Les analystes d'UBS Warburg

estiment que le bras de fer entre Lula et les marchés est maintenant terminé : après la chute, « le risque de baisse relatif à la seule victoire de Lula est donc désormais limité », estiment-ils. « Le marché attendra d'avoir des précisions sur les choix du nouveau président en ce qui concerne le ministère des finances et la direction de la banque centrale », poursuivent-ils. Lula pense, en effet, congédier l'actuel gouverneur de la Banque du Brésil, Arminio Fraga. Au contraire, les analystes de Goldman Sachs persistent et signent : « Si le candidat gauchiste Luis Ignacio Lula da Silva gagne, les marchés financiers vont demander des mesures économiques rapides et fortes qui montrent la capacité du gouvernement à sécuriser la stabilité économique. »

MARGE DE MANŒUVRE LIMITÉE

Que Lula soit ou non considéré comme un épouvantail, c'est la situation économique du Brésil qui fait peur, en réalité, aux marchés financiers. « Quelle que soit l'issue des élections, la marge de manœuvre du Brésil est très limitée. En conséquence, Lula ne pourra pas faire grand-chose sans risquer de mettre en péril le surplus primaire du budget (hors service de la dette), qui représente 3,75 % du produit intérieur brut [condition imposée par le FMI pour maintenir ses concours], ou les investissements directs étrangers », estiment les analystes d'UBS Warburg. « Bien qu'un défaut de paiement sur la dette ne puisse être exclu, le scénario le plus probable qui plongerait le pays dans la crise serait une détérioration de la politique du gouvernement, avec pour conséquence une hausse de l'inflation, une monétisation de la dette (dont 80 % est libellée en reals) et un contrôle des capitaux accru. »

Adrien de Tricornot

LES BOURSES DANS LE MONDE 4/10, 9h47

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER	
UNION EUROPÉENNE							
ALLEMAGNE	DAX Index	2825,34	4/10	0,43	5467,31 19/3	2719,48 30/9	14,70
	Euro Neu Markt Price IX	368,18	4/10	-0,59	1212,43 4/1	370,89 24/9	
AUTRICHE	Austria traded	1067,77	4/10	0,23	1368,18 2/5	1046,63 24/9	12,80
BELGIQUE	Bel 20	1924,41	4/10	0,79	2906,75 24/4	1830,11 30/9	10,70
DANEMARK	Horsens Bnex	191,25	4/10	0,16	280,92 26/3	188,80 1/10	12,00
ESPAGNE	Ibex 35	5580,00	4/10	0,51	8608,50 4/1	5293,50 25/9	14,80
FINLANDE	Hex General	5301,56	4/10	-0,54	9224,38 4/1	4711,08 24/7	14,20
FRANCE	CAC 40	2841,21	4/10	-0,69	4720,04 4/1	2666,04 24/9	15,20
	Mid CAC	1314,16	3/10	-0,97	2176,89 2/4	1303,85 25/9	15,30
	SBF 120	1999,30	4/10	-0,59	3263,90 28/3	1894,39 24/9	15,30
	SBF 250	1921,49	3/10	-2,19	3081,89 28/3	1842,21 25/9	15,40
	Indice second marché	1750,28	3/10	-1,36	2567,01 15/5	1774,47 2/10	11,40
	Indice nouveau marché	470,37	4/10	-0,24	1175,41 7/1	437,32 25/9	
GRÈCE	ASE General	1771,78	4/10	0,00	2655,07 3/1	1800,86 30/9	12,90
IRLANDE	Irish Overall	3871,55	4/10	-0,11	6085,02 18/1	3712,91 27/9	9,60
ITALIE	Milan Mib 30	22099,00	4/10	-0,38	33548,00 17/4	21045,00 24/9	16,70
LUXEMBOURG	Lux Index	706,24	3/10	-1,35	1169,47 14/1	708,71 25/9	13,30
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	315,18	4/10	0,41	531,45 18/4	282,79 24/9	13,00
PORTUGAL	PSI 20	5211,48	4/10	0,27	7998,50 4/1	4937,16 30/9	12,40

EUROPE Vendredi 4 octobre 9h47

INDICES	Indice	% var.
EURO STOXX 50	2301,46	-0,16
AUTOMOBILE	163,98	-1,22
BANQUES	176,69	-0,28
PRODUIT DE BASE	251,38	-0,34
CHIMIE	134,98	-0,32
TÉLÉCOMMUNICATIONS	267,76	-0,75
CONSTRUCTION	163,70	-0,07
CONSUMMATION CYCLIQUE	73,43	-0,48
PHARMACIE	333,25	-2,47
ÉNERGIE	276,87	-0,15
SERVICES FINANCIERS	151,41	-0,08
BIENS D'ÉQUIPEMENT	212,88	-0,53
ASSURANCES	147,59	-0,21
MÉDIAS	144,21	-0,37
BIENS DE CONSOMMATION	270,97	-0,20
COMMERCE ET DISTRIBUTION	208,65	-0,51
HAUTE TECHNOLOGIE	206,60	-0,75
SERVICES COLLECTIFS	215,88	-0,05

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	11,94	-0,08
AEGON NV	NL	10,73	1,71
AIR LIQUIDE	FR	130,10	-0,99
ALCATEL A	FR	2,61	0,77
ALLIANZ N	AL	86,39	-0,01
AVENTIS	FR	55,20	-4,00
AXA	FR	10,70	-1,65
BASF AG	AL	35,46	-0,48
BAYER	AL	19,70	2,82
BAYR.HYP.V.VERBK	AL	14,02	-0,86
BVVA	ES	7,86	-0,13
BNP PARIBAS	FR	32,47	-0,34
BSCH	ES	5,31	-0,95
CARREFOUR	FR	41,60	-0,95
DAIMLERCHRYSLER N	AL	35,20	-1,68

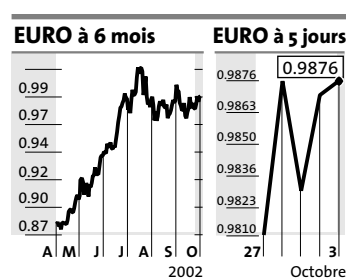
DANONE	FR	122,50	-0,33
DEUTSCHE BANK AG	AL	44,12	-1,96
DEUTSCHE TELEKOM	AL	9,36	1,52
E.ON	AL	50,10	-0,06
ENDESA	ES	9,85	-1,13
ENEL	IT	5,14	-0,19
ENI SPA	IT	14,54	-0,00
FORTIS	BE	15,44	-1,18
FRANCE TELECOM	FR	8,25	-0,36
GENERALI ASS	IT	15,60	-0,70
ING GROEP CVA	NL	15,60	-0,26
KONINKLIJKE AHOLD	NL	12,65	-0,32
L'OREAL	FR	75,50	-0,20
LVHM	FR	35,57	-0,56
MUENCHENER RUECKV	AL	112,50	-1,21
NOKIA OYJ	FI	14,10	-1,40
PINAULT PRINTEMPS	FR	61,35	-0,08
REPSOL YPF	ES	12,18	-1,06
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	15,34	-0,20
ROYAL DUTCH PETROL	NL	43,66	-0,95
RWE	AL	31,20	-0,42
SAINT GOBAIN	FR	23,31	-0,81
SANOFI-SYNTHELABO	FR	58,15	-3,16
SANPAOLO IMI	IT	6,01	-0,32
SIEMENS	AL	34,27	-0,36
SIEMENS GENERALE A	FR	44,00	-0,36
SUEZ	FR	16,95	-0,53
TELECOM ITALIA	IT	7,41	-0,00
TELEFONICA	ES	8,00	1,91
TIEMMO	IT	4,29	-0,00
TOTAL FINA ELF	FR	140,20	-0,43
UNICREDITO ITALIAN	IT	3,38	-1,74
UNILEVER CVA	NL	63,40	-0,63
VIVENDI UNIVERSAL	FR	12,54	-1,88
VOLKSWAGEN	AL	37,17	-0,87
ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce)			
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark)			

MARCHÉ DES CHANGES 4/10, 9h47

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,81433	0,98625	1,56840	0,67485
TOKYO (¥)	122,80000		121,12500	192,61500	82,88438
PARIS (€)	1,01395	0,82560		1,59035	0,68420
LONDRES (£)	0,63759	0,51917	0,62875		0,43031
ZURICH (FR. S.)	1,48180	1,20650	1,46135	2,32390	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4283	7,4287
COURONNE NORVÈGE	7,2925	7,3005
COURONNE SUÉDOISE	9,0666	9,0696
COURONNE TCHÉQUE	30,3116	30,4256
DOLLAR AUSTRALIEN	1,8025	1,8050
DOLLAR CANADIEN	1,5655	1,5669
DOLLAR HONGKONG	7,6905	7,6947
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0649	2,0681
FORINT HONGROIS	242,4673	243,4593
LEU ROUMAIN	32679,0000	32745,0000
ROUBLE	31,2530	31,2660



Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER	
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	3867,40	4/10	-0,33	5362,29 4/1	3609,89 24/9	13,80
	FTSE techMark 100 index	628,30	4/10	-0,22	1569,61 4/1	628,40 25/9	
SUÈDE	OMX	452,85	4/10	-0,50	878,88 4/1	423,98 23/9	18,60
EUROPE							
HONGRIE	Bux	6900,24	3/10	-0,74	9019,42 7/5	6546,35 26/7	9,30
ISLANDE	ICEX 15	1293,47	3/10	0,03	1413,85 21/3	1141,82 28/12	
POLOGNE	WSE Wig 20	1052,97	3/10	1,10	1486,22 28/1	1026,65 26/7	
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	430,40	4/10	-0,12	479,39 10/5	384,60 2/1	
RUSSIE	RTS	346,54	3/10	1,50	425,42 20/5	256,75 28/12	
SUISSE	Swiss market	4749,40	4/10	-0,82	6740,60 17/5	4372,60 24/7	17,10
TURQUIE	National 100	8853,26	4/10	-0,45	15071,83 8/1	8514,03 3/7	14,40
AMÉRIQUES							
ARGENTINE	Merval	407,79	3/10	4,01	471,33 6/2	267,73 14/6	22,10
BRÉSIL	Bovespa	9139,88	3/10	3,63	14495,28 18/3	8352,29 30/9	8,10
CANADA	TSE 300	6026,78	3/10	-1,21	7992,70 7/3	5992,14 24/7	17,10
CHILI	Ipsa	79,06	4/10	0,37	109,73 28/12	78,09 1/10	14,20
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	7717,19	3/10	-0,50	10673,09 19/3	7460,77 30/9	17,00
	Nasdaq composite	1165,56	3/10	-1,83	2098,87 9/1	1160,06 30/9	34,20
	Nasdaq 100	833,21	3/10	-1,92	1710,22 9/1	824,21 1/10	32,80
	Wilshire 5000	7773,47	3/10	-1,10	10983,40 19/3	7396,62 24/7	
	Standards & Poors 500	818,95	3/10	-1,08	1176,96 7/1	775,67 24/7	16,50
MEXIQUE	IPC	5898,38	3/10	1,21	7611,12 11/4	5500,75 5/8	11,20

FRANCFORT

3/10 : 90 millions d'euros échangés	Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances			
PHENOMEDIA.COM	0,35	40,00	
FORTUNECITY.COM	0,07	40,00	
VODAFONE GRP GM CT	1,54	33,91	
M&S ELEKTRONIK	0,04	33,33</	

AUJOURD'HUI

SPORTS

La **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL (FFF)** tient son assemblée générale, samedi 5 octobre, à Paris. Cette réunion, qui devrait permettre de voter le **BUDGET** de l'instance et d'approuver le protocole li-

ant à la Ligue de football professionnel (LFP), sera également l'occasion d'échanges de vues entre professionnels et amateurs sur fond de **QUERELLES D'ARGENT**. Après la crise du 6 juillet, date à laquelle les amateurs

avaient d'abord refusé de voter le budget de la FFF, s'en prenant à la gestion du président **CLAUDE SIMONET**, cette assemblée générale pourrait déboucher sur une réconciliation. C'est le vœu de **MICHEL PLATINI**,

vice-président de la FFF. Dans un entretien au *Monde*, il s'inquiète des conséquences de la situation. « *On ne peut arriver à un schisme et se retrouver avec un administrateur à la tête de la FFF* », estime-t-il.

Michel Platini redoute « un schisme » dans le football français

Dans un entretien au « Monde », l'ancien milieu de terrain dit vouloir éviter la rupture entre professionnels et amateurs lors de l'assemblée générale de la Fédération française (FFF), dont il est le vice-président. Il apporte son soutien à Claude Simonet et appelle à une réforme du football européen

Le fossé tend-il à se creuser dans le football, entre les amateurs et les professionnels ?

Ce fossé existe partout dans le monde même si la France est un des rares pays à garder un lien entre amateurs et pros. Mais il a tendance à se creuser partout, car les intérêts des uns et des autres ne sont pas les mêmes. Le fonds Sastre a créé une brèche et donné l'envie aux amateurs d'en avoir plus. Quand on n'a pas de moyens, on en veut. Et quand on en a beaucoup, on en veut plus.

Souhaitez-vous mettre un terme à ce conflit, samedi, lors de l'assemblée générale ?

Ce schisme ne doit pas exister. La fédération est bien gérée, et je veux croire que ces problèmes ne sont pas des affaires de personnes ou de politique. L'histoire de la bouteille de Romanée-Conti [achetée 4 800 euros à Séoul], ce sont des conneries. Si le président bienveillant d'une fédération ne peut pas se payer une bouteille de vin quand il en a envie, il faut qu'il arrête. Maintenant, s'il s'agit de déstabiliser Claude Simonet pour prendre sa place, c'est un peu plus compliqué. Régions cette affaire. Ce problème vient-il d'une gestion personnelle, trop centralisée sur deux ou trois personnes à la FFF ?

Soutenez-vous Claude Simonet ?

Oui. Claude Simonet connaît très bien les dossiers, il a suffisamment d'intelligence politique pour gérer la

William Gallas rejoint les Bleus

Le défenseur de Chelsea (Angleterre) William Gallas, qui n'a aucune sélection en équipe de France, figure sur la liste de Jacques Santini pour les matches contre la Slovaquie, le 12 octobre au Stade de France, et Malte, le 16 octobre à La Valette, comptant pour les qualifications de l'Euro-2004.

LA SÉLECTION

● **Gardiens** : Fabien Barthez (Manchester United/Ang), Grégory Coupet (Lyon).
● **Défenseurs** : Jérémie Bréchet (Lyon), Marcel Desailly (Chelsea/Ang), William Gallas (Chelsea/Ang), Philippe Mexès (Auxerre), Willy Sagnol (Bayern Munich/All), Mikael Silvestre (Manchester United/Ang), Lilian Thuram (Juventus/Ita).
● **Milieux** : Eric Carrière (Lyon), Bruno Cheyrou (Liverpool/Ang), Olivier Dacourt (Leeds/Ang), Olivier Kapo (Auxerre), Claude Makelele (Real Madrid/Esp), Patrick Vieira (Arsenal/Ang), Zinedine Zidane (Real Madrid/Esp).
● **Attaquants** : Sidney Govou (Lyon), Thierry Henry (Arsenal/Ang), Steve Marlet (Fulham/Ang), Sylvain Wiltord (Arsenal/Ang).



Michel Platini, vice-président de la Fédération française de football (ici au côté de Zinedine Zidane, à l'occasion d'une émission de télévision), entend défendre son président, Claude Simonet, lors de l'assemblée générale de la FFF. « Dans sa fonction, il a fait un remarquable travail, assure l'ancien milieu de terrain international. Virer le président champion du monde et champion d'Europe, c'est illogique. »

FFF. Mais personne n'est irremplaçable. S'il s'en va, peut-être qu'un autre, meilleur que lui, le remplacera. Il est arrivé dans une période formidable où tout marchait bien. La gestion du Mondial 2002 ratée a été son premier vrai problème.

Est-il responsable de la crise ?

Le conseil fédéral est également responsable. On aurait dû éviter de prolonger de deux ans le contrat de Roger Lemerre avant la Coupe du monde. Il fallait attendre la fin de la compétition. Quant à Roger Lemer-

re, il aurait dû démissionner. On l'a tous fait : Gérard Houllier a arrêté de lui-même, Aimé Jacquet et moi aussi. Cela dit, je ne le sens pas forcément responsable de la défaite, comme d'ailleurs un entraîneur n'est pas responsable des victoires. Son attitude a simplement affaibli la position de Claude Simonet.

Dans deux ans, le poste de président de la FFF sera vacant...

Ce poste ne m'intéresse pas. Je ne connais pas ce monde. Je ne suis candidat à rien.

Et si le président Simonet était amené à partir, samedi...

On ne peut arriver à un schisme, samedi, et se retrouver obligé de mettre un administrateur à la tête de la FFF. Virer le président champion du monde et champion d'Europe, c'est illogique. Sauf s'il s'agit d'un problème de personnes. Auquel cas il faut dire clairement : « On ne veut plus de Simonet. »

Que pensez-vous de l'action de Jacques Santini, le sélectionneur national ?

Il fait très bien son travail. Il connaît sa mission : être performant dans deux ans, à l'Euro. Il est impliqué, il va partout. C'est un beau métier d'être sélectionneur. Jusqu'au match.

Pensez-vous que le football européen doive mettre en œuvre des réformes ?

Oui. Prenons l'exemple des droits fiscaux des sportifs ou des clubs. Ils doivent être égaux dans toute l'Europe. Moi, je suis prêt à m'investir là-dedans. L'actuel man-

que de clarté entraîne tous les problèmes. La France manque de moyens au niveau professionnel pour pouvoir rivaliser avec les autres. Je suis contre l'entrée en Bourse, car ce n'est pas la panacée. En football, on joue pour avoir 2 ou 3 points de plus au classement, pas pour gagner 2 ou 3 % à la Bourse. En revanche, je veux que les règles soient les mêmes pour tout le monde. Il ne faut pas copier l'Angleterre ou l'Italie. A eux, au contraire, de suivre l'exemple de la France ou de l'Allemagne qui tentent d'équilibrer les choses. Quand on voit qu'en Espagne le Real et Barcelone ont concentré 47 % des droits télé... Ils peuvent bien s'acheter Zidane et Ronaldo ! En France, les grands clubs se demandent pourquoi ils ne peuvent pas garder cet argent et doivent le redistribuer aux clubs moins fortunés. Il faudrait que la commission européenne et les gouvernements se concertent pour donner une réelle spécificité au sport, et donc au football.

Que pensez-vous de la Ligue des champions ?

J'avais réfléchi à un autre système, quand je voulais être président de l'UEFA : une seule compétition européenne qui aurait été la fusion de la Ligue des champions et de la Coupe de l'UEFA avec 256 clubs au départ. Il y aurait eu un système de têtes de série, comme en tennis, et cela se serait joué en matches aller-retour. Je trouve injuste que si peu de pays participent à la Ligue des champions. Pourquoi le Luxembourg ne peut-il pas recevoir la Juventus ou Malte le Real Madrid ? La contrepartie, dans mon projet, était de laisser les droits télévisés et marketing aux clubs, alors qu'ils sont actuellement vendus de manière centralisée. Cette idée était révolutionnaire, mais je continuerai à la soutenir.

La FIFA semble adopter votre idée en matière d'arbitrage : placer un assistant derrière chaque but...

On va examiner cette question lors de la prochaine commission technique de la FIFA. La vidéo n'est pas la bonne solution. On doit tenter cet essai d'un arbitre derrière le but. On irait vers plus de justice.

Que pensez-vous de l'initiative de la LFP, qui souhaite promouvoir le fair-play et l'éthique dans le championnat de France ?

C'est démagogique mais c'est normal d'essayer. Comme il est normal que cela ne marche pas. Le football est un sport de contact, de vice, ce n'est pas du tennis. De toutes façons, on n'est plus dans une optique de beau jeu. La défaite est devenue un drame financier plus qu'un drame sportif.

Propos recueillis par Gérard Davet et Frédéric Potet

G. Da. et F. P.

Budget, finances, président : trois sujets de discorde

L'ASSEMBLÉE générale de la Fédération française de football (FFF), qui doit se tenir samedi 5 octobre à Paris, peut s'avérer déterminante. Le 6 juillet, à Lyon, l'AG originale avait été le théâtre d'une virulente prise de position de la composante amateur de la FFF contre l'establishment fédéral incarné par le président Claude Simonet. Trois mois plus tard, tous les acteurs reviennent sur scène. Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour.

► **Le budget prévisionnel de la FFF.** Les « amateurs » avaient refusé de l'adopter le 6 juillet. Il devrait être voté cette fois-ci. Claude Simonet a profité du répit accordé par le ministre des sports en vue de l'organisation de cette nouvelle AG pour s'expliquer devant les différents leaders du « football d'en bas ». Il s'est notamment exprimé devant les districts départementaux lors de leur assemblée générale à Gérardmer (Vosges). Tout le monde semble être tombé d'accord : autant le refus de voter le budget en juillet fut un « acte de protestation », autant il ne sera pas possible de répéter la manœuvre. Son rejet placera la première fédération sportive de France (2 millions de licenciés) dans une situation de crise. Claude Simonet n'aurait pas d'autre choix que de laisser la

FFF entre les mains d'un administrateur, nommé provisoirement par le ministre des sports.

► **Le protocole financier FFF-LFP.** Dans ce document, qui est encore à l'état de projet, la Ligue de football professionnel (LFP) s'engage à augmenter sa contribution annuelle au football amateur pour qu'elle atteigne 15,24 millions d'euros en 2005. En échange, les amateurs cèdent certains de leurs acquis, comme la propriété commerciale du nom des clubs. La promesse des 15 millions d'euros est toutefois conditionnée à un paramètre : si les futurs contrats télévisuels du championnat de France sont revus à la baisse (hypothèse probable dans le contexte de récession actuel), la manne octroyée par les professionnels sera réduite proportionnellement. Les amateurs veulent faire disparaître cette clause. Claude Simonet est coincé entre deux feux. Les clubs professionnels, qui estiment qu'ils donnent déjà suffisamment aux amateurs en raison, notamment, de la taxe Buf-fet (5 % des contrats télévisuels sont reversés au football amateur), n'entendent pas céder sur ce point.

► **Le président en question.** S'il a été surpris par la fronde de juillet, Claude Simonet n'ignore plus aujourd'hui qu'il en était la cible principale.

Accusé de s'intéresser davantage à l'équipe de France (donc aux professionnels) qu'aux amateurs, ébranlé par la publication de sa note de frais de la Coupe du monde, critiqué pour son manque de fermeté dans la gestion du cas Roger Lemerre, le président de la FFF s'est efforcé, ces dernières semaines, d'améliorer sa propre image. Celui qui répète à l'envi qu'« il n'y a pas plus bienveillant que [lui] » a refusé toute interview, préférant recoller les morceaux avec les amateurs. Après d'eux, il a eu plusieurs fois l'occasion de revenir sur la fameuse bouteille de romanée-conti achetée 4 800 euros au Sheraton de Séoul : et Claude Simonet de raconter qu'elle avait été commandée non pas par lui, mais par le président de l'Olympique lyonnais, Jean-Michel Aulas, le chef de file du football professionnel.

Le président de la FFF a pu également constater que son directeur général, Gérard Enault, était peu apprécié des amateurs, qui lui reprochent d'avoir plus de pouvoir que les élus. Comme le suggère un membre du conseil fédéral, « une mise à l'écart de Gérard Enault permettrait à Claude Simonet de pouvoir aller tranquillement jusqu'au bout de son mandat ».

A Lamure-sur-Azergues, le football amateur vit de passion et d'eau fraîche

Dans le district du Rhône, un des foyers de la révolte des amateurs, seul le système D permet aux clubs de survivre

LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)

de notre envoyé spécial

Une fois les vendanges terminées, le football a retrouvé sa place au cœur des villages du Beaujolais. Pour son deuxième match en district Promotion Excellence, l'Eveil sportif lamurien (ESL), club promu, se rend à Liergues (Rhône), à une quarantaine de kilomètres. La rencontre commence dans un peu moins de deux heures. Les dirigeants avalent un café pendant que les joueurs de l'équipe première, âgés d'une vingtaine d'années environ, entassent maillots et ballons dans les coffres de leur voiture.

Dans un joyeux tumulte, le convoi démarre. Lamure-sur-Azergues (Rhône), village de moins de 1 000 âmes, se situe à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Lyon. Ici, le football est rural, « de

terroir ». Il est d'en-bas. C'est une affaire de bénévoles et de passionnés. De Lamure-sur-Azergues, il faut compter environ une heure pour rejoindre le stade de Gerland. Dix divisions séparent le club des champions de France de celui du Beaujolais.

C'est du district du Rhône qu'était venue la grogne du football amateur lors de la dernière assemblée fédérale, le 6 juillet. Excédé par le train de vie de certains dirigeants fédéraux et se sentant de plus en plus exclu par le milieu professionnel, le football amateur, sous l'impulsion de Charles Cherblanc, président national des présidents de district et président du district du Rhône, refusa d'adopter le budget de la Fédération française de football (FFF).

Le club de Lamure-sur-Azergues, qui compte 135 licenciés répartis dans onze équipes différentes, ne

doit son salut qu'à la mobilisation de ses joueurs et de ses dirigeants et à la pratique intensive du système D.

100 SPECTATEURS EN MOYENNE

« Pour alimenter les caisses du club, il y a d'abord la buvette », fait remarquer Patrick Legrand, président du club. Elle est ouverte les jours de match, quand l'équipe joue à domicile. Autour du stade, dont l'accès est gratuit, on peut compter 100 spectateurs environ, lorsqu'il n'y a pas d'animations extérieures qui viennent concurrencer la rencontre.

« Pour nos rentrées d'argent, il y a aussi et surtout les activités que nous organisons », précise Patrick Legrand. Notre soirée choucroute peut rassembler jusqu'à 300 personnes. Nous organisons aussi des tournois de tarot, de belote et d'autres

de football en salle. » Sans oublier le calendrier des joueurs du club « que beaucoup attendent impatientement chaque année ».

Dans la colonne crédit, il faut également ajouter les cotisations annuelles. Pour un senior, elle est de 54 euros, auxquels il convient de rajouter cette année 10 euros pour les shorts : « Ils voulaient des Adidas, alors... » Chaussettes et maillots, sponsorisés par les bûcherons du village, sont en revanche fournis par le club. Les aides extérieures sont rares. « En 2001, nous avions passé cinq tours de Coupe de France, alors on nous a offert un jeu de maillots et six ballons. C'est dérisoire. Pour que notre budget, d'environ 40 000 euros par an, soit équilibré, on doit se débrouiller. »

Dernièrement, pour avoir réparé gratuitement la friteuse du club, l'électricien du village a reçu une invi-

tation pour la prochaine « soirée choucroute ». Une organisation stricte régit la vie interne. Un système de « rotation des corvées » existe pour le lavage des maillots, le nettoyage des vestiaires après les entraînements (deux fois par semaine) ou le traçage des lignes du terrain. Il n'y a pas de primes de match et les déplacements en voiture ne sont pas remboursés.

« LE FRIC EST DILAPIDÉ »

« Quand on voit l'argent que brasse le football professionnel, on se dit que la répartition est mauvaise. Le fric est dilapidé. Beaucoup oublient que le football amateur est à la base de l'édfice. S'il disparaît, il entraînera dans sa chute tout le reste », dit Patrick Legrand, qui affirme consacrer presque autant de son temps à la vie du club qu'à son travail de chef d'équipe dans une fonderie aluminium.

A Liergues, sur un terrain cerné par les vignes, le début du match est retardé de quelques minutes, personne ne voulant « arbitrer la touche ». Finalement, un dirigeant de Lamure se laisse convaincre. « C'est ça le foot amateur », glisse le président Patrick Legrand.

A la buvette, après la rencontre, gagnée (4-1) par l'ESL, Roger Couturier, entraîneur de Lamure depuis vingt-trois ans, ne mâche pas ses mots. Assis sous un poster des « Bleus champions du monde », l'homme se dit « éceuré », « indigné par le football professionnel ». « Quand je vois ce qu'ils sont capables de dépenser en une soirée pour une bouteille de vin, je suis effondré, lâche-t-il, faisant allusion au fameux repas coréen de Claude Simonet. Ce football riche est scandaleux. »

Pierre Lepidi

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME** : le Britannique Colin McRae (Ford Focus WRC) a abandonné dans la quatrième spéciale du rallye de Nouvelle-Zélande, douzième épreuve du championnat du monde, vendredi 4 octobre. Victime d'une sortie de route, Colin McRae, contraint à l'abandon, est désormais éliminé de la course au titre mondial.

■ **CYCLISME** : le sélectionneur de l'équipe de France sur route Charly Bérard a communiqué, jeudi 3 octobre, la liste des coureurs appelés à participer au championnat du monde de Zolder qui aura lieu le 13 octobre : Laurent Jalabert (CSC-Tiscali), Richard Virenque (Domo-Farm Frites), Laurent Brochard (Jean Delatour), Cédric Vasseur (Cofidis), Jacky Durand (FDJeux.com), Christophe Moreau (Crédit agricole), Nicolas Jambert (CSC-Tiscali), Frank Renier (Bonjour), Nicolas Vogondy (FDJeux.com), Jimmy Casper (FDJeux.com), Pierrick Fedrigo (Crédit agricole), Andy Flickinger (AG2r-Prévoyance). Remplaçant : Anthony Geslin.

■ **Le Danois Allan Johansen (Fakta) a emporté, jeudi 3 octobre, la course Paris-Bourges** en s'imposant au sprint, dans les rues de la ville du Cher. Il a parcouru les 206 km en 4 h 44 min 34 s.

■ **FOOTBALL** : le Paris-Saint-Germain et les Girondins de Bordeaux se sont qualifiés pour le 2^e tour de la Coupe de l'UEFA jeudi 3 octobre. Le PSG s'est imposé (0-1) sur la pelouse du club hongrois d'Ujpest, deux semaines après sa victoire à domicile (3-0). Les Girondins, eux, ont passé quatre buts aux Slovaques de Puchov (1-4) qu'ils avaient éliminés 6-0 au match aller. Le troisième club français en lice, le FC Lorient (L2), a été éliminé par l'équipe turque de Denizlispor malgré sa victoire (3-1) jeudi soir. A l'aller, les « Merlus » s'étaient inclinés 0-2.

■ **TENNIS** : l'équipe de France, qui doit affronter la Russie en finale de la Coupe Davis 2002, rencontrera la Roumanie lors du premier tour de l'édition 2003 de l'épreuve.

Les Français se heurtent à d'incassables Suédois

Voile • « Fra 69 » a concédé 1 minute et 6 secondes à « Orn », qui régatait pour la première fois. « Nous avons un déficit de vitesse » reconnaît Luc Gellusseau, le directeur technique du Défi Areva

AUCKLAND
de notre envoyé spécial
Ils ne font pas parler d'eux et jouent plutôt aux passe-murailles avec leurs coques toutes noires. Personne ou presque à Auckland ne comprend un traître mot de leurs discussions. Mais les amateurs de voile sont désormais sûrs d'une chose : ils régatent vite et bien. Les Suédois du défi Victory Challenge ont battu, vendredi 4 octobre, les Français du Défi Areva, avec une confortable avance de 1 minute et 6 secondes. Cette

Battu deux fois, Prada vit une crise

Doug Peterson a peut-être perdu son emploi, mais il ne mourra pas de faim. Le designer américain du syndicat italien Prada a, selon son président, « été démis de ses fonctions mais il peut toujours aller dîner avec le reste de l'équipe à l'hôtel Héritage ». « Doug n'a pas été licencié, a assuré, jeudi 3 octobre, Patrizio Bertelli. Il peut toujours suivre les courses sur un de nos bateaux suiveurs. Il n'a seulement plus l'autorisation de rentrer dans les bureaux de design de notre base. » Le riche Défi italien se paye le luxe d'une crise en pleine Coupe Louis-Vuitton, où il a enregistré, jeudi, sa deuxième défaite [face à Stars & Stripes] en deux régates. Il est vraisemblable que Doug Peterson, qui a dessiné le bateau italien, paye la « lenteur » de sa création, lui qui avait pourtant permis aux Italiens d'emporter la Coupe Louis-Vuitton 2000 après avoir gagné la Coupe de l'America avec Team New Zealand en 1995. « Nous avons été étonnés par la performance de certains de nos concurrents lors des courses de préparation », a confié au Monde Laurent Esquier, directeur des opérations du syndicat.

régate, qui était la dernière de la journée, s'est déroulée dans des conditions idéales : une mer assez plate et un vent constant de 15 noeuds.

L'équipage scandinave emmené par Jesper Bank ne disposait que d'un avantage d'une seconde lors du départ. Le premier bord de près (vent de face) fut disputé et Orn, le voilier suédois qui régatait pour la première fois dans la compétition, a enroulé la première bouée avec une avance de 26 secondes. « Notre approche de cette bouée n'a pas payé », a estimé Xavier de Lesquen, le directeur général du Défi Areva.

Les choses se sont gâtées lorsque le spinnaker (grande voile d'avant) du voilier français s'est déchiré en deux au début du premier bord de portant (vent arrière), faisant perdre aux Français douze secondes supplémentaires, le temps pour l'équipage d'affaler la voile déchirée et d'en hisser une nouvelle. Le voilier français n'a cessé ensuite de perdre du terrain à l'exception du deuxième bord de près au cours duquel il a pu reprendre six secondes.

Les scandinaves dont le ponton

voisine avec celui des Français sur le Viaduct Basin à Auckland se sont décidés très tard à se lancer dans la Coupe Louis-Vuitton. Jan Stenbeck, leur riche « bienfaiteur » qui a dirigé jusqu'à sa mort, le 19 août, le groupe de presse De Kinnevik, propriétaire notamment du journal gratuit Metro, a toutefois su imposer à son équipe une discipline de fer.

« Depuis mon arrivée dans le syndicat en novembre 2000, je n'ai pas pris, comme tout le monde ici, une seule journée de vacances », explique German « Mani » Frers junior, le designer argentin qui travaillait lors de la dernière édition de 1999-2000 pour le défi italien Prada. « Notre rythme de travail a toujours été très intense. Notre équipe n'avait aucune expérience dans la Coupe de l'America et le seul moyen que nous avions de nous améliorer était une période de temps très courts était de nous entraîner énormément. »

Les forçats de la baie d'Hauraki ont étonnés même les plus sérieux des marins. « Les suédois semblent incassables, avoue, épaté, Christian Karcher, un des vainqueurs français

du défi suisse Alinghi. Ils m'ont impressionné de solidité. En mars, avril et mai dernier, nous nous sommes entraînés comme des fous. Et bien souvent, on voyait leurs bateaux quitter le bassin du Viaduct alors que nous n'avions même pas encore fini de préparer nos voiliers. »

Composée presque exclusivement de scandinaves, cette équipe parle suédois à bord des bateaux, sauf pour les discussions techniques où l'anglais prévaut. Les Français n'ont jamais pris cette équipe à la légère. Car ils l'avouent eux-mêmes, leur Class America manque encore de vitesse.

MARGE DE PROGRESSION

« Il est dommage que notre bateau n'ait pas le potentiel de notre équipage, reconnaît Luc Gellusseau, le directeur technique du Défi Areva. Nous avons un déficit de vitesse en terme technique. » Ce voilier semble toutefois avoir une marge de progression importante. « Nous avons déjà accompli un travail considérable depuis notre arrivée à Auckland, explique Pierre Mas, le directeur techni-

que des Bleus. Aujourd'hui, notre objectif est d'acheter du temps afin d'arriver en quart de finale. Ce temps devrait nous permettre de faire progresser notre bateau. »

Pour se rapprocher de cet objectif, les Français vont devoir essayer de battre, samedi 5 octobre, les italiens de Prada qui ont enregistré, vendredi 4 octobre, leur deuxième défaite d'affilée contre les américains de Stars & Stripes. « Nous allons régater contre eux pour ne pas nous retrouver à la dernière place du classement, résume Luc Gellusseau. Je n'aurais jamais prévu cela il y a trois ans. »

La véritable surprise de cette journée est venue des Suisses. Considéré par beaucoup comme l'un des grands favoris, SUI 64, le voilier du défi Alinghi s'est incliné de 10 secondes face au voilier américain OneWorld. A bord du voilier suisse, le Néozélandais Russell Coutts et son tacticien Brad Butterworth ont enregistré à cette occasion leur première défaite depuis le 12 avril 1995 en Class America.

Frédéric Therin

Agen se rêve en Auxerre du ballon ovale

Rugby • Le finaliste du championnat de France 2002 effectue un étonnant début de saison

SI LA COUVERTURE télévisuelle du Top 16 n'était rétrécie de moitié pour la saison 2002-2003, Canal+ aurait sans doute choisi, outre la visite du Stade français chez les Montferrandais en proie au stress, de retransmettre l'autre affiche de la sixième journée, qui oppose, samedi 5 octobre (19 h 30), à Aimé-Giral, les deux leaders de la poule 2 : Perpignan et le Sporting Union Agen Lot-et-Garonne. La plus imperméable des défenses (75 points encaissés)

face à la toute meilleure attaque du championnat. Les Agenais, qui, à l'instar de Paris, comptent deux victoires à l'extérieur, ont en effet inscrit un total de 167 points, reléguant très loin derrière eux Toulousains et Biarrots (123 et 120 points).

Les vice-champions de France offrent de sérieuses garanties de spectacle dans un Top 16 qui en est souvent dépourvu. Malgré un calendrier défavorable dans cette première phase (trois déplacements en cinq rencontres), les Bleu et Blanc marquent une moyenne de 3,5 essais par match. Sur leur pelouse d'Armandie, ils ont même infligé aux joueurs de Pau, le 21 septembre dernier, un sévère 58-13. « Finalement, cela ne nous dérange pas d'éviter les caméras. Nous pouvons travailler dans le calme et la sérénité », assure François Gélez.

« UN ÉTÉ POURRI »

L'ouvrier international d'Agen se souvient de ses craintes de début de saison. « Nous avons passé un été pourri, tenaillés entre l'enthousiasme de la saison passée et la perte de la finale. D'où notre reprise catastrophique », explique-t-il, en se référant à la première et seule défaite du SUALG, à Narbonne (22-10). Le président du club, Jean-Pierre Guignard, assure que ses hommes ont fait le deuil du Bouclier de Brennus, qu'ils ont tout de même remporté huit fois (1930, 45, 62, 65, 66, 76, 82,

88), tout comme ils se consolent de leur éviction de la Coupe d'Europe pour manque de motivation [les Agenais ont été exclus de l'épreuve pour avoir laissé « filer » une rencontre face aux Gallois d'Ebbw Vale].

« Nous profiterons de ces trous dans notre calendrier pour récupérer, en espérant que cela ne casse pas notre rythme », dit Jean-Jacques Crenca, pilier et capitaine de l'équipe, qui reconnaît également que le club n'a pas encore retrouvé tous ses automatismes. « On doit pouvoir progresser en mêlée et, si notre défense est bien en place, elle n'est pas assez agressive », juge-t-il.

Le trois-quarts centre Guillaume Bouic s'estime aussi à la croisée des chemins : « A Béziers [où les Agenais se sont imposés 30-26], nous n'avons que trois occasions et nous les concrétisons. Curieusement, nous produisons moins de volume de jeu mais nous sommes plus réalistes et efficaces. » Il faut, selon lui, laisser les recrues s'adapter au jeu de mouvement d'Agen.

Le Sporting, qui a surmonté la crise financière dont il fut victime voilà deux ans, a pu participer au marché des transferts [il annonce un budget 2002-2003 de 5,33 millions d'euros] en recrutant non pas des stars, mais ce que Jean-Pierre Guignard nomme des « potentiels », à l'image du très prometteur deuxième-ligne venu de Mont-de-Marsan, Jean-Michel Parent.

« On est un peu l'Auxerre du rugby, on mise sur des espoirs ou des joueurs qui ont envie de relancer leur carrière », admet Christian Lanta, un des trois entraîneurs agenais. Ainsi le troisième-ligne centre Thierry Labrousse, avant de trouver une place dans l'effectif lot-et-garonnais et de revenir à son tout meilleur niveau, se préparait à pointer aux Assédic. Transfuge de Castres, où il n'avait pas réussi à s'imposer, l'ailier ou arrière Olivier Sarraméa, que l'on qualifia un peu prématurément de « Lomu blanc », retrouve confiance sur les rives de la Garonne.

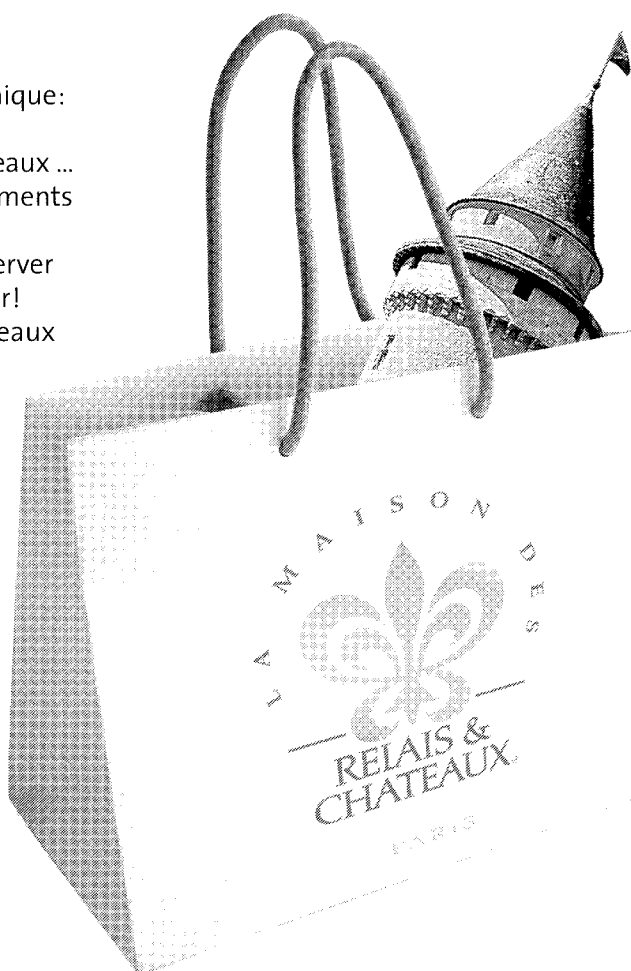
« Nous pratiquons un rugby moins programmé que d'autres équipes. Les joueurs y trouvent plus facilement un espace d'expression, une nouvelle liberté », explique Christian Lanta. Néanmoins, la force actuelle d'Agen repose sur un collectif peu modifié depuis trois ans, à l'exception de sa deuxième ligne – David Couzinet a choisi de rejoindre le Biarritz olympique tandis que Christophe Porcu évolue désormais chez les Perpignanais.

Samedi, il devrait retrouver ses anciens coéquipiers. « Ces Catalans nous promettent l'enfer, on sait donc où l'on va, murmure Jean-Jacques Crenca. Si on perd, cela prouvera que l'on a eu raison de ne pas nous médiatiser outre mesure. »

François Aubel

Tous les Relais & Châteaux du monde maintenant à Paris!

Un endroit unique : la Maison des Relais & Châteaux... 460 établissements de légende à découvrir, réserver et même offrir! Relais & Châteaux invente le prêt-à-rêver!



MAISON DES RELAIS & CHÂTEAUX

33, boulevard Maiesherbes 75008 Paris.
Tél: 0 825 825 180*

La spéléologie veut se faire une place au soleil

La fédération organise, samedi et dimanche, des journées nationales

SOUFRANT de voir son existence médiatique réduite aux images des opérations de secours déclenchées lorsque certains de ses représentants se retrouvent coincés sous terre, la spéléologie cherche aujourd'hui à améliorer son image. En commençant par rétablir certaines vérités... « En 2001, nous n'avons dénombré parmi les pratiquants affiliés à la fédération que deux blessés sur 7 600 licenciés, souligne Claude Roche, directeur technique nationale (DTN) de la Fédération française de spéléologie (FFS). On parle beaucoup des accidents, il est vrai parfois spectaculaires, mais on omet toujours de traiter ce qui fait la beauté de ce sport : la visite des entrailles de la Terre. »

Dans une discipline où les compétitions n'existent pas (le seul record existant concerne la profondeur atteinte par l'homme : 1 400 m), comment attirer de nouveaux pratiquants ? La question se pose depuis longtemps. Descendre une grotte, parcourir une cavité, se faufiler entre deux parois, voilà quelques plaisirs qu'offre la spéléologie. Afin de mieux faire connaître cette activité, la FFS organise samedi 5 et dimanche 6 octobre les Journées nationales de spéléologie. Des expositions photographiques, des projec-

tions audiovisuelles et des sorties d'initiation dans des cavités non aménagées offriront aux novices un premier contact avec le monde des grottes et des gouffres.

ENTRE SPORT ET SCIENCES

Les plus jeunes pourront s'essayer aux techniques de descente et de remontée de cordes sur des structures artificielles en plein air. La FFS entend recruter dans cette catégorie d'âge. « Les pratiquants sont surtout des adultes, entre 25 et 45 ans, précise Claude Roche. Mais cette pratique n'est pas réservée aux adultes. On peut commencer dès l'âge de 12-13 ans. » La fédération a d'ailleurs mis en place une quinzaine d'écoles départementales destinées à accueillir les spéléologues en herbe.

Selon ses zélateurs, la spéléologie peut répondre aux attentes de différents publics. « C'est l'un des rares domaines où il reste encore des lieux à explorer, explique Claude Roche. De nombreuses personnes sont fascinées à l'idée de découvrir l'entrée d'une nouvelle grotte. » Les sportifs trouveront aussi leur bonheur sous terre. « Cette discipline mobilise des muscles que l'on emploie peu d'ordinaire. Certaines parties, certaines cavités peuvent être

vraiment très physiques, reprend le DTN. On a déjà vu des sportifs de haut niveau achever une sortie de spéléologie vraiment exténués. »

D'autres trouveront dans cette discipline un parfait terrain pour assouvir leur passion pour la géologie, l'archéologie ou la paléontologie. Car la spéléologie a toujours entretenu des liens étroits avec le milieu scientifique. Etymologiquement, le terme vient d'ailleurs de l'association des mots grecs spēlaion (caverne) et logos (science). Spéléologie et biologie se sont rencontrées à travers l'étude des animaux cavernicoles. Michel Baille, président adjoint de la FFS, s'est spécialisé dans l'exploration de carrières oubliées, sous des villes et des villages. Ses « descentes » permettent d'évaluer la nature des sous-sols et de prévenir les éboulements. Et Michel Siffre, spéléologue français devenu célèbre pour ses séjours de plusieurs semaines « hors du temps » et en milieu souterrain, a apporté sa contribution à la connaissance des cycles biologiques humains. Entre sport et sciences, le cœur de la spéléologie n'en finit pas de balancer.

Annaïck Mainguy
et Pierre Lepidi

Suspension de la thérapie génique des « bébés-bulles »

Une forme de leucémie est survenue chez l'un des huit enfants traités avec succès depuis trois ans à l'hôpital Necker, de Paris. La reprise de l'essai dépend des résultats de l'étude des mécanismes qui ont engendré cette complication grave

INCONTESTABLEMENT, c'est une mauvaise nouvelle. L'équipe des professeurs Marina Cavazzana-Calvo et Alain Fischer (Inserm U 429, hôpital Necker-Enfants-Malades, Paris) a annoncé, jeudi 3 octobre, qu'elle suspendait l'essai clinique de thérapie génique qu'elle menait avec succès depuis plus de trois ans pour guérir des « enfants bulles ». Prise en accord avec l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, l'Afssaps, cette décision est motivée par la survenue d'une complication chez l'un des huit enfants traités : « une prolifération non contrôlée de lymphocytes ». Une situation qui présente des analogies, mais aussi des différences, avec une leucémie.

COMPRENDRE LES MÉCANISMES

Agé de 3 ans et traité par thérapie génique à l'automne 1999, l'enfant a dû recevoir une chimiothérapie. Il est actuellement à son domicile. De la compréhension des mécanismes à l'origine de cette complication dépendra la reprise de cet essai ou, au contraire, sa fin, ce qui constituerait un grave revers pour la thérapie génique.

À la fin du printemps dernier, l'équipe de l'hôpital Necker-Enfants malades a constaté chez le quatrième enfant inclus dans l'essai une augmentation de certaines cellules sanguines participant aux défenses immunitaires, les lymphocytes T. L'augmentation touchait en l'occurrence une sous-population particulière appelée lymphocytes T gamma-delta. Il se trouve que, peu de temps auparavant, l'enfant avait eu une varicelle, dont il a guéri, ce qui témoigne d'un bon fonctionnement de son système immunitaire, totalement déficient avant la thérapie génique. Cet épi-



JEAN-MARIE HUON/AFIP

sode pouvait peut-être expliquer le taux élevé de lymphocytes.

Mais cette hypothèse s'est effondrée à la fin du mois d'août, lorsqu'une élévation très importante de la même sous-population lymphocytaire a été constatée par l'équipe médicale. Elle était accompagnée de signes cliniques : augmentation de la taille du foie, anémie, diminution des plaquettes sanguines... Les investigations pratiquées ont montré qu'il s'agissait bien d'une prolifération monoclonale, n'intéressant qu'une lignée cellulaire. En quelle sorte, dans le cas de cet enfant initialement privé de cellules immunitaires, l'effet de la thérapie génique serait allé bien au-delà de ce qui était désiré.

« Nous avons, bien sûr, immédiatement prévenu les parents de l'enfant », raconte Alain Fischer. Ils ont réagi avec courage, combativité et une gentillesse qui force l'admira-

tion. Nous avons également averti les parents des autres enfants, qui, eux, se portent parfaitement bien. Tous sont des gens qui ont parfaitement compris le caractère encore expérimental de notre essai et ont fait le choix de s'engager compte tenu de l'alternative qui leur était proposée. » Quelques semaines avant que ne survienne la complication, Alain Fischer indiquait d'ailleurs : « Nous sommes toujours dans une phase expérimentale. Il s'agit de vérifier la sécurité et la pertinence de la technique en analysant le rapport bénéfice-risque. » (Le Monde du 10 avril 2002).

L'information a été transmise à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, dont dépend l'hôpital Necker, à l'Afssaps, ainsi qu'aux équipes travaillant à l'étranger dans le domaine de la thérapie génique et à leurs autorités réglementaires. Les Etats-Unis seraient d'ailleurs sur le point, selon le Washington Post, d'interrompre par précaution les recherches en cours sur ces thérapies.

Outre les soins au garçon victime de la complication, la tâche essentielle pour les chercheurs est maintenant d'en comprendre les mécanismes. « Dans les discussions préalables avec les familles, nous leur avons indiqué que le risque de provoquer une prolifération cellulaire existait, mais qu'il était presque théorique », indique Alain Fischer. Nous avons procédé auparavant à quatre essais chez l'animal, et aux

L'univers transparent et confiné des « enfants-bulles », qui, par manque de défenses immunitaires, ne peuvent s'exposer aux agressions bactériennes et virales de notre monde.

impliqué dans des formes de leucémie de l'enfant. Or les lymphocytes T gamma-delta qui ont proliféré expriment la protéine codée par le gène LMO2.

La mutagenèse insertionnelle n'est cependant pas forcément le seul facteur en cause, estime Alain Fischer. « La varicelle peut avoir joué un rôle concomitant, de même qu'il n'est pas exclu qu'existent des facteurs génétiques particuliers dans la famille », avance-t-il.

ÉVALUER LES RISQUES

En tout cas, un énorme travail attend les chercheurs. « Nous avons d'ores et déjà mis en chantier, avec des collègues américains et allemands, un programme pour évaluer le risque de tels accidents », précise Alain Fischer. Les équipes vont étudier les caractéristiques des sites d'intégration des gènes de remplacement. Chaque cellule en possède un, mais il y en a en tout une cinquantaine possible. La durée de ce travail devrait se chiffrer en mois, estime le professeur Fischer. « Si le risque apparaît d'un accident sur mille thérapies, cela pourrait être acceptable compte tenu de l'extrême gravité de la maladie, mais ce ne serait plus le cas s'il y avait 10 % de complications majeures. »

C'est pour cela qu'Alain Fischer et Marina Cavazzana-Calvo insistent sur le fait que l'essai n'est que suspendu pour l'instant. Ils n'entendent pas céder au découragement. D'autant que, tout en mesurant le coup dur que cela représente pour la thérapie génique, leurs pairs leur rendent hommage : « A tous points de vue, c'est une équipe qui a travaillé aussi bien que l'on puisse travailler », confie Axel Kahn.

Paul Benkimoun

Des essais encadrés par la loi Huriot

La loi Huriot du 20 décembre 1988 relative à la « protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales » encadre les conditions de participation à des essais cliniques. La loi dispose qu'avant de mettre en œuvre une recherche biomédicale sur une personne humaine son promoteur doit transmettre à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps, qui a succédé à l'Agence du médicament) une « lettre d'intention décrivant les données essentielles de la recherche, accompagnée de l'avis du comité consultatif de protection des personnes » consulté. » L'Afsaps évalue le rapport bénéfice-risque de l'essai, décide de son autorisation et suit son évolution sur le plan de la pharmacovigilance, sur la base des notifications des promoteurs de l'essai. Au total, l'Afsaps a autorisé 47 essais cliniques de thérapies géniques et cellulaires, mais l'essai des professeurs Fischer et Cavazzana-Calvo portant sur une lignée cellulaire est le seul de son type autorisé.

Pallier les insuffisances de la greffe de moelle

Dans le monde, 12 enfants ont été traités avec la technique française

EN FÉVRIER 1999, pour la première fois au monde, l'équipe du professeur Alain Fischer (Inserm U 429, hôpital Necker-Enfants-Malades, Paris) appliquait une thérapie génique pour soigner un enfant souffrant d'un déficit immunitaire combiné sévère lié à une anomalie génétique sur le chromosome X (DICS-X).

Les garçons expriment donc cliniquement cette maladie rare (un bébé sur 150 000), tandis que les filles peuvent la transmettre. Le garçon porteur de l'anomalie est privé de cellules sanguines spécialisées dans la lutte contre l'infection : les lymphocytes T et les cellules tueuses NK. Ce déficit sévère est responsable d'infections à répétition, qui obligent à placer l'enfant sous une bulle stérile, d'où le terme de bébé bulle.

Mis au point avec la biologiste Marina Cavazzana-Calvo, avec l'aval de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps), le protocole visait à contourner les insuffisances de la technique de greffe de moelle. La situation la plus favorable pour la greffe est celle de l'existence, dans la famille, d'une personne ayant les mêmes groupes tissulaires HLA que l'enfant, ce qui rend le don de moelle compatible avec 90 % de chances de succès. Mais un tel donneur potentiel n'existe que dans 20 % des cas. Sinon, la transplantation, même avec un donneur apparenté, n'a que 60 % de chances de succès.

Un taux de réussite jugé insuffisant par l'équipe d'Alain Fischer qui s'est lancée en 1993 dans la

mise au point d'une thérapie génique. Après les étapes de l'expérimentation in vitro sur des cellules, puis sur des souris, un protocole avait été mis au point et soumis pour autorisation à l'Afsaps. L'essai avait été autorisé dans un premier temps pour cinq enfants malades sans donneur de moelle ayant les mêmes groupes tissulaires.

La moelle osseuse des enfants a été recueillie et les cellules précu-

Les garçons expriment cliniquement cette maladie rare (un bébé sur 150 000), les filles peuvent la transmettre

seuses des lymphocytes T et NK ont été isolées. Mises en culture, ces cellules se sont divisées et ont ensuite été infectées par un rétrovirus servant de vecteur au gène de remplacement. Cinq jours après le prélèvement, les cellules ainsi traitées ont été réinjectées dans la circulation sanguine des enfants. Au bout de quelques mois, les premiers lymphocytes T sont apparus dans le sang des enfants traités.

Les deux premiers enfants à en

bénéficier, âgés de 8 et 11 mois, ont été traités en février 1999. Les résultats de cette expérience, avaient été publiés dans l'hebdomadaire scientifique américain Science du 28 avril 2000 (Le Monde du 29 avril 2000). Six autres nourrissons, ayant, eux aussi, la forme complète de la maladie avec une absence de lymphocytes C et T, ont par la suite reçu le même traitement. L'un des huit enfants bénéficiant de cette thérapie génique avait connu un problème : les cellules réinjectées avaient été piégées dans la rate, ce qui n'avait pas permis la correction de son déficit. Cet enfant avait finalement reçu une greffe de moelle. En revanche, chez les sept autres, la production de lymphocytes a continué à se faire normalement, jusqu'à la découverte d'une prolifération excessive d'une sous-population particulière de lymphocytes T chez un enfant âgé de 3 ans, ayant reçu la thérapie génique à l'automne 1999.

L'équipe française a exporté sa technique. Des médecins australiens l'ont utilisée chez un nourrisson, et une équipe japonaise s'appropriait à en faire de même avant que l'essai français ne soit suspendu. Par ailleurs, appliquant une technique proche, l'équipe londonienne du Great Ormond Street Hospital for Children avait annoncé, le 3 avril 2002 le traitement d'un enfant atteint de DICS-X. Elle a ensuite traité deux autres enfants. Au total, 12 enfants dans le monde ont été traités selon ces modalités thérapeutiques.

P. Be.

Le vol de la navette Atlantis est reporté au 7 octobre

LE LANCEMENT de la navette Atlantis a été de nouveau reporté en raison de la présence menaçante de l'ouragan Lili sur le golfe du Mexique. A en croire le Centre national américain des ouragans, Lili devrait se renforcer et aborder les côtes américaines dans une région comprise entre High Island (Texas) et l'embouchure du Mississippi (Louisiane). La navette Atlantis, qui décolle depuis la Floride, ne devrait donc pas être affectée. La NASA craignait que le Centre spatial de Houston (Texas) qui gère les vols ne soit privé de courant, ce qui n'a pas été le cas. Le vol Atlantis en direction de la station spatiale internationale (ISS) devrait donc avoir lieu le lundi 7 octobre. Au cours de cette mission de onze jours, l'équipage doit installer sur l'ISS une poutrelle en aluminium (Starbord-One ou S1) de 12,5 tonnes, longue de 14 mètres.

DÉPÊCHE

■ **GÉNÉTIQUE** : une équipe de l'Institut de médecine légale de l'université de Münster, en Allemagne, vient de montrer qu'une exposition prolongée sur plusieurs générations aux rayonnements de terrains naturellement radioactifs accélère la mutation de l'ADN chez l'homme. Ces travaux ont été menés dans le Kerala (sud-ouest de l'Inde), dont la population est exposée à des doses de rayonnement dix fois plus élevées que la moyenne mondiale, en raison de l'abondance dans cette région de monazite, une roche radioactive. Présentés dans les Proceedings of the National Academy of Science (PNAS), ils attestent que l'ADN mitochondrial mute plus vite que l'ADN contenu dans les chromosomes, ce qui en fait un outil de choix pour étudier l'évolution des populations et leurs migrations.



PHILIPPINES La plus grande diaspora du monde

FLORIDE L'étrange sauvetage des Everglades

Et chaque jour : www.courrierinternational.com

Dolce Vita sur ordonnance

Les défilés italiens ont magnifié l'image de la femme sexy du début des années 1980. Avec, en contrepoint, la première collection Pucci de Christian Lacroix et l'élégance brodée d'Armani



MILAN

de notre envoyée spéciale

Une bimbo peut en cacher une autre. On avait cru les voir camouflées par les « événements », et la crise économique. L'hiver 2002 les avait transformées en chasseresses, parées de bottes inuites et de peaux de bête. Comme pour distraire les GI du désert, ou doper les courbes de la Bourse, l'Italie a offert un cortège de mini-mini-robis moulées sur des blondes à talons aiguilles, avec un arsenal de cuir clouté, perforé, riveté, ainsi que de cottes de maille inspirées des modèles de Paco Rabanne (auquel la galleria Carla Sozzani du Corso Como rend hommage), et surtout d'Azzedine Alaïa des années 1980, la grâce en moins, les lunettes-masques colorées en plus, ultimes accessoires de la génération « Lara Croft » de Vivienne Westwood et de John Galliano. Les zips reviennent en force (Jil San-

vibrent sur les corps de blondes à croquer.

Les limites entre le jour et la nuit, la fiction et la réalité, l'intérieur et l'extérieur s'annulent, tant la robe au ras de la fesse, voire le maillot de bain revoilé d'une robe de piscine (Max Mara), d'un coupe-vent (Jil Sander), d'un kimono (Gucci, Roberto Cavalli), s'affirme comme la pièce maîtresse d'une saison qui tourne le dos à New York pour lui préférer Los Angeles, Las Vegas, Miami, Monterrey, Acapulco... Côté podiums, Jaquetta, Caroline, Maria Carla, Natalia - la petite Russe dont on dit qu'elle vendait des boulons sur le marché de Moscou avant d'épouser un riche New-Yorkais à Saint Pétersbourg - alimentent les contes de fées numérisés des temps modernes. La course aux Oscars s'intensifie. Dans les couloirs d'hôtel, on croise des femmes de communication au bord de la crise de nerfs. Leur psy leur conseille de lire *L'Art de la guerre*, de Sun Tzu. Sur scène, il faut des paradis artificiels. De flashes en remix, l'heure est aux « Ricas y famosas » photographiées par la Mexicaine Daniela Rosselli, à laquelle Donatella Versace - dans son magazine au titre doré sur tranche - consacre six pages, sur le thème « Money Honeys ».

Comme pour défier les inquiétants résultats du premier semestre 2002 (une baisse de 13 % des ventes chez Gucci), Tom Ford n'hésite pas à présenter une robe en or 18 carats, sur Carmen Kaas, coiffée à la lionne. L'opulence sous influence triomphe encore dans ces showrooms aux corbeilles d'argent débordantes de groseilles et de fraises si fraîches qu'elles ont l'air fausses, et où les sacs-bijoux et les souliers à plumes de paon (Cesare Paciotti), les sandales à boucle de nacre, baguettes de cristal, bracelet-cheville de perles de bois (Sergio Rossi) ne tolèrent rien d'autre que les lounges des premières classes et les limousines. Dépendant du Gucci Group, le bottier qui vient d'ouvrir des boutiques à Honolulu, Costa Mesa, Los Angeles, a même présenté une *travel case* de cuir praline pour ranger les armes à talons des Vénus modernes.

VITRINES DE LA GUERRE DORÉE

Jade Jagger et Puff Daddy chez Dolce & Gabbana, Britney Spears, chez Versace : les premiers rangs milanais scintillent, à l'image de ces griffes nommées « Expensive », ou « Love Sex Money » ayant pignon sur la Via Montenapoleone, où même des lévriers à foulard de soie Hermès font du lèche-vitrine. De Bottega Veneta à Dior homme, les nouvelles boutiques se multiplient, vitrines de la guerre dorée qui oppose le groupe PPR à LVMH. Les *shopping bag people* épuisés se retrouvent autour d'un cappuccino chez Da Cova, où les directrices de magazine se plaignent de la pression publicitaire de plus en plus intense, et d'une surenchère médiatiquement jeuniste à laquelle elles n'échapperont pas, même si « pour le commercial » les modèles seront vendus longueur « genou ».

Fin de la guerre froide oblige, jamais l'image de la femme américaine et celle de la femme russe n'auront été aussi proches. Il reste qu'en marge des électrochocs visuels certaines maisons défendent d'abord les racines d'un savoir-faire, le sens de la durée plutôt que celui de l'instant à cliquer. Dans ce registre, Armani (*lire ci-contre*) s'impose en maître, au point que la famille Ferragamo a choisi de faire appel à l'un de ses assistants (Graham Black), pour signer une collection « religiosement » correcte. D'autres réinventent avec panache une nouvelle Dolce Vita.



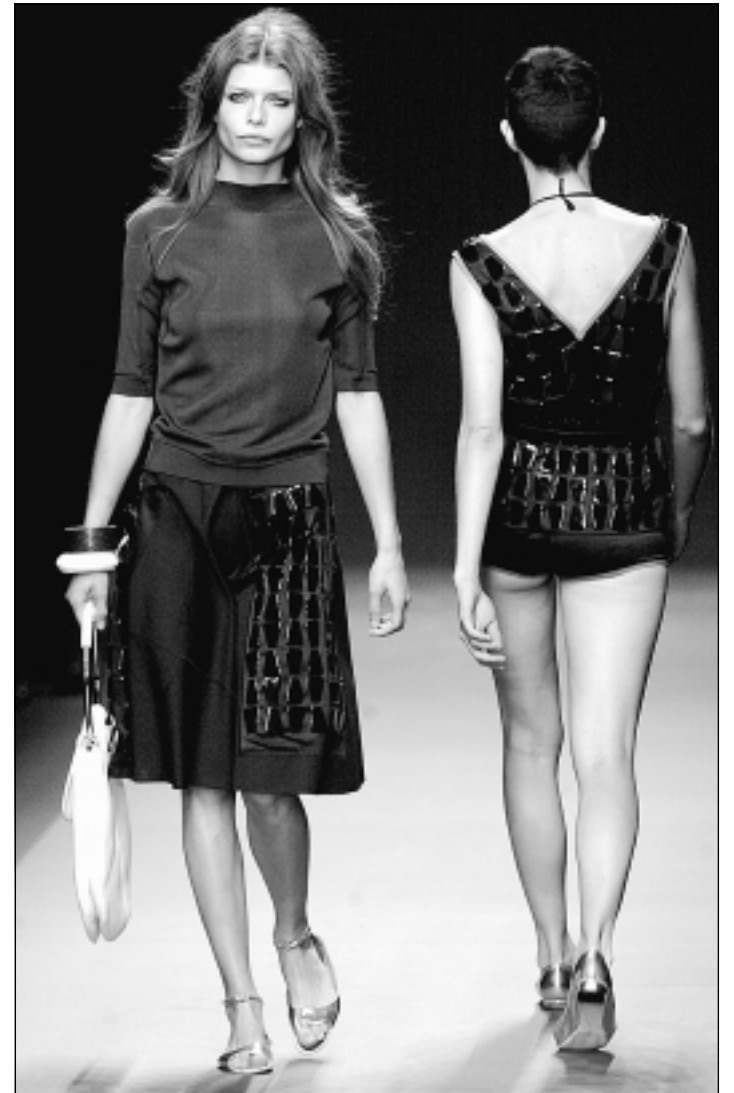
PHOTOS D. R.

« Nous commençons par travailler sur les détails techniques, les formes viennent après », explique Muccia Prada. « J'aime le sexy, mais pas le sexy trop évident. C'est mon problème », ajoute avec une humilité feinte cette madone « arty », pieds nus dans ses escarpins de croco. La palme revient une nouvelle fois à cette femme de tête solidement entourée, qui sait brouiller les pistes pour en recomposer d'autres, dans un Capri futuriste aux cotons blancs brodés de cabochons de plastique, un Kyoto du fond des mers, où les vêtements de plongée sont coupés dans des brocarts aux teintes sumaturelles. La force naît de son intelligence à combiner les univers, unissant dans une même

collection l'énergie de la vitesse, et la sophistication de la coupe, à dédramatiser le satin duchesse dans un aller-retour réussi entre le bal et le stade olympique.

UNE FÉMINITÉ SANS APPRÊT

A la tête du puissant groupe Aeffe (qui fabrique notamment les collections de Jean Paul Gaultier, Narciso Rodriguez...) Alberta Ferretti célèbre de manière subtile le corps : les robes en organza crocheté façon raphia, les subtils feuilletés de mousseline tressés aux couleurs de dunes et d'océan, caressent les mouvements à fleur de peau. « L'imperfection dans la perfection, c'est ce qui donne à la robe son âme... », dit Alberta Fer-



Robe en mousseline travaillée en rubans et macramés, Alberta Ferretti. Haut et jupe en jersey de soie nacré, Pucci par Christian Lacroix (de gauche à droite). Pull en maille bleu marine et jupe en coton et satin noir brodé de pastilles, short de satin et haut brodé, Prada (ci-dessus). Robe en jersey coulissé de soie et souliers en cuir clouté, Dolce & Gabbana (ci-contre).



retti, attentive à suggérer une féminité toute en courbes, sans apprêt. Sur les jupes de coton sable, les mini-baguettes d'argent mat sont cousues à même les plis, les « trembleuses » de cristal effleurent le tulle crème. L'outsider de la saison demeure Christian Lacroix, chez Pucci, qui pour sa première collection brasse avec optimisme les imprimés kaléidoscope, dans un savant dosage de sport et de détails couture. Malgré ici et là une surcharge de volants et de sequins, une vraie énergie hop et pop se dégage, plus proche des rois du design, Alessi, Triade, Kartell et Capellini, que des tribulations décadentes du monde de la mode. Enfin, loin des parodies, l'avenir du luxe semble aujourd'hui contenu dans le sens de l'inimitable, un art de vivre et du voyage, dont Bottega Veneta (revue par Thomas Maier, qui signe la plus belle collection d'accessoires de la saison, les cachemires Malo, Loro Piana, le « homewear » Frette. Signe des temps, le prince Al Sabah, qui vient d'ouvrir la « Villa

Moda » un « shopping mole » à Koweït City, 9 000 m² dans le désert, a demandé à des marques italiennes de signer pour lui des cafetans griffés. Prada, Gucci, Ferragamo, Marni ont déjà répondu à l'appel. Au-delà des robes, si courtes soient-elles, la fascination pour les griffes occidentales demeure désormais conditionnée par d'autres enjeux. A quand les burqas signées ? En ouverture des défilés, le japonais Undercover a présenté les siennes, en version fluo, pour l'esthétique sans doute...

Laurence Benaïm



GUINDAMI

der, Dolce & Gabbana), ainsi que les pantalons à poches et sangles déjà empruntés aux Sex Pistols et que certains, tel Marni, arrivent à joliment poétiser avec des blouses « nuage de fleurs », des drapés évanescents défilant aux rythmes de Metro Aera.

Reste, de Roberto Cavalli à Fendi, l'hommage appuyé à feu Gianni Versace, dont la rétrospective, prévue cet automne au Victoria and Albert Museum de Londres a déchaîné les imaginations anémiées par le 11 septembre 2001. Dans un festival de jeux d'optique aux silhouettes lasérisées de turquoise, rose, jaune citron, la maison de la via Gesù a d'ailleurs conclu la semaine des défilés, sur le thème strip poker à Copacabana.

Alors que des vrais-faux Brutus incommode les touristes romains, la tendance est aux gladiatrices barbarellisantes, avec une dominante de blanc et d'argent, pour le côté « cyber », et des kilos d'oranges sanguines pressées, de vert kiwi, de roses néon qui

Giorgio Armani à la conquête de la Chine

MILAN

de notre envoyée spéciale

Dans un fondu enchaîné de crêpe gris encens, et de soies vert céladon, Giorgio Armani a présenté sa collection de l'été 2003, en défendant, comme il le dit, « la nonchalance plutôt que l'arrogance... » Chez lui, les liens remplacent les zips, et les jambes n'ont pas besoin d'être mises à nu pour être mises en scène dans le théâtre construit aux mesures de G.A. par Tadao Ando, via Bergognono. Longues, souples, effleurées, les silhouettes traversent les continents avec l'assurance digne des *executives*, dont il signe les vestiaires, de Milan à New York, et bientôt Hongkong, où il ouvrira le 31 octobre Chater House, son plus grand magasin (3 000 m²), abritant, c'est une première, ses collections Armani et Emporio Armani.

D'ici à cinq ans, la maison prévoit d'inaugurer plus d'une vingtaine de boutiques en Chine. Un marché colossal de 30 à 50 millions de personnes pourrait s'ouvrir à cet ancien étalagiste de

la Rinascente, devenu en trois décennies, le maestro du style « casual chic » et de ces corps flexibles aux nuances subtiles de gris, de blanc, de beige ou de bleu encre, en version « poids plume » (coupe-vent, short, poches mobiles pour Emporio), ou plus nocturne chez Armani avec un final fleuve orientaliste, constellations de paillettes, broderies dévoilées de tulle, dans un camaïeu d'orangés, de mauves, de bruns, de rouges ardents, mais jamais agressifs.

Si doux qu'ils semblent parfois éviter la vie, dont ils sont pourtant les complices silencieux. « Une femme peut séduire sans être angossée par sa propre image », résume Giorgio Armani, dont les robes du soir sont parfois retenues par de simples fils de soie. « Une femme peut être sensuelle avec une veste d'homme. Les poitrines en plein air, c'est pour le podium », ajoute celui qui a choisi Kristin Scott Thomas pour « l'image » de sa collection principale.

Au cours du premier semestre 2002, les revenus nets consolidés



Mousseline et taffetas, G. Armani.

PERRONO - BIJOUX

Anciens - Occasions - Argentierie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations
Sélectionné par le guide
"PARIS PAS CHER"

OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin

ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi



GAP

www.gap.fr

L. B.

AUJOURD'HUI

Baisse des températures

SAMEDI 5 OCTOBRE
Lever du soleil à Paris : 7 h 57
Coucher du soleil à Paris : 19 h 20

Les hautes pressions se situent sur la Manche et se décaleront samedi au large des Cornouailles. Dans le flux de nord qui s'installera sur la France, une perturbation descendra de la mer du Nord sur la moitié nord de la France. Les températures accusent une baisse.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. Les nuages arrivent par le nord et gagnent l'ensemble de ces régions. Des trouées seront par moments possibles. Le thermomètre montera entre 17 et 20 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le ciel va se couvrir au fil des heures avec quelques gouttes près de la frontière belge. Les températures baisseront entre 15 et 17 degrés environ l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Les nuages gagneront l'ensemble de ces régions, et quelques gouttes tomberont près des frontières belge et allemande. Il fera entre 14 et 16 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Après quelques brouillards ou quelques nuages bas près des Pyrénées, le soleil l'emportera. Les températures seront de l'ordre de 20 à 24 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Des nuages bas s'attarderont le matin sur les Alpes et le Massif central, puis la journée sera bien ensoleillée. Dans l'après-midi, des nuages élevés voileront le nord de l'Auvergne et de Rhône-Alpes. Les températures seront comprises entre 14 et 18 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Quelques averses se produiront sur la Corse. Ailleurs, le soleil brillera largement. Les températures seront comprises entre 21 et 24 degrés.

05 OCT. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

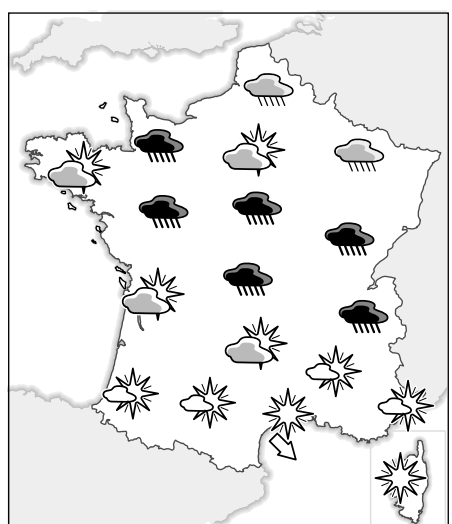
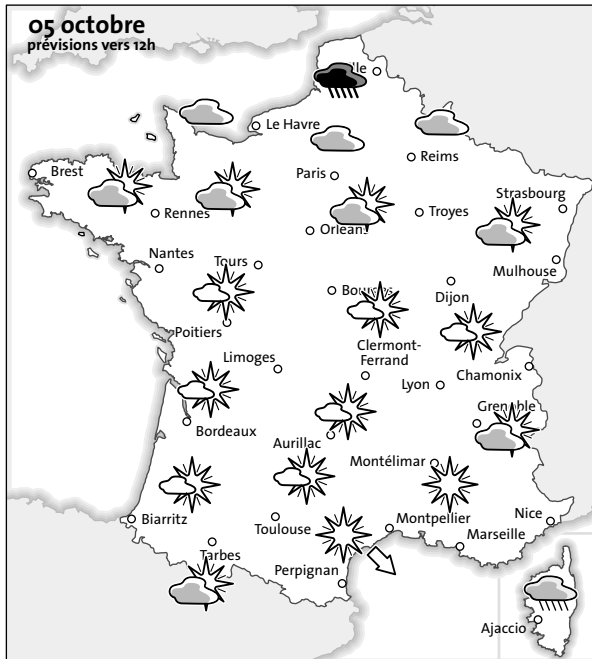
FRANCE MÉTROPOLITAINE			
Ajaccio	12/21 P	Milan	10/22 S
Biarritz	12/20 S	Moscou	-3/5 N
Bordeaux	10/22 S	Munich	7/14 N
Bourges	7/17 S	Naples	14/17 P
Brest	9/18 N	Oslo	3/8 N
Caen	12/16 C	Palma de M.	13/24 S
Cherbourg	8/16 C	Prague	9/13 N
Clermont-F.	5/16 S	Rome	15/22 N
Dijon	7/17 N	Séville	17/27 S
Grenoble	9/17 N	Sofia	6/16 S
Lille	9/15 P	St-Petersb.	-2/4 C
Limoges	8/16 S	Stockholm	4/9 P
Lyon	9/17 S	Ténériffe	23/28 S
Marseille	13/22 S	Varsovie	10/11 P
Nancy	7/15 N	Vienne	12/21 N
Nantes	8/19 N	Vienne	10/15 N
Nice	14/22 S		
Paris	9/17 N		
Pau	10/21 S		
Perpignan	15/23 S		
Rennes	8/18 N		
St-Etienne	7/16 S		
Strasbourg	7/15 N		
Toulouse	11/21 S		
Tours	8/18 N		

AMÉRIQUES			
Brasilia	21/30 S		
Buenos Aires	14/24 S		
Caracas	27/32 P		
Chicago	9/14 S		
Lima	16/20 S		
Los Angeles	13/21 S		
Mexico	13/21 P		
Montréal	12/22 P		
New York	20/28 S		
San Francisco	13/22 S		
Santiago Ch.	11/22 S		
Toronto	11/21 S		
Washington DC	22/29 S		

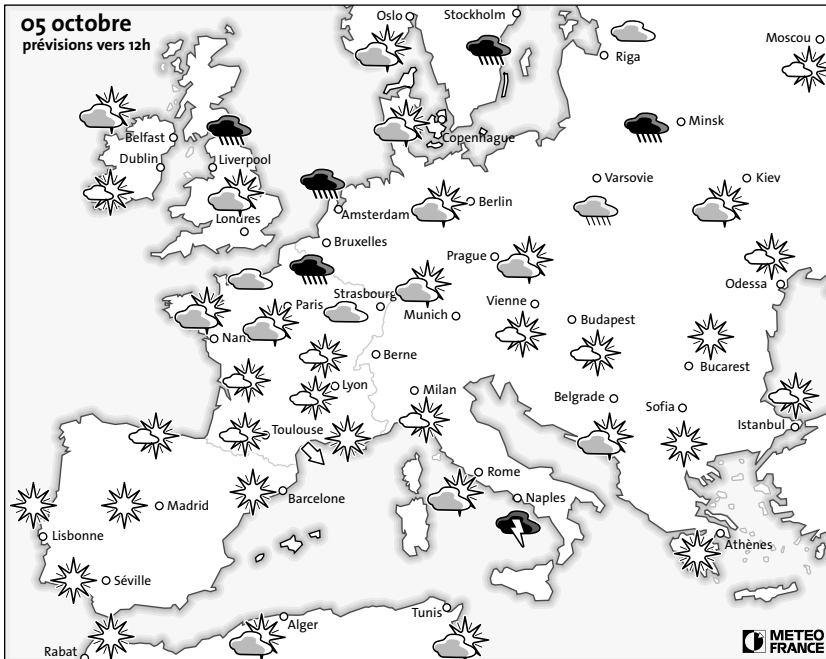
AFRIQUE			
Alger	17/25 N		
Dakar	26/28 S		
Kinshasa	22/25 P		
Le Caire	19/29 S		
Nairobi	14/25 S		
Pretoria	12/27 S		
Rabat	18/27 S		
Tunis	18/24 N		

EUROPE			
Amsterdam	12/16 P		
Athènes	18/25 S		
Barcelone	16/23 S		
Belfast	13/16 N		
Belgrade	7/15 N		
Berlin	11/14 N		
Berne	8/14 S		
Bruxelles	10/16 P		
Bucarest	5/19 S		
Budapest	8/15 S		
Copenhague	6/14 N		
Dublin	12/16 N		
Francfort	11/14 N		
Genève	8/16 S		
Helsinki	-1/6*		
Istanbul	13/21 S		
Kiev	6/13 N		
Lisbonne	18/25 S		
Liverpool	13/18 S		
Londres	11/19 N		
Luxembourg	8/15 C		

ASIE-OCÉANIE			
Bangkok	26/31 P		
Beyrouth	20/26 S		
Bombay	27/35 S		
Djakarta	24/32 P		
Dubaï	26/33 S		
Hanoï	25/31 P		
Hongkong	24/28 S		
Jérusalem	14/24 S		
New Delhi	21/35 S		
Pékin	12/18 S		
Séoul	10/20 P		
Singapour	27/30 P		
Sydney	17/26 S		
Tokyo	19/25 S		



PRÉVISIONS POUR LE 6 OCTOBRE



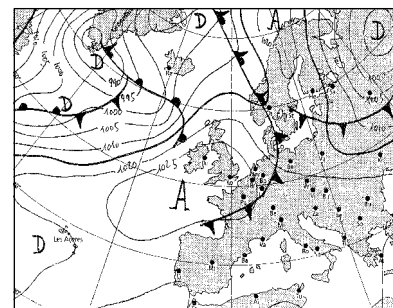
Chaque dépense vous rapproche de vos vacances.

Accumulez des Miles avec les Cartes Air France-American express.

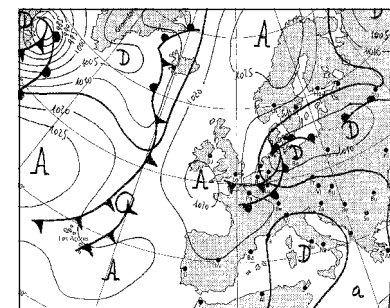
AIR FRANCE

Samedi 6 octobre

Les régions les plus méridionales restent sous le soleil. Partout ailleurs, le ciel est bien nuageux avec de petites pluies ou quelques averses sur le Nord et le Nord-Est. Les températures sont un peu en dessous des moyennes saisonnières.



SITUATION LE 4 OCTOBRE À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 6 OCTOBRE À 0 HEURE TU

« Rentrez zen », le Salon des états d'âme

TENDANCES
Tous les vendredis datés samedi, l'air du temps

STRESSÉ, voire démoralisé par le changement de saison ? Vide intérieur, traversée du désert, gros coup de blues ? Le temps est venu de faire un retour sur soi-même. Le Salon « Rentrez zen », qui se tiendra du 10 au 14 octobre à l'espace Auteuil, à Paris (entrée : 7 € ; tarif réduit : 5 €), ne manque pas de propositions pour repartir du bon pied. Entre autres suggestions, il conseille le massage sonore, la gymnastique faciale, la thérapie des couleurs, l'astro-homéopathie ou « l'autoconnaissance par la création artistique ».

Amateurs d'exotisme baba cool ou New Age, passez votre chemin. « Rentrez zen » ne fleurit pas le patchouli bio. Certes, on peut y trouver des produits cosmétiques à base de lait de jument et divers « élixirs énergétiques élaborés selon

les principes de l'acupuncture », mais l'objet de ce rendez-vous est plus cérébral que folklorique.

Parmi les 190 exposants, on trouve une forte proportion de représentants d'une nouvelle spécialité : le développement personnel. Ce sont, pêle-mêle, des professionnels du coaching (le coach est une sorte de gourou-préparateur psychologique personnel), des psychothérapeutes, des sophrologues, des relaxologues, des « thérapeutes holistiques », des grands maîtres du feng shui ou de la méditation. Des prestataires de services, organisateurs de séminaires et de stages venus répondre à une demande (un comité de sélection vise à prévenir toute tentative d'intrusion d'origine sectaire sous couvert d'ésotérisme) apparemment grandissante. « Rentrez zen » a reçu 19 000 visiteurs en 2001 contre 17 000 en 2000 et 14 600 en 1999.

Les grands moments de ce Salon des états d'âme sont les ateliers pratiques (massages, danse du tao, yoga du son, eurythmie, sophro-

logie) et, surtout, les conférences. On s'y presse pour écouter l'expert mais aussi pour échanger, parler. Le happening collectif, quelquefois, n'est pas loin.

Cette année, parmi les thèmes retenus, on planchera notamment sur « donner un sens à la mort », « pourquoi les femmes pleurent-elles plus et mieux que les hommes ? » ou « la démarche du pardon » avec une séance spéciale sur le thème « pardonner à ses parents ». On évoquera les relations mère-fille et l'on s'interrogera aussi sur la façon dont « notre vie intra-utérine peut influencer notre vie actuelle » et sur le moyen de « découvrir la puissance de notre intuition ».

« Les gens ne viennent pas pour planer mais pour aborder des sujets personnels et intimes qui les touchent directement et ils espèrent recevoir des réponses concrètes », affirme Anne Schombourger, commissaire du Salon. D'après les organisateurs, une très large majorité du public est féminin et quadragénaire

alors que les thèmes qui remplissent les salles tournent généralement autour de la famille. « Dans ce domaine, reprend M^{me} Schombourger, on sent bien qu'il existe un vrai besoin de débat. Bien des gens éprouvent la nécessité de se resituer par rapport à leurs parents, leurs enfants ou leur conjoint. Beaucoup de femmes, par exemple, voudraient cesser de se définir systématiquement - en positif ou en négatif - par rapport à leur mère. Et elles ont envie d'en parler. »

VALEURS DE PERFORMANCE

Selon les théoriciens de la zen attitude, les nouvelles attentes dictées par le triomphe des valeurs de performance et de compétitivité individuelles ont engendré une forme de souffrance sociale diffuse, une aspiration à changer de vie qui alimente mélancolie et dépression. « Certains individus sont comme à vif. Ils ne se sentent pas reconnus dans leur environnement professionnel ou privé et, face à l'échec, se retournent sur eux-mêmes, mais ils

sont dépourvus d'outils d'analyse », assure Alain Guy, psychanalyste et enseignant à l'université Paris-VIII, qui animera une conférence consacrée aux repères de l'identité sexuelle. « Ce qui tarabuste, c'est l'impression de se retrouver dans une impasse, de ne pas être à la hauteur de ce que l'on attend de vous », ajoute-t-il.

André Pitra, qui réalisera pendant le Salon une séance de coaching « en direct », estime pour sa part que l'on assiste depuis plusieurs années à une forme de démocratisation de la psychanalyse. « Allez voir un psy n'est plus infamant, ce n'est plus synonyme de maladie. Plus généralement, on hésite moins à se tourner vers une aide extérieure, à parler de ses blocages ou de ses fêlures. Des gens n'hésitent pas à me solliciter parce qu'ils ne parviennent pas à s'exprimer en public ou à dire certaines choses, chez eux ou dans leur travail. »

Tout de même, le zèle avec lequel la plupart des promoteurs du développement personnel louent

l'efficacité de leurs méthodes ou de leurs produits fait un peu ressembler « Rentrez zen » à un genre de supermarché de la psychanalyse, avec ses solutions anti-stress préformatées, ses articles relaxants prêts à l'emploi en libre-service, voire ses promotions sur les massages shiatsu. « Il ne faut pas laisser son esprit critique à l'entrée du Salon », se défend M^{me} Schombourger, qui compte bien dépasser cette année le cap des 20 000 visiteurs.

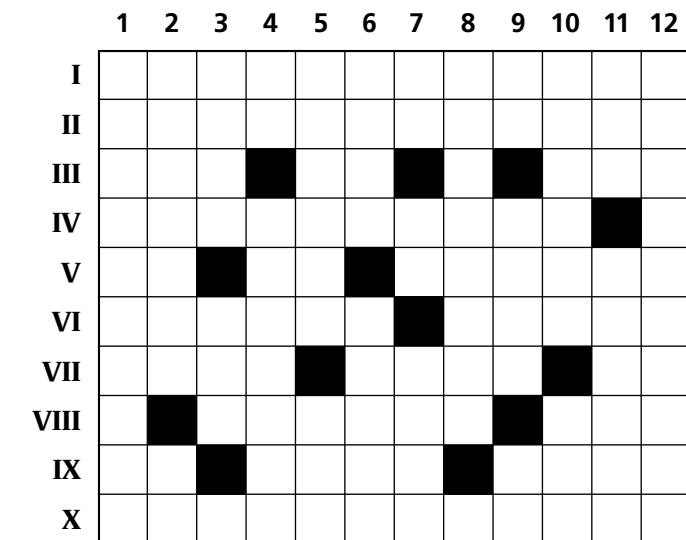
« Inévitablement, concède Alain Guy, la demande va dans le sens de résultats immédiats, surtout lorsque l'on met en avant des pratiques ou des produits ayant un rapport direct au corps. Mais le soulagement ne sera qu'apparent ; rien ne remplace l'écoute, la parole. » En d'autres termes, les massages ayurvédiques ou californiens comme les concerts de bols chantants ne constituent pas un vrai remède contre le blues de l'existence. On vous aura prévenus.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 237

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Violence incontrôlable. - II. Impossible à faire passer, tellement c'est gros. - III. Indique le passage. Dans les comptes de l'entreprise. Même usée, il faut la protéger. - IV. A malheureusement quitté la basse-cour pour la batterie. - V. Vaut un grade. Inutilisable. A tendance à se glisser partout, même ici. - VI. Dégaçées. Se maintint. - VII. N'est

plus en cour. Lame dangereuse. Article renversé. - VIII. Images du PC. Poussé pour percer. - IX. Fait toujours courir les hommes. Il y a peu de temps. Pur jus. - X. Manque à peu près de tout.

VERTICALEMENT

1. Absence en cours, sortie du cours. - 2. Communiqués l'euphorie. Dans la gamme. - 3. Rapprochement en cours. Passage

lumineux. - 4. Article. Part à la découverte. - 5. Information d'arrivée. Entends. - 6. Ne doit rien laisser passer. Libèrent l'intérieur. - 7. Grande voie. Personnel. Fée ou sorcière de légende. - 8. En pleine stupéfaction. - 9. Possessif. Éliminée avant de devenir dangereuse. Personnel. - 10. Ont quitté le Sahara pour s'installer en Espagne. Tendu par la victime. - 11. Mouvement de foule. Porteur d'œuf. - 12. Pour ne pas se mouiller.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 236

Horizontalement

I. Équilibriste. - II. Nutrition. Am. - III. Ti. Oté. Uns. - IV. Eden. Rageuse. - V. Tamisage. Sic. - VI. Emiette. Bush. - VII. Ui. Purée. - VIII. Etauçonner. - IX. Note. Noé. Air. - X. Tissé. Nurses.

Verticalement

1. Entêtement. - 2. Quidam. Toi. - 3. Ut. Emirats. - 4. Ironie. Nés. - 5. Lit. Stuc. - 6. Itération. - 7. Bi. Age. Non. - 8. Rouge. Pneu. - 9. Inné. Bue. - 10. Susurras. - 11. Ta. Sise. Ie. - 12. Empêcheurs.

PHILATÉLIE

Neufchâteau et les Goncourt à l'honneur

LA POSTE mettra en vente générale, le lundi 14 octobre, un timbre à 0,46 euro sur Neufchâteau (Vosges). Il succède dans la thématique vosgienne au timbre sur Saint-Dié paru en 1998.

Le pavillon des Goncourt, représenté sur le timbre, est un hôtel particulier qui renvoie aux origines de la famille paternelle des frères Edmond et Jules de Goncourt. André Billy rappelle, dans son incontournable *Vie des frères Goncourt*, que leur arrière-grand-père, Antoine Huot, s'était rendu acquéreur, en 1786, d'une maison sur le territoire de Goncourt, située à



15 kilomètres de Neufchâteau, ainsi que du titre de seigneur de Noncourt et de Goncourt, et que son fils habitait le pavillon de Neufchâteau, où lui et sa femme moururent en 1829 et 1832...

Cet hommage discret aux Gon-

EN FILIGRANE

■ EXPOSITIONS. Didier Bécet, auteur du timbre sur le vol spatial franco-soviétique (1989), artiste dont l'œuvre associe peinture et sculpture, expose, du 4 octobre au 14 novembre, à l'Aksom Art Gallery, 19, quai des Grands-Augustins, à Paris (6^e).

■ MARCOPHILEX, le grand rendez-vous annuel des amateurs

d'histoire postale, se déroule jusqu'au dimanche 6 octobre, à Orsay (Essonne), au gymnase Blondin, en présence d'une cinquantaine d'exposants et de quinze négociants spécialisés.

■ VENTES. La vente à prix nets de La Poste aux lettres (Paris, tél. : 01-47-70-74-57) disperse plus de 900 lots, dont des marques et oblitérations de la Somme et des courriers « retour à l'expéditeur » des

bureaux de poste du Levant, d'Algérie et de Tunisie. Une oblitération sur lettre « Parc d'Aulus Ariège » d'un rare bureau saisonnier d'été juillet 1882 est à 600 euros. Caphila (Tél. : 01-47-70-83-37) clôture sa vente sur offres le 11 octobre. Parmi les plus de 8 000 lots du catalogue, une reconstitution de planche (24 exemplaires) du « Triquerat » de Nouvelle-Calédonie démarre à 3 000 euros.

Pierre Jullien

★ Souvenirs philatéliques : J.-B. Thouvenot, 4, rue du Breuil, 88300 Neufchâteau (tél. : 03-29-06-51-30).

CULTURE

ÉVÈNEMENT

Dans la nuit du 5 au 6 octobre, des lieux de la capitale, connus ou méconnus, transfigurés par des artistes de toutes disciplines, sont ouverts gratuitement au public. La municipalité a confié à Jean Blaise, directeur du Lieu Unique à Nantes, l'organisation de cette promenade nocturne

Nuit blanche, Paris rêve éveillée

POUR ASSURER le passage en douceur entre la Sainte-Fleur (5 octobre) qui préserve des orages et de la foudre, et la Saint-Bruno (le 6), un méditatif, Paris s'ouvre à tous vents. Une nuit blanche, donc, est offerte au contribuable et au passant, levier indispensable au basculement sans douleur vers l'hiver – octobre et novembre manquent de fêtes, en dépit de Halloween importé d'Outre-Atlantique par des commerçants en manque de festivité.

Nuit blanche, qui évoque vaguement les nuits blanches de Saint-Petersbourg, ne correspond à aucun segment de marché, pas seulement parce que tout y est gratuit, mais aussi parce que la démarche artistique y est inhabituelle. Elle est celle de Jean Blaise, directeur du Lieu unique (LU), scène nationale de Nantes, installée dans l'ancien bâtiment de l'ancienne biscuiterie : un artiste doit rencontrer un lieu, ou l'inverse. A chacun sa chacune, avec une bonne part de découverte.

Jean Blaise a créé à Nantes les Allumées, puis Fin de siècle, où les arts s'entremêlaient sans discrimination, où les friches industrielles, les ponts, les musées, les appartements servaient de cadres initiatiques. La municipalité parisienne voulait un événement, largement ouvert, à l'instar de Paris-Plage, organisé avec un fort succès public cet été sur les voies sur berge, mais avec un contenu. « La première artiste que j'ai contactée, explique Jean Blaise, est Sophie Calle », auteur de récits photographiques construits à partir de son propre personnage. « Je voulais que cette Nuit blanche soit un parcours, une quête, une intrigue, qui mène à la jubilation et au désirable. » Sophie Calle a répondu qu'elle voulait passer la nuit – en public – au sommet de la tour Eiffel, tout en haut, là où normalement nul ne grimpe.

Dostoïevski et Visconti sont les parrains de cette Nuit blanche parisienne, explique Christophe Girard, adjoint au maire de Paris, chargé de la culture et initiateur du projet, qu'il médite, affirme-t-il encore, depuis des années. Il l'a présenté au maire de Paris, Bertrand Delanoë, en mai 2001, puis à deux reprises devant le Conseil de Paris où il a été voté à l'unanimité. « Il est nécessaire que les Pari-



Les 5 et 6 octobre, l'équipe du Chaos Computer Club illumine la Bibliothèque François-Mitterrand à partir des photos confiées par le public. Sur la Seine, en contrebas, le Batofar teinté de rouge vibrera au son de la musique électronique.

siens puissent s'approprier des lieux qu'ils connaissent peu ou mal. Qu'ils en finissent avec l'idée que la culture c'est quelque chose de compliqué et d'élitiste. Pendant une nuit, ils vont pouvoir oublier leur timidité face à la création », indique l'élu municipal qui avoue une autre préoccupation : « Cette Nuit blanche a aussi une dimension politique et sociale, qui passe par l'échange, la déambulation, la courtoisie et la nonchalance. »

Mais pour porter cette ambition, il fallait un professionnel. C'est Jean Blaise qui a été retenu. « Il a d'excellents rapports avec les artistes et, qualité supplémentaire, ce n'est pas un Parisien », note Christophe Girard. A l'été, la belle entente a pourtant failli se briser. Jean Blaise voulait que la Nuit blanche soit payante, « afin qu'il y ait un choix volontaire », explique-t-il. Le Nantais avait imaginé de vendre un « passe » au prix

La première artiste contactée, Sophie Calle, a répondu qu'elle voulait passer la nuit tout en haut de la tour Eiffel, là où normalement nul ne grimpe

modique de 10 euros « une sorte de sésame permettant de contrôler les flux, de monter dans les navettes, de manger dans les brasseries partenaires à moins de 15 euros toute la nuit », et d'obtenir des ressources complémentaires grâce à cette billetterie.

Le maire de Paris, comme Christophe Girard, préférerait que l'opération soit gratuite. Ce fut aussi le choix de la 9^e commission (chargée notamment de la culture), toutes tendances politiques confondues. Jean Blaise et son équipe ont dû recentrer Nuit blanche « notamment sur les arts plastiques, qui permettent une rotation impossible pour le spectacle vivant ». C'est « la mort dans l'âme » qu'il a remercié la compagnie Art Point M, un collectif de théâtre nourri de culture électronique, « les premiers sollicités avec Sophie Calle », mais dont l'installation *Quelques gens de plus ou de moins* (quinze boîtes noires accueillant un spectateur à la fois) « coûtait trop cher dans cette nouvelle configuration et était impossible à gérer sur douze heures sans billetterie », dit Jean Blaise.

D'autres projets ont dû être abandonnés, tels que *Le Journal*

de la Nuit de Serge Malik, dont la salle de rédaction devait se tenir place Stravinsky, au pied du Centre Pompidou. Le budget est néanmoins de 1,4 million d'euros (« 60 centimes par habitant », indique Christophe Girard). Avec quelques partenaires, comme l'opérateur de téléphonie SFR, la chaîne de magasins Monoprix et les brasseries Flo. La municipalité parisienne attend prudemment 100 000 personnes, en espérant que ce chiffre sera dépassé. « La météo jouera sûrement un rôle capital dans le succès de la manifestation », annonce l'élu Vert.

L'épine dorsale de Nuit blanche est constituée par une grosse vingtaine de créations artistiques confiées à un ou plusieurs artistes. Ils investiront des lieux parfois connus (la Bibliothèque nationale de France, le Palais-Royal, les Galeries Lafayette), détournés (la piscine Pontoise), ou mécon-

nus (Les Anciennes Pompes funèbres de Paris, l'usine Sudac). Des surprises à la volée, des décalages à la pelle (pour le programme complet, lire *Aden*, supplément culturel du Monde du 3 octobre, mais également lemonde.fr). « Les artistes ne sont pas populaires par définition, ils le deviennent souvent après leur mort. L'ambition de Nuit blanche est de les exposer à un large public, selon un programme à consommer à la carte, en famille, en connaisseur, en bohème. Les lieux sont ouverts et habités, aux publics de s'en emparer », poursuit Jean Blaise.

C'est ainsi que le musicien Cyril Lefebvre, par ailleurs membre éminent du Ukulele Club de Paris et longtemps pilier du Collège de pataphysique, a reçu pour mission d'habiter les salons de l'Hôtel de Ville, grands ouverts jusqu'au jour suivant. « Nous avons convenu dès le départ qu'il ne s'agissait pas de refaire les journées du patrimoine et d'y organiser une visite guidée. L'Hôtel de Ville date de 1870, genre kitsch, imitation de Versailles. J'ai donc choisi de gommer l'original. » Pour le transformer en une sorte de paquebot de luxe, où les musiciens pratiquent un art raffiné « lounge ». Il y aura, promet Cyril Lefebvre, « un piano transparent, un Schimmel venu d'Allemagne, comme celui qui était sur le Queen-Elisabeth-II, une réappropriation du style arts déco de Legrain ».

Ici, point de DJ ambassadeurs, mais des amis de passage, tel le peintre Robert Combas qui viendra « jouer des disques puisés dans son extraordinaire discothèque ». Pas de podiums donc pour Nuit blanche, mais un style revendiqué dont le succès dépendra de la météo, et de la fluidité – rien de pire qu'un embouteillage humain au pied de la tour Eiffel. L'équipe de Nuit blanche espère que le 5 octobre sera un début. Un regret pour l'Association de défense des lieux de vie et de culture de Paris (qui regroupe trente lieux de concerts et bars musicaux, du New Morning à la Flèche d'or) : les petits lieux de spectacle parisiens n'ont pas obtenu l'autorisation d'ouverture la nuit durant. Ils ont fait part de leur dépit lors d'une conférence de presse.

Véronique Mortaigne et Emmanuel de Roux

Trois sites exceptionnels à visiter

LA NUIT blanche permet à trois édifices de trouver ou de retrouver une vie « exceptionnelle ». Le premier d'entre eux, un temple maçonnique, est certes fréquenté, puisque c'est ici que se réunissent les francs-maçons de la Grande Loge nationale de France lors de leurs séances solennelles. Mais ce bâtiment, construit par l'architecte Julien Penven en 1990, est ouvert pour la première fois aux non-initiés. Les deux autres édifices sont des chefs-d'œuvre méconnus de l'architecture industrielle parisienne qui attendent une nouvelle affectation.

L'usine de la Sudac (Société urbaine de distribution d'air comprimé) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1994. Ce qui ne l'a pas empêchée d'être détruite aux deux tiers en 1999. Sa grande halle métallique, encore debout, et sa haute cheminée de brique se reflètent dans la Seine, non loin du boulevard Masséna.

Elle fut construite en 1891 par l'ingénieur Joseph Leclair, pour alimenter en air comprimé les horloges publiques de Paris ainsi que le considérable réseau pneumatique des PTT, sans parler des ascenseurs hydrauliques et des fraises de dentistes. La Sudac est désor-



Claude Levêque va diffuser à la SUDAC (Société urbaine de distribution d'air comprimé) un parfum qui rappellera les origines de l'édifice.

mais affectée à la nouvelle école d'architecture qui doit être construite dans son dos. En attendant cette mutation, Claude Levêque doit, le temps d'une nuit, diffuser, sous la voûte de verre et de fer, un parfum spécialement mis au point pour rappeler les origines de l'édifice sonorisé par Jérôme Nox.

L'avenir des Pompes funèbres de Paris n'est pas encore fixé, mais on sait que ces énormes bâtiments, discrètement situés derri-

re les voies ferrées de la gare de l'Est, auront une vocation culturelle. L'occupation visuelle et musicale de ces édifices de fer et de brique, le temps d'une Nuit blanche, donnera sans doute un avant-goût de leur destination future.

CERCUEILS SOUS LES VOÛTES

Leur taille est un handicap : ils couvrent près de 2 hectares. Il s'agit en effet d'un véritable quartier, avec neuf halles métalliques

reliées par des cours et des rues intérieures. L'ensemble a été construit entre 1870 et 1873 par les architectes Delbarre et Godon. Le commanditaire en était le Syndicat des fabriques des églises et des consistoires, qui avait le monopole des funérailles dans la capitale. L'archevêché de Paris était le pivot de cette organisation. Lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, ce monopole fut confié à la Ville de Paris, qui l'assuma jusqu'en 1998. La taille de ces bâtiments s'explique par une activité funéraire à l'échelle d'une agglomération de deux millions d'habitants : 30 000 enterrements par an. Il fallait aussi fabriquer et stocker les cercueils – d'où de belles caves voûtées –, loger les chevaux – puis les voitures – et les corbillards. Musiques électroniques et vidéos – sans compter les dégustations de vins fins – pourront s'y déployer à l'aise sur 6 000 m².

E. de R.

GRAND TEMPLE DE LA GRANDE LOGE NATIONALE DE FRANCE, 132, rue de Saussure, Paris-17^e.

USINE SUDAC, 3, rue Jean-Antoine-Baïf, Paris-13^e.

ANCIENNES POMPES FUNÈRES DE PARIS, 5, rue Curial, Paris-19^e.

LES NUITS ACADIENNES

du 23 au 27 octobre à La Maroquinerie

23 rue Boyer • 75020 Paris • Métro Gambetta ou Maraboutin • info : 01 42 88 95 70

Réservez : points de vente habituels

Café Littéraire Alain Dubos

Cercle des auteurs

Restauration & Brunch Cajun

Spectacles Jeune Public

Bal Cajun

Concerts Nouvelle-Écosse

Gerry & Gary

Ronald Bourgeois

L'Acadie à l'Infini

Nouveau-Brunswick

Marie-Jo Thério

Glamour Puss

France

Patrick Verbeke

Louisiane

Sean Vidrine

en partenariat avec MAIRIE DE PARIS

5 SENS POUR UNE NUIT BLANCHE

La soirée du 5 au 6 octobre peut se décliner aux quatre coins de Paris, autour des cinq sens. Les anciennes pompes funèbres de Paris les rassemblent en un seul lieu ouvert jusqu'à l'aube.

La vue

- 1 PISCINE PONTOISE**, Les nageurs évolueront cette nuit là dans les eaux éclairées de rouges. Nathalie Junod Ponsard.
- 2 UN HOMMAGE EST RENDU À CHEVREUL**, l'inventeur des bougies modernes, dans la Galerie de l'évolution du Jardin des plantes, en utilisant une des plus célèbres installations lumineuses de Nam-June Paik.
- 3 LE PETIT THÉÂTRE OPTIQUE DE PIERRICK SORIN**, cocasse comme le rêve, se joue dans une vitrine des Galeries Lafayette.
- 4 LE LONG DU CANAL SAINT-MARTIN**, vidéos et chorégraphies de Philippe Jamet.
- 120 RUE LAFAYETTE**, la collection de tableaux du Parti communiste français y sera exposée pour la première fois au public.
- YANN TOMA ET ISABELLE LÉVÉNEZ** ont convaincu les habitants de la rue Oberkampf de communiquer par morse. Leurs messages sont traduits en signaux lumineux.
- LE PROGRAMME DE DESSIN DU CHAOS COMPUTER CLUB** permet de transformer une façade de la Bibliothèque nationale de France en une immense image, changeante à volonté.
- DANS LES SERRES DU PARC CITROËN**, Alberto Grozio entend sculpter, en une nuit, une piéti à la manière de Michel-Ange. Pari risqué.
- VIDÉOS ET PERFORMANCES DE FIORENZA MENINI ET YVAN SALOMONE**, au Plateau, à quelques pas des Buttes-Chaumont.

Le toucher

- 16** Dans des tenues imaginées par **LA STYLISTE DANG THI MINH HANH**, des jeunes Vietnamiennes défilent au Palais-Royal.
- AUX GALERIES LAFAYETTES**, chacun pourra introduire sa tête dans l'immense cocon de Pablo Reinoso, suspendu à l'intérieur.
- 100 % POLYESTER** est une chorégraphie pour robes siamoises, imaginée, au Musée Galliera par l'Association fragile/Christian Rizzo.

Le goût

- 19** **RAOUL MAREK** réunit les visiteurs au Musée Zadkine autour d'une assiette tchèque et d'un plat suisse pour leur présenter son exposition, la Salle du Monde-Exil.
- UN POÈME DIT = UN VERRE OFFERT**. Pilote le Hot conduit cette périlleuse joute oratoire à l'École Estienne.

L'odorat

- 21** **A LA SUDAC**, l'ancienne usine d'air comprimé, Claude Lévêque a commandé un parfum dont la chimie est une interprétation olfactive de l'activité de l'établissement.

L'ouïe

L'HÔTEL DE VILLE s'ouvre aux sons dans le cadre de Lounge Music, de Cyril Lefebvre. Électroniques, tropicales, classiques, futuristes ou nostalgiques, les musiques se succèdent.

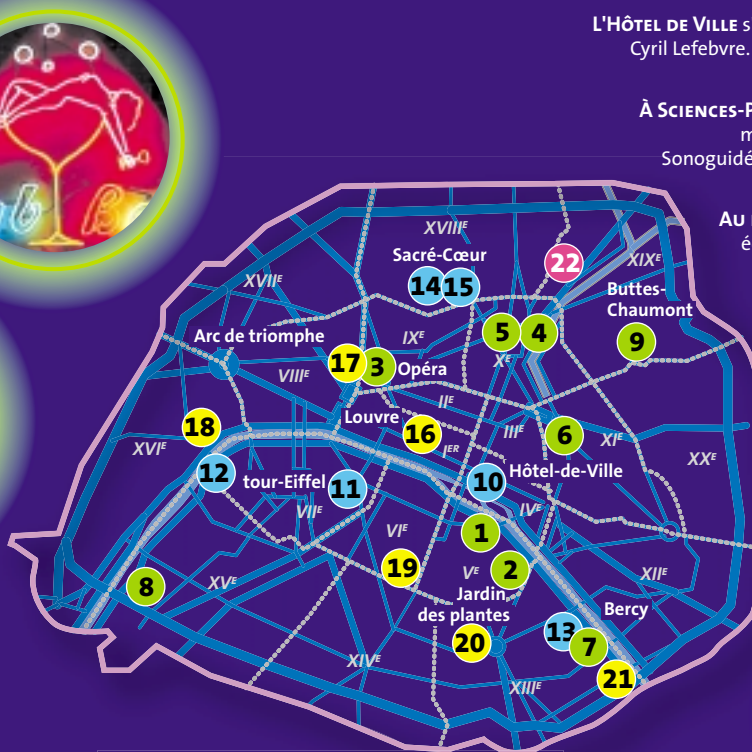
À SCIENCES-PO, les interprètes découvrent et vivent une œuvre musicale en même temps que les auditeurs grâce à Sonoguidée, composition polyphonique aléatoire, d'Anne de Sterk et Yves Chaudouët.

AU DERNIER ÉTAGE DE LA TOUR EIFFEL, Sophie Calle va écouter, durant toute la nuit, les (courtes) histoires que ses visiteurs nocturnes vont lui raconter.

Musiques électroniques, minimalistes ou techno, LE BATOFAR ancré face à la BNF émet toute la nuit grâce à l'association Made in Boat.

A L'HÔTEL DE MARNE, AU CŒUR DE LA BUTTE MONTMARTRE, le DJ Maurel se propose de nous faire entendre quelques extraits de sa collection de musique classique.

DANS LE FUNICULAIRE DE MONTMARTRE, conversations et chuchotements. Sonorisation de Bruno Carpentier et Denis Florent.



ANTHOLOGIE

22 POUR RETROUVER LES 5 SENS RÉUNIS EN UN SEUL LIEU, IL SUFFIT DE SE RENDRE DANS LES ANCIENNES POMPES FUNÈbres DE PARIS, au 5 rue Curial (19^e). On pourra y entendre *Spatial Sounds* d'Edwin van der Heide et Marnix de Nijs, le *Requiem profane* de Pierre Henry ou le duel électronique d'Arthur H et Samon Takahashi ; voir les vidéos présentées par Caroline Bourgeois, le feuilleton *les Feux de l'amour* décortiqué par François Yordamian, mais aussi humer, goûter et toucher les vins et les produits offerts par l'Association Œnologique et Culinaire

CIRCUITS

LES LIEUX INSOLITES DU MARAIS ET DU QUARTIER OBERKAMPF à découvrir à la suite d'Espace Huit Novembre. Le guide est présenté sous forme d'une Série noire.

CONSTELLATION, c'est un circuit de 16 galeries qui permettent d'explorer, à travers une demi-douzaine d'arrondissements, les arcanes de la jeune création : installations, performances, vidéos, débats. Apéro-concert brunch de l'aube, à la galerie Console, 14, rue de la Folie-Régnauld (11^e).

UN RALLYE EN 201 QUESTIONS ET 60 ÉNIGMES a été imaginé par Fabrice Hybert à travers Paris. Départ (le 2 octobre) et arrivée (le 5) au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, au cours d'une Nuit blanche.

Quelques trouvailles en marge des grosses attractions

PARTOUT l'intolérance l'emporte sur l'amour. C'est la morale pessimiste de D.W. Griffith, dont le film mythique, *Intolérance*, une des premières superproductions de l'histoire du cinéma (1916), sera projeté au Forum des images à l'occasion de Nuit blanche. Le message n'est sans doute pas celui qu'entendent faire passer les organisateurs de la nocturne parisienne, qui veulent promouvoir « courtoisie » et « sociabilité ». Mais ce monument, finalement peu connu du grand public, est considéré comme un des piliers du 7^e art.

Ce dernier sera d'ailleurs à l'honneur au cours de cette fameuse nuit, en marge des manifestations phares. Un programme de courts-métrages sera présenté en plein air, face à l'église Saint-Eustache, toujours grâce au Forum des images. A la mairie du 14^e arrondissement, un hommage sera rendu à François Truffaut avec la projection de trois de ses films noirs. Au chapitre du « polar », il faut signaler l'initiative de la Bilipo (Bibliothèque des littératures policières), qui se place ce soir-là sous le signe du « Paris-canaille » avec lectures, chansons (Annie Papin) et bal costumé (voyous, privés, gentlemen-cambrioleurs, flics et femmes fatales) animé par l'orchestre Apache Zazou.

Pour rester dans une note macabre, on pourra arpenter tou-

te la nuit les Catacombes où sont rassemblés les ossements de plusieurs dizaines de milliers de Parisiens. Plus serein, le Louvre (ouvert jusqu'à minuit) propose la découverte de ses récentes acquisitions, sous la conduite de ses conservateurs. Notre-Dame de Paris offre un circuit « hugolien ». On pourra entendre le

Pour une nuit macabre, on pourra arpenter les Catacombes où sont rassemblés les ossements de plusieurs dizaines de milliers de Parisiens

Requiem allemand de Brahms, à l'église de la Trinité, sous la direction de Bertrand de Billy. La musique sera plus légère au Théâtre 14 avec Jean-Marie Serreau (*Nuit d'amour*) et au Théâtre Silvia-Monfort (groupe Kabaco, du Burkina-Faso) et hommage à Philippe Léotard, artiste crépusculaire, au Lucernaire. Carnavale illumine son Oran-

gerie où sont exposées les pirogues de Bercy, les plus anciens témoignages d'une activité humaine à Paris, et la Gaîté-Lyrique organise une visite comico-tragique des ruines du Disneyland de poche qu'elle abrite encore. Poésie au Centre culturel suédois, où l'on pourra découvrir les œuvres de Harry Martinson. Vidéo et performances au Centre culturel canadien, qui accueille Polyphonix, le festival nomade autogéré par des artistes de toutes obédiences. Sur le thème « Ironie, territorialité, stupéur », TV Nova propose une « Nuit rouge » pour mieux comprendre le tournant du XXI^e siècle. Les sportifs se retrouveront à la piscine (Pontoise, mais aussi Saint-Merri et la Butte-aux-Cailles) ou à la patinoire Sonja-Henrie du Palais omnisports de Bercy.

Mais il faudra compter aussi avec le « off », c'est-à-dire toutes les initiatives privées impossibles à recenser et qui seront sans doute nombreuses. Surtout si le temps est clément. On sait déjà que cinq cinémas (Latina, Champ, Panthéon, Médicis et les Trois Balzac) prévoient des projections (payantes) toute la nuit.

E. de R.

Ce soir-là

● Le programme détaillé de Nuit blanche est consultable sur le site Internet : www.nuitblanche.paris.fr

● Pour se déplacer

Le métro ferme, hélas, comme d'habitude vers 1 heure. En revanche, des navettes nocturnes ont été affrétées par la RATP. Elles desservent les principaux lieux de Nuit blanche, toutes les dix minutes, de 1 heure à 6 heures – à l'exception notable du parc Citroën – à partir des portes de Paris. Le plan est disponible dans les stations de métro. Renseignements : www.citefutee.com

CHATELLET

MIDIS MUSICAUX :

SEMAINE ELISSO VIRSSALADZE

lundi 7 octobre à 12h 45

Elisso Virssaladze, piano | Quatuor Borodine, quatuor à cordes

Grigori Kovalevski, contrebasse

Mikhail Glinka, Alexandre Borodine

mercredi 9 octobre à 12h 45

Elisso Virssaladze, piano | Eduard Brunner, clarinette

Max Reger, Felix Mendelssohn

vendredi 11 octobre à 12h 45

Elisso Virssaladze, piano

Serge Prokofiev, Robert Schumann

Location sur place à partir de 11 h.

TOM CRUISE

Actuellement au cinéma

"Le meilleur film de Spielberg"

Michel Ciment-POSITIF

MINORITY REPORT

LE FUTUR VOUS RATTRAPE...



THÉÂTRE • Fabrice Melquiot, un jeune auteur à découvrir au Théâtre de la Bastille

Entre les guerres, les territoires de l'intime

LE DIRECTEUR du Théâtre de la Bastille, Jean-Marie Hordé, a voulu donner toutes ses chances à un jeune auteur, Fabrice Melquiot (30 ans), en présentant simultanément deux de ses pièces : *L'Inattendu* et *Le Diable en partage*, dans des mises en scène d'Emmanuel Demarcy-Motta. Deux pièces sur la guerre, qui ne sont pas des pièces de guerre : Fabrice Melquiot n'écrit pas sur les ruines, il parcourt « les territoires de l'intime », selon son expression. *Le Diable en partage* est né d'un voyage qu'il a fait en ex-Yougoslavie, cinq ans après la fin du conflit. Il y a rencontré ceux qui sont devenus les personnages principaux de la pièce, Jorko le Croate et Elma la Musulmane, qui se sont aimés, puis séparés, à cause de la guerre.

Dans *Le Diable en partage*, Jorko est serbe. La première scène le montre dans une prison militaire, où l'on essaie, à coups de trique, de lui faire comprendre qu'il est un traître parce qu'il ne veut tuer ni les Croates ni les Musulmans. « Oh Elma, dit Jorko, le diable, je l'ai vu. Perdu sur une route, des routes, dans les vallées, au bord de rivières où les caillots de sang ont remplacé les pierres, il marche comme au désert lorsqu'on a chaud, un mouchoir sur la tête et une canne qu'il fait tourner dans un bruit de vent cinglé, Elma, le diable s'est perdu, il demande son chemin à tous ceux qu'il croise. Et à ceux qui savent il prend leur âme. Elma, mon souci, ma femme, j'ai peur d'oublier qui je suis. Peur que le diable me demande son chemin. Peur de mes frères. Ils me préparent un uniforme que je ne reconnais pas. »

Jorko, traître et déserteur. Il quitte son pays, pour aller en France via l'Italie. Elma reste avec ses parents à lui et ses deux frères, peu à peu gagnés par la haine. Puis il reviendra, ils se retrouveront, comme des enfants à qui le ciel est tombé sur la tête et qui se disent qu'ils vont construire une maison sans fenêtres... *Le Diable en partage* est une pièce qui saute les ruisseaux. On y passe de Jajce aux trottoirs de Paris, du front aux jeux, des boîtes de nuit aux bottes boueuses, en des scènes où le temps et le style se chevauchent, avec une liberté de voyageur qui semble être la marque de Fabrice Melquiot.

L'écriture va de soi, au rythme d'images réinventées et de person-

nages revisités, entre deux départs. Sans doute faudrait-il moins d'esprit de sérieux que celui dont témoigne Emmanuel Demarcy-Motta dans sa mise en scène pour que *Le Diable en partage* respire à son souffle. Tout est tenu, et de très belle manière, dans la présentation de la pièce à la Bastille. Tellement tenu qu'on en vient à entendre un message – un de plus – sur la guerre, avec le lot de bonne conscience oubliée et pénible que cela induit, quand il s'agirait de s'accrocher aux cheveux fous d'Elma et de Jorko, heureusement joués par Philippe Demarle et Corinne Jaber, qui tangent sur le plancher de bois du décor, troué de trappes et de lumières blanches.

Une même rigueur étirent *L'Inattendu*, joué par Marie-Armelle Deguy dans la petite salle du Théâtre de la Bastille. Une femme seule, dont l'amant a disparu. Enfermée chez elle, elle vit des jours et des nuits à chercher au fond de fioles multiples le signe du retour de l'homme noir qui fut le sien, et qu'un fleuve lui a pris. Fabrice Melquiot visite une Afrique fantôme, l'exil d'une sensualité que la femme finira par retrouver, au terme d'une traversée des guerres du monde qu'elle part photographier. Drôle de femme, au verbe tranché, cru, imprécateur et injurieux, que Marie-Armelle Deguy empoigne avec une dignité farouche, dans un corps-à-corps qui nous fait croire que « la vie, c'est ce qui nous arrive quand on fait autre chose ».

Brigitte Salino

LE DIABLE EN PARTAGE ET L'INATTENDU, de Fabrice Melquiot. Mises en scène : Emmanuel Demarcy-Motta. Avec Louis Arène, Charles-Roger Bour, Marie-Armelle Deguy, Philippe Demarle, Benjamin Egner, Corinne Jaber, Alain Libolt, Geneviève Mnich. Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11^e. M^o Bastille. Tél. : 01-43-57-42-14. L'Inattendu, du mardi au samedi, à 19 h 30 ; dimanche à 15 h 30. Durée : 1 h 10. Le Diable en partage, du mardi au samedi, à 21 heures ; dimanche à 17 heures. Durée : 1 h 50. 12,50 € et 19 €. Jusqu'au 19 octobre. Les pièces de Fabrice Melquiot sont éditées à l'Arche.

Cirque Les Oiseaux, de l'échec à l'envol



PARIS La nuit est rêveuse, au parc de La Villette, depuis que le Cirque désaccordé a installé au bord du canal son chapiteau comme une grande lune et ses petites caravanes comme autant d'étoiles. C'est un rêve que la dizaine de garçons et filles de moins de trente ans, qui ont fondé cette compagnie, ont décidé de vivre à l'issue de leurs études au Centre national des arts du cirque (CNAC) à

Châlons-en-Champagne. Ni enfants de la balle ni héritiers des grandes dynasties circassiennes, ils ont rêvé d'une vie collective, sur les routes, pour travailler et créer ensemble sous leur beau chapiteau rouge. Depuis leur premier spectacle en 1997, élaboré au CNAC avec le metteur en scène Guy Allouche, *C'est pour toi que je fais ça*, ils ont tourné, répété chaque jour, comme l'exige la discipline du cirque. A Gap, ils ont trouvé un accueil sur un terrain de la ville, avec l'appui de la scène nationale La Passerelle. Entre deux voyages, des bébés sont nés – leurs bouilles apparaissent sur les diapositives projetées pendant le nouveau spectacle, au même titre que les photos du montage du chapiteau ou des scènes de la vie quotidienne du campement.

Les Oiseaux – Le Bord du monde, le spectacle présenté à La Villette, est le fruit d'une rencontre entre toute cette énergie « désaccordée » et François Cervantès, auteur, metteur en scène. Auteur de *Masques* ou du *Voyage de Pénazar*, François Cervantès se promène aux confins du théâtre, là où il croise la musique, la danse, le cirque. Sa compagnie, L'Entreprise, a monté une *Epopée de Gilgamesh*, avec des artistes japonais, *Mauvais esprits* avec les élèves du CNAC ou une *Génése* clownesque, *Le Sixième Jour*, interprété par Catherine Germain, une clown précieuse.

L'écrivain a suivi pendant plusieurs mois les voyages du Cirque désaccordé. « J'avoue ma fascination pour leur choix de vie nomade. » Au fil des mois, François Cervantès a inventé une fiction, proche de ce qu'il a observé : « C'est l'espace entre mon imagination et leur réalité, l'espace qui nous sépare, l'espace de

notre rencontre. » L'espace où l'auteur-metteur en scène trouve son propre langage théâtral.

L'histoire de ces *Oiseaux* repose sur un argument quelque peu artificiel : une troupe de cirque ne parvient pas à jouer son spectacle. C'est un prétexte pour confier ses failles, là où le cirque cherche habituellement à en mettre plein la vue. Sur leur « bord du monde », ces artistes tâtonnent entre équilibre et déséquilibre, entre appuis collectifs et solitude de l'acrobate qui « pète les plombs ». Le début du spectacle – avant que les personnages ne déclarent forfait – ressemble à un film de cape et d'épée chinois. Des silhouettes de chevaliers apparaissent en ombre chinoise. Un cavalier se bat au bâton avec des créatures maquillées de blanc. Sous un lustre doré, il dîne avec le diable, incarné par une femme. Puis il craque : « Je ne sais plus comment continuer. » A partir de cette suspension, la troupe déroule son univers fantastique, aérien, mélancolique. Une grande blonde fildefériste, une toute petite acrobate jouant sa partition de main à main avec un colosse, des danseurs subtils, toute une équipe au trampoline, à la balançoire russe ou à la voltige racontent cet échec. Un échec qui, comme les *Oiseaux* du titre, les mènera tous vers l'envol.

Catherine Bédarida

Les Oiseaux – Le Bord du monde, le Cirque désaccordé, texte et mise en scène François Cervantès. Parc de La Villette, Espace chapiteaux, Paris-19^e. M^o Porte-de-La-Villette. Tél. : 01-40-03-75-75. Tarifs : 17 € (réduit 14 €). Du mercredi au samedi à 20 h 30 ; le dimanche à 16 heures. Jusqu'au 20 octobre. www.villette.com/ Photo : © D. R.

Sélection disques musiques du monde

par Patrick Labesse

ORCHESTRA BAOBAB

Specialist in All Styles

Buena Vista Social Club a remis en selle avec succès (près de 7 millions d'albums vendus dont 620 000 en France) des gloires oubliées de la musique cubaine. Le producteur anglais Nick Gold, à l'origine de cette renaissance, se lance dans une opération similaire avec l'Orchestra Baobab, qui, dans les années 1970, fut l'un des groupes les plus populaires du Sénégal, avant de disparaître, éclipsé par un petit jeune à la voix d'or, Youssou N'Dour. Plutôt que de soupçonner la volonté de faire un nouveau « coup », il faut se réjouir de cette initiative. Le groupe, reformé, qui n'avait pas enregistré

depuis 1982 (*Pirates Choice*), n'a rien perdu de son savoir-faire. Il tricote un délicieux mélange d'africain et de cubain, prétexte à danser auquel on ne saurait résister.

1 CD World Circuit/Night & Day.

TRIO CHEMIRANI & NEBA SOLO TRIO

Falak

Prolongement phonographique d'un projet présenté en 2001 au festival Africolor en Seine-Saint-Denis, cet album montre combien le champ des possibles est vaste en musique. Organiser la rencontre entre les trois balafonistes maliens du groupe Neba Solo et le trio Chemirani, aux percussions iraniennes, pouvait paraître très aléatoire. Or la conversation que l'on entend ici a

de l'allure, de la pertinence, du souffle. Les phrases s'organisent, s'imbriquent en un puzzle harmonieux. Le balafon gambade, en une fluidité espiègle, les doigts roulent gentiment des mécaniques, frottent, grattent, tapent les peaux pour en tirer un langage souriant et léger. Les rythmes sénoufos et ceux de la tradition persane avaient des choses à se dire. On avait failli l'ignorer.

1 CD Caloit/Mélodie.

LES NOCTURNES DE LA RIVE DROITE

MERCREDI 9 OCTOBRE DE 18H A 22H

70 GALERIES D'ART VOUS INVITENT À UNE SOIRÉE EXCEPTIONNELLE !

AVENUE MATIGNON

Puiforcat / Galerie Hopkins - Custot - Tableaux impressionnistes et modernes - Oeuvres récentes de Fernando Botero / Galerie Boccaro / Galerie Maurice Garnier / Galerie Yoshii - Katsuya Nishimori (Vermissage) / Galerie Boulakia - Tableaux impressionnistes et modernes - Nouvel accrochage / Gallery Lasés / Galerie Philippe Gravier - Hommage à Jean-Paul Riopelle et Isabelle Waldberg (Vermissage) / Galerie Cazeau-Béraudière / Galerie Enrico Navarra - Charles Simonds (Vermissage) / Bernard et Benjamin Steinitz / Galerie Flora Jansen / Galerie Matignon - Oeuvres de Jean Jansen / Galerie Joubert - Accrochage des peintres de la galerie - Marcelle Defossez / Galerie Tamenaga - Rikizo - « Rouge et Noir » (Vermissage) / Galerie Michel Meyer / Galerie Daniel Malingue - Tableaux de maîtres, accrochage exceptionnel / Bernheim-Jeune & Cie - Selinger, sculpteur (Vermissage) / Galerie Pierre Levy - Maîtres Impressionnistes et Modernes / Galerie Caplain-Matignon - Drouhon, peintre animalier (Vermissage) / Galerie Matignon 32 - A. H. Fine Arts - Autour des XX et de la livre esthétique 1883-1914 (Vermissage) / Galerie Jean-Louis Danant - Dernières acquisitions / ArtFrance - Cathelin - Tapisseries récentes (Vermissage) / Univers du Bronze - Jivko (Vermissage) / Galerie Jérôme de Noirmont - Keith Haring - « Sex Show ».

RUE JEAN MERMOZ

Galerie ARPE 7 - Sculptures, Tableaux XIX^e, Maîtres Modernes et Contemporains / Noirmont Prospect - Yi Zhou - « Y_Game » / Galerie Serge Laurent - Paranoï Art : Ben - Combas - Klusen - Monory - Rancillac (Vermissage) / Galerie du Dragon / Denoyelle Antiquités.

FAUBOURG SAINT-HONORÉ

Galerie Art Comparaison / Galerie Nichido - Alain Menghini - Peintures (Vermissage) / David Jones Fine Art (UK) Ltd - Nouvelles et anciennes acquisitions (Vermissage) / Honoré Matignon Gallery - Michelle Heritier - Luis Molne - Oeuvres sur papier (Vermissage) / Galerie d'Art Saint Honoré - Présentation d'un tableau exceptionnel (Vermissage) / Galerie Odermatt-Vedovi - Accrochage de divers artistes XX^e siècle / Galerie Adler / Bernheim-Jeune & Cie - Selinger, sculpteur (Vermissage) / Galerie de la Présidence - Derain - 30 sculptures, dessins / Galerie Jacques Bailly / Galerie de Jonckere - Découverte de la nouvelle galerie, présentation d'une nouvelle collection / Hadjer (Vermissage) / Talabardon & Gautier - « Le paysage français de Valenciennes à Bonington » / Artémis Fine Arts - C.G. Boerner - Dessins anciens, gravures et estampes / Librairie Chrétien - « Enfance illustrée », livres et dessins (Vermissage) / Monique Martel / Galerie Bruno Martin Caille - Jean-Jacques René (Vermissage) / Galerie Gérard de Montleau - Soï - « Les richesses de Galus ».

RUE DU CIRQUE

Galerie Mermoz - Santo Micali / Bernard et Benjamin Steinitz.

BOULEVARD HAUSSMANN

Galerie Les Singuliers - André Cervera. Oeuvres récentes (Vermissage).

RUE DES SAUSSAIES

L'Antiquaire du Café - Porcelaine 18^e et 19^e siècles - Objets d'arts et de passion.

RUE DE PENTHIÈVRE

Univers du Bronze / Galerie Michel Cabotse (Vermissage) / Galerie Colbert (Vermissage) / Villa Antica / Galerie APTA M. Payen - J. L. Degrave / Galerie Francis Barlier - Salon d'Octobre - Accrochage de groupe (Vermissage) / Galerie Alexandre Lacroix - Nouvel accrochage (Vermissage) / Philippe Heim / Galerie Dumas - Smart - Présentation des nouvelles acquisitions (Vermissage).

RUE DE MIROMESNIL

Galerie du Dragon / Galerie Bertin-Toublanc - Karine Pradier - « L'enfance sur le fil » (Vermissage) / Amedeo Montanari / Galerie Colin Maillard / Duret-Dujarric Paris - Duret-Dujarric - Oeuvres récentes (Vermissage) / Galerie de Bijoux Anciens Eve Cazes (Vermissage) / Galerie Omagh - Mobilier et objets Art Nouveau - Tableaux Orientalistes / Galerie Nicolas Pleseoff - Apel Les Fenosa (Vermissage).

AVENUE GABRIEL

Espace Pierre Cardin et Association Chinese Century - « Paris - Pékin », art contemporain chinois (Vermissage) / Puiforcat.

AVENUE DELCASSÉ

Galerie RX - Xiao Fan - « Cent Fleurs », en présence de l'artiste.

ET LES RESTAURANTS QUI PROPOSENT UN MENU SPÉCIAL

« LES NOCTURNES DE LA RIVE DROITE »

Restaurant de l'Hotel Le Bristol - Le Berkeley - Market

Galerie de la Présidence
90 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Tél. 01 42 65 49 60

DERAIN

17 septembre - 2 novembre 2002
Sculptures - dessins - peintures

EXPOSITION
PARIS PÉKIN

LES ARTISTES DE L'AVANT-GARDE CHINOISE !

DU 5 AU 28 OCTOBRE 2002

www.paris-pekin.net

MADE IN CHINA

ESPACE GARDIN
1-3, AVENUE GABRIEL - 75008 PARIS

Organisation : **FRANCE INTER** **AP** **macif**
Bénéficiaire : **PARIS PÉKIN**
Partenaires : **LE FIGARO** **BOULEVARD**

isabelle huppert
gérard watkins

4.48 Psychose
de sarah kane

mise en scène
claire régy

théâtre des bouffes du nord
1 octobre 9 novembre
01 46 07 34 50

magasins Fnac Carrefour-Printemps-Bon marche-0 892 68 36 22 (01 34 67 001) www.fnac.com

Jessye Norman, une voix très humaine

La soprano américaine chante pour la première fois en public « La Voix humaine », de Francis Poulenc, mise en scène par André Heller

QUE S'ATTENDAIT-ON à rencontrer ? La version décevante, vue de près, de cette icône de loin si majestueuse et superbe, qui met le public debout à chacune de ses entrées sur les plus grandes scènes de la planète, qui fut si souvent partie prenante de cérémonies d'importance – Ground Zero, les Jeux olympiques d'Atlanta, le bicentenaire de la Révolution française, où, chacun s'en souvient, elle était juchée sur un char, ceinte de bleu, de blanc et de rouge, descendant les Champs-Élysées en entonnant *La Marseillaise* ? Que craignait-on, au fond ? De découvrir la « vieille dame » que le personnage encore jeune de *La Voix humaine*, de Cocteau et Poulenc, voit lorsqu'elle s'observe dans le miroir ?

Mais Jessye Norman n'a que cinquante-sept ans, et en fait largement moins, n'en déplaise aux chuchoteurs malveillants... Sur Internet et ailleurs on a dit tout et son contraire de ses prétendus caprices, de son poids, sujet sensible qui a valu au *Classic CD Magazine* un procès pour s'être moqué d'elle. Mais la première surprise que réserve notre première rencontre avec Jessye Norman, après vingt ans de fréquentation de ses concerts, est, en effet, la jeunesse éclatante de cette femme magnifique, dont la peau est d'une pureté, d'un velouté, d'un soyeux à faire pâlir de jalousie, ce dimanche après-midi de septembre, quand Jessye Norman nous reçoit dans un salon privé attenant à la suite qu'elle occupe dans un grand hôtel parisien, immanquablement vêtue d'une de ces légendaires tenues africaines revisitées qui donnent à son corps effectivement imposant une élégance sans pareille.

Elle fait des débuts fracassants en Elisabeth, dans *Tannhäuser*, de Wagner, en 1969, au Deutsche Oper de Berlin. Mais, dès 1975, et jusqu'à 1980, elle décide de ne se produire qu'en récital, luxe que peu d'artistes lyriques peuvent se permettre, surtout lors de leurs premières années de carrière. Elle impose un répertoire vaste et remplit bientôt les grandes salles malgré des programmes ardues consacrés à Berg ou Schoenberg. En moins de temps qu'il n'en a fallu pour le dire, Jessye Norman est devenue une icône singulière, parfaite musicienne et diva pour des dizaines de fans. En 1983, le journaliste de *Libération*, Philippe Hoummou, qui en est un, lui consacre une série de reportages, la suivant partout, le temps d'un été ; les lecteurs du quotidien découvrent une Jessye plus intime, attachante, elle qui se livre peu et donne rarement des entretiens.

Mais pour ceux que seule la musique intéresse, ce fut l'arrivée d'une voix des plus somptueuses, large, riche, d'un souffle infini, une

BIOGRAPHIE

► **1945**
Naissance, le 15 septembre, à Augusta (Etats-Unis).

► **1969**
Débuts sur scène à Berlin.

► **1984**
Débuts au Met de New York.

► **2002**
« La Voix humaine », de Francis Poulenc, sur scène.

nouvelle Leontyne Price, voix d'or, diva et noire, elle aussi. Aujourd'hui, Jessye Norman a gardé son timbre melliflu, même si, avec les années, la voix n'a plus tout à fait le tonus, la tension d'antan et qu'il lui arrive plus que de raison de chanter bas, très bas parfois, comme lors de ce *Voyage d'hiver* mis en images par Robert Wilson au Théâtre du Châtelet, l'an passé, et mis en pièces par la critique.

SEULE EN SCÈNE

Mais la voici de nouveau dans le même théâtre, pour un doublé très exposé, *Erwartung*, d'Arnold Schoenberg et *La Voix humaine*, de Francis Poulenc, deux monologues de femmes en perte. « Je suis très heureuse de retravailler avec André Heller sur cette production étonnante. Cette Voix humaine, de Poulenc, je suis enfin heureuse de la donner sur scène, car jusqu'à maintenant je ne l'avais chantée qu'une fois, et en version de concert. Lorsqu'on aime la musique de Poulenc autant que moi, c'est évidemment une œuvre que toute chanteuse ne peut ignorer. Seule en scène, cinquante minutes, c'est à la fois terrible et exaltant. » On ne sait pas trop comment le lui dire sans la vexer (quoique Jessye Norman soit d'une humeur délicate) : pourquoi, comme beaucoup d'autres, avoir attendu la pleine maturité pour chanter un rôle dont Cocteau et Pou-

lenc insistaient pour qu'il fût « tenu par une femme jeune et élégante » ?

Jessye Norman ne prend pas mal la question : « Vous savez, sur scène, à tout âge on peut chanter le drame d'une femme qui est quittée pour une autre par son amant. C'est un archétype, l'essence d'une situation que tout être humain connaît, quel que soit le moment de sa vie. » La tessiture très longue de la soprano américaine – qui a parfois incarné les mezzos, voire les contraltos – l'aide-t-elle pour les passages en récitatif de la partition, dans le médium de la voix ? « Il est vrai que ce n'est pas le plus aisé de cette partition, qui a été écrite pour une voix qui avait une émission naturellement à l'aise dans ce registre. Mais la musique de Poulenc est soigneusement conçue. Lorsque la voix « parle » dans le médium, elle est à découvrir ; en revanche, lorsqu'il s'agit de chanter pleinement, l'orchestre l'accompagne d'une manière extraordinairement sensuelle. Le plus difficile pour moi a été de réapprendre à dire « oui », ce que le personnage répète si souvent, car moi, en Français, à Paris, je dis « ouais », comme tout le monde, non ? »

Miss Norman parle et aime le français. Question diction, elle avait frappé à la bonne porte en allant travailler auprès de Pierre Bernac, le créateur de tant de mélodies de Francis Poulenc. « C'était un homme merveilleux,

se souvient Jessye Norman, qui fut son élève à la fin des années 1960 à l'université du Michigan. Je le respectais tellement que je me levais à 5 heures pour être en voix à ses cours du matin... C'est tout dire, car j'ai toujours détesté chanter le matin. Il était d'un tel raffinement musical... On l'a pris pour le spécialiste de la seule mélodie française, mais je me souviens l'avoir entendu donner, assis, alors qu'il ne chantait plus depuis des années, un exemple du *Lied* Andie Musik, de Schubert. C'était à pleurer. »

Et d'ailleurs, à propos de larmes, Jessye Norman pleure-t-elle pour de bon à la fin de *La Voix humaine*, comme toutes les autres à avoir chanté ce rôle merveilleux et terrible ? « Je ne peux m'en empêcher. C'est comme à la fin des Dialogues des carmélites, tellement saisissante, poignante... Il y a un tel désespoir dans cette fin. Cependant, je ne pense pas que la femme meurt à la fin de la pièce. Il faut lui laisser une chance de redevenir ce qu'elle fut avant ce drame ! »

Renaud Machart

La Voix humaine, de Francis Poulenc, *Erwartung*, d'Arnold Schoenberg, par Jessye Norman (soprano), Orchestre national de Lyon, David Robertson (direction), André Heller (mise en scène). Théâtre du Châtelet, Paris, du 4 au 13 octobre. Tél. : 01-40-28-28-40. De 11 € à 106 €.



DENIS CHAPOULIÉ

LES GENS DU MONDE

■ Le groupe britannique d'édition musicale EMI a confirmé le 2 octobre avoir signé un nouveau contrat avec le chanteur **Robbie Williams**, sans préciser le montant. Selon la presse britannique, il s'élèverait à 80 millions de livres sterling (125 millions d'euros), pour quatre albums, ce qui en ferait le plus important contrat de l'histoire de la musique en Grande-Bretagne, après les 42 millions de livres obtenus par **Elton John** de Polygram en 1996. L'ancien chanteur de *Take That*, qui a vendu 20 millions d'albums depuis le début de sa carrière solo en 1995, publiera *Escapology*, son cinquième opus, le 18 novembre.

■ Vingt-cinq ans après sa mort, Elvis Presley règne à nouveau sur la musique populaire. *30 #1 Hits*, recueil de ses tubes numéros un, est actuellement en tête des classements de 17 pays. Comme au milieu des années 1960, Elvis va désormais devoir faire face à de redoutables concurrents, les **Rolling Stones**. Leur compilation *40 Licks*, célébrant les quarante ans de leur existence, a été publiée le 1^{er} octobre.

■ Un comité national est en cours de formation pour faire entrer au Panthéon George Sand, à l'occasion du bicentenaire de sa naissance en 2004. Pour **Georges Buisson**, administrateur de la maison de l'écrivain à Nohant (Indre), « l'entrée de George Sand serait un symbole fort, en raison de sa lutte pour les valeurs républicaines et pour l'émancipation des femmes ». L'initiative est soutenue par **Christiane Smeets-Sand**, héritière légitime de George Sand, et Georges Buisson affirme qu'elle a été bien accueillie par le président du Centre des monuments nationaux (Monum, qui gère le Panthéon), **Christophe Vallet**, en visite le 30 septembre à Nohant. Pour présider ce comité, Georges Buisson suggère le journaliste **Françoise Giroud**. La décision reviendra au président de la République. Une seule femme repose actuellement au Panthéon pour ses propres mérites, la physicienne Marie Curie.

■ *Liod* (« la glace »), dernier roman de l'écrivain **Vladimir Sorokine**, fait partie des six œuvres sélectionnées pour l'obtention du Booker Prize russe, version nationale du prix littéraire britannique. La décision du jury, composé de personnalités du monde des lettres russes, sera annoncée le 5 décembre. Son président, **Vladimir Makanine**, a déclaré sur la radio Echo de Moscou que cette nomination est « le seul moyen de protester contre la persécution de l'écrivain », sous le coup d'une information judiciaire dans son pays pour « pornographie » après une plainte du mouvement de jeunesse pro-Vladimir Poutine. Ceux qui vont ensemble (*Le Monde* du 16 juillet).

DOMINIQUE DHOMBRES

Chère électricité

C'ÉTAIT la première grande manifestation sur le pavé parisien depuis l'arrivée de Jean-Pierre Raffarin à Matignon.

TF1 et France 2 en faisaient leur principal sujet d'information, au journal télévisé de 20 heures. Patrick Poivre d'Arvor et David Pujadas officiaient, comme de juste, sur le sujet du jour. Les JT déroulaient leur logique à la fois implacable et lisse, à peine dérangée, sur France 2, par une météorite. Pas question évidemment de se laisser influencer par des considérations liées au statut, privé pour la première, public pour la seconde, de ces vénérables institutions. Pas de ça, Lisette. Le fait que 80 000 personnes – 40 000 selon la préfecture de police (les chiffres étaient identiques) – défilent de la place de la Nation à la rue de Richelieu était traité, comme il se doit, en cette époque post-moderne et non idéologique, de façon tranquille et détachée. Des vus a priori sur les bienfaits comparés de l'entreprise privée pure et dure et du service public ? Tout cela est d'un ringard achevé. D'ailleurs David Pujadas ne vient-il pas de LCI, qui appartient à TF1 ? Ces soupçons sont ridicules, dépassés, datés.

Avec une coupable obstination,

l'auteur de ces lignes cherchait la faute, l'erreur, le lapsus qui aurait révélé les préférences secrètes, les convictions tapies au fond des reins et des cœurs. Il ne trouvait pas grand-chose. A l'aide d'un vieux réveil qui faisait tic-tac, il calculait le temps accordé aux images du défilé parisien, presque exactement deux minutes pour France 2, un peu moins d'une minute et demie sur TF1. Pas de quoi fouetter un chat. Bon, PPDA avait recours à une métaphore festive qui indiquait une distance, disons, amusée : « Ce sont les syndicats d'EDF-GDF qui menaient le bal. » TF1 insistait un peu lourdement sur les splendeurs entrevues des centres de vacances réservés aux salariés d'EDF-GDF et sur la « puissance » (le mot « importance » aurait mieux convenu) du budget de son comité d'entreprise, alors que France 2 évitait ces considérations. Mais c'était maigre. Il régnait tout au plus à TF1 un peu de confusion sur les tarifs d'électricité. La France se situe « exactement dans la moyenne » en Europe, affirmait deux minutes plus tard un expert interrogé par la chaîne. Qui croire ?

TÉLÉVISION

Un siècle d'immigrations

Selon un recensement (le premier du genre) effectué en 1851, au milieu du XIX^e siècle, la France comptait près de 378 000 étrangers. L'historien Mehdi Lallaoui a choisi cette date comme point de départ d'un vaste travail de collecte de mémoire sur l'immigration. En 1997, avec David Assouline, il publiait *Un siècle d'immigration en France* (éd. Syros). Dans la foulée, il réalisait pour France 3 un documentaire en trois volets retraçant l'histoire des primo-arrivants en croisant images d'archives, récits de descendants (pour les vagues les plus anciennes) et témoignages directs (quand les acteurs sont encore vivants).

Dans le cadre du magazine « Les repères de l'Histoire », France 5 rediffuse le deuxième volet de « Un siècle d'immigrations », intitulé « 1919-1939 : du pain et de la liberté », qui retrace l'arrivée d'une main-d'œuvre immigrée en France pour reconstruire le pays après la première guerre mondiale. De 1920 à 1930, la population immigrée va passer de un à trois millions. La diffusion de ce documentaire sera suivie d'un débat animé par Laurent Joffrin avec comme invités Sami Naïr, député européen (MDC), et Jean-Claude Barreau, écrivain et spécialiste des questions d'immigration. – D. Py

« Les repères de l'Histoire, les immigrations en France », samedi 5 octobre, France 5, 20 h 45, sur le câble et le satellite, rediff. 6 octobre, 16 heures en hertzien.

RADIO

SAMEDI 5 OCTOBRE

► **C'est pas dramatique**
18 h 10, France-Inter
José Arthur reçoit Didier Long, Patrick Bruel et Jacques Weber pour *Le Limier* au Théâtre de la Madeleine, et Laurent Terzieff, Francine Walter, Emilie Chevrillon et Vincent Debouard pour *Le Regard* au Théâtre Rive gauche.

► Radio libre

15 heures, France-Culture
Avec la collaboration de France Bleu Radio Corse Frequenza mora, France-Culture émet ce week-end en direct et en public du centre culturel de Bastia. Après « La Rumeur du monde » à 12 h 45, Julie Clarini anime un débat sur le thème « Corse : les chemins du possible », avec de nombreux invités corses.

SAMEDI 5 OCTOBRE

► **L'Aventure humaine : Angkor, la forêt de pierre**

20 h 45, Arte

A l'aide de croquis d'époque et d'images d'archives, le réalisateur Jean-Claude Loubtchansky montre les temples d'Angkor, au nord du Cambodge, tels que les explorateurs français du XIX^e siècle les ont découverts. Son film, adapté du livre éponyme paru chez Gallimard, écrit par l'historien Bruno Dagens, ouvre un cycle de trois films sur le Cambodge. (Suite samedi 12 et lundi 21 octobre.)

► **24 Heures chrono**

21 heures, Canal+
Deux nouveaux épisodes haletants de cette série policière américaine en 24 épisodes.

Tourné en temps réel, ce thriller a été distingué aux Emmy Awards. Intrigue, rythme de l'action et procédés techniques favorisent la montée de l'adrénaline.

► **Les Feux de la rampe**

22 h 35, France 3
Bernard Rapp reçoit ce soir l'actrice Charlotte Rampling.

► **La Lucarne : Dorogi, sur les routes**

23 h 55, Arte
Marat Magambetov propose une balade sur les routes et les chemins de Russie, avec des groupes d'hommes qui devisent, des enfants qui courent sous les arbres. Le mouvement est celui des hommes et des machines, la caméra, elle, reste immobile. Peu de dialogues, pas de commentaires. Juste le frémissement de la vie.

CHATELET

RÉCITAL MAXIM VENGEROV

Mardi 8 octobre 2002 à 20 h

Sonates pour violon seul
Johann Sebastian Bach
Eugène Ysaÿe
Rodion Chedrine

Location 01 40 28 28 40 / chatelet-theatre.com

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 4 OCTOBRE

TF1

14.45 Le Poids du secret Téléfilm. Katt Shea (EU, 2000) **16.25** Providence. Merci Providence. **17.15** Melrose Place Série. J'ai épousé une meurtrière **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.50 SPÉCIALE « SANS AUCUN DOUTE » LES SEPT PÉCHÉS CAPITALS Magazine présenté par Julien Courbet. Invité : Pierre Palmade. Au sommaire : Le scandale des agences matrimoniales ; Le scandale des permis de construire ; les révélations de Christophe Rocancourt ; etc. 96963988

23.10 C'EST QUOI L'AMOUR ? SPÉCIAL « ÎLE DE LA TENTATION » Magazine présenté par Carole Rousseau. 7510723

0.40 Les Coups d'humour Carlos. 8526940

1.15 Star Academy Jeu. 1715969 **2.00** Très chasse Le canard et ses chasses. 7019360 **2.55** Reportages Attention ! Convois exceptionnels. **3** 388921 **3.20** Histoires naturelles Mon amour, l'Adour (55 min) **4** 773292

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

15.40 Chat noir, chat blanc ■■■ Emir Kusturica. Avec Bajram Severdzan, Srđjan Todorovic (France - Allemagne, 1998, 125 min) **16.15** Who's that Knocking at my Door ? ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1965, N., v.o., 90 min). TCM **16.30** Le Couvent ■■ Manoel de Oliveira (Portugal, 1995, 90 min) **18.00** El Dorado ■■ Marcel L'Herbier (France, 1921, N., 100 min) **21.00** Ma femme s'appelle reviens ■■ Patrice Leconte (France, 1981, 80 min) **21.00** Le Clair de terre ■■ Guy Gilles (France, 1970, 100 min) **22.20** Force majeure ■■ Pierre Jolivet (France, 1988, 85 min) **22.45** Écrit sur du vent ■■ Douglas Sirk (Etats-Unis, 1956, v.m., 100 min) **22.50** Kika ■■ Pedro Almodóvar (France - Espagne, 1993, v.o., 110 min) **23.35** La Fille seule ■■ Benoît Jacquot (France, 1995, 85 min) **0.25** La Voie de la lumière ■■ Hiroshi Inagaki (Japon, 1956, v.o., 105 min) **2.40** Après la pluie ■■ Takashi Koizumi (France - Japon, 1999, 90 min)

FRANCE 2

16.50 Rayons X Pourra-t-on transformer Mars en une jumelle de la Terre ? **17.00** Des chiffres et des lettres **17.30** Age sensible **18.00** Brigade des mers **18.55** On a tout essayé **20.00** Journal, Météo, Point route.



20.55 UNE SOIRÉE DE POLARS - LA CRIM' HAMMAM Série. Jean-Pierre Prévost. Avec Isabel Otero, Linda Bouhenni, Samia Sassi, Arié Elmaleh, Thomas Chabrol, (France, 2001, **4**). 8033433 **21.50** Les Enquêtes d'Éloïse Rome SK. Série. Didier Le Pêcheur. Avec Christine Citti **22.50** Un fic nommé Lécœur Sans papiers. Série. Avec Eric Métayer. 3651029

23.45 CONTRE-COURANT DANS LE SECRET DE LA PRÉSOMPTION D'INNOCENCE Documentaire. Jacques Cotta et Pascal Martin. Magazine présenté par Stéphane Paoli. 8636907

0.50 Journal **1.10** Contre-courant Dans le secret de la prison de Fleury-Mérogis. 7043389 **2.15** Envoyé spécial Magazine **3** 9813495 **4.10** info **4.30** Des mots de minuit Magazine (90 min). 4169766

FRANCE 3

17.30 Mon Kanoir **17.45** C'est pas sorcier **18.15** Un livre, un jour *Suite et fin au Grand Condé*, de Mercedes Deambrosio **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'info, Météo **20.20** Le Fabuleux Destin de...



20.55 THALASSA ESCALE EN ARGENTINE Présenté par Georges Pernoud. Au sommaire : Buenos Aires ; El Tigre ; Mar del Plata ; Le naufrage du « Belgrano » ; L'argent de la mer ; Le Tourisme en Antarctique. 631988

22.25 Météo, Soir 3.

22.50 ON NE PEUT PAS PLAIRE À TOUT LE MONDE Présenté par Marc-Olivier Fogiel. Invité : Michel Blanc. 2131471 **1.05** Ombre et lumière Magazine. 7535056 **1.30** La Nuit de la science 33536698.

4.20 Le Fabuleux Destin de... Invités : Franck Leboeuf et Geneviève de Fontenay. 2484330 **4.45** La case de l'oncle Doc Namibie, le désert oublié. Documentaire. Dominique Pipat (1998, 70 min). 8253327

CANAL+

16.50 Le Dîner de cons ■ Film. Francis Veber **18.05** 7 jours au Groland ► *En clair jusqu'à 20.59* **18.30** Hyper Show **19.25** Zapping **19.30** Journal des bonnes nouvelles **19.55** Guignols **20.05** H Série **20.40** Le Journal du cinéma.



21.00 LE BON NUMÉRO Film. Nora Ephron. Avec John Travolta, Lisa Kudrow, Tim Roth, Ed O'Neill, Michael Rapaport (Etats-Unis, 2001) **22.40** Le Journal du cinéma Magazine **23.00** 24 HEURES CHRONO 4 h 00 - 5 h 00 **9** 96555. 5 h 00 - 6 h 00 **10** 173471. Série (saison 1). Avec Kiefer Sutherland. **0.25** La Pianiste ■ Film. M. Haneke. Avec I. Huppert (Fr. - Autr., 2001, **4**). **0** 9110209

2.30 Minutes en + « La Pianiste ». 6574817 **2.35** Le Rat ■ Film. Christophe Ali et Nicolas Bonilauri (Fr., 2000) **3** 6652582 **3.35** Surprises 8023679 **3.50** Invisible ennemi Téléfilm. J. Murlowski (EU, 2001, 90 min) **0** 2100360

FRANCE 5 / ARTE

16.35 L'Épopée du grand large [1/4]. Les grands navigateurs **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air Balade érotique **19.00** Tracks Magazine **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Permis de voler.



20.40 GHETTOKIDS Téléfilm. Christian Wagner. Avec Ioannis Tzialas, Toni Osmani, Barbara Rudnik, Günther Maria Halmer, Renate Becker (Allemagne, 2002). 565346 *Dans une banlieue défavorisée de Munich, un adolescent de 18 ans d'origine gréco-turque tente de sauver son jeune frère de la prostitution et de la drogue.*

22.10 LA VIE EN FACE - L'ASSASSIN DE MA MÈRE JUSTICE AU RWANDA Documentaire. Martin Buchholz (2002). 4911948 *Une femme rwandaise, expatriée en Allemagne à la fin des années 1970...*

23.15 Profils - La Revue Jérôme Deschamps et Macha Makeieff. 2734520 **0.20** Lacombe Lucien ■ Film. Louis Malle. Avec Pierre Blaise. *Drame* (Fr., 1974). 3227327 **2.35** Le Dessous des cartes Documentaire (15 min).

M6

15.15 Les Anges du bonheur Tends-lui la main **16.10** M6 Music **17.05** 80 à l'heure **17.55** Stargate SG-1 Les esprits **18.55** Charmed Instinct animal **19.45** et **20.40** Caméra café **19.54** 6 minutes **20.05** Une nounou d'enfer.



20.50 MÉMOIRE, le GRAND TEST Divertissement présenté par Benjamin Castaldi et Mac Lesguy. 18802568 *A l'image des sportifs, la mémoire se travaille comme un muscle. « Mémoire, le grand test » va permettre d'établir notre bilan mémoire et d'obtenir des trucs ou des astuces pour pallier nos points faibles.*

0.05 PROFILER Hérédité. Série (saison 3). Ian Toynton. Avec Ally Walker **0**. 8967650 *Après autopis des victimes d'une série de meurtres, celles-ci avaient toutes un lien de parenté avec un gourou.*

0.45 Météo **0.50** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (360 min). 47746940

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Appel d'air. **20.30** Black and Blue. Invité : Gilles Anquetil. **21.30** Cultures d'Islam. **22.00** Journal, 22.10 Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.00** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Tutti! or not tutti. L'Orchestre philharmonique de Berlin. Œuvres de Haydn, Debussy, Prokofiev. **20.00** Figures sacrées. Par le Chœur de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Alessandro de Marchi : Œuvres de Verdi. **22.30** Alla breve. **22.45** Jazz-club. En direct du Sunset, à Paris.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Biber, Schickhardt, Bach. 20.40 Carl Maria von Weber. Œuvres de Weber, Beethoven. **22.55** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Rimski-Korsakov, Borodine, Scriabine. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

TF1

12.45 A vrai dire La pelote basque **12.50** Météo, Journal **13.25** Reportages Les flics de Sao Paulo **14.00** Les Dessous de Palm Beach Pour l'amour de l'art **14.50** Alerte à Malibu Le devoir avant tout **15.45** Will & Grace Mon ex revient **16.15** Invisible Man Aux voleurs. Série **17.05** Sous le soleil Je est un autre **18.10** Star Academy **18.55** Le Maillon faible **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.50 STAR ACADEMY Divertissement présenté par Nikos Aliagas. Invités : Céline Dion, Serge Lama, Cunnie Williams, David Charvet. 96923360 *L'ambiance du Château souffre des départs successifs. Mais ce soir, les candidats vont apprendre au contact de vedettes venues soigner leur promotion.*

23.10 NEW YORK, SECTION CRIMINELLE Le justicier de l'ombre **0** 5952921. Plaisirs défendus **0** 25438. Série (saison 1). Michael Fields ; Constantine Makris. Avec Vincent D'Onofrio, Kathryn Erbe, Jamey Sheridan, Courtney B. Vance. **0.55** C.L.A.C. C'est l'actualité des coulisses **1.00** Météo **1.05** Les Coups d'humour Invité : Carlos. 77631273 **1.40** Reportages Trois femmes d'action. Magazine. 7597896 **4**.

2.05 Très chasse Des belles chasses. 4200051 **3.05** Histoires naturelles Il danse avec les cerfs. 4337709 **3.55** Histoires naturelles La pêche à la mouche en Yougoslavie. 2604877 **4.25** Musique (25 min) 9939065.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.05 Capitaine téméraire ■■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.m., 100 min) **14.05** Les Apprentis ■■ Pierre Salvadori (France, 1995, 98 min) **14.45** Les Sept Samouraïs ■■ Akira Kurosawa (Japon, 1954, N., v.o., 195 min) **15.50** Fame ■■ Alan Parker (Etats-Unis, 1980, v.m., 130 min) **16.00** Manipulations ■■ Rod Lurie (Etats-Unis, 2000, v.o., 125 min) **17.25** Bombardier B-52 ■■ Gordon Douglas (Etats-Unis, 1957, v.m., 105 min). TCM **19.10** After Hours ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1985, v.m., 95 min) **20.50** Les Risques du métier ■■ André Cayatte (France, 1967, 95 min). RTBF **22.10** Engrenage mortel ■■ Ralph Hemecker (Etats-Unis, 1993, 90 min) **22.55** La Nuit américaine ■■ François Truffaut (France, 1973, 115 min) **23.10** Sauve qui peut (la vie) ■■ Jean-Luc Godard (France - Suisse, 1979, 85 min) **0.20** Solaris ■■ Andreï Tarkovski (URSS, 1972, v.o., 165 min) **0.45** Le Jugement de Dieu ■■ Raymond Bernard (France, 1949, N., 100 min) **1.15** Vidéodrome ■■ David Cronenberg (Canada, 1982, 85 min)

FRANCE 2

13.00 Journal, Météo **13.45** Consomag **13.50** Magazine **14.55** Côté jardins Magazine **15.20** Keno **15.30** Côté maison Magazine **15.55** La Vie d'ici Magazine **18.10** Expression directe **FO** **18.15** Un livre, un jour *Scoops*, de Christophe de Ponfilly **18.20** Questions pour un champion Jeu **18.50** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport Magazine **20.20** Euro millionnaire.



20.55 LE PLUS GRAND CABARET DU MONDE Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Darry Cowl, Philippe Candeloro, Loana, Stéphane Bern, Corinne Touzet, Julie Raynaud, Jean-François Dérec, Christine Haas, Nelson Monfort, Pierre Bonte, Passe-Partout, les moines shaolin et le ventriologue Christian Gabriel. 2517582 **23.10** CD'Aujourd'hui.

23.15 TOUT LE MONDE EN PARLE Magazine présenté par Thierry Ardisson. Invités : Aston Villa ; Olivier Picasso ; Luc Plamondon ; Lucien-Aimé Blanc ; Dieudonné ; Pascal Picq, paléoanthropologue, pour son essai *A la recherche de l'homme*. 5378476

1.35 Journal de la nuit, Météo. **2.00** Douce France Magazine. 9722761 **3.05** Thé ou café Invité : Elisabeth Badinter. 16226761 **3.40** Les 2'armours 5720457 **4.10** Rallye [1/8]. Série (110 min) 5991506 **0**.

FRANCE 3

13.25 C'est mon choix pour le week-end Magazine **14.55** Côté jardins Magazine **15.20** Keno **15.30** Côté maison Magazine **15.55** La Vie d'ici Magazine **18.10** Expression directe **FO** **18.15** Un livre, un jour *Scoops*, de Christophe de Ponfilly **18.20** Questions pour un champion Jeu **18.50** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport Magazine **20.20** Euro millionnaire.



20.55 SOUS BONNE GARDE Téléfilm. Luc Béraud. Avec Patrick Catalifo, Micky Sébastian, Rosy Varte, Thierry Gibault, Julie Brochen (France, 2002) **4**. 5510650 *Défigurée après avoir été attaquée par un chien, une femme sombre dans la dépression. Son mari affronte la désapprobation des villageois en voulant porter l'affaire en justice.*

22.40 LES FEUX DE LA RAMPE CHARLOTTE RAMPLING Documentaire. Philippe Azoulay **4**. 2989921 *Bernard Rapp rencontre l'actrice britannique Charlotte Rampling, qui évoque sa longue et brillante carrière internationale ponctuée par des rôles souvent difficiles.* **23.45** Météo, Soir 3. **0.10** La Case de l'oncle Doc Les Enfants de Sam. Magazine. 6243341

1.05 Ombre et lumière Invité : Jean-Pierre Coffe. 1143631 **1.35** Sorties de nuit Invité : Jacques Weber. 4283235 **2.45** Euro millionnaire **3.10** Soir 3 **3.50** On ne peut pas plaire à tout le monde (110 min) 80477728.

CANAL+

► *En clair jusqu'à 14.30* **13.30** La Semaine du cinéma **14.05** Les Simpson La brute et les soudés **14.30** La Grande Course **15.00** Rugby. Championnat de France Top 16 (6^e journée) : Montferrand - Stade Français. **17.00** Samedi sport Au sommaire : Hippisme : présentation du Prix de l'Arc de Triomphe ; etc ► *En clair jusqu'à 20.55* **19.20** Journal, En aparté **20.30** 7 jours au Groland **0.20** Le Zapping.



21.00 24 HEURES CHRONO 6 h 00 - 7 h 00 **0** 16940. 7 h 00 - 8 h 00 **0** 334969. Série (saison 1). Brian Spicer ; Stephen Hopkins. Avec K. Sutherland (EU). *Dans le premier épisode 6 h 00 - 7 h 00, Ira Gaines envoie Jack à la cellule antiterroriste afin de procéder à un échange de cartes électroniques.*

22.25 JOUR DE FOOT Présenté par Vincent Radureau et Grégoire Margotton. Résumé des meilleurs moments de la 10^e journée du championnat de France de la Ligue 1. Au programme : Lille - Marseille, Bordeaux - Sedan, Nice - Bastia ; etc. 675834

0.00 Le Journal du hard Magazine **0** 10235 **0.15** Ally Film. John B. Root. Avec Ally McTayana, Loulou. *Classé X* (Fr., 2002) **0** 9701047

1.45 Loin ■■ Film. André Téchiné. Avec Stéphane Rideau (Fr., 2001, **4**) **0** 8665761 **3.40** Surprises 5946693 **3.50** Brûle, sorcière, brûle ! ■■ Film. Sidney Hayers. Avec Peter Wyngarde (GB, 1962, 90 min) **0** 5137780.

FRANCE 5 / ARTE

14.20 L'Ours, le Panda et le Séquoia **15.15** Planète insolite **16.10** Mômes du peuple des nuages **17.00** Familles Zanskar **17.30** Gaïa **18.05** Le Magazine de la santé Traiter les délinquants sexuels **19.01** Le Forum des Européens Prostitution : interdire ou encadrer ? **19.45** Arte info **20.00** Le Dessous des cartes République démocratique du Congo [1/2] : Le territoire **20.15** Palettes Andy Warhol.



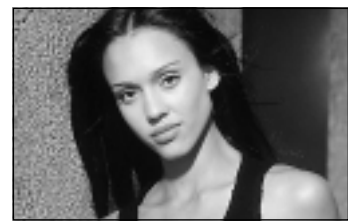
20.45 L'AVENTURE HUMAINE - ANGKOR, LA FORÊT DE PIERRE Documentaire. Jean-Claude Lubchansky (France, 2002). 7553940 *Inscrite au patrimoine de l'humanité depuis 1992, le site d'Angkor est de nouveau ouvert au public.*

21.40 Metropolis Magazine. 9533679 **22.35 LE P'TIT BLEU** Téléfilm. François Vautier. Avec Etienne Chicot, Luis Régo, Roland Blanche, Robert Kramer, Christian Moro (France, 1999). 3763037 *L'« éducation » d'un jeune homme par son père, patron d'un bar de nuit et membre de la pègre parisienne.* **23.55** La Lucarne - Dorogi Sur les routes. Documentaire. Marat Magambetov. 5520766

0.55 Atlantic City ■■ Film. Louis Malle. Avec Burt Lancaster, Susan Sarandon. *Drame* (EU - Can. - Fr., 1980, v.o.). 78890490 **2.35** Why Are You Creative ? Isabella Rossellini. Documentaire (5 min). 31501051

M6

14.15 FX Retour vers le passé **0** **15.05** Sliders, les mondes parallèles Série (saison 2). Un monde sans constitution **0** **16.00** Zorro Série (saison 2). Le farceur **0** **16.30** Chapeau melon et bottes de cuir Série (saison 6). Brouillard **0** **17.30** Amicalement vôtre Série. Un risque calculé **0** **18.30** Caméra café Série **19.05** Turbo, Warning **19.54** 6 minutes, Météo **20.05** Plus de Popstars **20.40** Cinéfix.



20.50 LA TRILOGIE DU SAMEDI - DARK ANGEL L'art et la manière. Série (saison 2) [9/20]. Jeff Woolnough. Avec Jessica Alba, Michael Weatherly, Kevin Durand, Emily Holmes (EU, 2001). 1567834 **21.40** Sept jours pour agir Entre le marteau et l'enclume **0** 9524921. Surfer sur les vagues **0** 3854308. Série (saison 2). Charles Sr Picerni ; Don Kurt. Avec Jonathan LaPaglia.

23.30 BUFFY CONTRE LES VAMPIRES La cérémonie **0** 85245. Disparitions sur le campus **0** 5075186. Série (saison 3). Joss Whedon. Avec Sarah Michelle Gellar, Davidorean, Nicholas Brendon, Anthony Stewart Head, Alyson Hannigan (EU, 1999). *Dans La Cérémonie, Buffy oblige Angel à boire son sang. Ce dernier s'exécute puis conduit la jeune femme aux urgences de l'hôpital.*

1.14 Météo **1.15** Drôle de scène Divertissement. Invité : Franck Dubosc. 6039525 **1.40** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (375 min). 74357341

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Électrophonie. **20.50** Mauvais genres. Invité : James Grady. **22.05** Fiction. Une partition attendue, de Béatrice Nicodème. **23.00** Le Monde en soi. Malaise des élèves. **0.00** Nocturnes. Heinz Wismann.

FRANCE-MUSIQUES

19.30 Tannhäuser. Opéra de Richard Wagner. Par le Chœur du Festival de Bayreuth et l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. Christian Thielemann, Eberhard Friedrich, chef de chœur, Glenn Winslade (Tannhäuser). **23.00** Le Bel Aujourd'hui. Donné par Die Neue Vocalisten de Stuttgart : œuvres de Aperghis, Nono, Ronchetti, Stroppa.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Charles Lamoureux. Œuvres de Bach, Wagner, Chabrier, Lalo, Gounod, Saint-Saëns, Chausson ; *Tristan et Isolde* (prélude de l'acte III), de Wagner, dir. Daniel Barenboim. **22.00** Da capo. Le violoncelliste Pierre Fournier. Œuvres de Mozart, Beethoven, Bruch, Brahms, Dvorak, Zelenka, Martinu. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

Les codes du CSA **0** Tous publics **1** Accord parental souhaitable **2** Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans **3** Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans **4** Interdit aux moins de 18 ans. Les cotes des films : ■ On peut voir ■■ A ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. Les symboles spéciaux de Canal + **DD** Dernière diffusion **►** Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

DISPARITIONS

Maurice Novarina

Auteur de nombreux édifices religieux et civils de qualité

L'ARCHITECTE Maurice Novarina, membre de l'Institut, est mort samedi 28 septembre à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) à l'âge de 95 ans. Il occupait le « troisième fauteuil » de la section architecture de l'Académie des beaux-arts, où il avait succédé en 1979 à Albert Laprade.

Lorsqu'on attribue la buvette Cachat (Evian, 1956) au génial ingénieur Jean Prouvé (1901-1984), on oublie assez systématiquement d'en citer l'architecte : Maurice Novarina. Jean Prouvé, longtemps considéré comme le génie méconnu de la construction française, puis honoré à la mesure de son talent, est aussi devenu la bonne conscience et l'excuse de toute l'architecture moderne de la seconde moitié du XX^e siècle. Or les architectes, comme Novarina, étaient là, eux aussi, confrontés, après guerre, aux exigences (rentables) de la construction de masse, à celle d'imaginer un urbanisme que l'on voulait radieux, et d'inventer enfin l'architecture de leur temps : celui du béton, de l'acier et du verre. Bien qu'encombré par une commande importante à laquelle il fut conduit à répondre de façon inégale, Novarina sut s'imposer par la qualité de nombreux édifices religieux et civils.

Né à Thonon le 28 juin 1907, Maurice Novarina offre en tout cas le rare exemple d'un architecte régional, en l'occurrence savoyard, ayant réussi à faire connaître son œuvre à l'échelon national. Il sut imposer à ses clients une architec-



ture dégagée de l'esthétique régionaliste dans ce qu'elle peut avoir de contestable. Ancien élève de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, où il devait plus tard enseigner, architecte et ingénieur des travaux publics, Novarina débuta dans sa carrière en 1933, d'abord comme urbaniste à Annecy, Besançon, Corbeil-Essonnes, Dole, Saint-Quentin-en-Yvelines, Villefranche-sur-Saône. Maurice Novarina fut également appelé à travailler dans le champ de l'architecture religieuse. Déjà auteur des églises Notre-Dame-du-Léman à Thonon (1935), Notre-Dame-des-Alpes à Saint-Gervais-le-Faillet (1938) et de la chapelle du col de l'Iseran (1939), il fut l'architecte, de 1937 à 1945, de l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce à Assy, pour laquelle il fut élu par le Père Marie-Alain Couturier, grand maître d'ouvrage de la foi catholique. L'édifice marqua une date importante dans la rénovation

de l'art sacré. L'église d'Assy posait toutefois des questions plus nouvelles par sa décoration (des œuvres de Rouault, Braque, Léger, Lurçat, Derain, etc.) que par son architecture qui dérangeait relativement peu d'habitues.

Plus novatrices, souligne justement Robert Oudin dans son *Dictionnaire des architectes* (Seghers), furent les églises d'Audincourt, près de Sochaux (1951), dont le béton s'harmonise aux vitraux de Léger, Notre-Dame à Villeparisis (1958), Saint-Simon à Aix-les-Bains, Notre-Dame-de-la-Paix à Étrembières (Haute-Savoie) (1966), la plus belle réussite de cette longue série étant sans doute Sainte-Bernadette à Annecy (1965).

Dans le domaine de l'architecture civile, Maurice Novarina construisit en 1949 sa propre maison à Thonon. Outre la buvette Cachat, il édifia également avec Jean Prouvé (qui conçut le mur-rideau de la tour), le nouvel hôtel de ville de Grenoble (1967), un archétype de simplicité fonctionnaliste, se présentant comme un socle ouvert surmonté d'une tour. Son œuvre comprend en outre la salle des fêtes de Thonon (1963), une école à Divonne-les-Bains, des ensembles d'habitations à Mourenx et Chambéry, le village olympique de Grenoble (1968), et le palais de justice d'Annecy (1978). Il a également construit le centre de télévision de Riyad en Arabie saoudite (1982).

Frédéric Edelmann

A LIRE EN LIGNE

Sur www.lemonde.fr/carnet, le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les sites publiant des documents significatifs.

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du mercredi 2 octobre est publié :

● **Nouvelle-Calédonie** : un décret d'application de l'ordonnance du 20 mars 2002 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en Nouvelle-Calédonie.

NOMINATIONS

Roger Romani, qui était chargé de mission auprès de Jacques Chirac à l'Élysée depuis juin 1997, a retrouvé le siège de sénateur (RPR) de Paris, qu'il avait occupé de 1973 à 1993. Il remplace comme suivant de liste Michel Caldaguès, âgé de 76 ans, qui a donné sa démission du Sénat où il siégeait depuis 1977. **Thierry Breton** a été nommé président du conseil d'administration de France Télécom (*Le Monde* des 2 et 3 octobre), lors du conseil des ministres de mercredi 2 octobre. Il succède à Michel Bon, contraint de démissionner. **Frank Morisseau** a été nommé directeur de la navigation aérienne, lors du conseil des ministres de mercredi 2 octobre. Il remplace Henry-Georges Baudry, qui occupait ce poste depuis avril 1998.

Patrice de Beer

Walter Annenberg

Un magnat de la presse féru d'art et de politique

MAGNAT DE LA PRESSE, philanthrope, collectionneur d'art et diplomate américain, Walter Annenberg est mort, mardi 1^{er} octobre, des suites d'une pneumonie, à son domicile près de Philadelphie.

Né le 13 mars 1908 à Milwaukee, fils d'un émigré juif allemand emprisonné pour ses liens avec la mafia des courses alors qu'il dirigeait un journal hippique, Walter Annenberg a su régler les dettes de son père, auprès de qui il avait fait ses premiers pas dans les affaires, et se bâtir un puissant empire de presse. Propriétaire du *Philadelphia Inquirer* et de nombreuses chaînes de radio et de télévision, il a fondé en 1944 le premier magazine pour adolescents, *Seventeen*, et en 1953 *TV Guide* (17 millions d'exemplaires). Triangle Publications sera vendu à Rupert Murdoch pour 3 milliards de dollars en 1988.

L'immense fortune qu'il avait amassée – Walter Annenberg était à sa mort, selon *Forbes Magazine*, le 39^e plus riche Américain – lui aura permis de financer ses goûts pour la peinture impressionniste –

il a légué sa collection de Picasso, Gauguin, Cézanne, Renoir, Manet..., au Metropolitan Museum of New York – et sa passion pour la politique, avant qu'il ne consacre des milliards de dollars à de multiples bonnes causes. Il a ainsi financé des travaux au musée Monet de Giverny. Selon son biographe John Cooney, Walter Annenberg « a passé sa vie à expier les fautes de son père ».

Son soutien politique et financier constant au Parti républicain lui ouvrira les portes de l'ambassade américaine à Londres sous Richard Nixon (1969-1974). Son anglophilie et sa munificence l'y rendront populaire. Avec d'autres hommes d'affaires conservateurs, Walter Annenberg participera au lancement de la carrière politique de Ronald Reagan, d'abord en l'aidant à devenir gouverneur de Californie, puis en finançant son premier essai à la candidature à la présidence en 1976. Sa seconde femme deviendra chef du protocole à la Maison Blanche après l'élection de Ronald Reagan en 1980.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Françoise, Patrick et Yoran ont la joie d'annoncer la naissance de

Eluan,

le 1^{er} octobre 2002.

Quentin

est arrivé le 9 septembre 2002,

chez

Anne-Sophie et Antoine.

Nous sommes ravis et très heureux.

Annie-Claude

et

Jean-Loup MARCHAND,

51100 Reims.

Anniversaires de naissance

Maman,

Mame chérie,

nous te souhaitons un bon anniversaire.

Nous serons tous près de toi la semaine prochaine.

Alice, Marion, Olivier, Laura, Julia, David, Maxime,
Tes petits-enfants,
Et leurs parents.

Décès

– Rodez.

Marie-Christine et Jean-Louis Bombail, ses enfants,
Vincent, Alexandre et Amandine, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène
de BETHUSY-HUC,
née KERSAUDY,

survenue le 2 octobre 2002.

Ses obsèques seront célébrées le samedi 5 octobre, à 14 h 30, en l'église de Montségur (Ariège).

7, rue Pierre-Loubière,
12000 Rodez.

– Mme Jacques Borel,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jacques BOREL,
écrivain,

survenue à l'âge de soixante-seize ans, le 25 septembre 2002.

Ses obsèques ont eu lieu le 1^{er} octobre, dans la plus stricte intimité, au cimetière de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Cet avis tient lieu de faire part.

68, rue du Moulin,
91120 Palaiseau.
(*Le Monde* du 3 octobre.)

– Les familles Djian, Cohen Van Delft, Farro,
Leurs parents et amis,
ont l'immense douleur de faire part de la disparition, le 2 octobre 2002, de

Berthe DJIAN,

qui a rejoint son époux,

Paul DJIAN,

décédé le 28 mars 1998.

L'inhumation aura lieu le lundi 7 octobre, à 16 heures, au cimetière sud de Saint-Mandé.

– Mireille Dubois-Chabert,
Isabelle Dubois-Chabert,
Jean Allouch,
Pierre et Marie-Ange Lena,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Ange
DUBOIS-CHABERT,

survenue le 2 octobre 2002, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Conformément à sa volonté, l'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Les Filagnes,
83690 Villecroze.

– En ce quarantième jour du départ tragique, à l'âge de dix-neuf ans, le 28 août 2002, de

Fouad HAMEL,

les amis et proches de Grenoble se joignent à Yasmine, Nadia et Benouda, dans une profonde et sincère communion de pensée.

– Dominique Ribeyre,
président de la Compagnie des commissaires-priseurs de Paris,
a la tristesse d'annoncer la disparition de son confrère,

Emmanuel LANGLADE.

Les obsèques auront lieu en l'église Notre-Dame de Lorette, le vendredi 4 octobre, à 14 h 30.

– M. et Mme Dominique Morrier,
M. et Mme Philippe Morrier,
ses enfants,
M. et Mme Camille Grand,
M. et Mme Guillaume Laverdure,
M. Jacques Morrier,
M. et Mme Pierre Morrier,
M. Alexis Morrier,
ses petits-enfants,
Morgane, Clothilde, Marie, Alexis,
Constance, Léa et Inès,
ses arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jacques Morrier,
son frère et sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri MORRIER,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenue le 2 octobre 2002, dans sa quatre-vingt-huitième année, à l'hôpital Percy.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 7 octobre, à 14 h 45, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Versailles (Yvelines).

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Organisation franco-cambodgienne de pneumologie, à l'hôpital Percy, 92141 Clamart.

M. Morrier,
17 bis, rue La Boétie,
75008 Paris.

– Jean-Robert Muzard,
son mari,
Gabriel Muzard,
Angeline et Philippe Pieron,
Christine et Michel Rosso,
ses enfants,
Thomas, Romain, François, Antoine, Benoît, Octavie, Colin, Clémence, Sophie,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène MUZARD,
née PIGNEROL,

survenue le 2 octobre 2002, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Le service religieux aura lieu le samedi 5 octobre, à 10 h 30, en l'église réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Villaret-de-Joyeuse,
75017 Paris.

– Ses enfants, ses petits-enfants,
Et son arrière-petite-fille,
font part du décès de

Hélène PHILIPPE,
née SIEFF,

survenue le 1^{er} octobre 2002, deux mois après celui de son époux,

Jean PHILIPPE.

103 B, rue de la Convention,
75015 Paris.

– Caroline Tiffou et Patrig Pennognon,
Stéphane et Katy Tiffou,
Morgan et Marcello,
ont la douleur de faire part de la trop rapide disparition de

Freddy TIFFOU,

Premier Grand Prix de Rome de peinture,

survenue ce lundi 30 septembre 2002.

Une bénédiction aura lieu le lundi 7 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Leu-Saint-Gilles de Bagnolet, suivie d'une crémation au Père-Lachaise.

Que son âme trouve enfin la paix
quelque part entre l'atome initial et le
paradis des Justes.

– Mme Marie-Thérèse Yaddaden,
son épouse,
Catherine et Thierry Delorme,
ses enfants,
Lambert,
son petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger YADDADEN,

survenu le 1^{er} octobre 2002, dans sa soixante-troisième année, après trois années de lutte contre le cancer, avec un courage exceptionnel jusqu'aux derniers instants.

La cérémonie religieuse aura lieu le 5 octobre 2002, en l'église d'Auriac-l'Église (Cantal).

Anniversaires de décès

– Le 5 octobre 1993,

Ivan SKOPAN

disparaissait tragiquement.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Ian et Estelle Skopan,
Martine Skopan.

Communications diverses

Les Editions Autrement souhaitent porter à l'attention de leurs lecteurs que l'ouvrage intitulé **Peuples des steppes en Asie centrale**, paru au début de l'année 2002, constitue la réédition partielle, sans participation des auteurs de l'œuvre originale, d'un précédent ouvrage intitulé **Asie centrale aux confins des empires, réveil et tumulte**, paru au mois d'octobre 1992, auquel ont été ajoutées de nouvelles contributions.

Mme Catherine Poujol avait assumé la direction de l'ouvrage collectif publié en 1992.

Elle n'a pas participé à la conception et à la réalisation de l'ouvrage paru en 2002.

Elle n'entend pas assumer une quelconque responsabilité à l'égard du contenu éditorial de ce dernier ouvrage.

Les Editions Autrement lui en donnent volontiers acte, et dans un souci d'apaisement ont retiré cet ouvrage de la vente.

« Plaisir d'écrire, désir de lire ». Journées de réflexion sur l'illettrisme. Lire en Fête, les 19 et 20 octobre 2002. Association Alphabets, Nice. Renseignements : 04-93-26-08-73

Avis de recherche

Recherche d'héritier

Salma ou Zelmâ Chadirchi (ou dite Tjadirchi) (N. B. : ceci n'est peut-être pas la bonne orthographe des noms), née aux environs du mois de septembre 1984 et maintenant se trouvant en mauvaise santé.

Fille de Hadiir Al Chadirchi, docteur à Paris, et de sa femme, Lubna Hikmat Chadirchi, demeurant 47, Old Park Road, Palmers Green, Londres.

Toute personne sachant où elle se trouve est priée de contacter :

Anthony Pepe Tracing Services,
301, Green Lanes, Palmers Green,
London N13 4XE Grande-Bretagne.
Fax : 0044-20-8882-8164.
E-mail : anthonypepe@hotmail.com

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail : carnet@mondepub.fr

Abonnez-vous au Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

201MQPAN

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

Organisme créancier : Société Editrice du Monde
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom
Prénom

N°rue
Code postal [] [] [] [] Ville

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

.....
N°rue
Code postal [] [] [] [] Ville

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

"Le Monde" (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS

1 Allemagne : comment rebondir ?
Après sa courte victoire, la coalition de gauche devra engager des réformes

2 République : renouer le lien démocratique
La Constitution de 1958 doit-elle être changée ou aménagée ?

3 Les clés de l'info
Notre dossier : les raisons de l'échec du Sommet de la Terre

Numéro d'octobre - 16 pages - 2,10 €

PIERRE GEORGES

Esméralda, vos papiers !

JOURS GRIS, Nuit blanche ! En avant la musique ! Ce samedi parisien d'entre la Sainte-Fleur et la Saint-Bruno - on vient de lire cela en page 28 et cela nous ravit car à la Sainte-Fleur tout noctambule prend racine ! -, ce samedi donc s'annonce redoutable. A titre privé (on va se gêner pour l'évoquer !) trois anniversaires, un vrai rallye, 30 ans, 40 ans, 50 ans, en somme une rude et joyeuse marche à décennies forcées. Bon anniversaire donc au métallier, à l'architecte et au plus âgé qui se reconnaîtra ! Et à titre public, la nouvelle grande manifestation, genre Paris rêve éveillée en son songe d'automne.

La croissance baisse. La fête monte. C'est là, à la Bourse de la fantaisie, un index parfaitement établi. Aucun risque pour les petits porteurs que cet investissement sans frais, ni grands risques, ne laissera pas dans cet état extrême de quasi-ébahissement et de grande fureur qui suit une geule de cours !

Les plans sociaux tombent de partout. Les patrons valsent. La guerre Busho-Saddamesque menace. La répression, moins rude que si elle avait été plus rude, guette la cour des miracles, mendians, manouches, prostituées, et jusqu'aux jeunes d'escaliers. Les indices, que serions-nous sans indices, partent en vrille. Le chômage repart. Les 35 heures chassent leur 39 fillette. La grippe arrive. L'abbé Pierre, autre anniversaire, 90 ans lui, et bon anniversaire aussi, n'en finit plus de remonter son sisyphien et miséreux tas de sable pour dire que « l'urgence est de faire la guerre à la pauvreté et non aux pauvres ». Cause toujours l'abbé !

Tout va mal. Et ainsi de suite. Alors festoyons, nuit blanche, et dansons mieux encore.

Tenez dans le programme immense qui s'annonce d'une Paris ville ouverte, et s'il nous reste encore quelques forces après cette retraite aux bougies, le choix sera tout fait. Un petit tour à Notre-Dame qui offre un circuit « hugolien ». Un bout de nuit donc sous les gargouilles, juste histoire de voir si la maréchaussée persécute la belle Esméralda, gitane sans-papiers et course les mendians comme dans la vie réelle. Et puis, ensuite, pour se remonter le moral, une descente, en rappel espérons-le, aux Catacombes histoire d'y faire un brin de causette aux ossements de nos chers Lutécien prématurément arrachés à l'affection des siècles.

Puis, puis quoi ? Eh bien pas de raison de s'arracher à cette veine mortifère et joyeuse. En poussant dans la nuit noire et blanche, de longs hululements lugubres, sans risque de tomber sous le coup du délit de tapage nocturne, nous filerons, du côté de la gare de l'Est, vers ces immenses entrepôts où les pompes funèbres avaient installé leur terminus à elles. 30 000 voyageurs l'an à ce qu'il paraît.

Bon. Cette gare de triage est désormais désaffectée, depuis 1998. Plus de corbillards, plus de cercueils, des caves à morts désespérément vides, une vraie friche industrielle, de l'industrie nécessaire de la camarade. Beau lieu pour faire la fête ! Il y aura, paraît-il, de la musique électronique à réveiller un vivant. Des projections vidéo sur les murs des feu-défuntés. Et surtout, surtout, des dégustations de vins fins. Du genre si je meurs, je veux qu'on m'enterre... Ah, pour nous, c'est tout dit, un coup de Chasse-Spleen et la nuit sera belle !

« La Part du ciel » autour d'une table de TV-Baumettes à Marseille

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Il faut d'abord franchir le sas entre les deux grands portails, présenter ses papiers, longuement vérifiés. Franchir ensuite un portique de sécurité, enfiler un couloir, passer des grilles, suivre d'autres couloirs qui résonnent d'un brouhaha indistinct. Bénédicte Liénard, cinéaste qui vient de réaliser *La Part du ciel*, dont la moitié a été tournée en prison, connaît bien ces rituels. Elle vient dialoguer avec des détenus qui ont visionné son film le matin même. Après la traversée des trois grands bâtiments carcéraux, les studios de TV-Baumettes semblent une oasis de calme. L'équipe de détenus qui travaillent avec le cinéaste Jimmy Glasberg et l'association Lieux fictifs à la réalisation d'un film de fiction y a reconstitué... une cellule.

On s'installe autour d'une grande table blanche. Présentations empruntées. Avant de parler du film, Jimmy demande aux huit détenus présents ce qu'ils pensent de la libération de Maurice Papon. Kamel, qui a milité à la CGT chômeurs, commence : « *Franchement, ça ne me pose aucun problème. Mais les autres détenus qui pourraient finir près des leurs - ou en liberté tout simplement -, eux, ils ont droit à quoi ?* ». A ses côtés William, que ses potes surnomment Mobutu, est laconique : « *Il était âgé, il avait presque cent ans, alors...* ». Momo, teint mat et catogan de cheveux de jais, argumente dans une langue parfaite : « *Si tous les détenus bénéficient de cette récente loi, comme Papon en a bénéficié, je ne vois aucun mal à tout cela. Mais sa libération me paraît plus politique qu'autre chose.* »

Raymond, qui s'occupe de *Montre Cristo*, le mensuel de la prison, est plus radical : « *Il n'y a pas d'affaire Papon, il y a une loi, il faut l'appliquer. Mais on m'a dit qu'un jeune détenu est décédé, après sept semaines d'incarcération, alors qu'il avait une maladie mortelle. Sans qu'on lui donne ses soins...* » Philippe



Dans les studios de la prison : une oasis de calme.

revient sur la loi : « *La nouvelle loi est entrée en vigueur en mars. Elle doit donc être appliquée. Ce qui me choque dans l'affaire Papon, c'est le délai entre les faits et la condamnation. Et aussi qu'il ait pris dix ans pour des crimes contre l'humanité.* » Et Mourad, casquette sur le crâne conclut le tour de table : « *Pourquoi on a tellement attendu pour le condamner ? D'ailleurs je me demande si la loi n'a pas été faite juste pour lui.* »

La cinéaste demande alors aux détenus ce qu'ils ont pensé de son film. Silence, Philippe, grand bavard, s'étonne d'abord qu'on ignore ce qui a conduit l'héroïne Joanna en prison. Vient ensuite une critique discrète : « *Comment se fait-il, demande-t-il, qu'il y ait si peu de vues sur le quotidien des détenus. On ne sent pas l'évolution d'une personne humaine, mais toujours des évolutions dans la revendication, ou dans la lutte.* » « *C'est un*



parti pris, celui de toujours filmer la tension », répond Bénédicte Liénard de sa voix grave.

Mourad n'ose parler car il a « peur de critiquer ». « *Tu peux y aller, elle est solide* », dit José, qui anime l'atelier depuis des années. Il y va : « *Moi, j'aime les films commerciaux, ce genre-là j'aime pas trop... Mais vous voulez montrer que la vie en prison et dans l'usine c'est un peu pareil non ?* » « *T'as bien compris* », lance la cinéaste, qui, réalisant que la comparaison n'a pas le même goût dehors et dedans, reprend : « *Sans vouloir trop, comment dire... en fait, la question de l'enfermement se pose à tout le monde.* » Philippe revient sur les rapports entre réel et fiction et sur ce « poids du carcéral, qu'on sent fort et qui m'a un peu cassé l'émotion ». Le débat entre la réalisatrice et Philippe s'engage alors sur la formule : « *Filmer politiquement, ce qui est différent de faire des films politiques.* »

Et puis William avance, un peu mystérieux : « *Y a des nanas dans le film, et c'est incorrect.* » Pourquoi incorrect ? « *Parce qu'on ne voit que des moches* », explique-t-il, avant de dire que la sienne, elle aussi détenue, est belle. Bénédicte Liénard accuse le coup, répond que le corps des femmes souffre en prison, et, brava, lance : « *Hé, il va falloir que vous regardiez les femmes un peu autrement, les gars...* » Dans le brouhaha qui s'est installé, Nouredine lâche : « *C'est aussi qu'on n'en voit jamais, madame...* »

L'heure a tourné trop vite, on se hâte de manger les gâteaux préparés par Nouredine. Kamel revient alors sur la sortie de Papon. Il montre les grilles des cellules où pend du linge sur des murs délabrés, et lance : « *Les vieux qu'on a, ou les sidéens, vous croyez qu'ils doivent mourir ici ?* » On se salue, on souhaite du courage, on file, ils restent.

Michel Samson

 IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Durcissement de la diplomatie soviétique

M. DEAN ACHESON, secrétaire d'Etat américain, a annoncé hier vendredi 3 octobre que le Kremlin avait demandé à Washington le rappel de M. George Kennan, ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, actuellement en Suisse. M. Kennan a tenu à Berlin des propos que le gouvernement soviétique considère comme inadmissibles, et qui le seraient si l'habitude n'avait pas été prise par trop de diplomates de se lancer dans la

polémique. Comparées aux injures proférées jadis par M. Gromyko à l'égard de M. Churchill et aux délicatesses dont use à l'occasion le président Truman, les paroles de M. Kennan ne pouvaient choquer personne. Mais elles fournissent un excellent prétexte à un Etat visiblement désireux de se débarrasser d'un observateur trop compétent et trop modéré. Les Russes auraient souhaité voir un homme d'affaires succéder au général

Bedel Smith et à l'amiral Kirk. Plutôt qu'un observateur averti de leur système politique, ils voulaient un « technicien » de la reprise des rapports commerciaux. Cette nouvelle initiative soviétique situe dans son cadre violemment anti-américain et en quelque sorte « isolationniste » le dix-neuvième congrès du Parti communiste de l'URSS, qui s'ouvre demain dimanche à Moscou.

(5-6 octobre 1952.)

 EN LIGNE SUR lemonde.fr


élections au Brésil. Les enjeux politiques du scrutin présidentiel du dimanche 6 octobre. Les aspects économiques d'un grand pays en crise.

■ **L'actualité de la semaine en images.** Tous les samedis à la « une » du *monde.fr*
 ■ **L'information en continu**, sept jour sur sept, www.lemonde.fr

CONTACTS
REDACTION

 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris
 Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ;
 télécopieur : 01-42-17-21-21 ;
 télex : 202 806 F

ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-44-97-54-54

 Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>

Par courrier : bulletin p. 34

Changement d'adresse et suspension :

0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

INTERNET

 Site d'information : www.lemonde.fr

 Site finances : <http://finances.lemonde.fr>

Site nouvelles technologies :

<http://interactif.lemonde.fr>

 Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>

 Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immo.lemonde.fr>
TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

DOCUMENTATION

 Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>
COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

LE MONDE 2

Abonnements : 01-44-97-54-54

En vente : « A Bagdad, chez Saddam ».

■ Tirage du Monde daté vendredi 4 octobre 2002 : 556 692 exemplaires.

1-3

Le Monde

www.lemonde.fr

Dès le 5 octobre, retrouvez avec Le Monde, le meilleur du New York Times.

La sélection en V.O. du New York Times, chaque samedi avec *Le Monde*, daté dimanche - lundi.



Le Monde

ARGENT

ÉPARGNE

DIMANCHE 6 - LUNDI 7 OCTOBRE 2002

PLACEMENTS

IMPÔTS

La baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu 2002 votée cet été par le Parlement concerne tous les foyers fiscaux. Les contribuables non mensualisés ont jusqu'au 15 octobre pour payer leur solde et éviter une majoration de 10 %

p. IV

MARCHÉ DE L'ART

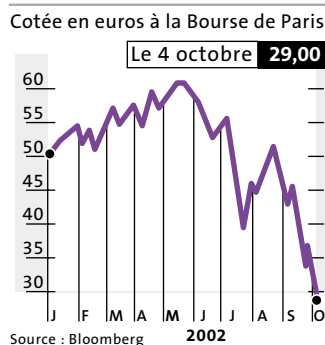


CAMARD & ASSOCIÉS

Les prix des luminaires italiens témoignent de l'engouement pour le design des années 1950-1960. Si une lampe de Tobia Scarpa pour Flos se négocie 600 euros, il faut compter 12 000 euros pour une paire de lampes Fontana Arte

p. IV

ACTION BNP PARIBAS



BOURSE

L'action BNP Paribas a perdu 21,41 % cette semaine, à l'instar de bon nombre de valeurs financières. Les investisseurs redoutent que la crise boursière affecte le bilan des banques et que la conjoncture les pousse à augmenter leurs provisions

p. VII

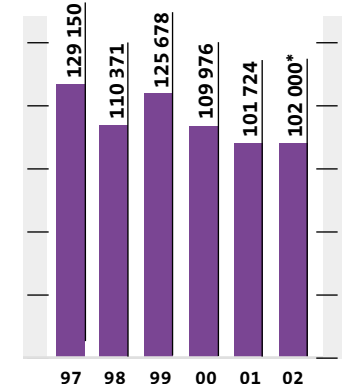
CETTE SEMAINE

► **SCPI** : Antin-Vendôme (groupe BNP Paribas), qui gère 13 sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), a procédé le 3 octobre à la première cotation des parts revendues sur le marché secondaire selon le nouveau fonctionnement, issu du règlement de la COB du 4 mai. Dorénavant, les ordres de vente et d'achat des SCPI Valeur pierre, Investipierre et Cortal pierre seront rapprochés tous les jeudis, et tous les mois pour les autres SCPI. Les prix de vente sont publiés sur le site Internet antinvendome.com

► **En 2001, près de 102 000 foyers ont acheté** leur résidence principale à l'aide d'un prêt à taux zéro, contre 110 000 en 2000, soit une baisse de 6 %. Le montant moyen du prêt stagne autour de 16 000 euros, alors que le prix des logements achetés atteint en moyenne 108 200 euros, en hausse de 5 % en un an et de près de 8 % en deux ans.

LENTE ÉROSION

Nombre de prêts à taux zéro
■ Nombre de logements financés



Source : Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété * Prév.

LA BOURSE
ÇA NE S'IMPROVISE PAS

➔ Voir page 5

Le vignoble enivre les investisseurs

DOSSIER. Si la consommation de vin diminue, la qualité augmente. Mais les prix, des vignobles comme des bouteilles, ne cessent pas non plus de croître

Les Français boivent moins mais mieux. La consommation de « vin tranquille », c'est-à-dire non mousseux, ne cesse de baisser (-4 % en 2000), tandis que le chiffre d'affaires est presque stable (-1 % seulement). « On ne boit plus tous les jours, mais de façon plus festive », constate le sénateur Gérard César, dans son rapport de juillet 2002 sur l'avenir de la viticulture française. Conséquence : certains vignobles comme le Beaujolais ou les vins de Bergerac subissent des chutes de prix à la production de 30 % à 40 %. A l'étranger, les exportations françaises ont fléchi de 2,8 % en 2001. L'Australie, le Chili, la Californie, l'Argentine, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande procèdent à des plantations massives. Le Nouveau Monde accueille aujourd'hui 16 % des surfaces cultivées en vigne, contre 8 % en 1990.

Dans ces conditions, est-il raisonnable d'investir aujourd'hui dans du vignoble en France ? Quelques célébrités du monde des affaires ou du spectacle continuent à le faire, comme Vincent Bolloré dans le Sud-Est, ou Gérard Depardieu en Languedoc. Ces investissements tiennent plus de la danseuse ou de la toile de maître que d'un placement réfléchi. Mais pour les autres ? Les investisseurs attirés par la vigne n'ont jamais été aussi nombreux. 1,5 % à 1,7 % des surfaces plantées, chaque année, chan-



HERVÉ TUILLET

gent de main. Les prix montent donc, de 5,5 % en moyenne, et, localement, de façon parfois effarante.

Dans la vallée du Rhône, « les prix rejoignent parfois ceux de la Champagne, 400 000 euros l'hectare ou plus », constate M^e Henri Vallat, avocat spécialisé. Les terres de châteauneuf-du-pape affichent une hausse annuelle à deux chiffres depuis 1998. Plus au nord, l'engouement pour les condrieu, côte-rôtie, crozes-hermitage, saint-joseph a fait flamber leurs prix de 23 % en 2001. Certains professionnels redoutent de revivre les baisses de prix enregistrées à Bordeaux entre 1992 et 1997, avant que l'arrivée des « milliardaires » (Bernard Arnault, Albert Frère, François Pinault...) et l'an 2000 ne relancent la spéculation. Acheté 120 millions de francs en 1989 par Axa Millésimes, Château Petit-Village (un pomerol) serait sur le point d'être

vendu près de trois fois plus cher à Gérard Perse, un ancien distributeur (Continent), déjà acquéreur de Château Pavie (un saint-émilion).

Axa Millésimes, la filiale vin du premier assureur mondial, se tourne, à l'instar de nombreux investisseurs, vers le Languedoc-Roussillon, le plus grand vignoble du monde par la superficie. Elle a acquis le Château Sainte-Hélène, du côté de Pézenas (Hérault). Gérard Depardieu est associé au négociant bordelais Bernard Magrez pour ses projets à Aniane (Hérault), sur l'un des meilleurs terroirs de la région. « De grandes familles bordelaises, comme les Rothschild, ont acheté des domaines des Corbières et du Minervois », raconte Michel Veyrier, de Vinea Transactions.

S'offrir un beau domaine est une chose. Devenir viticulteur en est une autre. Les techniques modernes de vinification permettent de faire du bon vin à peu près partout, mais elles requièrent des investissements importants. « Sur un domaine moyen de 20 hectares, on peut facilement doubler la mise », estime M^e Vallat. Sans compter les dépenses pour faire connaître son vin, et le faire référencer dans les grandes surfaces (75 % du marché). Le vin, une affaire d'entrepreneur plus que d'investisseur.

Pascal Galinier
et Isabelle Rey-Lefebvre

Lire pages II et III

TENDANCE

De la transparence, MM. les banquiers !

LE CONSEIL D'ÉTAT, qui devait statuer le 2 octobre sur la légalité de l'initiative qu'avait prise au printemps la CaixaBank en rémunérant les dépôts à vue à hauteur de 2 %, a reporté sa décision de quelques semaines. La veille, la Société générale avait commencé à facturer 1 euro les retraits dans les distributeurs automatiques autres que ceux de son réseau, au-delà de quatre opérations par mois. Ces deux événements n'ont apparemment aucun lien, ils sont cependant des symptômes d'un

sements placent auprès de leurs clients des forfaits de services qui leur permettent d'empocher des abonnements pour des prestations pas toujours utilisées. Certains retraits aux distributeurs sont désormais facturés alors que le client croyait, en réglant chaque année la cotisation de sa carte - qui augmente régulièrement -, qu'il payait déjà ce service. De même, les virements de compte à compte sont souvent facturés, bien curieuse manière de favoriser le paiement par carte

La gratuité des chèques entraîne des tarifications anarchiques et anti-économiques des services bancaires

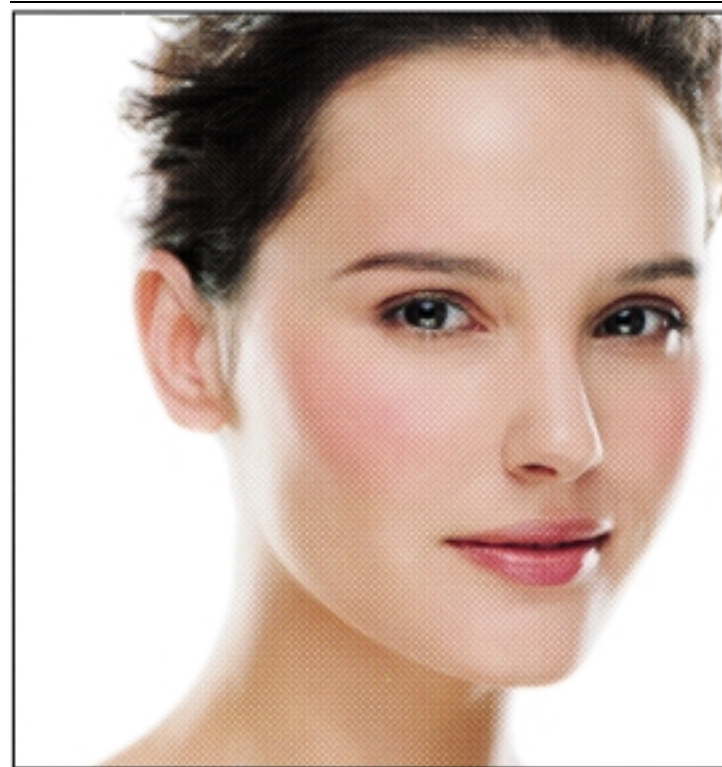
particularisme bien français : celui de ne pas rémunérer les dépôts en contrepartie d'une non-facturation des chèques.

Ce dogme, que défendent dans une curieuse unanimité la plupart des organisations de consommateurs et les principales banques françaises, conduit à des aberrations. Non seulement la gratuité des chèques bloque la rémunération des dépôts à vue, mais elle entraîne des tarifications anarchiques et anti-économiques des services bancaires. On peut ainsi s'étonner que les banques continuent de pratiquer des taux qui frôlent les 14 % l'an pour les découverts bancaires, alors que le « prix de l'argent » sur le marché monétaire n'est que de 3,5 %. On est agacé de voir avec quelle insistance les établis-

ou par virement dont le traitement serait pourtant moins cher, à en croire les banques. Pendant ce temps, les Français continuent de détenir le record des émissions de chèques par habitant dans l'Union européenne, alors que l'utilisation de ce moyen de paiement est d'un coût important pour les établissements.

Au total, les banques parviennent à compenser la non-facturation des chèques et elles enregistrent de confortables bénéfices sur leur activité de banque de détail. Pendant ce temps, les consommateurs ne payent pas leurs chèques, mais ils voient le coût de leur banque augmenter tandis que leurs comptes ne sont toujours pas rémunérés.

Joël Morio



Les plus beaux progrès de la science se lisent sur votre visage.

PARCE QUE VOUS LE VALEZ BIEN.

L'ORÉAL
PARIS
www.lorealparis.com

L'envolée des prix des vignobles prépare-t-elle leur chute ?

Bordelais, Bourgogne, Côtes-du-Rhône, Languedoc... Toutes les AOC, malgré de fortes disparités, voient la valeur des terres augmenter. Un élément parmi d'autres, qui font parfois reculer les investisseurs

Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), qui ont examiné les 11 000 transactions de vignes réalisées en 2001, constatent une progression constante des prix, notamment des vignes d'appellation d'origine contrôlée (AOC). L'hectare de terre dans une zone d'AOC s'est renchéri, en 2001, de 5,1 % en euros courants, soit 3,5 % en valeur constante, tandis que les terres à vins de pays et à vins ordinaires poursuivent la chute amorcée en 1999, en particulier dans le Languedoc-Roussillon. La hausse des AOC s'est cependant nettement ralentie en 2001 par rapport à 2000, où elle atteignait 13,2 %, après les 6,7 % de 1999.

Selon les Safer, la tendance à la hausse a été alimentée non seulement par la baisse des taux d'intérêt, mais aussi par l'impact de la baisse des droits de mutation, intervenue au 1^{er} janvier 1999, et par l'attractivité grandissante, aux yeux des investisseurs, des appellations prestigieuses.

Résultat : le prix moyen de l'hectare d'AOC atteint aujourd'hui 66 160 euros, avec de profondes disparités d'une région ou d'un terroir à un autre. En dix ans, depuis 1991, les champions de la hausse sont les vignobles alsaciens (+ 140 %) et un prix moyen de l'hectare de près de 100 000 euros, qui s'explique en partie par la bonne tenue de la production et par une consommation soutenue, mais aussi par la pression foncière que les viticulteurs exercent sur les petites parcelles pour s'agrandir.

La Champagne vient au deuxième rang pour la hausse (+ 118 % en dix ans), mais reste très loin devant toutes les autres régions pour le prix moyen de l'hectare, à 380 360 euros ! Ce marché, très fermé, se trouve aux mains de professionnels ou d'investisseurs institutionnels. L'aire d'appellation, définie à 34 000 hectares depuis 1927, ne laisse aucune marge d'extension, ce qui ne peut que renchérir le coût de l'hectare.

Le Bordelais, un des marchés les plus ouverts, s'est apprécié de 36 % depuis 1991 et a largement effacé les baisses enregistrées entre 1993 et 1995. Il y a cependant peu de points communs entre les très grands crus et les bordeaux génériques. L'hectare de pomerol, une des appellations les plus prestigieuses, vaut aujourd'hui plus de 4,5 millions d'euros, comme en a témoigné en juin la vente (finale-ment suspendue) par Axa Millésimes à Gérard Perse, du château Petit-Village.

AVANTAGES FISCAUX

Les treize premiers grands crus classés de Saint-Émilion dépassent, eux, les 2,1 millions d'euros l'hectare, si l'on en croit la vente, en 2001, du Clos-Fourtet à Philippe Cuvelier, ancien patron des fournitures de bureau Guilbert. Les autres grands crus classés saint-émilion s'échangent entre 0,8 et 1,7 million d'euros l'hectare, ce qui rend presque raisonnable le prix d'appellations telles que les côtes-de-castillon, les appellations communales ou les crus bourgeois du Médoc, autour de 150 000 euros l'hectare.

« Les appellations prestigieuses sont la cible des grands investisseurs institutionnels ou des très grosses fortunes françaises, qui s'offrent ainsi des titres de noblesse », indique Patrick Ribouton, chargé du placement en vignobles à l'Union française de gestion. La raison est, avant tout, fiscale : lorsque la propriété est considérée comme l'outil professionnel de son propriétaire, qui doit donc être vigneron et en tirer l'essentiel de ses revenus, sa valeur échappe à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Si le propriétaire conserve une autre activité, son vignoble bénéficie tout de même d'importants avantages fiscaux, puisque l'ISF ne porte alors que sur la moitié de sa valeur, tout comme les droits de donation et de succession. « Même si l'exploitation ne procure aucune rentabilité, le fait d'économiser 50 % de la tranche supérieure de l'ISF,



HERVÉ TUILLET

qui est de 1,70 %, offre une rentabilité immédiate de 0,85 % », argumente Patrick Ribouton.

L'envolée actuelle des grands crus du bordelais inquiète toutefois les professionnels, qui redoutent une crise comme celles des premières années 1970, des années 1982, 1983, et 1993 à 1997.

LE PRIX DE LA BOUTEILLE

Loin de ces sommets, les vignes de la vallée du Rhône paraissent préservées de la crise. Elles se sont, depuis 1998, appréciées avec constance, de 10 % à 13 % par an, soit 50 % en cinq ans. Les plus fortes hausses concernent les territoires du nord (+ 23 %), avec les appel-

lations crozes-hermitage et saint-joseph, mais l'engouement touche aussi le sud avec les châteaufort-du-pape.

Dans le Languedoc-Roussillon, l'un des marchés les plus contrastés, l'hectare atteint facilement 38 000 euros. « Le pourtour méditerranéen bénéficie de l'attrait du soleil et attire nombre d'étrangers, anglais, scandinaves, d'anciens cadres voulant changer de vie en conciliant art de vivre à la campagne et travail », souligne Michel Veyrier, fondateur et directeur de Vinea Transactions, réseau de huit agences et 50 professionnels du vin. On constate aussi un mouvement des professionnels bordelais

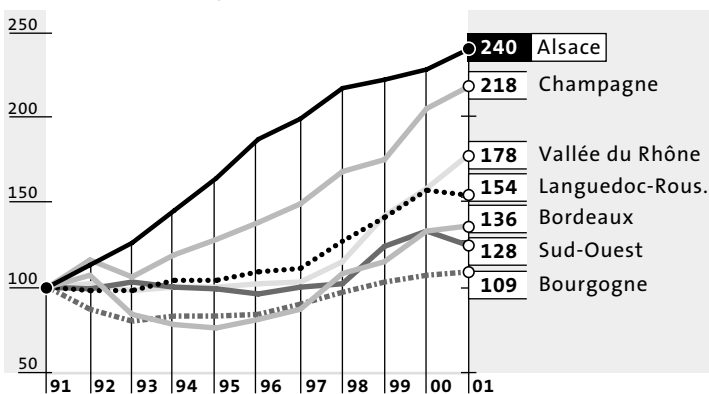
et bourguignons, qui, effrayés par le prix de leur propre terre, vont défricher de nouveaux territoires et valoriser ces appellations. Ces terroirs bien situés et les techniques actuelles de vinification leur permettent de produire un vin de qualité et d'augmenter le prix de la bouteille. Le plus difficile est sans doute de se faire connaître et de bâtir un réseau de commercialisation. Le consommateur, en effet, a de quoi hésiter devant les 450 appellations d'origine contrôlée, les 127 dénominations, pas toujours gage de qualité, et les subtilités de classement des crus bordelais ou bourguignons, que la confusion des étiquettes ne favorise guère. Certains experts proposent d'ailleurs de simplifier cette offre.

Pour le candidat à l'aventure viticole, le prix de l'hectare n'est qu'un élément parmi d'autres, puisqu'il doit estimer aussi la valeur des bâtiments et de l'habitation, qui fait parfois, à elle seule, comme en Provence ou en bord de mer, exploser les prix. On parle alors « d'hectare logé ». Il faut également vérifier la qualité du matériel, des chais, des caves, leur conformité aux normes d'hygiène et environnementales. Les aménagements indispensables font souvent doubler l'investissement initial : « Il faut être moitié plus pessimiste que le plus pessimiste des plans de financement envisagés », ironise Guido Jansegers, ancien assureur belge reconverti. Certains investisseurs, escortés d'experts, reculent : « Il faut un coup de foudre et un brin de folie pour se lancer dans une aventure qui ne sera rentable qu'à long terme », admet Michel Petit, de l'agence Vignobles et Châteaux, à Bordeaux.

I. R.-L.

DEPUIS 1997, LES VIGNOBLES SONT EN FORTE HAUSSE

Evolution de prix des vignes AOC, base 100 = 1991



Source : Scafr-Safer ; le marché immobilier rural 2001

Deux histoires languedociennes

MARIE-ANNICK et Guido Jansegers ont acheté, fin 1992, le château de Mansenoble, à Moux, dans l'Aude, soit 20 hectares de vignes, dont un tiers en appellation corbières, moyennant 450 000 euros et autant en travaux et aménagements. « J'aimais de moins en moins mon métier dans l'assurance, et de plus en plus le vin », raconte Guido Jansegers. Elu, en 1988, « meilleur nez » de Belgique, il a été conduit à collaborer à une revue œnologique et à visiter de nombreuses propriétés : « Je me suis découvert un talent d'assembleur de vins de cépages différents et, poussé par ma femme, qui m'a enjoint de choisir entre le vin et l'assurance, nous avons recherché une propriété au sud de la Loire, là où l'on produit des vins d'assemblage. Trois agences m'ont soumis une centaine de dossiers. J'ai visité cinquante propriétés en une semaine, puis sélectionné une demi-douzaine. La dernière visite a été la bonne : nous avons signé le jour même. »

L'AVENTURE À L'ÂGE DE CINQUANTE ANS

Pour devenir vigneron, il faut un brevet professionnel agricole. Guido Jansegers est retourné durant huit mois sur les bancs de l'école, à Narbonne. Mais, dès son deuxième millésime, Mansenoble a obtenu la médaille d'or d'un concours de dégustation à Montréal, au Québec, ce

qui lui a permis d'être référencé au Canada et remarqué par les grands critiques, notamment Robert Parker. Mansenoble produit, aujourd'hui, 110 000 bouteilles, dont 30 % sont exportées. Après cinq années de rude labeur, ses propriétaires en tirent un revenu suffisant pour payer des impôts : « C'est une véritable aventure, commencée à l'âge de 50 ans, mais qui m'a fait rajeunir de dix ans », se félicite Guido Jansegers.

Christian Roux est, lui, un vigneron chevronné puisqu'il possède, avec sa famille, 60 hectares de vignes à Saint-Aubin, en Bourgogne (Côte-d'Or). Conseillés par Michel Veyrier, de Vinea Transactions, ils ont décidé, en 1998, de s'implanter dans le Languedoc pour élargir leur gamme de vins et ont acheté le château de Saint-Séries (Hérault), soit 50 hectares, dont 20 d'appellation coteaux du Languedoc, puis, 100 kilomètres plus au sud, les 40 hectares du domaine Sainte-Croix. L'investissement global s'élève à 2 millions d'euros. Pour ce viticulteur expérimenté, qui dispose de son propre réseau de distribution, avec une quarantaine de salariés, le vin languedocien va dynamiser l'image de sa production et lui offrir l'occasion de développer un bon vin sur un terroir sous-estimé.

I. R.-L.

Le « Who's who » du bordelais

Le « vignoble de référence mondial » attire, après les investisseurs institutionnels, les grands de la distribution et du luxe

Après les Rothschild (Mouton-Rothschild et Lafite-Rothschild), les Agnelli et Mentzelopoulos (Château Margaux), les Moueix (Petrus) et quelques familles qui ont réussi à garder et faire prospérer leur patrimoine (comme la famille Vauthier avec Château Ausone), la plupart des grands crus classés sont passés aux mains de nouveaux investisseurs. « On rachète surtout », indique Bruno Boidron, coauteur de *Bordeaux et ses vins* (éd. Féret), parmi les crus prestigieux qui se trouvent dans 200 à 250 propriétés de Bordelais. »

► Les institutionnels. Axa Millésimes acquiert en 1987 Pichon-Longueville (pauillac). L'objectif est clair : investir dans le long terme. Dix ans plus tard, le groupe d'assurances est à la tête de Château Cantenac-Brown (1987), Château Petit Village (1989), Château Suduirault (1992) et Château Franc-Mayne revendu en 1996 au négociant

belge Georgy Fourcroy. « Bordeaux, c'est le vignoble de référence dans le monde, explique Christian Seely, directeur d'Axa Millésimes. Que ce soit pour un particulier ou une société, c'est l'endroit où il faut posséder. La qualité des terroirs est exceptionnelle. Au bout de quelques années, la performance annuelle (4 à 5 %) est très satisfaisante. » D'ici la fin de 2003, Axa pourrait vendre Petit-Village, acheté 120 millions de francs (18,2 millions d'euros) en 1992, et réaliser une belle plus-value. Le groupe d'assurances Azur-GMF reprend Château Beychevelle (saint-julien) en 1986 et La Mondiale rachète Château Laramande (saint-émilion) en 1990 à Jean Meneret, « figure » du vignoble bordelais. La Société générale, de son côté, préfère constituer des tours de table de particuliers. ► Les grands noms de la grande distribution. Daniel Cathiard (Go Sport et Genty) se reconvertit dans la vigne et rachète Château Smith-Haut-Lafitte en 1990 ; Gérard Per-

se (Champion et Continent) s'installe à son tour à Saint-Émilion en 1992 et reprend Château Pavie-Decesse, Château Monbousquet, Château Mondotte, Château La Clusière, et en 1998 Château Pavie (240 millions de francs, 36,59 millions d'euros). Il est en cours de négociations avec Axa pour racheter Petit-Village (pomerol) ; Bernard Magrez (William Pitters) ajoute à la passion du vin la logique commerciale et, après Château Fombrange (saint-émilion), acquiert en 2000, Château La Tour-Carnet (Médoc) ; la famille Halley (Promodès) rachète en 2000 Château de la Dauphine, Château Canon-de-Brem et Château Croix-Canon à Jean-Pierre Moueix, qui s'est recentré sur Pomerol ; Philippe Cuvelier (société de fournitures de bureau Guilbert) acquiert le Clos Fourtet (saint-émilion) en 2001.

► L'industrie du luxe. Les frères Wertheimer (Chanel Inc) rachètent en 1994 Rausan-Segla (margaux)

au britannique Holt pour un peu moins de 240 millions de francs (37 millions d'euros) et en 1996 Château Canon (saint-émilion) à la famille Fournier pour un peu plus de 100 millions de francs (15,24 millions d'euros) ; François Pinault (Pinault-Printemps-Redoute) enlève en 1993 Château Latour (Pauillac) au britannique Allied Lyons, pour 690 millions de francs (105,19 millions d'euros) ; via sa holding Artémis ; Bernard Arnault (LVMH) investit en 1998 550 millions de francs (83,85 millions d'euros) dans Château Yquem (sau-ternes) aux mains de la famille de Lur Saluces depuis trois cents ans. En 1999, il emporte, en partenariat avec Albert Frère, Château Cheval-Blanc (saint-émilion), pour 860 millions de francs (131,11 millions d'euros) ; Roger Caille (Jet Services) rachète Château L'Arosée en juillet 2002

Tout récemment, le 3 septembre, Catherine Péré-Vergé, héritière d'Arc International (ancienne

Verrerie Cristallerie d'Arques) et propriétaire de plusieurs hectares de Pomerol, a mis 25,15 millions d'euros sur la table pour acquérir Château Le Gay.

► Les étrangers. La famille de financiers américains Dillon reprend Château Haut-Brion (graves) en 1935 pour 2 300 000 francs (350 633 euros) ; le groupe de négociation japonaise Suntory rachète Château Lagrange (saint-julien) à la famille Cendoya en 1983 ; l'homme d'affaires belge Alexandre Bonnie reprend Château Malartic-la-Gravière (graves) en 1997 ; Robert G. Wilmers, banquier américain, rachète Château Haut-Bailly (graves) en 1998 ; le fonds de pension américain Colony Capital investit dans Château Lascombes (margaux) en 2001 ; de riches Irlandais, M. et M^{me} Lochlann Quinn, acquièrent en 2002 Château de Fieuzal (graves), propriété des Banques populaires depuis 1994.

Martine Picouët

3 QUESTIONS

À BENOÎT FRANCE, CARTOGRAPHE VITICOLE QUI VIENT D'ÉDITER LE PREMIER ATLAS GÉOGRAPHIQUE DES VIGNOBLES



1 La France n'a-t-elle pas trop privilégié la notion de terroir au détriment de celle de cépage, que préfèrent les Anglo-Saxons ?

Avec les techniques actuelles de vinification, un sol pauvre et du soleil, on peut faire du bon vin presque partout. On sait élaborer des vins flatteurs. Pour moi, la notion de terroir est la seule façon d'obtenir un vin authentique, un produit unique. L'Europe et le pourtour méditerranéen sont le berceau de la viticulture, avec une expérience bimillénaire.

Nous avons la chance d'être le pays à la plus riche variété de terroirs. Il faut absolument les mettre en valeur et initier les consommateurs à ce patrimoine unique au monde. Réduire le nombre d'appellations n'a pas plus de sens que de vouloir, par exemple, limiter le nombre des œuvres littéraires ou musicales.

2 N'y a-t-il pas trop d'argent dans le secteur de la vigne, qui fait artificiellement monter les prix ?

Depuis l'Antiquité, posséder un vignoble est le symbole de la réussite et de la fortune. Je distingue trois types d'investisseurs : les grands fortunés, à l'affût des crus prestigieux qui affirment leur puissance, mais dont le retour financier est à très long terme ; les investisseurs à la recherche d'un art de vivre, dans les régions ensoleillées comme le Languedoc, la Provence, le Lubéron... ; ce qui manque le plus, ce sont des investisseurs qui prendraient des risques pour découvrir de nouveaux terroirs, rehausser la qualité d'un vin au potentiel inexploité et mettre en valeur des appellations méconnues.

C'est ce qu'ont fait les vignerons de Marillac, ou un Alain Brumont à Madiran. Et même Georges Dubouef, avec le beaujolais, ou Henri Maire, qui a évité aux vins du Jura un déclin inexorable, même si leurs méthodes commerciales sont parfois jugées contestables.

3 Où se trouvent ces terroirs à valoriser ?

Il en existe un peu partout, dans le Jura, en Savoie, au sud et au nord de la Bourgogne, par exemple dans l'Auxerrois avec l'appellation lancy où l'on cultive un cépage presque disparu, le César... L'Alsace, le Roussillon, le nord des côtes du Rhône et presque toute la vallée de la Loire recèlent aussi des potentialités. En revanche, certaines appellations très connues se vendent très bien alors que la qualité n'est pas toujours au rendez-vous.

Propos recueillis par Pascal Galinier et Isabelle Rey-Lefebvre

La vigne en parts

Les groupements fonciers viticoles réunissent une centaine d'associés qui confient leur exploitation à un fermier

Les amateurs de vin qui n'ont ni l'envie ni les moyens de s'offrir une vigne peuvent devenir propriétaires d'une part de domaine, par le biais d'un groupement foncier agricole viticole (GFAV ou GFV).

Le ticket d'entrée est assez élevé : le prix de la part évolue entre 1 500 et 5 000 euros, et les gestionnaires de ces GFV ne les vendent pas à l'unité, mais par lots de 2 à 10 parts, ce qui porte la mise initiale à environ 10 000 euros. Deux banques ont particulièrement développé ce type de placement : le Crédit mutuel, via sa filiale l'Union française de gestion (UFG), gère 19 GFV et le Crédit agricole, via Uniger, en gère 26.

Leurs stratégies et clientèles diffèrent : UFG cible de grands crus, bordeaux, bourgognes ou côtes-du-rhône, en ne s'aventurant que prudemment hors des grandes appellations, et pour des clients plutôt fortunés. Uniger, plus opportuniste, choisit des appellations variées, profitant de l'expérience du Crédit agricole. En Champagne, Uniger a pu constituer trois GFV et y installer 25 jeunes agriculteurs. Dans le Roussillon, il a déniché, en 2000, le domaine du Roc-de-l'Abeille, qui reste à valoriser par le groupe Chapoutier, à qui le fermage a été confié. « Les associés de nos GFV ne sont pas particulièrement riches et seule une minorité d'entre eux est assujettie à l'impôt de solidarité sur la fortune, explique Gérard Dion, responsable du secteur forêts et vignes chez Uniger. Ils se recrutent surtout dans les régions non viticoles ; le GFV leur est un moyen d'entrer en contact avec la vigne. »

Le groupement foncier viticole est une société civile qui réunit de 100 à 150 associés et acquiert une propriété dont il confie l'exploitation à un fermier, par un bail de dix-huit à vingt-cinq ans voire, en



HERVÉ TUILLET

Bourgogne, trente ans. Le fermier acquitte un loyer qui évolue en fonction du prix du vin, lui-même réglementé. Le vin étant devenu une industrie, l'exploitant n'est pas toujours une personne physique, mais parfois une importante société. Le château Belgrave, appartenant à l'UFG, est, par exemple, exploité par le Consortium des vins de Bordeaux et de Gironde (CVBG), qui envisage son entrée en Bourse.

La performance d'un tel placement est constituée des revenus distribués et de la valeur de la part. « Nous fixons le prix de la part en fonction de deux critères : la valeur foncière de la propriété et la valeur économique de l'exploitation, c'est-à-dire sa rentabilité », indique Patrick Ribouton, directeur du produit de diversification de l'UFG.

Les GFV des domaines acquis au plus haut des prix, dans les années 1990, ont d'abord vu le prix de la part stagner, voire baisser, et n'observent que depuis 1997 sa remontée. Sur dix ans, certains GFV ont des performances nulles, parfois négatives, comme le Lagrave. D'autres constatent au contraire des progressions spectaculaires : la part du château Fourney, d'Uniger, a gagné près de 22 % en un an ; Lieujan, dans le Médoc, 12 % ; Château Guibeau, un saint-émi-

lion, 16 %. « Nous avons procédé à des rattrapages de valeur de parts pour compenser notre prudence passée dans l'évaluation des propriétés », avoue Gérard Dion.

Les progressions enregistrées par les GFV Châteauneuf-du-Pape sont impressionnantes : près de 13 % pour le domaine de la Nonciature ; 13,3 % pour celui de Laugier-Armenier...

Quant au revenu, il est généralement faible, de 2 % à 3 % du prix de la part, et il peut être en tout ou partie converti en bouteilles de la propriété : « Les associés choisissent à 85 % ce mode de paiement, indique Gérard Dion, car ils sont heureux de servir à leurs amis un vin dont ils se sentent un peu propriétaires. » Le prix de la bouteille pratiqué dans cette conversion est très attractif, de 30 % à 50 % inférieur au prix public : le calcul des rentabilités des 30 crus de notre tableau est exprimé en numéraire, mais il faudrait y ajouter le cadeau correspondant à cette réduction du prix de la bouteille.

Les parts de GFV sont un placement à long terme, car les frais d'entrée sont assez importants : 4,80 % de droit d'enregistrement pour les GFV à capital fixe, plus une commission pour la société gestionnaire (7,60 % TTC chez Uniger, 8 % hors taxes à l'UFG).

PRIORITÉS À L'ACHAT

Il existe deux moyens de devenir membre d'un GFV : on peut acheter des parts sur le marché secondaire, ou être présent dès sa création.

Très peu d'associés se défont de leurs parts et ce n'est bien souvent qu'à l'occasion d'une succession que l'on peut espérer les voir apparaître sur le marché. En outre, les fermiers puis les autres associés ont un droit de préemption à l'achat, qu'ils font souvent jouer : « Ce droit constitue un gage de liquidité pour les associés, qui savent qu'ils trouveront preneur au prix évalué par la société de gestion », fait remarquer Gérard Dion. Un seul des 26 groupements d'Uniger, les Coteaux de Santenay, met en vente des parts qui ne sont pas préemptées. Le candidat au rachat de parts s'inscrit sur le registre tenu par la banque gestionnaire et sa demande a quelque chance d'être satisfaite dans l'année.

Participer à la création d'un GFV est un moyen plus sûr d'en posséder des parts. L'UFG a ainsi des vues sur un domaine de Saint-Émilion où « il y a encore des oppor-

LES PERFORMANCES DE 35 GROUPEMENTS FONCIERS VITICOLES

Nom du GFV et appellation	Gestionnaire et date de création	Prix initial de la part (prix d'achat)	Valeur de la part* (augmentation sur un an)	Revenus 2001 ⁽¹⁾ (performance en 2001 ⁽²⁾)	Performance annuelle depuis l'origine
Guibeau (Saint-Émilion)	Uniger/1982	818,65 €	2 300 € (+16 %)	60,53 € (+7,10 %)	9,30 %
Fourney (Saint-Émilion)	Uniger/1986	8 186,51 €	13 000 € (+21,8 %)	258,44 € (+13,53 %)	9,68 %
Lagrange (Haut-Médoc)	Uniger/1990	5 403,09 €	4 000 € (+9,3 %)	115,84 € (+7,50 %)	-0,68 %
Liversan (Médoc)	Uniger/1997	7 622,45 €	10 500 € (+14,8 %)	155,91 € (+15,00 %)	11,32 %
Rauzé Lafargue (côtes de Bordeaux)	Uniger/1985	3 274,60 €	3 600 € (+2,7 %)	121,22 € (+3,45 %)	3,71 %
Christoly (Côtes-de-Bourg)	Uniger/1987	3 274,60 €	5 200 € (+6,6 %)	111,04 € (+12,57 %)	5,60 %
Morogues (Sancerre)	Uniger/1986	3 274,60 €	5 000 € (+5,8 %)	299,59 € (+6,33 %)	7,51 %
Laugier Armenier (Châteauneuf-du-Pape)	Uniger/1987	7 012,65 €	19 000 € (+13,3 %)	370,67 € (+12,20 %)	9,70 %
La Nonciature (Châteauneuf-du-Pape)	Uniger/1991	7 622,45 €	11 000 € (+12,7 %)	215,00 € (+8,80 %)	6,03 %
La Gourgeonne (Beaune de Venise)	Uniger/1988	3 274,60 €	4 600 € (+7,7 %)	147,00 € (+11,14 %)	5,28 %
Les Vignerai (Pouilly-Fuissé)	Uniger/1989	4 093,25 €	4 800 € (+1,56 %)	128,09 € (+2,70 %)	4,23 %
Clos du Chapitre (Fixin)	Uniger/1995	7 622,45 €	10 800 € (+11,5 %)	282,54 € (+3,00 %)	8,01 %
Coteaux de l'Ource (Champagne)	Uniger/1994	6 936,43 €	10 500 € (+20,8 %)	288,36 € (+12,90 %)	9,38 %
Vignes de Champagne 1, 2 et 3 (champagne)	Uniger/1997	3 811,22 €	4 500 € (+9,30 %)	118,80 € (+11,30 %)	6,33 %
Roc de l'Abeille (Roussillon)	Uniger/2000	3 811,22 €	3 850 € (+1 %)	161,67 € (+4,20 %)	5,69 %
Belgrave (Haut-Médoc)	UFG/1979	762,25 €	3 970 € (+10,3 %)	94,69 € (+13,14 %)	9,60 %
La Tour de Ségur (Lussac-Saint-Émilion)	UFG/1987	762,25 €	1 055 € (+0,3 %)	21,04 € (+2,29 %)	5,01 %
Côtes-de-Nuits (1 ^{er} cru)	UFG/1987	762,25 €	1 170 € (+2,05 %)	38,15 € (+5,45 %)	6,02 %
Peychaud (Côtes-de-Bourg)	UFG/1988	1 067,14 €	1 430 € (+2,50 %)	37,77 € (+2,74 %)	5,03 %
La Croix du Casse (Pomerol)	UFG/1990	1 524,49 €	1 640 € (+2,50 %)	17,27 € (+3,31 %)	2,58 %
Font du Roi (Châteauneuf-du-Pape)	UFG/1991	1 524,49 €	1 780 € (+3,80 %)	70,52 € (+9,76 %)	4,81 %
Cartillon (Haut-Médoc)	UFG/1992	1 524,49 €	1 690 € (+2,42 %)	42,04 € (+4,61 %)	4,23 %
Roches Neuves (Saumur-Champigny)	UFG/1992	1 524,49 €	1 605 € (+2,20 %)	36,11 € (+2,29 %)	3,26 %
Layon (Coteaux du Layon, Savennières...)	UFG/1993	1 524,49 €	1 550 € (+0 %)	44,86 € (+3,07 %)	2,91 %
Font de Michelle (Châteauneuf-du-Pape)	UFG/1994	1 524,49 €	1 790 € (+2,60 %)	55,72 € (+9,47 %)	5,60 %
Le Boscq (Saint-Estèphe)	UFG/1995	1 524,49 €	2 000 € (+1,60 %)	30,63 € (+5,75 %)	7,00 %
Cantin (Saint-Émilion)	UFG/2000	1 825,00 €	1 825 € (+0 %)	40,08 € (+2,20 %)	3,01 %
Valrose et Beau Soleil (Pomerol-Saint-Estèphe)	UFG/2000	1 435,00 €	1 435 € (+0 %)	32,96 € (+2,43 %)	2,40 %
La Motte (Madiran)	UFG/2001	1 825,00 €	1 825 €	30,96 € (+1,70 %)	-
Lestage-Simon (Haut-Médoc)	UFG/2001	2 008,00 €	2 008 €	56,28 € (+2,80 %)	-

* Part du 1/7/02 au 30/6/03. (1) Revenu distribué sans tenir compte de la réduction accordée sur le prix des bouteilles. (2) Revenu distribué en 2001 sur prix de la part en 2001 + revalorisation du prix de la part entre 2000 et 2001.

Sources : UFG et Uniger.

tunités et des domaines à valoriser », selon Patrick Ribouton. Uniger a des projets dans les Côtes-du-Rhône, à Saint-Émilion, en Champagne et, peut-être, en Provence. La collecte de fonds ne commence cependant que lorsque la banque est certaine de l'acquisition.

A l'issue du bail, le propriétaire peut ne pas renouveler le fermier dans ses fonctions, à condition de l'en avoir prévenu quatre ans à l'avance, ce qui provoque généralement de rudes débats. Au château Belgrave, les associés ont d'abord envisagé la dissolution du GFV et

la vente du domaine à la fin du bail, prévue pour 2004 : « Le fermier en place a fait une offre d'achat que nous avons jugée inacceptable, raconte Patrick Ribouton. Mais, à la suite d'une offre de 30 % supérieure à la sienne, il a proposé de rester locataire en doublant le loyer et en prenant en charge certains travaux, ce qui nous a conduits à renoncer à vendre et à renouveler le bail. » Le revenu distribué aux porteurs de parts est passé, en 2000, de 52 à 115 euros par part et par an.

Les associés du GFV Chablis ont

eux aussi fait une bonne affaire à l'occasion de sa dissolution et de la vente du domaine : ils avaient acquis la part 818 euros, en 1979, et l'ont vendue, en 2000, 4 726 euros, soit trois fois la valeur initiale en euros constants. Leur impôt sur la plus-value sera, lui, négligeable, puisque la valeur résiduelle après vingt ans, qui est l'assiette de cet impôt, est faible, la règle des 5 % d'abattement par an conduisant à une valeur nulle au bout de vingt-deux ans.

I. R.-L.

LA FISCALITÉ DES REVENUS D'UN GFV

Les revenus distribués par un groupement foncier viticole (GFV) sont des loyers qui rentrent dans la catégorie des revenus fonciers, après un abattement forfaitaire de 15 %. Le revenu foncier est, quant à lui, additionné au revenu global du contribuable et assujéti à l'impôt sur le revenu. Il arrive que la trésorerie provisoire du GFV soit placée et dégage quelque revenu financier, assujéti à un prélèvement libératoire de 25 %. Lors de la revente, les parts de GFV sont assujétiées à l'impôt sur la plus-value immobilière, qui s'éteint après 22 années de détention.

Les montants de cession inférieurs à 4 600 euros échappent à cet impôt. Enfin, en cas de donation ou de succession, seuls 75 % de la valeur des parts dévolues à un même bénéficiaire dans la limite de 76 000 euros et 50 % au-delà sont taxables. La même assiette est retenue pour l'impôt de solidarité sur la fortune pour les GFV à capital fixe.

Le fonds de placement ne convainc pas

Le SGAM 1^{er} cru, lancé en mars 2001, reste un exemple unique

Il y a un an, SGAM (Société générale Asset Management), filiale de la Société générale dédiée à la gestion collective, recevait le prix de l'innovation du Salon de l'épargne pour son fonds SGAM 1^{er} cru. Lancé en mars 2001 à l'initiative de Philippe Brosse, directeur général de SGAM, ce fonds tenait vraiment du prototype. « Le but était d'offrir à notre clientèle un outil de diversification patrimoniale original, décorrélié des marchés d'actions. D'où l'idée de créer un fonds d'investissement en grands crus français », rappelle Jean-Marc Vallas, responsable du marketing de SGAM.

Leur vocation n'étant pas d'acheter des bouteilles pour les revendre à leurs clients, l'équipe de SGAM, en association avec FicoFi, société spécialisée dans la promotion de l'oéologie, décida de lancer un fonds commun de placement à risque (FCPR), investi à hauteur de 20 % dans des sociétés cotées dont l'activité est liée aux vins et spiritueux telles que Diageo, LVMH, Pernod Ricard, Rémy Cointreau, et pour 80 % dans des sociétés non cotées. « Nous avons créé deux sociétés de négoce chargées d'acheter des bouteilles pour les souscripteurs de SGAM 1^{er} cru », explique M. Vallas. Ces deux sociétés peu-

vent investir aussi bien dans le primeur, les grands millésimes livrables ou bons millésimes sous-estimés.

Après sept ans d'immobilisation de ses fonds, le souscripteur pourra soit récupérer son investissement, majoré d'éventuelles plus-values générées par le FCPR (et exonérées d'impôts sur le revenu) sous forme d'argent liquide, soit être payé en bouteilles. « Nous avons pour ambition de constituer au fil des ans deux caves de grands crus (30 % de primeurs, 50 % de grands millésimes), la première composée de deux tiers de bordeaux et d'un tiers de bourgognes, la seconde répartie pour moitié en bordeaux et pour moitié en bourgognes et autres vins », précise-t-on chez SGAM.

« UN PUBLIC D'INITIÉS »

Ouvert au public de mars 2001 à mars 2002, moyennant un ticket d'entrée de 30 000 euros, SGAM 1^{er} cru (environ 10 millions d'euros d'encours à l'heure actuelle) s'est révélé plus un succès d'estime qu'une véritable réussite. « Le montage est complexe. Passer par un FCPR permet de bénéficier d'une procédure allégée auprès de la COB, mais limite de fait l'impact du produit, qui ne doit être ouvert qu'à un public restreint d'initiés prêts à placer des montants importants », cons-

tate M. Vallas. La société de gestion ne communique pas la valeur liquidative de la part aujourd'hui. Il est pourtant obligatoire de la calculer deux fois par an, en juin et en décembre. « La valeur liquidative de fin juin n'a aucun sens pour un client investi à sept ans dont le portefeuille est en cours de constitution, et ne sert pas aux futurs clients qui ne peuvent plus rentrer », se justifie M. Vallas.

Pour Patrick Ribouton, directeur des produits de diversification de l'Union française de gestion (UFG), filiale du Crédit mutuel du Nord, ce type de montage, aussi inventif soit-il, va à l'encontre même de l'investissement en vins. « C'est un produit risqué, qui n'offre même pas les avantages fiscaux des groupements fonciers viticoles. Surtout, vous vous retrouvez propriétaire de parts d'un fonds de capital-risque, où vous ne pouvez décider vous-même des bouteilles à acheter. Or, quand on est un véritable amateur, on ne peut signer ainsi un chèque en blanc à un acheteur. » Cette analyse est partagée par Henri Corbel, responsable des patrimoines fonciers et viticoles d'Uniger, filiale du Crédit agricole, qui affirme avoir « volontairement renoncé à lancer un produit de gestion collective de bouteilles ».

Laurence Delain

En Bourse, le vin n'est pas toujours la valeur refuge

Pernod-Ricard et Rémy Cointreau enregistrent de bons résultats

Les valeurs vin n'ont pas toujours été épargnées par la tempête boursière. Deux sociétés dont l'activité est liée à l'alcool, Pernod Ricard et Rémy Cointreau, se distinguent en s'inscrivant comme la 5^e et la 8^e progression des valeurs de l'indice SBF 120. Alors que ce baromètre des 120 premières capitalisations de la Bourse de Paris recule depuis le début de l'année de plus de 37 %, l'action Pernod Ricard a

grimpé de 15 %. Le groupe a publié, mercredi 2 octobre, des résultats pour le premier semestre 2002 meilleurs que prévu, grâce à « l'effet de levier très positif » des marques de vins et spiritueux de Seagram acquises à la fin 2001. Les marques Chivas (scotch) et Martell (cognac), affectées en début d'année par un surstockage des marchés, ont par ailleurs retrouvé des croissances à deux chiffres au cours des mois de juillet et août. Rémy Cointreau, qui poursuit son

redressement après des années difficiles, a vu son titre s'apprécier de plus de 10 % depuis le début de l'année.

Cependant, d'autres sociétés dont l'activité est liée au vin ou aux spiritueux ont connu une évolution beaucoup moins favorable de leurs cours de Bourse. LVMH, le numéro un du luxe, qui détient notamment les marques Moët & Chandon, Hennessy ou Château Yquem, a vu son titre perdre plus de 23 % depuis le début de l'année, malgré des résultats meilleurs qu'attendu au premier semestre. Marie Brizard, dont le chiffre d'affaires a reculé de 2,7 % au premier semestre 2002, a vu son titre dégringoler de 20 % depuis janvier.

Les maisons de champagne cotées en Bourse (Laurent-Perrier et Charles de Caenove) ne pétillent pas non plus sur les marchés. Le fabricant de bouchons Sabate, ancienne vedette du second marché, n'a pas réussi sa fusion avec Diosos et a poursuivi son recul en Bourse, malgré une réduction de sa perte.

Joël Morio

Une collection lumineuse

Les designers italiens des années 1950-1960 dominent le marché des lampes

Les luminaires occupent une place prépondérante dans l'engouement manifesté pour le design des années 1950-1960. Si la création française, incarnée par Serge Mouille, Pierre Guariche ou Boris Lacroix, fait florès en ventes aux enchères, la production italienne de la même période, fortement appréciée outre-Atlantique, reste confidentielle dans l'Hexagone. Au sortir de l'immédiat après-guerre, les créateurs italiens se sont imposés en maîtres de l'éclairage grâce à des maisons d'édition dynamiques : Fontana Arte et Venini, créées avant-guerre et spécialisées dans le travail du verre ; Arteluce, Arredoluce et Stilnovo, actives principalement dans les années 1950-1960, relayées dès les années 1970 par Artemide et Flos.

Fontana Arte, créée à Milan par Gio Ponti en 1932, figure au premier rang des éditeurs à la cote grandissante. La firme italienne connaît une période d'épanouissement avec le miroitier français Max Ingrand, qui en devient directeur artistique lors du rachat de la société par Saint-Gobain en 1960. Le cabinet Camard présentait, en juin lors d'une vente, Made in Italy, consacrée au design



Lampadaire Sarfatti à deux cornets pivotants ; page 1, lampe Fontana Arte (vente Camard).

italien, plusieurs pièces de Fontana Arte, estimées de 2 900 euros (une suspension en épaisse dalle de verre) à 12 000 euros (une paire de lampes ornées de panneaux de verre bleu métallisé).

Cette esthétique raffinée trouve un écho aux Etats-Unis dès les années 1950. Les expérimentations du verrier de Murano, Paolo Venini, se déclinent aussi bien dans des piè-

ces de forme que des luminaires. Les suspensions simples et les lampadaires se négocient autour de 2 000 euros, les grands lustres de la fin des années 1950 varient entre 7 000 et 10 000 euros.

Gino Sarfatti, qui s'est concentré dans le champ du luminaire, bénéficie d'un nouvel engouement. Fondateur de la firme Arteluce, il a produit des modèles fonctionnels.

DES PRIX DOUBLÉS EN DEUX ANS

Alors que les créateurs cherchaient plutôt à masquer les sources de lumière, les modèles de Sarfatti se démarquent par leurs fils et ampoules apparents. « Sarfatti est le plus grand créateur de luminaires. Il a pressenti les courants esthétiques à venir dix ans avant les autres », soutient le collectionneur Didier Krzentowski. La lampe halogène de table modèle 607 est disponible dans une gamme qui va de 500 à 2 000 euros, suivant la couleur et le type d'interrupteur utilisé. En deux ans, les prix de ses créations ont quasiment doublé : une petite lampe de bureau de 1953, qui se vendait il y a encore peu autour de 1 060 euros, ne se trouve pas à moins de 3 800 euros. Par le biais d'Arteluce, Sarfatti a produit d'autres designers italiens comme

Vittoriano Vigano, créateur d'un lampadaire qui inspira Serge Mouille. Chez Arteluce, rachetée en 1976 par Flos, cinq ou six appareils sont toujours en production.

Arredoluce, aux créations qui restent peu fréquentes sur le marché, est réputée pour la grande qualité de sa fabrication. A partir de 1956, la société fait appel à Ettore Sottsass qui en assure la renommée. Le modèle le plus connu, surnommé le « ravioli », ne vaut pas moins de 6 100 euros en petit format. Si Arteluce et Arredoluce aiguisent les appétits des collectionneurs, tel n'est pas le cas de maisons plus récentes. Une lampe de parquet en structure métallique et habillage synthétique par Tobia Scarpa pour Flos se négocie autour de 600 euros tandis que la lampe Pipistrello, créée en 1969 par Gae Aulenti pour Martinelli-Luce, ne dépasse pas 500 euros. « Pour les objets en production, il faut que le travail humain représente la plus grosse partie du prix. Ce qui détermine la valeur d'un objet c'est son intelligence et la main de l'ouvrier », selon Pierre Staudenmeyer, directeur de la galerie parisienne Mouvements modernes.

Roxana Azimi

IMPÔTS

Le dernier tiers allégé

Measure phare de la loi de finances rectificative votée cet été par le Parlement, la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu 2002 concerne tous les foyers fiscaux, quels que soient leurs revenus et leur situation de famille.

Appliquée directement sur le montant de l'impôt à payer, elle produit les mêmes effets qu'une réduction de l'ensemble des taux du barème sans en modifier la progressivité. Afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier, la réduction est calculée sur le montant de l'impôt brut, avant que ne soient déduits les divers crédits ou réductions d'impôt pour les contribuables qui en bénéficient, y compris la prime pour l'emploi. Mais elle ne s'applique qu'aux revenus soumis au barème progressif de l'impôt, soit essentiellement aux revenus tirés d'une activité professionnelle : ne sont ainsi pas concernés par cette mesure les revenus de placement soumis à un prélèvement forfaitaire libératoire (intérêts des livrets d'épargne, par exemple) ou imposés à un taux forfaitaire, comme les plus-values de cessions de titres.

Opérée directement sur le montant de l'impôt dû qui figure sur l'avis d'imposition envoyé aux contribuables depuis le début septembre, la réduction se traduit par une diminution du solde à payer, quel que soit le mode de paiement choisi : paiement par tiers ou par prélèvements mensuels. Concrètement, pour les contribuables non mensualisés, elle équivaut à une diminution de 5 % du dernier tiers à payer. Par exemple, pour un couple marié avec trois enfants à charge ayant acquitté deux acomptes de 4 800 euros chacun et dont l'impôt avant réduction aurait dû s'élever à 14 425 euros, la réduction de 721 euros (5 % de 14 425 euros) s'applique automatiquement sur le montant du dernier tiers, qui se trouve ainsi ramené de 4 825 euros à 4 104 euros. Pour les contribuables ayant opté pour le paiement

par prélèvements mensuels, la régularisation sera effectuée au plus tard à l'occasion du prélèvement du mois d'octobre si le montant de leur impôt 2002 est inférieur à celui de 2001.

Pour ceux dont le montant de l'impôt 2002 est en hausse par rapport à celui de 2001, la réduction sera effectuée sur le dernier prélèvement opéré, soit celui du 8 novembre, soit celui du 8 décembre selon le montant de la hausse. Quant aux bénéficiaires de la prime pour l'emploi, la baisse de l'impôt n'a aucune répercussion sur le montant de la prime - doublé en 2002 - qui leur est allouée. Mais elle se traduit, en pratique, pour les personnes imposables mais dont l'impôt à payer est inférieur au montant de la prime pour l'emploi, par une majoration du montant qui leur est versé par chèque, à concurrence de la baisse de leur impôt.

Dernier volet, mais non le moindre : le report au mardi 15 octobre à minuit de la date limite de paiement du solde pour les contribuables non mensualisés. Ce report est sans incidence sur le choix du mode de paiement : TIP, chèque, virement (obligatoire si la somme à payer est supérieure à 50 000 euros), en espèces directement à la perception pour les sommes inférieures à 3 000 euros, par prélèvement automatique à la date limite de paiement sur un compte que vous aurez préalablement indiqué à l'administration ou encore par paiement direct en ligne (www.impot.gouv.fr).

Mais sachez que si vous souhaitez opter pour ces deux derniers modes de paiement, vous devez vous y prendre à l'avance : au moins vingt jours avant pour un prélèvement à la date limite de paiement, au moins dix jours avant pour un paiement sur Internet. Ne tardez pas trop, tout retard vous expose à une majoration de 10 % des sommes réglées !

Serge Nicolas

LA BOURSE VA MAL ?

DÉCOUVREZ TALISMAN, LE NOUVEAU PLACEMENT DU CRÉDIT LYONNAIS :

- **+4%*** MINIMUM GARANTI
- **JUSQU'À +36%**** SELON LES PERFORMANCES DE LA BOURSE
- **UN PLACEMENT SUR 2 ANS**

Talisman, c'est la nouvelle solution de placement du Crédit Lyonnais pour protéger et valoriser votre capital sur les marchés financiers **sur une courte durée** (2 ans). Avec **Talisman**, votre capital investi (hors droits d'entrée) est garanti à 100%. La grande originalité de **Talisman** : au terme des 2 ans, vous êtes assuré de récupérer votre investissement majoré d'un **rendement minimum garanti de 4%***.

De plus, vous participez à l'évolution du marché actions français, avec une rentabilité indexée sur le CAC 40, pouvant atteindre **jusqu'à +36%**** ! Le montant global de l'offre étant limité, la souscription peut être close à tout moment, et au plus tard le 5 novembre 2002 à 12H. Renseignez-vous vite dans une agence du Crédit Lyonnais !

Aujourd'hui, qui peut se passer d'une bonne banque ?



CRÉDIT LYONNAIS S.A. au capital de 1 807 874 827 €. SIREN 954 509 741. RCS LYON - Siège Central 19 bd, des Italiens - 75002 Paris
* taux actuariel annuel brut : 1,98% ** taux actuariel annuel brut : 16,62%. Ce placement a fait l'objet d'un agrément de la COB le 7/08/2002. La notice d'information est disponible auprès des agences du Crédit Lyonnais.

RÉPONSES À TOUS

Chèques bancaires

Quelle est la législation applicable aux chèques ?
Franc Laumonier, par courriel
L'ensemble de la législation applicable aux chèques est désormais regroupé dans le Code monétaire et financier aux articles L 131-1 et suivants (à consulter sur le site legifrance.gouv.fr).

Gestion de patrimoine

Nous avons choisi, en juin 2000, de déléguer la gestion de notre portefeuille à une banque via un fonds profilé dit « option équilibre ». En septembre 2001, les actions sélectionnées affichaient une perte de -45 % à -50 %. Existe-t-il un organisme auquel nous pourrions nous adresser pour faire valoir nos réclamations ?
Guy Cuomo, Sorbiers (42)

En cas de litige avec sa banque, la première chose à faire est de joindre le service clientèle de la banque. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez, en vous faisant aider d'une association du type AFUB (Association française de défense des usagers des banques), saisir le tribunal d'instance ou de grande instance, selon le montant des sommes en litige.

Cependant, dans votre cas, ces démarches risquent de ne

pas aboutir dans la mesure où, comme celui de beaucoup d'épargnants, votre portefeuille a durement subi les conséquences de la chute des marchés financiers enregistrés sur cette période. Or votre gestionnaire de portefeuille est tenu à un devoir de conseil, non de résultats. Reste à savoir donc, si, en fonction de vos objectifs, le placement proposé était de bon conseil.

Héritage

J'ai renoncé à la succession de mon oncle. Est-il possible de revenir sur ma décision ?

Jacques Abena, par courriel
Vous pouvez parfaitement revenir sur votre décision et accepter une succession que vous aviez refusée. Vous avez trente ans pour changer d'avis, à condition toutefois qu'un autre héritier n'ait pas accepté la succession entre-temps.

Vous pouvez adresser vos courriers à Stéphanie Hockliffe, « Le Monde Argent », 21bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Fax : 01-42-17-21-67. Courriel : hockliffe@lemonde.fr. Nous vous prions de nous pardonner de ne pouvoir répondre rapidement à vos nombreuses demandes.

BRUITS DES MARCHÉS

■ **CARTE VIRTUELLE** : le **Crédit Lyonnais** vient à son tour de lancer sa **e-carte bleue**, à l'instar de la Société générale, de la Caisse d'épargne (Ile-de-France) et de La Poste. Destinée aux internautes, cette carte virtuelle et gratuite (accessible aux abonnés de Crédit Lyonnais interactif et e-crédit-lyonnais déjà détenteurs d'une carte Visa) leur évite d'avoir à fournir le numéro de leur carte de paiement

classique au moment de leurs achats sur Internet.

■ **FONDS ALTERNATIFS** : suite à la publication des performances des fonds alternatifs dans « Le Monde Argent » daté dimanche 29-lundi 30 septembre, la Financière Atlas nous indique que les progressions d'Altipro 2 et 3 sont respectivement de 4,12 % et de 4,14 % sur un an. Celle d'Altipro est de 5,68 %.

SICAV ET FCP

GESTION COLLECTIVE

Quelle croissance pour les fonds européens ?

Selon les indices, le recul des Bourses européennes s'établit entre 32 % et 40 % depuis le début de l'année. Sans surprise, les fonds investis sur ces marchés affichent des performances médiocres : ils baissent de 24,60 % sur un an, selon les données fournies par Aptimum Conseil. Tandis que Wall Street poursuivait sa chute, les mauvaises nouvelles en provenance des entreprises et la diminution des prévisions de croissance économique sur l'Ancien Continent n'ont guère contribué à soutenir les Bourses.

« La morosité économique, conjuguée à la menace d'une action militaire en Irak, a sapé encore un peu plus le moral déjà fragile des investisseurs. Leur confiance avait déjà été mise à rude épreuve, à la suite d'une série de fraudes comptables entraînant une chute des marchés d'actions », note Zafar Ahmadullah, gérant du fonds SISF Euro Equity, chez Schroder. Toutefois, il se veut optimiste pour le futur : « Même si nous attendons que la reprise de la croissance soit plus modeste que les précédentes, nous restons persuadés qu'elle se répercutera sur les bénéfices des entreprises, comme cela a été à chaque fois le cas au cours des cinquante dernières années. De plus, une politique radicale de réduction des coûts a contribué à abaisser de manière significative le seuil de rentabilité de nombreuses entreprises européennes. »

Tout en restant très prudents, échaudés par les déconvenues de ces derniers mois, les gérants se montrent sereins pour l'avenir. Les gestionnaires de chez Baring excluent un nouveau plongeon de l'économie européenne tout en reconnaissant que la reprise sera moins rapide qu'attendue. Ils estiment que les marchés européens

ont été « *survendus* » au cours des derniers mois.

Marc Renaud, de CCR Actions, qui gère Centrale Croissance Europe, premier fonds de droit français du palmarès réalisé par Aptimum Conseil, avoue avoir adopté une politique d'investissement « *agressive* » pour profiter des valorisations actuelles. Il remarque que les sociétés de services informatiques se payent aujourd'hui 0,2 fois leur chiffre d'affaires, alors qu'historiquement elles valent 0,7 fois leur chiffre d'affaires en bas de cycle et 1,3 en haut de cycle. Toutefois, « *il ne s'agit pas d'acheter tout ce qui s'est cassé la figure* », tempère M. Renaud, qui reconnaît qu'il est impossible de prévoir quand interviendra le rebond des marchés.

Catherine Guinefort, responsable de la gestion de Kléber Actions européennes, un fonds commun de placement (FCP) de BNP-Paribas, troisième produit de droit français pour sa performance retraitée de sa catégorie selon la méthode APT, pense quant à elle qu'il n'existe plus de « *problème de cherté* » des actions après les baisses de ces derniers mois. « *Le consensus de croissance des bénéfices des sociétés européennes est sans doute encore trop optimiste, mais cette surévaluation est inscrite dans les cours actuels* », juge-t-elle.

M^{me} Guinefort profite des niveaux des Bourses pour acheter des titres offrant une croissance de qualité. Les trois principaux paris du FCP sont l'agroalimentaire, les secteurs de la santé et de l'énergie. Elle estime que les grandes sociétés qui ont été particulièrement affectées par la baisse des marchés devraient être les premières à profiter d'un rebond qui pourrait intervenir en 2003, si la croissance en Europe est bien au rendez-vous.

Joël Morio

(Publicité)

SICAV - FCP

Ces informations sont données sous la responsabilité de l'émetteur

Une sélection.

Cours relevés au 4 octobre à 19 h 45

Code Émetteurs → Date Valeur de souscription valeur de rachat Devise de cotation Montant du coupon Date du coupon

Société Générale Asset Management www.sgam.fr

SICAV						
029614	CADENCE 1 D	04/10/02	159,46	157,88	EUR	11,48 09/04/01
029615	CADENCE 2 D	04/10/02	157,63	156,07	EUR	11,48 03/05/01
029616	CADENCE 3 D	04/10/02	155,82	154,29	EUR	8,86 07/03/02
028307	CONVERTIS C	04/10/02	197,65	193,77	EUR	
009577	INTEROBLIG C	03/10/02	61,96	61,35	EUR	
009543	INTERSELECTION F.D	04/10/02	51,34	50,33	EUR	8,33 25/01/01
028315	SELECT.DEFENSIF C	04/10/02	188,06	184,83	EUR	
028316	SELECT.DYNAMIQUE C	03/10/02	182,95	179,80	EUR	
028653	SELECT.EQUILIBRE 2	04/10/02	145,13	142,63	EUR	
094404	SELECT.PEA 1	04/10/02	150,91	148,32	EUR	28,67 01/02/01
094406	SELECT.PEA DYNAM.	04/10/02	96,33	94,67	EUR	17,65 01/02/01
029548	SG FRANCE OPPORT.C	04/10/02	275,53	270,13	EUR	
029713	SG FRANCE OPPORT.D	04/10/02	257,99	252,93	EUR	13,25 27/01/00
001099	SOGEFAVOR	04/10/02	59,97	57,66	EUR	63,17 01/09/00
029709	SOGENFRANCE C	04/10/02	270,10	264,80	EUR	
029549	SOGENFRANCE D	04/10/02	242,25	237,50	EUR	10,10 28/01/99
029408	SOGEOBLIG C	04/10/02	121,32	120,12	EUR	
009524	SOGEPARCNE D	04/10/02	46,77	46,31	EUR	12,79 16/10/00
028520	SOGEPEA EUROPE	04/10/02	139,23	136,50	EUR	1,51 25/01/01
009545	SOGESECTOR IMMOB.D	04/10/02	21,52	21,10	EUR	2,49 28/06/00
009526	SOGINTER C	04/10/02	31,12	30,51	EUR	

Fonds communs de placements						
702074	DECLIC ACT.EURO	03/10/02	9,98	9,77	EUR	
747971	DECLIC ACT.FSES	03/10/02	32,84	32,20	EUR	0,26 07/09/00
747985	DECLIC ACT.INTLES	04/10/02	20,80	20,39	EUR	0,10 13/09/96
702304	DECLIC BOURSE EQ.	03/10/02	13,99	13,72	EUR	
703114	DECLIC BOURSE PEA	03/10/02	37,52	36,78	EUR	
747973	DECLIC OBLIG.EUROP	03/10/02	17,79	17,61	EUR	0,87 05/01/01
702560	DECLIC PEA EUROPE	03/10/02	13,99	13,72	EUR	0,08 14/11/00
748493	DECLIC SOG.FR.TEMP	03/10/02	37,71	36,97	EUR	0,28 21/12/00
702744	SOGESECTOR FINANCE	04/10/02	343,45	333,35	EUR	
043136	SOGESECTOR SANTE	04/10/02	432,67	424,19	EUR	
043153	SOGESECTOR TECHN.	04/10/02	244,50	239,71	EUR	
703304	SOGESTION C	03/10/02	38,18	37,43	EUR	
042303	SOGINDEX FRANCE	03/10/02	339,77	329,78	EUR	

CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT 08 36 68 56 55 (0,34 €/min)

SICAV						
028818	ATOUT CROISSANCE	03/10/02	267,84	261,31	EUR	22,89 07/01/02
093707	ATOUT FCE ASIE	03/10/02	54,05	52,73	EUR	1,05 24/12/01
028581	ATOUT FRANCE C	03/10/02	128,61	125,47	EUR	
028582	ATOUT FRANCE D	03/10/02	114,37	111,58	EUR	21,25 24/12/01
028583	ATOUT FRANCE EUR.	03/10/02	114,09	111,31	EUR	17,91 25/03/02
028575	ATOUT FRANCE MONDE	03/10/02	30,49	29,75	EUR	6,03 15/04/02
028610	ATOUT MONDE	03/10/02	35,41	34,55	EUR	
028990	ATOUT SELECTION	03/10/02	67,55	65,90	EUR	15,28 24/12/01
028636	CAPITOP EUROBLIG C	03/10/02	108,41	107,34	EUR	
028637	CAPITOP EUROBLIG D	03/10/02	86,02	85,17	EUR	20,79 24/03/02

Fonds communs de placements						
044668	ATOUT VALEUR	02/10/02	49,29	49,29	EUR	1,36 13/12/01
097265	CA AM ACT.FONC.EUR	03/10/02	88,87	86,70	EUR	3,48 15/04/02
098333	CAPITOP REVENUS	03/10/02	176,80	175,05	EUR	2,00 16/07/02

CLASSEMENT DES FONDS EUROPÉENS SELON LA MÉTHODE APT

▶▶▶ APT ▶▶▶

Code	Libellé	Promoteur	Pays	Perf. retraitée en %	Rang retr. 1 an	Perf. sur 1 an	Risque sur 1 an	Perf. brute en %	Rang brut 1 an	Valeur liquid. en euros
------	---------	-----------	------	----------------------	-----------------	----------------	-----------------	------------------	----------------	-------------------------

Performance : Très bonne ***** Bonne ***** Moyenne *** Faible ** Très faible * Mauvaise ● Risque : Très peu ***** Peu ***** Moyen *** Important ** Très important * Comportement atypique ! Comportement très atypique !!
Les premières et les dernières de chaque catégorie

Actions européennes

Performance arrêtée le : 31/08/2002

Performance moyenne sur un an : - 24,76 %

ES202	HIGH RATE	MORGAN STANLEY	ES	- 7,90	1	*****	*****	- 7,78	2	9,86
UK387479	FIDELITY EUROPEAN FD N	FIDELITY	UK	- 7,99	2	*****	**	- 6,65	1	775,59
IT5235	PIONEER TOP EUR.PLYRS	PIONEER IM	IT	- 10,27	3	*****	*	- 8,07	3	3,99
DE986367	PEH QUINTESSENZ EUROPA	PEH QUINTESSENZ	DE	- 10,42	4	*****	*****	- 10,14	6	69,87
UK337582	FIDELITY EUROPEAN VALU	FIDELITY	UK	- 10,52	5	*****	***	- 9,46	4	777,65
DE989086	DWS INVMT EUROPA CHALL	DWS	DE	- 13,01	6	*****	*	- 10,07	5	78,18
IT749	AZIMUT AZIMUT EUROPA	AZIMUT	IT	- 13,70	7	*****	*****	- 13,93	10	12,26
DE921493	ACTIVEST LUX EUROPA CO	ACTIVEST LUX	DE	- 15,01	8	*****	*****	- 14,87	13	36,30
UK526885	GARTMORE EUROPEAN INV	GARTMORE	UK	- 15,48	9	*****	***	- 17,59	42	450,34
UK395513	INVESTEC GLOBAL FREE E	INVESTEC AM	UK	- 15,69	10	*****	**	- 12,93	7	288,17
UK660415	GARTMORE EURO SELECT O	GARTMORE	UK	- 15,73	11	*****	***	- 18,12	55	595,11
IT309	MEDIOLANUM EUROPA 2000	MEDIOLANUM GESTIO	IT	- 15,76	12	*****	*****	- 15,14	16	14,49
DE986060	CFE NORDIC A (EUR)	CARLSON FD MGMT	DE	- 15,80	13	*****	***	- 14,20	12	3,45
DE971605	JPMF EUROPE EQUITY A (JP MORGAN FLEMING	DE	- 16,14	14	*****	*****	- 17,48	41	28,73
UK475921	LEGGMASON EUROPEAN GRO	LEGG MASON INV	UK	- 16,20	15	*****	**	- 19,21	81	191,67
IT1662	DUCATO DUC.AZ.EUROPA	MONTE PASCHI AM	IT	- 16,30	16	*****	*****	- 15,36	18	7,82
DE974433	GARTMORE CONTINENT EUR	GARTMORE	DE	- 16,43	17	*****	***	- 18,10	54	10,86
FR042481	CENTRALE CROISSANCE EU	CCR	FR	- 16,57	18	*****	*****	- 15,48	19	221,67
IT4594	SPAZIO SPAZIO CONCENTR	MONTE PASCHI AM	IT	- 16,82	19	*****	**	- 13,92	9	2,86
UK349231	JPMF INST CONTINENTAL	JP MORGAN FLEMING	UK	- 16,98	20	*****	*****	- 17,77	44	241,02
UK777014	JPMF EUROPE A ACC NAV	JP MORGAN FLEMING	UK	- 17	21	*****	*****	- 17,12	35	533,63
DE849031	ZURICH INVEST TOP AKTI	ZURICH INVEST	CH	- 17,11	22	*****	***	- 19,15	78	40,23
FR044139	SOPRANE GESTION PATRIM	BPSD GESTION	FR	- 17,13	23	*****	**	- 14,09	11	1963,30
UK336835	FIDELITY INSTIT EUROPE	FIDELITY	UK	- 17,15	24	*****	*	- 21,39	167	217,05
DE971604	JPMF EUROLAND EQUITY A	JP MORGAN FLEMING	DE	- 17,38	25	*****	**	- 20,65	132	28,63
UK19192	ALLIED DUNBAR EURO PEN	ALLIED DUNBAR	UK	- 17,41	26	*****	***	- 19,20	80	172,72
DE602744	FRANKLIN EUROPEAN GROU	FRANKLIN TEMPLETO	DE	- 38,59	840	*	**	- 30,52	798	5,92
DE921697	H & A LUX EQUIT.-PEG I	HAUCK & AUFHUSER	DE	- 38,97	841	*	****	- 35,76	840	33,06
FR028568	TYCHE	GERER OPCVM	FR	- 39,14	842	*	***	- 34,65	837	9,81
DE976331	VERITAS FUTUR AS (EUR)	VERITAS	DE	- 43,41	843	●	*	- 34,10	833	17,05
IT3770	B.LOMB EUROPEAN EQUIT.	B. LOMBARDA	IT	- 44,22	844	●	***	- 39,38	844	72,60

▶ La méthode APT (Arbitrage Pricing Theory) permet d'analyser les fonds selon leur performance mais aussi le risque pris par le gestionnaire. Elaborée par Steve Roos en 1976, elle repose sur un postulat simple : pour mesurer le risque, il faut s'intéresser aux prix. Aptimum, la société qui utilise la méthode

APT, recueille les prix de plus de 30 000 actifs sur chaque marché, chaque région du monde. Elle mesure l'évolution de ces prix au cours du temps. Des calculs sophistiqués permettent, en fonction de ces prix, de décortiquer la performance des fonds et d'en établir une performance retraitée.

EN BOURSE, COMMENT RESTER SEREIN QUAND LES ESPRITS S'ECHAUFFENT ?

PLANS D'EPARGNE BOURSIERE Investissez régulièrement et diversifiez.

En Bourse, si vous désirez optimiser votre portefeuille tout en restant serein, choisissez les Plans d'Épargne Boursière du Crédit Agricole. Ils vous permettent de respecter deux règles essentielles :

• **Investir régulièrement pour mieux profiter des variations de la Bourse.** Ainsi, vous répartissez automatiquement vos placements dans le temps sans avoir à vous interroger sur la meilleure période pour saisir les opportunités.

• **Diversifier pour répartir les risques** en investissant sur plusieurs supports ou sein d'une gamme claire et diversifiée.

De plus, vous pouvez profiter de la fiscalité avantageuse du PEA ou de l'assurance-vie.

Les Plans d'Épargne Boursière du Crédit Agricole, c'est la garantie de pouvoir vous constituer un portefeuille diversifié, tout en profitant de la qualité de gestion et de l'expertise des filiales spécialisées du Crédit Agricole.

Pour découvrir toutes leurs possibilités, prenez rendez-vous sans attendre avec votre Conseiller !

LA BOURSE, ÇA NE S'IMPROVISE PAS

L'IMAGINATION DANS LE BON SENS

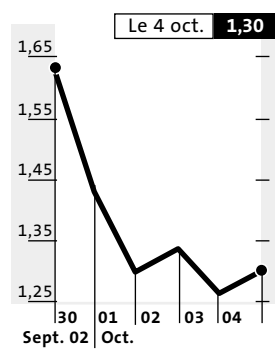
Crédit Agricole Asset Management. Société de gestion de portefeuille agréée sous le n° GP 97.51.54 au capital de 28 253 500 €. 96, boulevard Pasteur 75015 Paris. 302 357 648 RCS Paris. PREDICA, la Compagnie d'assurances-vie et de prévoyance du Crédit Agricole. PREDICA, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 314 897 715 €. Siège social : 50788, rue de la Procession 75015 Paris. 324 000 123 RCS Paris (85 813 521).

LES VALEURS DE LA SEMAINE

DJ EUROSTOXX600 4/10 22h57

Place principale et devise de cotation	Cours	% var. heb.
3I GROUP	GB/GBP	4,13 -11,66
A		
A.B FOODS	GB/GBP	5,94 0,76
A.B PORTS	GB/GBP	4,14 -0,96
ABB LTD N	CH/CHF	4,19 -16,87
ABBEY NATIONAL	GB/GBP	5,05 -10,22
ABN AMRO HOLDING	NL/EUR	11,47 -7,50
ACCIONA	ES/EUR	39,08 -1,04
ACCOR	FR/EUR	28,04 -10,53
ACEA	IT/EUR	4,38 -6,01
ACERINOX	ES/EUR	32,14 2,03
ACESA INFRASTRUCT	ES/EUR	11,29 -1,48
ACS	ES/EUR	28,25 -2,59
ADECCO	CH/CHF	40,50 -23,15
ADIDAS-SALOMON AG	DE/EUR	65,80 -2,23
AEGIS GROUP	GB/GBP	0,66 -7,69
AEGON NV	NL/EUR	10,40 0,29
AEM	IT/EUR	1,04 -9,57
AGF	FR/EUR	23,22 -17,07
AGFA-GEVAERT N.V.	BE/EUR	18,22 -2,15
AGGREGATE IND	GB/GBP	0,64 -8,57
AGGREKO	GB/GBP	1,19 -8,46
AIR FRANCE	FR/EUR	7,58 -17,16
AIR LIQUIDE	FR/EUR	124,50 -5,82
AZKO NOBEL NV	NL/EUR	33,38 -3,72
ALBA	ES/EUR	18,64 -0,59
ALCATEL A	FR/EUR	2,45 -0,81
ALLEANZA ASS.	IT/EUR	5,95 -7,32
ALLIANCE & LECIST	GB/GBP	7,77 -2,51
ALLIANCE UNICHEM	GB/GBP	5,00 -6,54
ALLIANZ N	DE/EUR	79,30 -13,10
ALLIED DEMECO	GB/GBP	4,03 -1,04
ALLIED IRISH BANKS	IR/EUR	12,20 -1,61
ALMANSI P	BE/EUR	33,16 2,63
ALPHA BANK	GR/EUR	11,48 -7,27
ALSTOM	FR/EUR	3,58 -15,76
ALTADIS	ES/EUR	23,50 6,33
ALTANA	DE/EUR	38,58 -1,93
ALTRAN TECHNOLOGIE	FR/EUR	5,02 -19,16
AMADEUS GLOBAL A	ES/EUR	3,94 -11,06
AMB GENERALI HOLDI	DE/EUR	55,00 0,09
AMEC PLC	GB/GBP	1,81 -21,30
AMER GROUP A	FI/EUR	27,30 0,00
AMERSHAM	GB/GBP	5,37 -5,54
AMVESCAP	GB/GBP	2,78 -17,26
ANGLO AMERICAN	GB/GBP	8,64 0,70
ANGLO-IRISH BANK	IR/EUR	6,05 -5,17
ARCELOR	LU/EUR	9,90 -4,81
ARM HOLDINGS	GB/GBP	0,42 -68,42
ARNOLDO MONDADORI	IT/EUR	5,00 -1,96
ARRIVA PLC	GB/GBP	3,03 -2,49
ASF	FR/EUR	24,70 -8,52
ASM INTERNATIONAL	NL/EUR	8,56 -11,84
ASML HOLDING	NL/EUR	6,17 -7,08
ASSA ABLOY B	SE/SEK	85,50 -11,86
ASTRAZENECA	GB/GBP	20,57 0,59
ATLAS COPCO A	SE/SEK	157,00 -3,68
ATOS ORIGIN	FR/EUR	25,21 -10,57
AUREA CONCESIONES	ES/EUR	22,60 -5,83
AUTOGRILL	IT/EUR	7,55 -3,70
AUTOLIV SDR	SE/SEK	185,50 -8,17
AUTOSTRAD CONCESSION	IT/EUR	8,07 3,73
AVENTIS	FR/EUR	56,15 0,54
AVIVA	GB/GBP	3,81 1,06
AWG	GB/GBP	4,09 1,24
AXA	FR/EUR	10,02 -8,83
B		
B SKY B GROUP	GB/GBP	5,19 -2,17
B.P.C.INDUSTRIA	IT/EUR	5,65 -6,92
B.P.SONDRIO	IT/EUR	9,80 -2,00
BAA PLC	GB/GBP	5,31 -0,09
BAE SYSTEMS	GB/GBP	2,06 6,60
BALFOUR BEATTY	GB/GBP	1,36 -9,03
BALOISE-HOLD. NOM.	CH/CHF	51,45 -14,39
BANCA ANTONVENETA	IT/EUR	15,30 -4,14
BANCA FIDEURAM	IT/EUR	3,63 -8,56
BANCA LOMBARDA PIE	IT/EUR	10,70 -1,38
BANCA POP DELL'EMI	IT/EUR	29,20 -2,67
BANCA POPOLARE DI	IT/EUR	3,19 -4,49
BANCO COMERC.PORTU	PT/EUR	2,16 -3,14
BANCO ESPRITO	PT/EUR	10,30 -2,83
BANK OF IRELAND	IR/EUR	10,22 2,20
BANK OF PIRAEUS	GR/EUR	5,98 -5,97
BANKINTER	ES/EUR	23,00 1,32
BARCLAYS	GB/GBP	3,88 -1,96
BARRATT DEV PLC	GB/GBP	4,38 -2,01
BASF AG	DE/EUR	33,88 -7,68
BAYER	DE/EUR	18,69 -4,30
BAYR.HYP.V.VERBK	DE/EUR	12,82 -15,49
BB BIOTECH	CH/CHF	50,65 -12,22
BBA GROUP	GB/GBP	1,66 -9,04
BBVA	ES/EUR	7,52 -7,27
BCA P.BERG	IT/EUR	19,30 -0,72
BCA POP DI LODI	IT/EUR	7,60 -2,69
BCA POP VERONA NOV	IT/EUR	10,90 -10,29
BCO POPULAR ESP	ES/EUR	38,75 -1,85
BCO SABADELL	ES/EUR	13,81 0,07
BEIERSDORF AG	DE/EUR	101,50 -8,19
BENNETTON GROUP SPA	IT/EUR	9,15 -9,23
BERKELEY GROUP PLC	GB/GBP	5,90 -2,88
BG GROUP	GB/GBP	2,65 0,00
BHP BILLITON	GB/GBP	2,94 -3,69
BIC	FR/EUR	33,00 -4,35
BMW	DE/EUR	32,46 -5,23
BNL	IT/EUR	0,95 -21,49
BNP PARIBAS	FR/EUR	29,00 -21,41
BOC GROUP	GB/GBP	8,48 -5,78
BODYCOTE INTL	GB/GBP	1,17 -11,36
BOOTS CO	GB/GBP	5,38 5,28
BOUYGUES	FR/EUR	24,87 -3,72
BP	GB/GBP	4,25 -6,08
BPB PLC	GB/GBP	2,58 -7,86
BPI-SGPS SA	PT/EUR	1,99 -3,86
BRADFORD & BINGLEY	GB/GBP	2,94 -1,51
BRAMBLES INDUSTRIE	GB/GBP	2,08 0,00
BRISA NOM.(PRIVAT)	PT/EUR	5,15 2,59
BRITANNIC GROUP	GB/GBP	2,60 -12,46
BRITISH AIRWAYS	GB/GBP	0,98 -6,22
BRITISH AM.TOBACCO	GB/GBP	6,68 0,45
BRITISH ENERGY	GB/GBP	0,12 -32,39
BRITISH LAND CO	GB/GBP	4,39 -2,44
BSCH	ES/EUR	5,10 -5,73
BT GROUP	GB/GBP	1,63 -6,86
BUDERUS	DE/EUR	19,95 0,76
BULGARI	IT/EUR	3,20 -10,11
BUNZL PLC	GB/GBP	4,34 -3,98
BUSINESS OBJECTS	FR/EUR	9,40 -19,31
C		
CABLE WIRELESS UK	GB/GBP	1,27 8,09
CADBURY SCHWEPP	GB/GBP	4,17 -5,76
CALEDONIA INVEST.	GB/GBP	5,97 -2,93
CANARY WHARF GROUP	GB/GBP	3,33 -0,60
CAP GEMINI	FR/EUR	13,98 -25,91
CAPITA GRP	GB/GBP	1,67 -21,23
CAPITAL RADIO	GB/GBP	4,95 2,06
CAPITALIA	IT/EUR	0,88 -19,27
CARLSBERG B	DK/DKK	389,00 0,78
CARLTON COMMUNICAT	GB/GBP	1,07 -5,73
CARREFOUR	ES/EUR	12,45 -1,58
CARREFOUR	FR/EUR	41,05 -3,46
CASINO GUICHARD	FR/EUR	63,25 -7,93
CASTORAMA DUBOIS I	FR/EUR	66,80 0,07

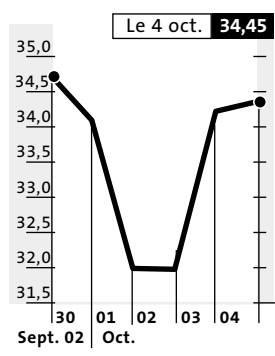
en euros à Paris



OBERTHUR CHUTE

Le spécialiste des cartes à puces a fait état d'une perte nette de 20,7 millions d'euros au premier semestre, contre un bénéfice de 0,2 million un an auparavant. Certains analystes retiennent la bonne surprise venue de la marge brute, qui confirme leur scénario d'un redressement du résultat d'exploitation en 2003. Le titre, qui a plongé de près de 85 % depuis janvier, perd 20,25 % en cinq jours, à 1,30 euro.

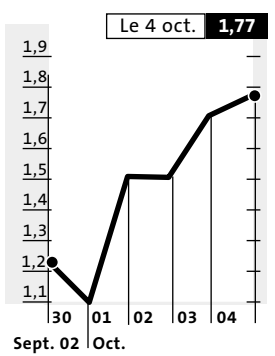
en euros à Paris



NEOPOST POSITIF

Après l'annonce, le 2 octobre, d'une très forte progression de son résultat net (+85,5 %) et de son résultat d'exploitation (+68,4 %) au premier semestre, le numéro deux mondial des solutions de traitement du courrier table sur une croissance interne de l'ordre de 5 % en 2002. BNP Paribas, SSSB et ING indiquent « positif » pour la valeur. En cinq jours, l'action recule de 0,58 %, à 34,45 euros.

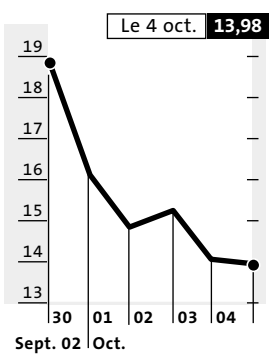
en euros à Paris



FIMATEX RÉDUIT SES PERTES

Le lancement du nouvel espace d'épargne en ligne issu de l'intégration de Boursorama et du courtier en ligne interviendra le 7 octobre. Il contribuera à la réalisation des objectifs de la société. Le titre a signé le 1^{er} octobre la plus forte hausse du nouveau marché (+36,36 %), après l'annonce d'une réduction de 90 % de sa perte nette à 2,9 millions d'euros. En cinq jours, la hausse est de 45,08 %, à 1,77 euro.

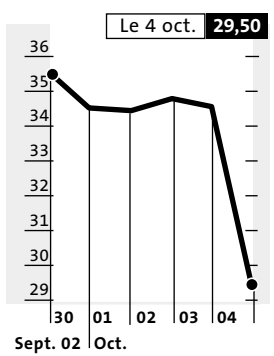
en euros à Paris



CAP GEMINI AUX ENFERS

Le groupe de services informatiques poursuit sa descente aux enfers, plombé par la crainte des analystes d'une nouvelle révision à la baisse de ses prévisions de résultat. La première SII européenne, qui doit publier ses résultats semestriels le 17 octobre, s'est refusée à tout commentaire. Le titre, qui a abandonné plus de 80 % de sa valeur depuis le début de l'année, perd, sur la semaine, 25,91 %, à 13,98 euros.

en euros à Paris



FIMALAC AU PLUS BAS

Le groupe français de services aux entreprises a indiqué, le 3 octobre, qu'il ramenait sa prévision de croissance de son résultat courant après impôts 2002 à 5 %, contre une progression de l'ordre de 20 % précédemment annoncée, à cause des mauvaises perspectives de la société Beissbarth, sa filiale d'outillage à main. Sur la semaine, le titre est en retrait de 16,90 %, à 29,50 euros, son plus bas de l'année.

CATTLES	GB/GBP	3,16 -3,07
CATTOLICA ASSICUR.	IT/EUR	21,80 2,83
CELANESE	DE/EUR	17,15 -7,65
CELTECH GROUP	GB/GBP	3,08 1,48
CENTERPULSE	CH/CHF	188,25 -10,36
CENTRICA	GB/GBP	1,73 1,76
CEPSA	ES/EUR	17,70 -0,56
CHRISTIAN DIOR	FR/EUR	26,68 -10,80
CHUBB	GB/GBP	1,01 -10,62
CIBA SC HLDG	CH/CHF	97,35 -4,32
CIMPR	PT/EUR	17,35 -0,29
CLARIANT (NAMEN)	CH/CHF	26,00 -3,70
CLOSE BROS GROUP	GB/GBP	4,60 -6,03
CME GROUP	GB/GBP	0,40 -10,11
CNP ASSURANCES	FR/EUR	34,50 -0,09
COBHAM	GB/GBP	9,00 -4,10
COCA COLA HBC	GR/EUR	14,80 -0,13
COLOPLAST B	DK/DKK	550,00 2,61
COLRYUT	BE/EUR	48,00 -1,90
COMM BK OF GREECE	GR/EUR	16,08 -15,46
COMMERZBANK	DE/EUR	6,06 -17,21
COMPASS GROUP	GB/GBP	2,71 -7,35
CONTINENTAL AG	DE/EUR	12,81 -7,04
CONVENIUM HOLDING	CH/CHF	59,30 -8,77
CORIO	NL/EUR	0,41 0,77
CORUS GROUP	GB/GBP	23,37 -1,33
CREDIT AGRICOLE	FR/EUR	15,49 -8,72
CREDIT LYONNAIS	FR/EUR	31,32 -13,34
CRH PLC	IR/EUR	11,22 -16,02
CS GROUP N	CH/CHF	21,80 -27,93
CSM NV CI	NL/EUR	21,91 -2,19

FRANCE TELECOM	FR/EUR	8,71 10,39
FRESENIUS MED.CARE	DE/EUR	22,40 -0,40
FRESENIUS VORZ.	DE/EUR	23,00 -3,77
FRIENDS PROVIDENT	GB/GBP	1,04 -7,14
G		
G WIMPEY PLC	GB/GBP	2,97 1,28
GALEN HOLDINGS	GB/GBP	3,87 2,65
GALLERIES LAFAYETTE	FR/EUR	105,10 -8,61
GALLAHER GROUP PLC	GB/GBP	6,26 0,72
GAMBRO A	SE/SEK	33,30 -10,48
GAS NATURAL SDG	ES/EUR	17,81 4,09
GERBERT AG N	CH/CHF	393,00 -3,20
GECINA	FR/EUR	87,80 -0,34
GEHE AG	DE/EUR	43,75 5,42
GENERALI ASS.	IT/EUR	14,81 -4,94
GETRONICS NV	NL/EUR	0,79 25,40
GIVAUDAN N	CH/CHF	649,00 -3,13
GIENSIDIGE NOR	NO/NOK	223,50 -3,87
GKN	GB/GBP	2,27 -10,37
GLAXOSMITHKLINE	GB/GBP	13,04 1,64
GN GREAT NORDIC	DK/DKK	19,70 -11,26
GRANADA	GB/GBP	0,76 1,33
GROUP 4 FALCK	DK/DKK	157,00 -16,04
GROUPE DELHAIZE	BE/EUR	17,10 -1,16
GRP BRUX LAMBERT	BE/EUR	37,30 -5,57
GRUPO DRAGADOS	ES/EUR	15,35 1,32
GRUPO PRISA	ES/EUR	6,35 -2,01
GUCCI GROUP	NL/EUR	87,00 -0,57
GUS	GB/GBP	5,24 -2,24

IRISH LIFE & PERMN	IR/EUR	11,40 -2,56
ISS	DK/DKK	209,00 -12,55
ITALGAS	IT/EUR	10,04 -3,46
J		
J D WETHERSPOON	GB/GBP	2,93 -5,64
JAR LLOYD THOMP GP	GB/GBP	6,09 1,25
JARVIS	GB/GBP	1,95 -9,30
JEFFERSON SMURFIT	IR/EUR	0
JOHNSON MATTHEY PL	GB/GBP	8,58 -2,05
JOHNSTON PRESS	GB/GBP	3,62 -5,24
JULIUS BAER	CH/CHF	283,50 -1,90
JYSKE BANK	DK/DKK	184,50 -3,91
K		
KARSTADT QUELLE AG	DE/EUR	13,97 -18,54
KBC BANCASSURANCE	BE/EUR	31,72 1,73
KELDA GROUP	GB/GBP	3,96 7,32
KERRY GROUP A	IR/EUR	12,83 -4,25
KIDDE	GB/GBP	0,62 -7,46
KINGFISHER	GB/GBP	1,95 -7,14
KLEPIERRE	FR/EUR	111,30 -6,78
KON VOLKER WESSEL	NL/EUR	21,13 -3,95
KONE OY B	FI/EUR	26,30 -3,49
KONINKLIJKE AHOLD	NL/EUR	12,21 -7,50
KONINKLIJKE KPN NV	NL/EUR	5,23 -1,88
KONINKLIJKE NUMICO	NL/EUR	12,01 2,21
KONINKLIJKE VENDEX	NL/EUR	8,00 -4,76
KUDELSKI	CH/CHF	17,90 -14,35
KUONI REISEN HLDG	CH/CHF	205,00 -15,29

NATEXIS BQ POP.	FR/EUR	70,75 -4,00
NATIONAL EXP GRP	GB/GBP	3,85 -9,62
NATIONAL GRID GRP	GB/GBP	4,74 2,76
NEOPOST	FR/EUR	34,45 -0,58
NESTLE NOM.	CH/CHF	328,50 0,77
NEXT	GB/GBP	7,70 -19,96
NH HOTELES	ES/EUR	8,63 -4,75
NOBEL BIOCARE HLDG	CH/CHF	62,00 -7,46
NOBEL BIOCARE HLDG	CH/SEK	383,50 472,3
N		
NOKIA OYJ	FI/EUR	13,49 -6,97
NORDEA	SE/SEK	34,50 -11,08
NORSK HYDRO	NO/NOK	298,50 4,19
NORSKE SKOG	NO/NOK	87,50 -2,23
NORTHERN FOODS PLC	GB/GBP	1,57 0,00
NORTHERN ROCK	GB/GBP	6,38 -11,08
NOVAR	GB/GBP	1,00 -8,30
NOVARTIS	CH/CHF	60,00 5,00
NOVO-NORDISK B	DK/DKK	201,00 -4,29
NOVOZYMES B	DK/DKK	140,00 -2,44
NUTRECO HOLDING NV		

MARCHÉS

La dégringolade se poursuit

Les indices boursiers ont continué leur dégringolade, cette semaine, marquant une nouvelle étape de leur cycle baissier, le plus important depuis plus de quarante ans. Dans un climat de variation extrême des cours, les investisseurs ont continué de s'inquiéter des menaces de guerre en Irak et des risques de récession de l'économie mondiale.

Les valeurs de technologie, de médias et de télécommunications sont les plus touchées, mais le recul des marchés boursiers touche tous les secteurs de la cote, les valeurs financières étant notamment l'objet d'une série d'inquiétudes depuis le début de l'été. Cette situation désoriente les professionnels de la gestion, qui ont tendance à sortir partiellement du marché pour se réfugier sur des placements monétaires ou des emprunts d'Etat, accentuant l'effet boule de neige de la baisse.

« Actuellement, du fait de la volatilité [la variation extrême des cours] très forte qui sévit (...), il n'est aucun raisonnement sectoriel qui tienne », écrivent ainsi les gérants de portefeuille de Cardiff. « Le stock picking [la sélection de valeurs] n'est guère plus efficace, puisque, d'un jour sur l'autre, le même titre peut fluctuer de manière impressionnante au gré des rumeurs et autres nouvelles qui tombent sur les écrans [des courtiers]. Dans ce contexte, l'unique et parfois bien dérisoire parade consiste à être sous-investi », concluent-ils.

OPÉRATEURS PRÉOCCUPÉS

A Wall Street, les opérateurs sont restés préoccupés par les résultats des sociétés et les avertissements lancés sur les perspectives de résultat. Ils ont enregistré des déceptions, vendredi 4 octobre, sur des groupes aussi différents que EMC (technologie), Schering Ploughs (pharmacie) ou Alcoa (matières

premières). Sur la semaine, l'indice Dow Jones a perdu 2,25 %, à 7 528,40 points. L'indice Nasdaq a, quant à lui, chuté de 4,94 %, à 1 139,90 points.

En Europe, le sentiment des investisseurs est également resté très pessimiste. L'indice Euro Stoxx des cinquante premières capitalisations boursières de la zone euro a plongé de 5,05 %, à 2 224,74 points. A Francfort, l'indice Dax a dévissé de 7 %, à 2 714,62 points. A Londres, l'indice Footsie s'est déprécié de 2,39 %, à 3 813,80 points.

L'indice CAC 40 de la Bourse de Paris a abandonné en cinq séances 6,26 %, à 2 765,90 points. Les investisseurs nourris de inquiétudes de plus en plus importantes à l'égard des valeurs financières, pénalisées par la baisse des marchés. Selon les analystes de Dexia, le recul boursier du troisième trimestre devrait conduire BNP Paribas et la Société générale à passer chacune 300 millions d'euros de

provisions sur leurs avoirs, suivies par le Crédit agricole (170 millions d'euros) et le Crédit lyonnais (100 millions). Selon les estimations de ces professionnels, le portefeuille boursier de BNP Paribas afficherait encore une plus-value potentielle de 1,05 milliard d'euros, mais celui de la Société générale serait en perte latente de 300 millions d'euros, ainsi que le Crédit lyonnais (-113 millions d'euros) et le Crédit agricole (-100 millions d'euros). Les analystes s'alarment de l'optimisme des prévisions de bénéfices de leurs confrères sur le secteur, les jugeant trop satisfaites.

Parmi les rares bonnes nouvelles, le titre France Télécom a stoppé sa chute et a gagné 10,39 % sur la semaine, à 8,71 euros. Vendredi 4 octobre, le ministre de l'économie et des finances, Francis Mer, a affirmé que les titres des sociétés de télécommunications, notamment France Télécom, étaient « absurdemment bas », selon l'Agence

France-Presse. « Le jour où le climat se renverse, ceux qui auront eu le courage ou l'audace d'acheter au prix actuel verront flamber au moins pendant un certain temps le cours des actions, y compris de France Télécom, à la hausse », a ajouté M. Mer. L'action France Télécom a aussi été portée par une série de rumeurs, notamment de recapitalisation de l'entreprise par l'Etat à un cours supérieur aux niveaux actuels.

CHUTE DES VALEURS BANCAIRES

A Tokyo, l'indice Nikkei a perdu 500 points, cette semaine, en baisse de 5,28 %, à 9 027,55 points, plombé par la chute des valeurs bancaires.

Lundi, le marché a appris le départ du ministre chargé de l'Agence des services financiers (FSA), Hakuo Yanagisawa, un responsable connu pour son hostilité envers l'utilisation des fonds publics pour renflouer les banques

en difficulté. Cependant, les espoirs de soutien au secteur bancaire ont été de courte durée. Le ministre chargé de la politique économique et budgétaire, Heizo Takenaka, a repris en main la FSA et a prôné une thérapie de choc. Il souhaite changer les règles d'évaluation des créances détenues par les banques pour mieux cerner l'étendue de leurs engagements compromis. Les créances douteuses des banques représentant déjà, officiellement, un montant de 43 200 milliards de yens (360 milliards d'euros). La constatation de nouvelles pertes cachées pourrait conduire à une forte hausse des faillites d'entreprises, qui verraient leurs concours bancaires stoppés. M. Takenaka a évoqué la possibilité d'injecter des fonds publics dans les banques et n'exclut pas d'avoir recours à la nationalisation de certains établissements financiers.

Adrien de Tricornot

Les marchés en quête d'une confiance perdue

Les investisseurs se demandent si une éventuelle baisse des taux décidée par la banque centrale américaine serait suffisante pour que les agents économiques retrouvent le moral

Aux Etats-Unis, investisseurs, ménages et industriels ont actuellement tous un point commun : ils ont perdu confiance, en l'économie, en la Bourse... et peut-être même en le saint patron des banques centrales, Alan Greenspan, qui préside la Réserve fédérale américaine (Fed). Telle est une des leçons que l'on peut tirer des enquêtes parues cette semaine.

Lundi 1^{er} octobre, l'indice d'activité dans le secteur manufacturier de la région de Chicago, réalisé par le groupement des directeurs d'achats de la région, s'est établi à 48,1 points pour septembre, en retrait par rapport aux 54,9 points enregistrés en août. Le niveau de 50 sépare les phases de croissance de celles de contraction de l'activité. Le lendemain, l'indice composite d'activité du secteur manufacturier des Etats-Unis, calculé par l'Institute of Supply Management (ISM, l'ex-NAPM), est tombé à 49,5 pour septembre, signalant pour la première fois depuis huit mois une baisse de l'activité dans ce secteur qui avait été le premier à plonger dans la récession. « Nous sommes loin d'une recrudescence de l'économie dans son ensemble, mais il est sûr que l'industrie de transformation s'en approche », a déclaré Norbert Ore, le responsable des enquêtes de l'ISM auprès des entreprises. Pour le secteur des services, en septembre, ce même indice, publié jeudi, s'est inscrit de façon surprenante en hausse à 53,9 en septembre contre 50,9 en août.

Pour rétablir la confiance, les multiples des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine ne se sont pas montrés très encourageants. En déclarant que « l'économie est sortie de la récession et a amorcé une reprise », le président de la banque de Réserve fédérale d'Atlanta, Jack Guynn a prévenu mercredi de « la poursuite d'une croissance inégale lors des prochains trimestres ». La reprise économique

américaine est également « modeste et inégale » pour Robert Parry, président de la banque de Réserve fédérale de San Francisco, qui s'est exprimé dans cette ville, mercredi, dans un discours destiné à un groupe d'analystes. La croissance économique américaine devrait se poursuivre de façon modérée malgré des « périodes de faiblesse », a estimé, jeudi, Michael Moskow, président de la banque de Réserve fédérale de Chicago dans un discours prononcé à Detroit.

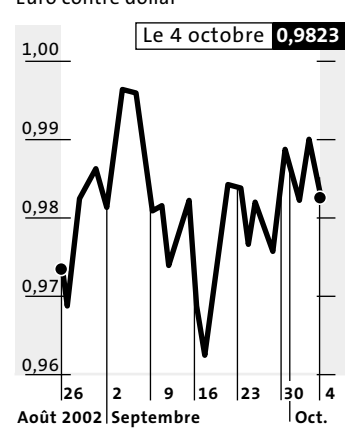
Le président de la banque de Réserve fédérale de Richmond, Alfred Broaddus, a quant à lui estimé, mercredi, qu'« il y a des risques de détérioration et il faut que les responsables de la Fed les surveillent particulièrement de près dans les prochains mois ».

EMPLOIS DÉTRUITS

Dès lundi, Robert McTeer, le président de la banque de Réserve fédérale de Dallas, qui avait voté lors de la dernière réunion de la Fed en faveur d'une baisse immédiate des taux directeurs américains, avait estimé que la croissance de l'emploi aux Etats-Unis était « anémique », mais que l'inflation restait basse, sans qu'il y ait de signe de déflation. Les chiffres publiés vendredi ont montré que l'économie américaine a perdu en septembre 43 000 emplois non agricoles en données corrigées des variations saisonnières, alors que les économistes prévoyaient 5 000 créations. Pour la première fois depuis avril, l'économie améri-

INSTABILITÉ

Euro contre dollar



La devise européenne a brièvement dépassé le niveau de 0,99 dollar, retrouvant jeudi 3 octobre ses plus hauts depuis un mois.

Source : Bloomberg

caine a détruit des emplois. Mais le taux de chômage a diminué à 5,6 %, contre 5,7 % le mois précédent.

La confiance des agents économiques et financiers serait, selon certains, entre les mains des autorités monétaires. Mais la Réserve fédérale a-t-elle réellement les moyens de raviver ce sentiment ? Lundi, le président de la Réserve fédérale de New York, William McDonough, a déclaré devant des banquiers de l'Institute of International Bankers, que la banque centrale américaine disposait encore d'une marge de manœuvre pour baisser ses taux, tout en laissant entendre que l'éco-

nomie américaine n'aurait finalement pas besoin de ce stimulant. « Il est très probable que l'économie américaine se comportera tout simplement très bien », a finalement avoué M. McDonough. « La Fed pourrait envisager de baisser ses taux d'intérêt d'un demi-point supplémentaire si elle souhaitait redonner confiance aux agents économiques et investisseurs », estime pour sa part Evariste Lefeuvre, économiste chez CDC Ixis Capital Markets. Mais il reconnaît que l'impact sur l'activité sera modeste. « Un calcul simple à base d'une règle de Taylor [utilisée par les banquiers centraux pour optimiser leur décisions] suggère que la politique monétaire est déjà accommodante », indique-t-il. Une baisse des taux n'aurait pas d'impact sur la contrainte budgétaire des ménages : celle-ci est quasi inexistante avec des crédits à la consommation qui augmentent au rythme de 8,7 % en glissement annuel en septembre. Quant à l'investissement, on l'a vu, il répond davantage à une logique d'offre (surcapacités) que de demande. « De plus, poursuit-il, la "Greenspan put" (hausse des Bourses dans le sillage d'un assouplissement de la Fed) a perdu de sa superbe et les Bourses sont contraintes par d'autres paramètres que le facteur d'actualisation des profits futurs. »

Le résultat de ces incertitudes est que le dollar a connu un parcours heurté cette semaine. L'euro est passé au-dessus du niveau de 0,99 dollar, pour la première fois depuis un mois, et a fini la semaine à 0,9823 dollar. Les taux à long terme sont instables et fortement dépendants du chaos boursier (3,75 % pour les taux américains à dix ans). Ces évolutions de marchés constituent autant de signes montrant à quel point la perte de confiance des investisseurs peut les mener à modifier leurs investissements rapidement et de façon exagérée.

Cécile Prudhomme

MARCHÉ DES CHANGES 4/10, 22h57

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,81152	0,97940	1,56650	0,66979
TOKYO (¥)	123,22500		120,67000	193,00000	82,56956
PARIS (€)	1,02085	0,82850		1,59935	0,68410
LONDRES (£)	0,63837	0,51813	0,62520		0,42762
ZURICH (FR. S.)	1,49300	1,21110	1,46190	2,33850	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4283	7,4293
COURONNE NORVÉGE	7,2867	7,2877
COURONNE SUÉDOISE	9,0735	9,0835
COURONNE TCHÈQUE	30,2907	30,3636
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7914	1,7924
DOLLAR CANADIEN	1,5597	1,5607
DOLLAR HONGKONG	7,6387	7,6397
DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	2,0423	2,0442
FORINT HONGROIS	243,8065	244,4209
LEU ROUMAIN	3252,0000	32618,0000
ROUBLE	31,0389	31,0646

OR

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	10380,00	-0,19
OR FIN LINGOT	10410,00	-1,23
ONCE D'OR EN DOLLAR	320,30	-0,56
PIÈCE 20 FR. FRANÇAIS	60,90	-1,33
PIÈCE 20 FR. SUISSE	60,00	-0,33
PIÈCE UNION LAT. 20	60,00	-0,33
PIÈCE 10 US\$	201,00	0,00
PIÈCE 20 US\$	385,00	0,00
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	387,50	-0,51

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 4/10

	Taux 3 mois	Taux 6 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,29	3,25	4,43	4,91
ROYAUME-UNI	3,97	3,93	4,71	4,58
ITALIE	3,29	3,25	4,59	5,11
ALLEMAGNE	3,29	3,25	4,36	4,96
JAPON	0,05	0,07	1,08	1,84
ÉTATS-UNIS	1,77	1,76	3,81	4,96
SUISSE	0,75	0,75	2,71	3,34

MARCHÉS A TERME LE 4/10, 22h57

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	10/2	2870,00	2768,00	470912
EURO NOTIO.	12/2		92,88	0
EURO ST. 50	9/2		2314,00	2069
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	12/2	111,86	112,20	751457
LONDRES				
EURIBOR 3M.	12/2	97,05	97,08	473042
NEW YORK				
DOW JONES	12/2	7695,00	7560,00	29618
S. & POORS	12/2	824,50	807,00	542509

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Conforter l'indépendance du Monde

Vous êtes attaché à l'indépendance du Monde. Vous pouvez y concourir en rejoignant la Société des lecteurs (SDL). Elle contrôle 10,46 % du capital du journal. Les titres de la SDL sont inscrits sur le marché libre, code SICOVAM 3477. Ceux qui possèdent un portefeuille peuvent passer un ordre d'achat à leur banque. Les autres peuvent acheter une ou plusieurs actions en s'adressant au secrétariat de la SDL. Les actions ainsi acquises seront inscrites en « compte nominatif pur », formule qui n'entraîne pas de droit de garde pour l'actionnaire.

Cours de l'action le 3 octobre 2002 : 22,98 €

Société des lecteurs du « Monde », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01. Courriel : sldl@lemonde.fr

MARCHÉS DES CAPITAUX

La garantie de l'Etat et celle d'EDF

L'ÉTAT va-t-il ou non garantir le prochain emprunt de l'Agence française de développement (AFD) ? Dans une conjoncture normale, la garantie aurait été accordée d'emblée. Mais la situation tendue des finances publiques explique les atermoiements actuels. L'opération, d'un montant moyen pour le marché (environ 500 millions d'euros), devrait procurer les ressources nécessaires à la contribution de la France au Fonds monétaire international. Cette contribution est exprimée en unités de comptes de la FMI, les droits de tirage spéciaux (DTS), dont la valeur dépend de quatre « véritables » monnaies : le dollar américain, l'euro, le yen et la livre sterling.

Pour obtenir le montant requis, la façon la plus simple est de lever la contre-valeur de l'affaire dans une seule de ces monnaies, d'en garder telle quelle une partie et de conclure des contrats d'échange de manière à obtenir le reste dans les trois autres monnaies, au prora-

voir grand besoin pour des affaires bien plus importantes, touchant la dette de sociétés dont la mission de service public ou l'importance nationale sont évidentes. Les experts mentionnent, à cet égard, l'endettement de 72 milliards d'euros de France Télécom, en gros le même stock que celui de la dette du Portugal. Et France Télécom n'est probablement pas la seule entreprise susceptible de bénéficier d'un appui de l'Etat et de poser ainsi le problème du strict respect des engagements qui découlent du traité de Maastricht.

Venons-en à Electricité de France, qui fait beaucoup parler sur les marchés financiers parce que sa qualité intrinsèque n'est pas vraiment reflétée dans les conditions de ses emprunts. Dans une échelle qui culmine à trois A, les spécialistes évaluent généralement le crédit d'EDF au niveau de deux A, ce qui est encore très bon. Or, sur le marché international des capitaux, bien des investisseurs exigent de

Si rien n'a encore été décidé au sujet de l'Agence française de développement, c'est parce que, sous une forme ou sous une autre, la caution de l'Etat sera nécessaire pour des volumes d'une tout autre dimension

ta de leur poids dans la composition des DTS. Si la transaction était lancée ces jours-ci, elle serait certainement libellée en dollars. La différence de coût pour l'emprunteur, selon que l'Etat donne ou non sa garantie, serait alors de l'ordre de six à huit centièmes de point de pourcentage par an.

L'effet de la garantie sur le coût de l'emprunt serait moindre s'il était libellé en euros, deux ou trois centièmes de point vraisemblablement, mais dans cette dernière monnaie la réussite de l'opération serait peut-être moins éclatante. Ajoutons qu'on ne songe guère à émettre en livres ou en yens, qui ne pèsent que d'un poids assez faible dans les DTS.

Si rien n'a encore été décidé, c'est parce que, sous une forme ou sous une autre, la caution de l'Etat sera nécessaire pour des volumes d'une tout autre dimension. Il ne faudrait pas – pour économiser quelques centièmes de point de pourcentage sur une petite transaction – que les pouvoirs publics donnent l'impression de dilapider un bien aussi précieux que la fameuse garantie. On pourrait en

cette entreprise qu'elle rémunère ses emprunts comme le ferait un débiteur qui ne pourrait se prévaloir que d'un seul A. Cette erreur sera certainement corrigée quand les perspectives du groupe se préciseront. Actuellement, le marché est perturbé par l'annonce récente d'un changement de statut, qui ouvrirait la voie à une privatisation.

Quoi qu'il en soit de son futur statut et de ses liens avec l'Etat, EDF vient de garantir un emprunt destiné à une société italienne qui lui appartient à raison de 18 %. IEB Finance, qui, par l'intermédiaire de la Deutsche Bank, agissait pour le compte d'Italenergia (le second producteur d'électricité en Italie), n'a eu qu'à offrir que quelque 20 centièmes de point de plus que ne l'aurait fait EDF. Sans la garantie de l'établissement français, la société italienne n'aurait pas été en mesure de se présenter, tant le marché est difficile. La transaction porte sur 1 milliard d'euros. Les intérêts seront versés dans cinq ans, au moment du remboursement du capital.

Christophe Vetter